

Rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme

Rapport final à l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

Rapport du	30 août 2018
Statut du document	approuvé
Classification	non classifié
N° de doc.	518048
N° de l'affaire	2017.STA.1350

Table des matières

1	Résumé	5
1.1	Démarche.....	5
1.2	Recommandations stratégiques	6
1.2.1	Politique, administration, institutions et médias	6
1.2.2	Economie, agriculture, tourisme et infrastructures.....	8
1.2.3	Instruction publique, sport et culture.....	8
1.3	Recommandations importantes	9
1.3.1	Politique, administration, institutions et médias	9
1.3.2	Economie, agriculture, tourisme et infrastructures.....	11
1.3.3	Instruction publique, sport et culture.....	12
1.3.4	Santé, sécurité, justice et intégration.....	13
1.4	Recommandations souhaitables.....	13
1.4.1	Politique, administration, institutions et médias	13
1.4.2	Economie, agriculture, tourisme et infrastructures.....	14
1.4.3	Instruction publique, sport et culture.....	14
1.4.4	Santé, sécurité, justice et intégration.....	15
2	Développement des communautés linguistiques	16
3	Rappel	19
3.1	Développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal (Statu quo+)	19
3.1.1	Conférence des Relais francophones	19
3.1.2	Extension du périmètre du CAF	19
3.1.3	Modifications législatives.....	19
3.2	Développement du bilinguisme cantonal.....	20
4	Démarche	21
4.1	Baromètre du bilinguisme dans le canton de Berne	21
4.1.1	Questionnaire	21
4.1.2	Conclusions	22
4.2	Workshops	23
4.3	Evaluation des résultats par la commission d'experts.....	23
5	Changement de paradigme	24
6	Cadre	25
7	Vision pour le bilinguisme cantonal bernois	26
8	Domaines d'activités et axes stratégiques	27

9	Recommandations	28
9.1	Préliminairement.....	28
9.1.1	Usage des langues officielles au Grand Conseil	28
9.1.2	Représentation de la minorité francophone au parlement fédéral.....	29
9.1.3	Visibilité du bilinguisme en ville de Berne.....	30
9.2	Politique, administration, institutions et médias.....	30
9.2.1	Volonté politique, exemplarité, cohésion (financement public, législation, etc.).....	30
9.2.2	Organisation, coordination, structures.....	47
9.2.3	Formation.....	54
9.2.4	Ressources humaines.....	54
9.2.5	Visibilité, sensibilisation, valorisation.....	67
9.3	Economie, agriculture, tourisme et infrastructures	75
9.3.1	Volonté politique, exemplarité, cohésion (financement public, législation, etc.).....	75
9.3.2	Organisation, coordination, structures.....	76
9.3.3	Formation.....	76
9.3.4	Ressources humaines.....	78
9.3.5	Visibilité, sensibilisation, valorisation.....	79
9.4	Instruction publique, sport et culture	81
9.4.1	Volonté politique, exemplarité, cohésion (financement public, législation, etc.).....	81
9.4.2	Organisation, coordination, structures.....	81
9.4.3	Formation.....	88
9.4.4	Ressources humaines.....	97
9.4.5	Visibilité, sensibilisation, valorisation.....	97
9.5	Santé, sécurité, justice et intégration	99
9.5.1	Volonté politique, exemplarité, cohésion (financement public, législation, etc.).....	99
9.5.2	Organisation, coordination, structures.....	101
9.5.3	Formation.....	102
9.5.4	Ressources humaines.....	104
9.5.5	Visibilité, sensibilisation, valorisation.....	104
10	Résultats de la consultation	105
11	Conclusions.....	106
12	Annexes	107

Le présent rapport ne se veut pas exhaustif.

Suivant le mandat donné par le Conseil-exécutif, le présent rapport est un catalogue exemplatif et non-exhaustif contenant un choix de mesures concrètes possibles avec quelques bonnes pratiques.

Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une appréciation politique par le Conseil-exécutif quant à sa faisabilité et sa mise en œuvre.

Remerciements

La commission d'experts tient à remercier chaleureusement et tout particulièrement :

- le Forum du bilinguisme et Input Consulting AG pour la préparation, la réalisation et l'évaluation du « Baromètre du bilinguisme dans le canton de Berne »,
- toutes les personnes ayant participé aux workshops pour leur engagement et leur enthousiasme,
- David Fiorucci pour son précieux soutien dans l'encadrement des travaux de la commission d'experts,
- toutes les instances et organisations qui ont participé à la consultation pour leur précieuse collaboration et disponibilité et
- toutes les Directions, la Chancellerie d'Etat, les Services parlementaires et la Direction de la magistrature pour leur précieuse collaboration et disponibilité.

Tous ont contribué à la réalisation et à la finalisation du présent rapport.

1 Résumé

1.1 Démarche

La commission d'experts sur le bilinguisme (ci-après : la commission d'experts) a été instituée en mai 2017 par le Conseil-exécutif et mandatée d'établir **un rapport sur l'état et les possibilités de développement du bilinguisme dans le canton de Berne, qui contiendra des propositions de mesures concrètes pour promouvoir le bilinguisme dans le canton et exploiter encore mieux le potentiel offert par la présence de deux langues et de deux cultures.**

L'état du bilinguisme du canton de Berne a été déterminé par une enquête menée en ligne, en collaboration avec le Forum du bilinguisme, auprès de 500 personnes issues des cinq régions administratives du canton de Berne. Les réponses confirment que le bilinguisme représente un avantage pour la population, qu'il contribue à l'attractivité du canton et une majorité des participants et participantes est d'avis que le canton de Berne doit jouer un rôle au niveau national en matière de bilinguisme. Les résultats de cette enquête ont été affinés, approfondis et précisés dans quatre workshops organisés avec des personnes du terrain issus de différents domaines.

Sur cette base, la commission d'experts propose un changement de paradigme. En effet, le canton de Berne doit se tourner vers l'avenir, saisir l'opportunité que représente la présence de deux communautés linguistiques sur le territoire cantonal et transformer cet état de fait en une spécificité du canton de Berne, siège de la capitale fédérale. Bien sûr, sans oublier l'aspect de protection de la minorité, car plus une minorité est petite, plus il faut la protéger.

La commission d'experts a fixé sa vision du bilinguisme bernois et le cadre dans lequel les recommandations qu'elle propose s'inscrivent. Cette vision englobe trois dimensions :

1. Cohésion cantonale

La population et les acteurs socio-économiques se sentent à l'aise dans leur canton de Berne bilingue de fait et de droit.

2. Positionnement du canton de Berne au niveau de la Suisse

Le canton de Berne est reconnu en Suisse socialement, économiquement, politiquement et culturellement comme un canton bilingue exemplaire.

3. Cohésion nationale

La Suisse peut compter sur le canton de Berne, siège de la capitale fédérale, comme trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

Les recommandations sont classées dans les quatre domaines d'activités suivants :

- politique, administration, institutions et médias ;
- économie, agriculture, tourisme et infrastructures ;
- instruction publique, sport et culture et
- santé, sécurité, justice et intégration.

Elles ne touchent donc pas que l'administration cantonale. A l'intérieur de chaque domaine d'activité, elles sont réparties dans les cinq axes stratégiques suivants :

- volonté politique, exemplarité, cohésion (financement public, législation etc.) ;
- organisation, coordination, structures ;
- formation ;

- ressources humaines et
- visibilité, sensibilisation, valorisation.

Les propositions qui suivent ont été pondérées en tenant compte des critères suivants : importance, impact (effets induits), acceptabilité (recommandation contestée ou pas), dimension politique et faisabilité pratique. Les critères en lien avec les ressources, qu'elles soient personnelles et financières, ainsi que les aspects temporels ont été écartés volontairement, dans le but de laisser au Conseil-exécutif toute la marge de manœuvre pour échelonner et planifier la mise en œuvre de mesures.

L'usage des langues officielles au Grand Conseil ainsi que la représentation de la minorité francophone au parlement fédéral ont été soulevés notamment dans les workshops et discutés de manière approfondie au sein de la commission d'experts. Celle-ci a finalement renoncé à faire une recommandation sur ces deux éléments qu'elle juge néanmoins importants et qui sont évoqués dans le présent rapport. Une recommandation visant l'affichage du nom des rues en ville de Berne dans les deux langues officielles a été abandonnée suite au refus du conseil municipal de la soutenir.

1.2 Recommandations stratégiques

La Commission d'experts formule 46 recommandations, dont 10 sont stratégiques, 23 importantes et 13 recommandées. La numérotation des recommandations est reprise du chapitre 9. Elle n'est donc pas chronologique.

Les dix recommandations stratégiques sont celles que la commission d'experts estime indispensables pour promouvoir le bilinguisme dans le canton et exploiter encore mieux le potentiel offert par la présence de deux langues et de deux cultures.

1.2.1 Politique, administration, institutions et médias

Recommandation 1

Programme gouvernemental de législature 2019-2022

La commission d'experts recommande :

- de faire du développement du bilinguisme bernois une priorité du programme gouvernemental de la législature 2019-2022,
- d'y faire figurer les trois dimensions de la vision du bilinguisme de la commission d'experts et
- de lancer ainsi un signal politique fort.

Recommandation 2

Stratégie pour le bilinguisme

La commission d'experts suggère au Conseil-exécutif :

- de faire l'appréciation politique des présentes recommandations,
- de sélectionner celles qu'il entend mettre en œuvre et
- de les prioriser dans le temps pour dégager une stratégie du bilinguisme,
- de définir les structures à l'intérieur, si nécessaire, à l'extérieur de l'administration pour la mise en œuvre de cette stratégie,
- de mettre à disposition les ressources nécessaires et
- d'instaurer un processus participatif impliquant tous les acteurs et milieux intéressés.

Recommandation 3

Loi cantonale sur le bilinguisme et révision des bases légales en lien avec le bilinguisme

La commission d'experts recommande :

- d'adopter une loi sur le bilinguisme en complément à la législation sur le statut particulier, qui réglerait de façon plus cohérente notamment l'utilisation des langues officielles, la promotion et le développement du bilinguisme (politique publique, stratégie du personnel) ainsi que la base légale nécessaire pour la mise à disposition de moyens financiers,
- de réviser les bases légales en lien avec le bilinguisme et
- de soumettre les directives de 1988 sur la représentation des langues officielles dans l'administration centrale à une révision totale.

Recommandation 4

Fonds cantonal de promotion du bilinguisme

La commission d'experts suggère de créer un fonds cantonal de promotion du bilinguisme visant à soutenir des projets privés et publics dans le but de promouvoir le bilinguisme ainsi que des mesures mises en place par le canton pour mieux exploiter le potentiel du bilinguisme dans ses différents domaines d'activité.

Recommandation 7

Collaboration intercantonale sur le thème du bilinguisme

La commission d'experts recommande d'étudier, en collaboration avec la Confédération, les cantons bi- et trilingues et la Région capitale suisse, l'opportunité de mettre en place une collaboration intercantonale sur le thème du bilinguisme. L'intérêt et les besoins des cantons concernés, les tâches, l'organisation, le fonctionnement et le financement de cette collaboration intercantonale notamment seraient étudiés.

Recommandation 9

Croissance de la population et établissement, accueil et intégration des francophones

La commission d'experts propose :

- de développer, dans le cadre de la stratégie économique 2025, un train de mesures favorisant la croissance de la population, en particulier de francophones dans le canton de Berne et
- d'étudier, en collaboration avec l'Association romande et francophone de Berne et environs (ARB) et l'Association des Communes Bernoises, comment l'accueil et l'intégration des francophones dans le canton de Berne peut être amélioré. L'intérêt et les besoins de l'ARB et des communes, les objectifs, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures concrètes notamment seraient étudiés.

Recommandation 13

Personnel de l'administration cantonale

La commission d'experts propose :

- de modifier la mise au concours de postes pour l'engagement de personnel francophone, bilingue et parfaitement bilingue,
- de fixer des exigences égales pour la maîtrise de la deuxième langue officielle pour les germanophones et les francophones,
- d'examiner les compétences dans la deuxième langue officielle avant et à l'entretien d'embauche,
- d'engager des personnes bilingues pour les postes de cadre dans les unités dont le cahier des charges comprend les contacts entre les citoyens et l'administration dans les deux langues officielles,
- de rémunérer les compétences linguistiques,
- de déterminer pour chaque poste des compétences linguistiques dans la deuxième langue officielle,
- de prévoir des mesures contraignantes pour qu'elles soient respectées,
- d'investir dans l'acquisition de compétences linguistiques au moyen d'outils interactifs et informatiques qui peuvent être sollicités en tout temps et selon les disponibilités du personnel,
- de sensibiliser activement le personnel à la langue et à la culture de l'autre communauté linguistique et
- de proposer des échanges d'employés et d'employées facultatifs entre unités administratives des deux régions linguistiques et de les promouvoir activement.

1.2.2 Economie, agriculture, tourisme et infrastructures

Recommandation 23

Stratégie économique

La commission d'experts propose d'intégrer le contexte cantonal bilingue dans un train de mesures en lien avec la stratégie économique du canton pour l'exploiter comme une « USP » (Unique Selling Proposition), en collaboration avec et dans le périmètre de la Région capitale suisse.

1.2.3 Instruction publique, sport et culture

Recommandation 30

Echanges linguistiques scolaires

La commission d'experts propose :

- de mieux regrouper les compétences et ressources actuelles dans un vrai bureau cantonal qui gère les échanges pour tout le canton et pour tous les degrés,
- d'introduire des échanges linguistiques obligatoires à tous les degrés et
- d'intensifier la collaboration avec Movetia pour que l'offre en échanges puisse être développée pour englober les élèves, les apprentis et apprenties, les étudiants et étudiantes, les adolescents et adolescentes, les classes, les enseignants et enseignantes, les professeurs, les formateurs et formatrices et les animateurs et animatrices.

Recommandation 32

Enseignement des langues officielles

La commission d'experts recommande d'améliorer l'enseignement des langues, notamment par :

- la promotion de l'enseignement des langues par des enseignants et enseignantes dont c'est la langue maternelle,
- l'utilisation de la deuxième langue officielle pour l'enseignement de contenu dans d'autres branches,
- l'utilisation de moyens d'enseignement plus poussés,
- l'évolution de la façon de travailler des enseignants et des enseignantes pour les pousser à réfléchir et à développer ensemble l'enseignement des langues et
- la priorisation de l'apprentissage des langues officielles.

1.3 Recommandations importantes

En niveau de pondération deux figurent 23 recommandations plus ponctuelles et qui demandent des changements moins radicaux, mais dont l'impact n'est pas forcément moins important que les recommandations stratégiques :

1.3.1 Politique, administration, institutions et médias

Recommandation 5

Suivi, évaluation et développement de la stratégie du bilinguisme du canton de Berne

La commission d'experts recommande de mettre en place un processus de suivi, d'évaluation et de développement régulier de la stratégie du bilinguisme du canton de Berne.

Recommandation 6

Institutions et organisations en charge du bilinguisme

La commission d'experts propose de renforcer et de développer la collaboration avec les institutions et organisations actives dans le domaine du bilinguisme, notamment par la création d'un label du bilinguisme pour les régions monolingues.

Recommandation 10

Répartition des ressources

La commission d'experts recommande de mieux tenir compte de la charge de travail supplémentaire engendrée par le bilinguisme dans la répartition des ressources dans les Directions, la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires, le Ministère public et la Direction de la magistrature en particulier lors de départs naturels ou de démissions et lorsque des ressources sont libérées ou augmentées.

Recommandation 11

Traduction

La commission d'experts recommande :

- d'améliorer les conditions d'engagement des traducteurs et traductrices,
- d'introduire les travaux de traduction dans tous les processus
- d'imposer une traduction plus systématique au moins d'un résumé dans l'autre langue officielle et
- subsidiairement, d'augmenter les ressources pour la traduction dans l'administration cantonale là où cela est nécessaire.

Recommandation 12

Statistique sur le personnel de l'administration cantonale

La commission d'experts propose d'établir et de publier des statistiques précises sur la représentation des langues officielles au sein du personnel par Direction et classe salariale.

Recommandation 14

Pratique de la deuxième langue officielle par le personnel de l'administration cantonale

La commission d'experts recommande de favoriser l'utilisation plus systématique de la deuxième langue officielle par le personnel dans le cadre de la gestion des affaires courantes.

Recommandation 16

Site internet du canton de Berne

La commission d'experts propose de veiller à une meilleure prise en compte du bilinguisme dans la conception du site internet du canton de Berne.

Recommandation 17

Délégation de tâches publiques

La commission d'experts recommande :

- d'introduire systématiquement une clause rappelant la nécessité de fournir des prestations dans les deux langues officielles dans les contrats de prestations,
- d'introduire en plus pour la région bilingue une clause prévoyant l'obligation d'employer du personnel dans les deux langues officielles,
- de sensibiliser les prestataires au bilinguisme et
- de veiller à ce qu'ils intègrent mieux le bilinguisme dans l'identité de leur institution.

Recommandation 19

Logo du canton de Berne

La commission d'experts propose que le canton de Berne mette mieux en valeur son logo bilingue.

Recommandation 20

Sensibilisation au bilinguisme

La commission d'experts recommande la mise en place d'une campagne de sensibilisation active au bilinguisme englobant notamment des ambassadeurs et ambassadrices du bilinguisme en collaboration avec tous les acteurs et milieux intéressés.

Recommandation 21

SSR

La commission d'experts recommande une intervention auprès de la Confédération pour que la SSR remplisse mieux son mandat et tienne mieux compte du bilinguisme bernois.

1.3.2 Economie, agriculture, tourisme et infrastructures

Recommandation 24

Réseau d'entreprises bernoises

La commission d'experts recommande d'étudier la mise en place d'un réseau intercantonal d'entreprises et d'une plateforme pour permettre des échanges et stages dans l'autre langue officielle.

Recommandation 25

« Prix de l'apprenti ou de l'apprentie bilingue »

La commission d'experts recommande de lancer la création d'un « prix de l'apprenti ou de l'apprentie bilingue » sur le modèle du « prix de l'apprenti ou de l'apprentie méritante ».

Recommandation 28

Mobilité douce et tourisme

La commission d'experts propose de réaliser, en collaboration avec le Forum du bilinguisme, le Conseil du Jura bernois, le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne, SuisseRando, SuisseMobile, l'association Chemins pédestres bernois, BE ! Tourisme SA et Jura & trois-lacs, une étude sur l'opportunité et les possibilités de rendre le bilinguisme visible sur les chemins et sentiers de mobilité douce et dans le tourisme.

Recommandation 29

Transports publics

La commission d'experts propose de veiller à ce que les entreprises régionales de transports publics, proposant des prestations sur le territoire cantonal, tiennent mieux compte du bilinguisme.

1.3.3 Instruction publique, sport et culture

Recommandation 33

Filières bilingues

La commission d'experts propose de soutenir plus activement le développement des filières bilingues à l'école obligatoire, dans le secondaire II et le tertiaire ainsi que de poursuivre attentivement le développement de programmes d'études bilingues au sein de BENEFR1.

Recommandation 34

Apprentissages

La commission d'experts recommande d'instaurer une quatrième année d'apprentissage facultative dans l'autre langue officielle.

Recommandation 35

Immersion précoce des élèves

La commission d'experts propose de :

- mettre sur pied, en collaboration avec la Haute Ecole Pédagogique germanophone et la HEP BEJUNE, un projet-pilote d'immersion à la langue et la culture de l'autre communauté linguistique pour la scolarité obligatoire et
- de sonder l'intérêt des crèches de participer à cette démarche.

Recommandation 38

Culture

La commission d'experts propose de s'inspirer de la pratique établie dans l'espace culturel bilingue et de voir dans quelle mesure le bilinguisme pourrait être mieux soutenu dans le milieu culturel en dehors du périmètre d'action du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne.

Recommandation 39

Musées d'importance régionale et nationale

La commission d'experts recommande d'introduire des mesures contraignantes pour contrôler et faire respecter le bilinguisme dans les musées d'importance régionale et nationale.

1.3.4 Santé, sécurité, justice et intégration

Recommandation 42

Soins hospitaliers

La commission d'experts recommande d'introduire des mesures contraignantes pour contrôler et faire respecter le bilinguisme dans les établissements hospitaliers soumis à l'obligation de l'article 3, alinéa 5 LSH, notamment l'affichage, le site internet, la documentation à l'intention de la patientèle ainsi que les connaissances linguistiques du personnel.

Recommandation 44

Police cantonale

La commission d'experts propose l'organisation et l'institutionnalisation d'échanges facultatifs dans l'autre région linguistique ou les cantons romands pour les policiers et policières.

Recommandation 46

Professionnels de la santé et des soins

La commission d'experts recommande de mettre sur pied une offre de formation linguistique dans les deux langues officielles à l'échelle cantonale pour les professionnels de la santé et des soins.

1.4 Recommandations souhaitables

Les 13 recommandations qui suivent sont plus ponctuelles et spécifiques, mais néanmoins soutenues par la commission d'experts :

1.4.1 Politique, administration, institutions et médias

Recommandation 8

Grand Conseil

La commission d'experts recommande l'instauration d'un tournus entre présidents et présidentes francophones et germanophones au Grand Conseil.

Recommandation 15

Journée du bilinguisme cantonal

La commission d'experts recommande de donner une suite favorable à l'initiative de la Région capitale suisse tendant à l'organisation d'une journée du bilinguisme cantonal et de coordonner cet événement avec la journée du bilinguisme dans les établissements de la scolarité obligatoire du canton de Berne.

Recommandation 18

Informations sur les communautés linguistiques bernoises

La commission d'experts propose de créer un site et une brochure présentant de façon accessible notamment les langues, l'histoire, les cultures, les traditions et les systèmes éducatifs des deux communautés linguistiques du canton de Berne.

Recommandation 22

Médias

La commission d'experts recommande d'encourager la création dans les médias régionaux d'une fenêtre hebdomadaire consacrée à l'autre langue officielle et à sa culture ainsi que les coopérations ponctuelles entre les médias régionaux.

1.4.2 Economie, agriculture, tourisme et infrastructures

Recommandation 26

Agriculture

La commission d'experts propose d'étudier, en collaboration avec la FRI, l'opportunité et la possibilité d'étendre la FRI au territoire BEJUNE, les possibilités de mettre sur pied une formation bilingue pour le CFC d'agriculteur ou d'agricultrice en collaboration avec les écoles d'agriculture de Cernier et de Grangeneuve.

Recommandation 27

Entreprises

La commission d'experts recommande de soutenir la Région capitale suisse dans l'extension du projet pilote des tandems linguistiques et de veiller à ce qu'elle englobe les entreprises.

1.4.3 Instruction publique, sport et culture

Recommandation 31

Ville de Bienne

La commission d'experts propose d'engager des discussions avec Swiss Olympic et la ville de Bienne pour promouvoir activement le site de Bienne comme chef-lieu de fédérations sportives nationales et internationales.

Recommandation 36

Leçons supplémentaires en L2

La commission d'experts recommande d'examiner l'adéquation de la distribution des ressources par branche au vu des résultats de la dernière enquête internationale du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et d'adapter cas échéant, la répartition du nombre de leçons par branche.

Recommandation 37

Offre régionale de cours de suisse allemand

La commission d'experts propose d'étudier, en collaboration avec les écoles, les possibilités de mettre sur pied une offre régionale ponctuelle ou continue de cours facultatifs de suisse allemand.

1.4.4 Santé, sécurité, justice et intégration

Recommandation 40

Santé et soins

La commission d'experts recommande d'étudier, en collaboration avec tous les hôpitaux, les cliniques privées et autres institutions et les professionnels ainsi que les associations professionnelles de la santé et des soins, l'opportunité de mettre en place un pool de traduction dans le domaine de la santé et des soins. L'intérêt et les besoins des milieux concernés, les tâches, l'organisation, le fonctionnement et le financement de ce pool notamment seraient étudiés.

Recommandation 41

Autorités judiciaires et Ministère public

La commission d'experts propose d'étudier, en collaboration avec la Direction de la magistrature, la mise en place d'une solution pour la traduction au sein des autorités judiciaires et du Ministère public.

Recommandation 43

Documents et informations générales du domaine de la santé et des soins

La commission d'experts recommande d'étudier, en collaboration avec les hôpitaux, les cliniques privées, les professionnels de la santé et les associations professionnelles du domaine de la santé, la possibilité de centraliser la rédaction et la traduction de documents, formulaires et informations standards dans le domaine de la santé. L'intérêt et les besoins des milieux concernés, les modalités de cette centralisation, son financement ainsi que la sélection des documents, formulaires et informations qui pourraient faire l'objet d'une centralisation notamment seraient étudiés.

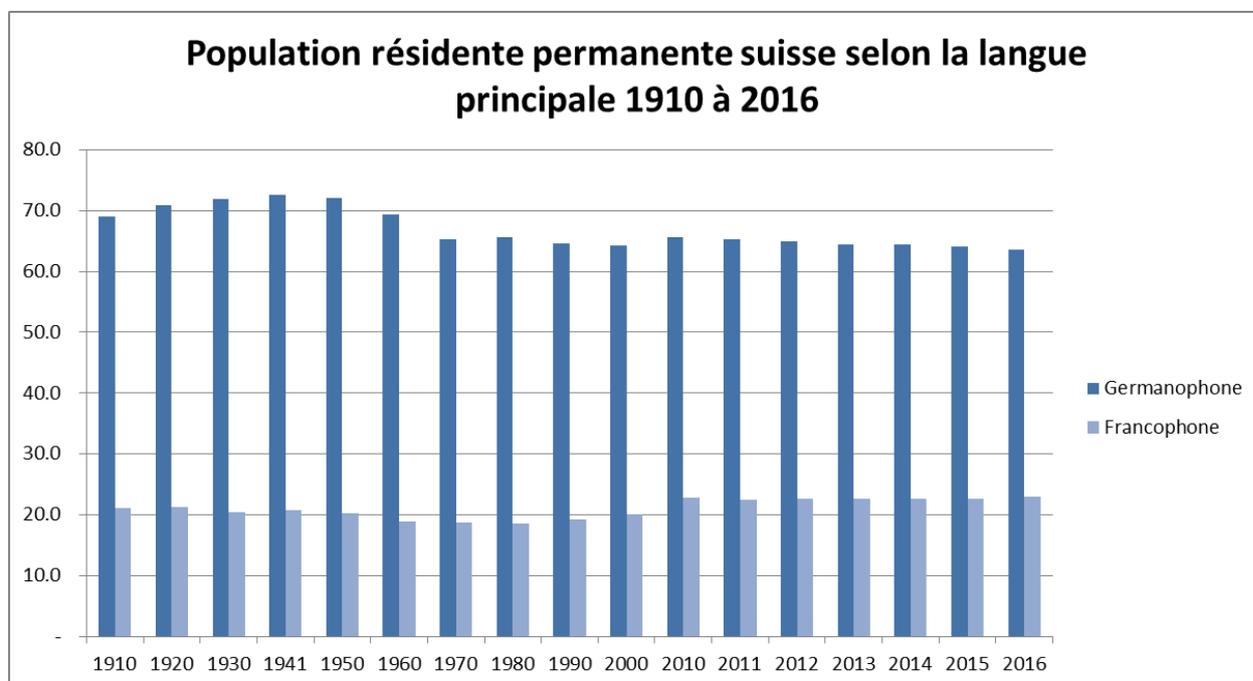
Recommandation 45

Avocats et avocates

La commission d'experts propose de thématiser la question de l'amélioration des compétences linguistiques des futurs avocats et avocates et l'attractivité de la patente pour les francophones dans le cadre de la révision de l'OExA.

2 Développement des communautés linguistiques

La Suisse et le canton de Berne ont inscrit dans leur Constitution le plurilinguisme (art. 4 Constitution fédérale) et le bilinguisme (art. 6 Constitution cantonale). Au niveau fédéral, entre 1910 et 2016, la part de population suisse ayant indiqué l'allemand (ou le suisse allemand) comme langue(s) principale(s) a légèrement baissé, passant de 69 % à 63 %, celle ayant indiqué le français en revanche passe de 21 % à 23 % sur la même période.¹²



En Suisse alémanique, l'allemand est un peu plus fréquent que le suisse allemand, suivi de l'anglais et du français. En Suisse romande, le français est quasi universellement utilisé suivi de l'anglais.³ L'allemand et le suisse allemand sont légèrement plus utilisés en Suisse romande que le français en Suisse alémanique. L'importance du suisse allemand et donc du phénomène de diglossie est frappant.

Une grande majorité de la population, soit 64,4 %, utilise régulièrement au moins deux langues (toutes langues confondues). L'âge ainsi que le niveau de formation ont une influence sur le nombre de langues utilisées régulièrement.⁴ « Parmi les personnes âgées de 25 ans ou plus, une sur cinq apprend une langue. L'anglais est la langue la plus souvent apprise quelle que soit la région linguistique. »⁵

L'anglais est largement répandu, notamment parmi les jeunes et les personnes actives sur le marché du travail. Son utilisation doit toutefois être relativisée. En effet, l'Office fédéral de la statistique suppose que l'utilisation de l'anglais est plus souvent réceptrice (lire, écouter) que productrice (parler, écrire) et se cantonne en grande partie aux nouveaux médias, à la musique, à la recherche et à certains autres secteurs du monde du travail.⁶

¹ [Office fédéral de la statistique - population - langues](#), page consultée le 23 mai 2018.

² Source : données fournies sur demande par l'Office fédéral de la statistique.

³ Office fédéral de la statistique, Pratique linguistique en Suisse, Premiers résultats de l'Enquête sur la langue, la religion et la culture 2014, Neuchâtel 2016, p. 12.

⁴ Idem, p. 8.

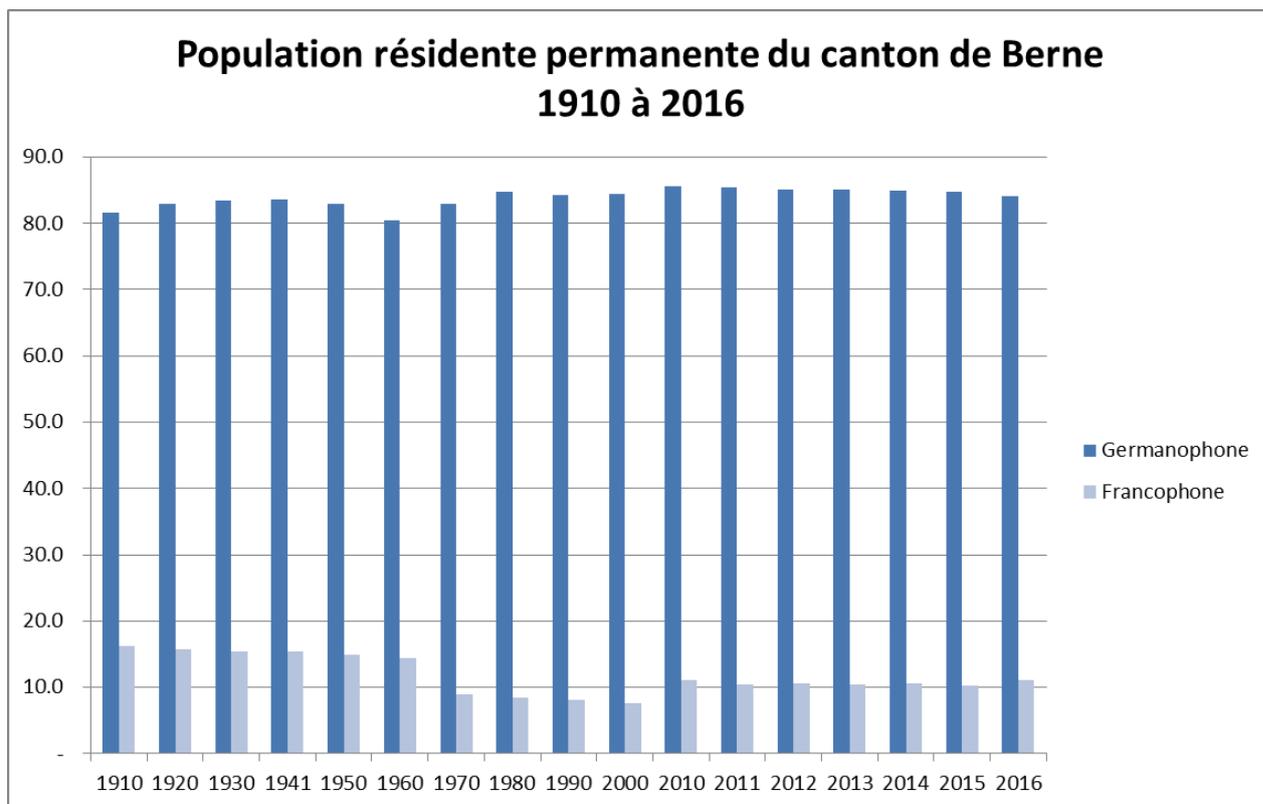
⁵ [Office fédéral de la statistique - population - langues](#), page consultée le 23 mai 2018.

⁶ Office fédéral de la statistique, Pratique linguistique en Suisse, Premiers résultats de l'Enquête sur la langue, la religion et la culture 2014, Neuchâtel 2016, p. 26.

« *L'apprentissage des langues se poursuit bien au-delà de l'école obligatoire ou de la fin de la première formation post-obligatoire, pour toutes sortes de motifs.* » La principale raison est d'ordre professionnel.⁷

« *Sur le marché du travail suisse, le suisse allemand est la langue la plus fréquemment parlée (65 % des personnes actives occupées), suivi de l'allemand standard (35 %), du français (29 %), puis de l'anglais (19 %) et de l'italien (9 %).* ». « *43 % de la population suisse active occupée utilise au moins une fois par semaine plus d'une langue dans le cadre de son travail.* »⁸

Au niveau cantonal, les graphiques qui suivent montrent l'évolution de la répartition des deux langues officielles entre 1910 et 2016, respectivement 1970 et 2016.⁹ La population francophone du canton de Berne augmente proportionnellement plus que la population germanophone. En 2016, on comptait dans le canton de Berne 110 536 francophones (11 % de la population) et 835 524 germanophones (84.1 %) pour une population totale de 1 033 644.¹⁰

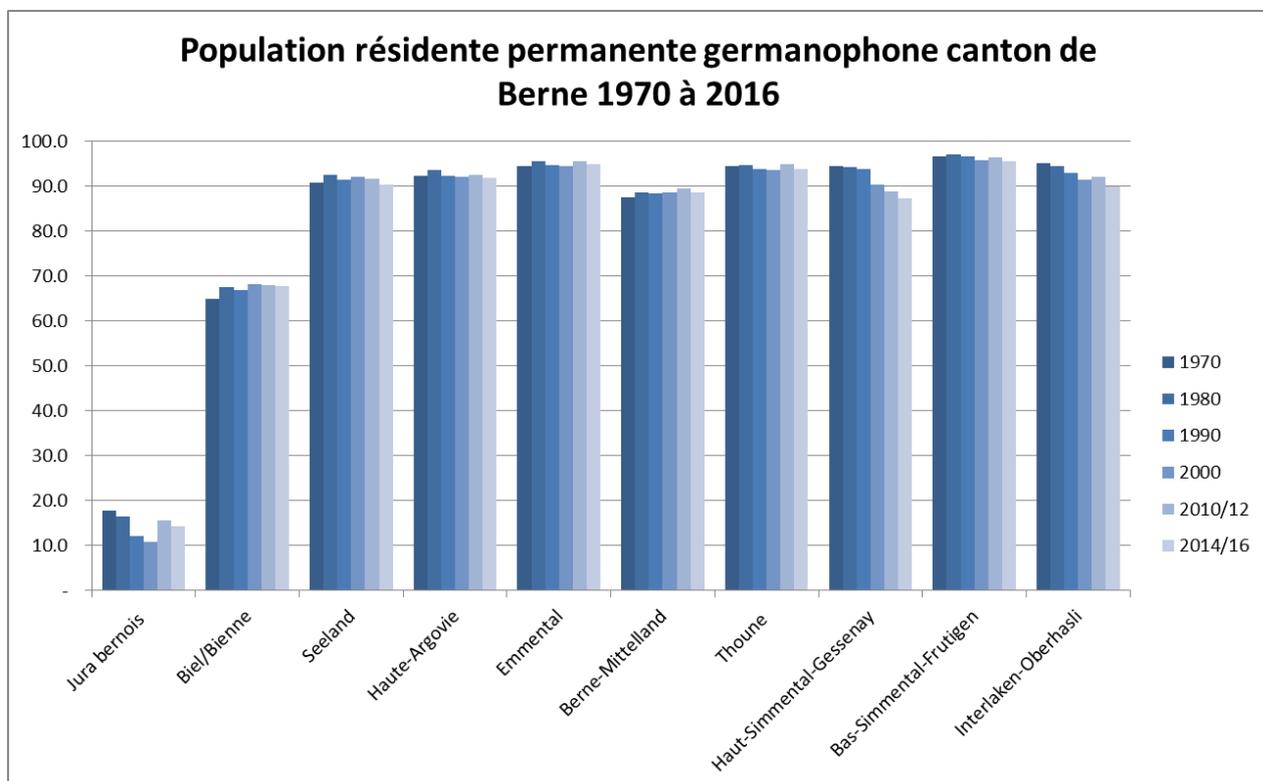
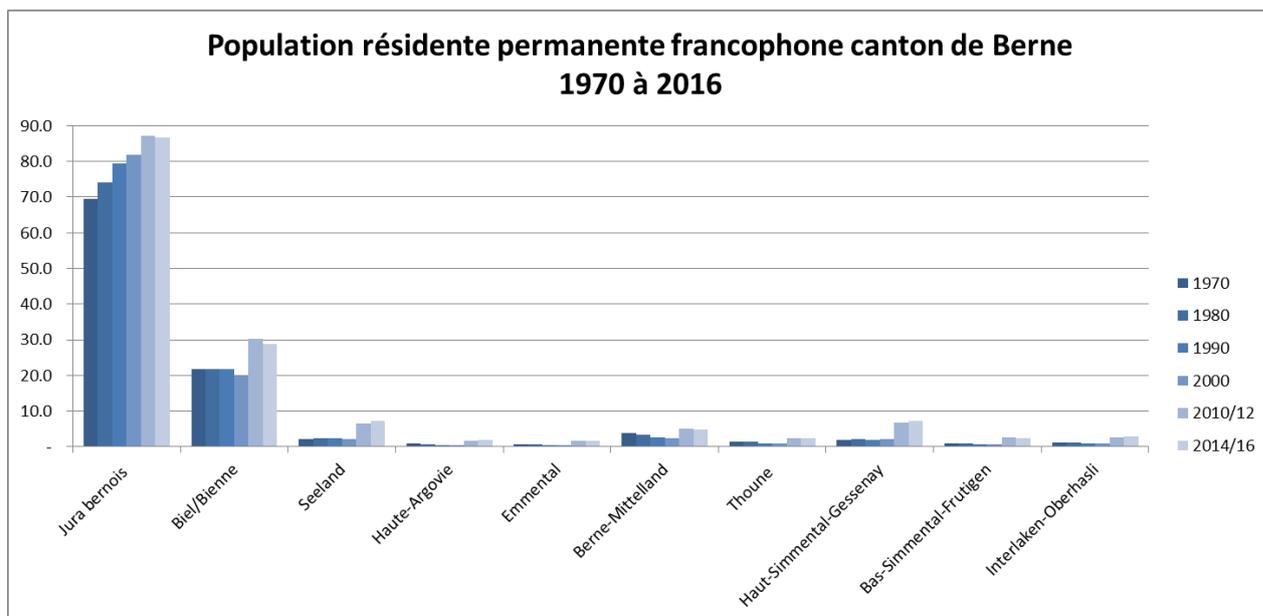


⁷ Idem, p. 22 et 24.

⁸ [Office fédéral de la statistique - population - langues](#), page consultée le 23 mai 2018.

⁹ Source : données fournies sur demande par l'Office fédéral de la statistique.

¹⁰ [Office fédéral de la statistique - Population résidente permanente selon les langues principales et le canton](#), page consultée le 26 août 2018.



3 Rappel

3.1 Développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal (Statu quo+)

Ce projet s'inscrit dans les travaux en lien avec le développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal.

Dans le cadre du développement du statut particulier du Jura bernois, le Conseil-exécutif a saisi l'occasion pour lancer également une réflexion sur le renforcement du bilinguisme cantonal. C'est ainsi qu'en date du 11 février 2015, le Conseil-exécutif a mandaté notamment la Chancellerie d'Etat pour mettre en œuvre les conclusions du rapport final du 27 novembre 2014 de la Chancellerie d'Etat à l'attention du Conseil-exécutif sur le « Développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal, projet Statu quo+ ». ¹¹

3.1.1 Conférence des Relais francophones

Pour l'administration, chaque Direction a procédé à la nomination d'un Relais francophone et le chancelier a sanctionné la création de la Conférence des Relais francophones (CoReFra) par l'adoption de son règlement en août 2016¹².

La CoReFra est un organe de coordination des collaborateurs et collaboratrices ayant pour tâches de veiller à ce que la sensibilité francophone soit représentée au sein de l'administration centrale. Elle poursuit les buts suivants :

- sensibiliser l'administration centrale afin qu'elle prenne les mesures nécessaires en vue de la promotion du bilinguisme cantonal ;
- coordonner les activités des personnes désignées comme « Relais francophone » au sein de l'administration centrale ;
- favoriser la collaboration et les échanges entre ses membres ;
- relayer au chancelier ou à la chancelière les besoins et attentes du Conseil du Jura bernois (CJB) et du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (CAF) en matière de bilinguisme, notamment au sein de l'administration et
- débattre de l'évolution, des défis et des problèmes liés à la promotion et à la réalisation d'un bilinguisme cantonal vivant au sein de l'administration centrale.

3.1.2 Extension du périmètre du CAF

La préparation de la mise en œuvre des autres conclusions du rapport a été répartie entre plusieurs groupes de travail, dont un qui concernait l'extension du périmètre d'action du CAF, un qui regroupait une série de modifications ponctuelles de la législation cantonale et un qui concernait la mise en place d'une commission extraparlamentaire permanente du bilinguisme.

Depuis le 1^{er} juin 2018, le CAF siège dans sa nouvelle composition et couvre un périmètre d'action élargi aux 17 communes germanophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne.

3.1.3 Modifications législatives

Les modifications législatives ponctuelles concernent notamment les compétences du CJB et du CAF pour désigner des représentants et représentantes du Jura bernois ou de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne dans certains organes cantonaux ou régionaux et renforcent leur participation politique dans les procédures de nomination de certains postes dans l'administration centrale. Sont concernés des lois, des ordonnances et les règlements du CJB et du CAF.

Les modifications des règlements du CJB, du CAF et du règlement commun du CJB et du CAF sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2018. ¹³

¹¹ [Affaire du 11 février 2015 2014.RRGR.1220 du Conseil-exécutif](#)

¹² cf. annexe 4.

Les modifications d'ordonnances ont été approuvées par le Conseil-exécutif en date du 23 mai 2018 et sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2018.¹⁴

Les modifications de la loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP)¹⁵ sont en préparation.

3.2 Développement du bilinguisme cantonal

Dans son arrêté du 11 février 2015, le Conseil-exécutif a chargé la Chancellerie d'Etat d'étudier la mise en place d'une commission extraparlamentaire permanente sur le bilinguisme. A réception du rapport de la Chancellerie d'Etat, il a souhaité savoir quelles tâches pourraient lui être confiées avant de se prononcer.

C'est ainsi que le Conseil-exécutif a institué le 3 mai 2017 la commission d'experts non-permanente sur le bilinguisme et nommé son président Hans Stöckli.

Les autres membres ont été nommés par la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) sur proposition du président. Le CJB et le CAF ont été consultés avant cette nomination par la DAJ. Ils ont approuvé les candidats et les candidates proposés.

La commission d'experts sur le bilinguisme a été chargée d'établir **un rapport sur l'état et les possibilités de développement du bilinguisme dans le canton de Berne. Ce rapport contiendra des propositions de mesures concrètes pour promouvoir le bilinguisme dans le canton et exploiter encore mieux le potentiel offert par le mélange de deux langues et de deux cultures.**

Par la remise du présent rapport, la commission d'experts a rempli son mandat.

¹³ [ROB 17-047](#), [ROB 18-034](#) et [ROB 17-042](#)

¹⁴ [ROB 18-043](#)

¹⁵ [RSB 102.1](#)

4 Démarche

La commission d'experts s'est réunie à six reprises, la première fois le 11 octobre 2017 et la dernière fois le 30 août 2018. Ses membres sont les suivants :

Présidence : *Monsieur Hans Stöckli*, conseiller aux Etats

1. *Monsieur Bernhard Altermatt*, représentant de la Région capitale Suisse
2. *Madame Virginie Borel*, représentante du Forum du bilinguisme
3. *Madame Corina Casanova*, représentante de Forum helveticum
4. *Monsieur Francis Daetwyler*, (jusqu'au 31 mai 2018), *Monsieur Christophe Gagnebin* (depuis le 1^{er} juin 2018) représentant du CJB
5. *Monsieur David Gaffino*, représentant du CAF (jusqu'au 31 juillet 2018), vice-chancelier du canton de Berne (depuis le 1^{er} août 2018)
6. *Prof. François Grin*, Observatoire ELF (observatoire économie langues formation), Université de Genève, membre du comité directeur de Forum helveticum
7. *Madame Simone Hebeisen*, chargée des affaires francophones à l'Université de Berne
8. *Monsieur Urs Heil*, directeur du département des ressources humaines de Manufacture des montres ROLEX SA
9. *Madame Nicoletta Mariolini*, déléguée fédérale au plurilinguisme
10. *Monsieur Michael Stämpfli*, représentant de BERNbilingue
11. *Madame Sacra Tomisawa-Schumacher*, représentante de l'Association romande et francophone de Berne et environs (ARB)
12. *Monsieur Roland Zaugg*, représentant de la Chambre économique du Jura bernois (CEP)
13. *Monsieur Michel Walthert*, vice-chancelier du canton de Berne (jusqu'au 31 juillet 2018) (membre avec voix consultative)

Secrétariat général : *Madame Caroline Brunner*, juriste à l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources, Chancellerie d'Etat

4.1 Baromètre du bilinguisme dans le canton de Berne

4.1.1 Questionnaire

Afin de déterminer l'état actuel du bilinguisme dans le canton de Berne, la commission d'experts a mandaté Input Consulting AG de Berne/Zurich pour réaliser, en collaboration avec le Forum du bilinguisme, début janvier 2018 une enquête auprès de 500 personnes issues des cinq régions administratives du canton. La ville de Bienne est comprise dans la région administrative du Seeland.

Le but du questionnaire du Baromètre du bilinguisme dans le canton de Berne était d'obtenir des informations dans les six domaines suivants :

1. Compétences dans la langue partenaire

Comment améliorer les compétences dans la langue partenaire : comprendre – parler – lire – écrire (standards européens de base) ?

2. Pratique de la langue partenaire

Comment améliorer la pratique de la langue partenaire (dans certains contextes) ? La pratique de la langue partenaire est-elle régulière, ponctuelle ou inexistante ?

3. Représentations du bilinguisme

Comment assurer le vivre-ensemble et le bien-être des deux communautés linguistiques, notamment le soutien à la minorité, pour permettre à celle-ci de s'épanouir dans ce canton bilingue ?

4. Jugement des acteurs quant aux pratiques du bilinguisme

Comment veiller à ce qu'il soit perçu par tous comme « à sa juste place » ?

5. Plus-value du bilinguisme officiel pour le canton et ses habitants et habitantes

Est-ce avantageux d'être bilingue ou dans un environnement bilingue ?

Un Bernois est-il avantagé par rapport à un Neuchâtelois ou à un Zurichois ?

Le bilinguisme renforce-t-il l'attractivité du canton pour les acteurs économiques notamment ?

6. Amélioration de l'image du bilinguisme officiel (sensibilisation accrue)

Les résultats complets sont mis à disposition par la Chancellerie d'Etat sur demande. Ils sont résumés dans l'annexe 1.

4.1.2 Conclusions

69 % des participants et participantes estiment que le bilinguisme contribue à l'attractivité du canton.

Tant les régions que les deux communautés linguistiques estiment que le bilinguisme contribue à l'attractivité du canton.

La majorité des participants et participantes est d'avis que le canton de Berne doit jouer un rôle au niveau national en matière de bilinguisme et qu'il doit servir d'exemple à suivre pour d'autres cantons sur la pratique des langues et sur le vivre ensemble des communautés.

Le bilinguisme représente un avantage pour la maîtrise des deux langues officielles pour toutes les régions. Aucune région ne considère le bilinguisme comme un désavantage, ni pour les participants et participantes eux-mêmes, ni pour l'économie, la politique, la société et la culture.

Toutes les régions attachent de l'importance à la langue partenaire et y sont sensibles, même si la maîtrise et l'utilisation de la langue partenaire varie sensiblement d'une région à l'autre.

La langue partenaire joue un rôle important pour une majorité des participants et participantes dans les domaines suivants : tourisme, formation et éducation, administration, santé, médias, commerce et culture.

Les compétences dans la langue partenaire jugées les plus importantes sont la compréhension et l'expression orales (comprendre et parler) tant dans le secteur public, que dans le secteur privé.

L'importance du suisse allemand est soulignée par toutes les régions et par les deux communautés linguistiques.

Une grande majorité des participants et participantes est favorable à l'introduction d'un enseignement facultatif bilingue à tous les niveaux de la scolarité obligatoire et à ce que les échanges scolaires entre régions linguistiques deviennent obligatoires pour tous les élèves de l'école obligatoire du canton.

Les francophones et les régions du Jura bernois et du Seeland ne se sentent pas assez considérés et représentés.

4.2 Workshops

Sur la base des résultats de l'enquête, quatre workshops ont été organisés sur les thèmes suivants :

- économie, innovation, infrastructures, tourisme et agriculture à Tramelan,
- éducation, sport et culture à Berne,
- santé, sécurité, justice et intégration à Thouné et
- politique et société (administration, institutions, médias) à Bienne.

Ont participé à ces workshops des personnes du terrain, issues de ces différents domaines, qui ont été choisies par la commission d'experts. La liste des participants et participantes à ces workshops figure à l'annexe 2 du présent rapport.

Les workshops poursuivaient les buts suivants :

- affiner, préciser et approfondir les résultats de l'enquête,
- collecter des bonnes pratiques et des pratiques éprouvées et
- développer des recommandations concrètes et efficaces pour la promotion du bilinguisme.

Ils portaient sur :

- les résultats de l'enquête,
- des questions générales et
- des problèmes et mesures concrets.

Les workshops ont fait l'objet de procès-verbaux non nominatifs joints en annexe au présent rapport (cf. annexe 3). Aucune préparation de la part des participants et participantes aux workshops n'était requise.

Il sied de souligner d'abord la qualité et la quantité des participants et participantes aux workshops qui ont accepté de consacrer quelques heures de leur précieux temps pour y participer et ce sans contrepartie financière. Malgré des agendas très chargés pour la plupart, peu de personnes ont décliné l'invitation. Tous les membres du conseil municipal de la ville de Bienne ont participé aux workshops.

Il faut encore relever l'optimisme, l'ouverture, la franchise, la motivation, le pragmatisme et la volonté des participants et participantes de faire passer un message au gouvernement du canton.

Finalement, tous les participants et participantes ont manifesté leur soutien à la promotion du bilinguisme dans le canton de Berne.

4.3 Evaluation des résultats par la commission d'experts

Le 18 avril 2018, la commission d'experts a consacré toute une journée à l'analyse des résultats du Baromètre du bilinguisme dans le canton de Berne et des workshops ainsi qu'à l'élaboration de recommandations. Pour ce faire, elle a engagé un intervenant et coach.

La commission d'experts a également développé sa vision d'un canton de Berne bilingue.

Les propositions qui précèdent ont été pondérées en tenant compte des critères suivants : importance, impact (effets induits), acceptabilité, dimension politique (vers l'extérieur surtout) et faisabilité pratique.

Sont d'importance stratégique les recommandations que la commission d'experts estime indispensables pour promouvoir le bilinguisme dans le canton et exploiter encore mieux le potentiel offert par la présence de deux langues et de deux cultures. Ont le niveau de pondération deux, les recommandations plus ponctuelles, qui demandent des changements moins radicaux, mais dont l'impact n'est pas forcément moins important que les recommandations stratégiques. Les recommandations restantes sont plus ponctuelles et spécifiques, mais néanmoins souhaitables.

5 Changement de paradigme

Depuis 1815, date à laquelle la majeure partie de l'ancienne Principauté de l'Evêché de Bâle était annexée au canton de Berne, en échange du pays de Vaud et de l'Argovie, les frontières du canton de Berne ont notablement évolué. En 1978, la République et Canton du Jura, composée des anciens districts bernois de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes, est créée. Le district du Laufonnais quitte le canton de Berne pour intégrer Bâle campagne en 1994 et le 1^{er} juillet 1996 la commune de Vellerat est cédée par le canton de Berne au Jura.

En 2018, cette évolution n'est pas encore achevée. La préparation du transfert de la commune de Clavaleyres vers le canton de Fribourg est en cours. Le destin de la commune de Moutier, qui s'est prononcée de justesse en votation communale le 18 juin 2017 en faveur d'un transfert vers la République et Canton du Jura, n'a pas encore été scellé en août 2018. Finalement, le canton de Berne est toujours confronté à la volonté de mouvements de lutte qui souhaitent voir le territoire jurassien s'étendre « du lac de Bièvre aux portes de la France »¹⁶.

Force est donc de constater que le canton de Berne a vu sa minorité linguistique diminuer progressivement ces dernières années. Les récents développements le poussent à poursuivre l'objectif de la défendre dans le cadre de la résolution de la Question jurassienne tout en veillant à maintenir ses frontières et sa population.

Il s'agit désormais de se tourner vers l'avenir, de saisir l'opportunité que représente la présence de deux communautés linguistiques et de deux cultures sur le territoire cantonal et de transformer cet état de fait en une spécificité du canton de Berne, siège de la capitale fédérale. Bien sûr, sans oublier l'aspect de protection de la minorité, car plus une minorité est petite, plus il faut la protéger.

¹⁶ [Extrait de la Nouvelle Rauracienne de 1950](#), page consultée le 6 septembre 2018.

6 Cadre

Le travail de la commission d'experts et les recommandations qu'elle propose s'inscrivent dans un cadre précis.

Au niveau fédéral, il y a principalement :

- la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999¹⁷, articles 4 et 18,
- les Instructions du Conseil fédéral du 22 janvier 2003 concernant la promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale (Instructions concernant le plurilinguisme)¹⁸,
- la loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (loi sur les langues, LLC)¹⁹ et
- l'ordonnance du 4 juin 2010 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (ordonnance sur les langues, OLang)²⁰.

Au niveau cantonal, il s'agit notamment :

- de la Constitution cantonale du 6 juin 1993²¹, articles 4 à 6,
- de la loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP)²²,
- de l'ordonnance du 2 novembre 2005 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (ordonnance sur le statut particulier, OStP)²³,
- du décret du 24 mars 2010 sur les langues judiciaires (DLJ)²⁴,
- des directives du 17 juin 2009 sur les prestations linguistiques dans l'administration centrale du canton de Berne²⁵,
- des directives du 16 mars 1988 sur la représentation des langues officielles dans l'administration centrale,
- du rapport de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) de 2009 sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne et
- de l'arrêté du Conseil-exécutif du 11 février 2015 relatif au développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal²⁶.

La commune de Bienne, titulaire du Label du bilinguisme du Forum du bilinguisme, dispose des bases légales suivantes :

- règlement du 9 juin 1996 de la Ville de Bienne²⁷, article 3,
- ordonnance du 26 octobre 2016 sur le personnel²⁸, appendice 5,
- ordonnance du 26 août 1994 relative au Service de traduction municipal²⁹ et
- charte du bilinguisme d'août 2006 à l'attention des collaborateurs et des collaboratrices de l'Administration municipale biennoise.

¹⁷ [RS 101](#)

¹⁸ [Instructions du Conseil fédéral concernant le plurilinguisme](#)

¹⁹ [RS 441.1](#)

²⁰ [RS 441.11](#)

²¹ [RSB 101.1](#)

²² [RSB 102.1](#)

²³ [RSB 102.111](#)

²⁴ [RSB 161.13](#)

²⁵ [Directives sur les prestations linguistiques dans l'administration centrale du canton de Berne](#)

²⁶ [ACE du 11 février 2015 - Développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal](#), page consultée le 24 mai 2018.

²⁷ [RDCo 101.1](#)

²⁸ [RDCo 153.013](#)

²⁹ [RDCo 103.24](#)

7 Vision pour le bilinguisme cantonal bernois

Dimension 1 Cohésion cantonale

La population et les acteurs socio-économiques se sentent à l'aise dans leur canton de Berne bilingue de fait et de droit.

La population peine à prendre conscience du fait que deux cultures existent dans le canton de Berne. Les appréhensions et la méconnaissance par rapport à la deuxième langue officielle et à sa culture sont grandes, alors même que leur existence et leur plus-value ne sont pas remises en question. Des efforts doivent être consentis pour développer le respect entre les deux communautés linguistiques.

Le bilinguisme est encore trop souvent considéré comme un fardeau imposé en raison de la présence d'une région francophone et des communes bilingues de Bienne et d'Évilard dans le canton. Des efforts doivent être consentis par les francophones et les germanophones pour transformer l'actuel « vivre côte à côte » des deux communautés linguistiques en « vivre ensemble ».

Les citoyens et citoyennes doivent se sentir à l'aise dans le canton de Berne quelle que soit la langue officielle choisie. En respect de la territorialité des langues, le canton doit donc être en mesure de fournir ses prestations et services dans les deux langues officielles.

Dimension 2 Positionnement du canton de Berne au niveau de la Suisse

Le canton de Berne est reconnu en Suisse socialement, économiquement, politiquement et culturellement comme un canton bilingue exemplaire.

Si le canton veut jouer sa carte du bilinguisme effectivement, son administration et ses instances politiques doivent montrer l'exemple et jouer le rôle d'ambassadeurs d'un bilinguisme présent, concret, vivant et vécu. Pour ce faire, le canton doit mieux exploiter les collaborations intercantionales et régionales existantes.

Le bilinguisme du canton de Berne est souvent méconnu. Le canton de Berne reste majoritairement considéré comme un canton germanophone avec une minorité linguistique francophone et une commune bilingue. Le bilinguisme ne doit plus être considéré seulement sous l'angle des coûts et/ou complications qu'il engendre. Le bilinguisme devrait être considéré comme une richesse et une opportunité unique de se démarquer d'autres cantons et d'apprendre ou de se perfectionner dans une deuxième langue nationale.

Des investissements en temps, en argent et en efforts doivent être consentis pour rendre ce bilinguisme concret, vivant et visible aux yeux de la population, des cantons voisins et des autorités fédérales. Cet investissement est un investissement à long terme dont les effets ne peuvent se mesurer à court terme.

Bienne, la plus grande ville officiellement bilingue de Suisse étant sise sur le territoire du canton de Berne, cette dimension se justifie d'autant plus.

Dimension 3 Cohésion nationale

La Suisse peut compter sur le canton de Berne, siège de la capitale fédérale, comme trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

En vertu de l'article 2, alinéa 2 de la Constitution cantonale (ConstC)³⁰, le canton de Berne « coopère avec la Confédération et les autres cantons et se considère comme un lien entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. ».

Ce n'est que si le canton se distingue par son exemplarité dans ses pratiques en lien avec le bilinguisme, qu'il pourra effectivement jouer le rôle de « trait d'union » entre la Suisse romande et la Suisse alémanique et contribuer à la cohésion nationale.

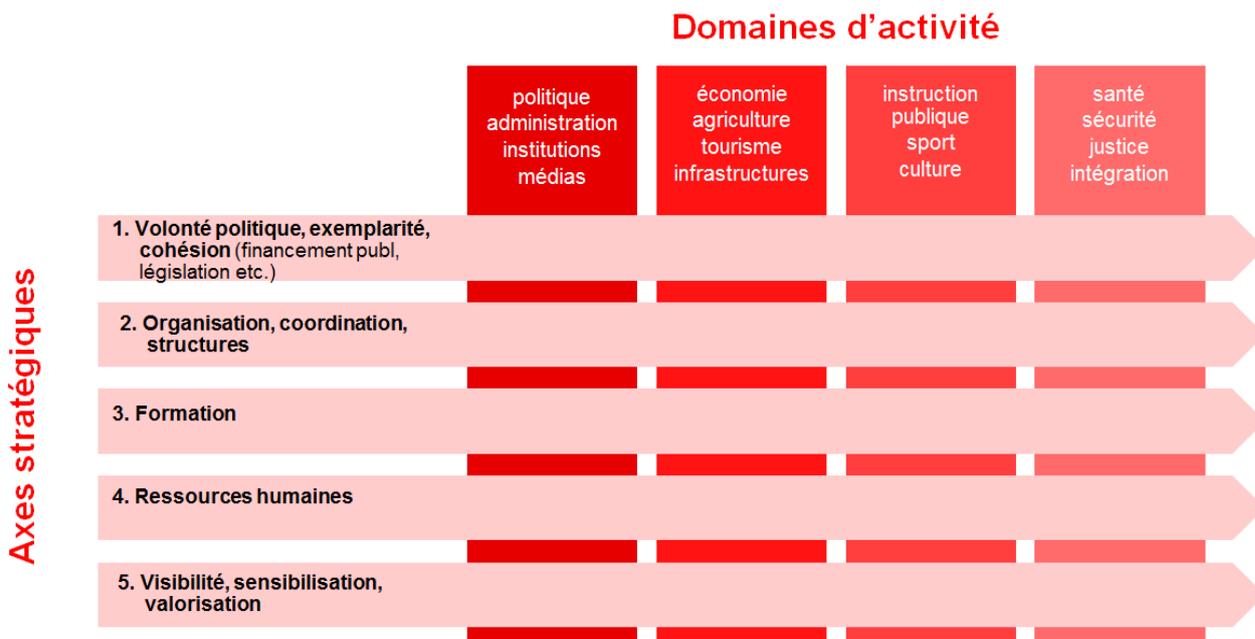
8 Domaines d'activités et axes stratégiques

Afin de réaliser sa vision, la commission d'experts a défini quatre domaines d'activité (qui correspondent aux thèmes des quatre workshops) et des axes stratégiques.

Les activités de l'Etat ont servi de base pour définir les domaines d'activité. L'environnement a été écarté volontairement, car il n'est pas lié à la langue.

La promotion du bilinguisme étant un sujet vaste, il n'a pas été possible de couvrir tous les domaines. C'est le cas par exemple du commerce, de l'industrie et de l'artisanat. Ces domaines pourraient faire l'objet d'une étude complémentaire et approfondie.

Les activités de l'Etat ont été regroupées pour former les quatre domaines d'activité que voici :



Les axes stratégiques sont les suivants :

1. **Volonté politique, exemplarité, cohésion** : la promotion du bilinguisme cantonal passe nécessairement par une volonté politique claire. La promotion du bilinguisme est certes une tâche étatique, mais sa mise en œuvre et sa réussite ne dépendent pas que de l'Etat. Le canton de Berne doit donner l'impulsion et s'ériger en modèle à suivre en affichant et en vivant son bilinguisme. Pour ce faire, il doit mettre à disposition les moyens nécessaires. Le bilinguisme doit s'inscrire comme une véritable politique publique favorisant la cohésion, qui englobe notamment les aspects culturels, les habitudes et les usages et coutumes des deux communautés linguistiques cantonales.

³⁰ [RSB 101.1](#)

2. L'axe stratégique **organisation, coordination et structures** regroupe des propositions de la commission d'experts tendant à une meilleure prise en compte des deux langues officielles. Sont concernés notamment le traitement des affaires en français et les travaux de traduction et l'interprétation, les structures publiques ainsi que les relations entre le canton, les régions, les villes et les communes.
3. La **formation** regroupe les recommandations visant à améliorer l'acquisition de compétences linguistiques dans les langues officielles durant la scolarité et la formation. Cette amélioration va de pair avec l'immersion dans la culture de l'autre communauté linguistique.
4. L'axe **ressources humaines** a pour objectif d'améliorer la compréhension mutuelle et la collaboration entre francophones et germanophones ainsi que leurs compétences linguistiques dans la deuxième langue officielle dans le cadre professionnel.
5. L'axe **visibilité, sensibilisation et valorisation** veut doter le canton d'une image bilingue et afficher, mettre en valeur et exploiter la plus-value induite par le bilinguisme.

Les recommandations de la commission qui suivent ci-après sont classées par domaine d'activité et par axe stratégique.

9 Recommandations

Pour l'élaboration des recommandations qui suivent, la commission d'experts s'est aussi inspirée des pratiques en matière de bi- et plurilinguisme dans les cantons bi- et trilingues de Suisse (Fribourg, Grisons et Valais) et dans quelques pays et régions d'Europe et du monde (Grand-Duché du Luxembourg, provinces italiennes du Haut-Adige, du Trentin et région de la Vallée d'Aoste, région allemande de la Sarre, Canada fédéral et provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick et du Québec).

Il a été constaté que les pays, régions et provinces étrangers font des efforts considérables en matière de plurilinguisme et pour des minorités linguistiques bien plus faibles que la minorité francophone bernoise.

9.1 Préliminaire

Hormis les recommandations ci-après, la commission d'experts a discuté de manière approfondie les trois points qui suivent dans ce chapitre et qui ont notamment été soulevés lors des workshops.

Après une analyse détaillée des tenants et aboutissants, elle a cependant renoncé à formuler une recommandation sur les deux premiers points. Le troisième a été abandonné en raison du refus du conseil municipal de la ville de Berne de soutenir cette recommandation.

La commission d'experts juge néanmoins que ces trois éléments sont importants et qu'ils doivent par conséquent être abordés dans le présent rapport :

9.1.1 Usage des langues officielles au Grand Conseil

De manière générale, il faut désamorcer les craintes, les appréhensions et les préjugés des uns et des autres en lien avec le français et le suisse allemand et favoriser le respect et la compréhension de la culture et de la mentalité de l'autre.

L'utilisation de la « langue de cœur » lors des débats du Grand Conseil bernois est un sujet de discussion récurrent. Cette pratique s'inscrit dans la culture bernoise qui est marquée par une très forte présence du suisse allemand.

Une enquête menée auprès des parlements des autres cantons bi- et trilingues (FR, GR, TI et VS) montre que le canton de Berne est le seul dont les membres du parlement s'expriment en suisse allemand.

En ce qui concerne les parlements des cantons germanophones, sept s'expriment en allemand standard (AG, BS, SG, SH, TG, ZG et ZH) et dix en suisse allemand (AR, AI, BL, GL, LU, NW, OW, SO, SZ et UR).

La pratique de l'allemand standard permet par exemple au canton des Grisons d'économiser des frais d'interprétation simultanée durant les sessions. Pour le canton de Berne, elle permettrait de faciliter l'introduction d'un outil de transcription automatique des débats aux procès-verbaux qui ne comprend que mal le suisse allemand. Des essais pour l'introduction de ce logiciel ont été effectués fin 2017 et début 2018 lors des débats du Grand Conseil. Durant ces journées, les députés et les députées se sont exprimés en allemand standard sans trop de difficultés.

9.1.2 Représentation de la minorité francophone au parlement fédéral

La représentation de la minorité francophone du Jura bernois est garantie au Conseil-exécutif. Au niveau du Grand Conseil, la représentation de la minorité francophone du Jura bernois et de Bienne est garantie. L'absence d'une telle garantie pour les représentants bernois siégeant dans les autorités fédérales pourrait expliquer, du moins en partie, pourquoi une majorité de francophones dans le canton et la région du Jura bernois ont indiqué ne pas se sentir assez représentés dans les autorités politiques du canton dans le « Baromètre du bilinguisme du canton de Berne » (cf. annexe 1).

Le 7 juin 2012, le canton de Berne soumettait à l'Assemblée fédérale une initiative demandant la modification du mode d'élection du Conseil national fixé dans la Constitution fédérale du 18 avril 1999 de la Confédération suisse (Cst.)³¹ pour assurer aux minorités linguistiques des cantons plurilingues (langues officielles) un nombre de sièges correspondant au moins aux effectifs démographiques des minorités concernées.³² Dans leurs rapports, les commissions des institutions politiques du Conseil des Etats et du Conseil national estiment que *« depuis 1979, le Jura bernois francophone a toujours été représenté par au moins un conseiller national. Qui plus est, cette situation inédite et qui, espérons-le, restera unique, ne concerne que le canton de Berne. La commission relève en effet que, dans les autres cantons plurilingues, les différentes communautés linguistiques sont représentées équitablement à la chambre du peuple. [...] Dans ce contexte, la commission considère qu'il ne serait pas judicieux de mettre en place une solution à l'échelon fédéral pour remédier à un problème apparu une seule fois dans un seul canton. De plus, assurer un certain nombre de sièges aux minorités linguistiques dans les cantons plurilingues pourrait avoir d'importantes conséquences pour l'élection des représentants des cantons concernés au Conseil national : dans les petites unités territoriales, les grands partis seraient favorisés au détriment des partis plus modestes.*

Ce sont d'ailleurs les partis qui garantissent une représentation équitable des différentes communautés linguistiques dans les cantons plurilingues. En effet, selon la composition de leurs listes, ils permettent à de bons candidats représentant les minorités d'avoir toutes les chances de se faire élire. Les partis des cantons monolingues composent déjà leurs listes en tenant compte des différentes régions qui les constituent ; ils y inscrivent par exemple, de manière équitable, des candidats issus des villes et des campagnes. »³³

³¹ RS 101.

³² [12.314 Initiative cantonale - Composition du Conseil national](#), page consultée le 8 juin 2018.

³³ [Rapport de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats du 11 novembre 2013](#) (p. 2), [Rapport de la Commission des institutions politiques du Conseil national du 28 mai 2013](#) (p. 1 s.), pages consultées le 8 juin 2018.

Il ressort encore des débats au Conseil national que les autres cantons bi- et plurilingues ne soutenaient pas la démarche du canton de Berne.³⁴ L'article 149, alinéa 3 Cst. prescrit encore que chaque canton représente une circonscription électorale. Ce qui exclut la mise en place au niveau fédéral de mécanismes semblables à ceux que connaît le canton de Berne pour l'élection du Grand Conseil pour le cercle électoral du Jura bernois et la minorité de langue française du cercle électoral de Bienne-Seeland (art. 73, al. 3 ConstC).

La balle est donc dans le camp des partis politiques.

9.1.3 Visibilité du bilinguisme en ville de Berne

L'idée a été émise d'imaginer des « trottoirs et rues bilingues » en ville de Berne sur le modèle de la ville de Bienne. Ainsi, le nom des rues et les panneaux d'indication d'attractions touristiques seraient affichés dans les deux langues. Idéalement, les enseignes commerciales, les magasins, les commerces, les boutiques, les banques, les restaurants et les hôtels notamment dans la vieille ville devraient aussi afficher le bilinguisme dans leurs vitrines par l'affichage par exemple des horaires d'ouverture, de publicité, d'informations diverses ou de cartes dans les deux langues.

Les transports publics BERNMOBIL omniprésents dans les rues pourraient aussi jouer un rôle dans la visibilité du bilinguisme. Il faudrait inciter les transports publics à modifier leurs enseignes pour faire figurer le nom des arrêts et des lignes de bus et de tram ainsi que les horaires dans la ville dans les deux langues officielles. Il en va de même des annonces dans les trams et les bus.

La commission d'experts reste d'avis que la ville de Berne, en tant que capitale cantonale et fédérale, devrait investir dans la visibilité du multilinguisme du canton et de la Suisse.

9.2 Politique, administration, institutions et médias

9.2.1 Volonté politique, exemplarité, cohésion (financement public, législation, etc.)

1. Ancrage du développement du bilinguisme comme objectif du programme gouvernemental de législature 2019-2022

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 à 3</i>	<i>Toutes les Directions</i>	<i>mesure unique</i>	<i>pas de dépense</i>

Pondération 1 - stratégique

La promotion du bilinguisme cantonal passe nécessairement par une volonté politique claire. Le meilleur moyen d'afficher cette volonté politique est de l'inscrire dans les objectifs du gouvernement pour la période de législature 2019-2022.

Cette recommandation permet par effet induit aussi de favoriser la prise de conscience générale de l'existence de deux communautés linguistiques sur le territoire du canton et de la faire entrer dans les mœurs.

Le plurilinguisme est cité dans le principe directeur 7 du programme de législature du canton des Grisons : « *Den demografischen Wandel im Bildungsbereich aktiv angehen. Die Bedeutung der Mehrsprachigkeit und kulturellen Vielfalt stärken und nutzen. [...]* ».³⁵

³⁴ Conseil national, session d'automne 2013, 16.09.2013, 12.314, page consultée le 8 juin 2018.

³⁵ Kanton Graubünden - Botschaft über das Regierungsprogramm und den Finanzplan für die Jahre 2017 – 2020 (p. 796, 818 et 840), page consultée le 23 mai 2018.

Dans son programme gouvernemental 2017-2021, le canton de Fribourg cite le bilinguisme comme « *atout majeur du canton* » dans son ambition « *Favoriser l'emploi* ». Plus particulièrement, il entend « *promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme* ». ³⁶

Dans l'objectif « *Préserver la cohésion sociale et le bien-être de la population* » de son programme gouvernemental, le canton du Valais veut « *favorise[r] l'intégration et le sentiment d'appartenance à la société valaisanne par des actions globales, notamment en encourageant la pluralité culturelle et linguistique, en renforçant le bilinguisme et les échanges entre les deux régions linguistiques [...]* ». ³⁷ Le bilinguisme est encore cité sous l'objectif « *Miser sur la qualité de la formation* ». ³⁸

Le programme gouvernemental de législature 2015-2018 du canton de Berne voue la seule phrase suivante au bilinguisme dans le chapitre « *Positionner efficacement la Région capitale suisse* » : « *Canton bilingue, Berne se mobilisera pour que la Région capitale suisse joue de manière ciblée la carte du bilinguisme.* » ³⁹

Au printemps 2018, le canton de Berne, représenté par Bernhard Pulver et Christoph Ammann, a signé une déclaration d'intention de la Région capitale suisse dont la teneur est la suivante :

« Par la présente déclaration d'intention, nous souhaitons afficher notre engagement en faveur du bilinguisme dans notre région et notre intérêt à un partenariat entre les cantons de la Région capitale suisse.

Les différents projets de la Région capitale suisse ont pour but d'encourager les échanges linguistiques et culturels à l'intérieur de la Région capitale suisse, de générer des avantages concrets pour ses habitantes et habitants et de compléter, de soutenir et de renforcer les initiatives existantes d'échanges des cantons et des communes.

Sur la base d'une décision politique de principe, les écoles, les administrations, les entreprises, les organisations et les entreprises formatrices doivent être encouragées dans leur volonté de participer à différents projets (comme par exemple des échanges d'élèves, des échanges d'apprentis ou des tandems linguistiques). Par ces projets, les habitantes et habitants de notre région auront l'opportunité d'une immersion concrète dans une autre langue et une autre culture.

Pour renforcer cette collaboration dans notre région, nous tenons à apporter notre soutien aux projets de la Région capitale suisse en signant la présente déclaration d'intention en faveur du bilinguisme dans notre région. »

Mi-juin 2018, le programme gouvernemental de législature 2019-2022 a fait l'objet d'une discussion au gouvernement. Son adoption est prévue pour l'automne 2018.

La commission d'experts propose au Conseil-exécutif de faire figurer dans son programme gouvernemental ce qui suit :

Objectif : Favoriser le développement du bilinguisme

Le canton de Berne contribue dans une large mesure à la promotion du bilinguisme. Par la mise en place d'une stratégie du bilinguisme pluridisciplinaire et en respect de la législation sur le statut particulier, il initie la mise en place d'une conférence intercantonale avec les cantons bi- et plurilingues et favorise

³⁶ [Etat de Fribourg - Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2017-2021](#) (p. 18 s.), page consultée le 23 mai 2018.

³⁷ [Etat du Valais - Programme gouvernemental](#) (p. 10), page consultée le 23 mai 2018.

³⁸ Idem, p. 12.

³⁹ [Canton de Berne - Programme gouvernemental de législature 2015 à 2018, Objectifs du Conseil-exécutif](#) (p. 26), page consultée le 23 mai 2018.

l'acquisition de compétences linguistiques dans les deux langues officielles de son personnel, l'engagement de personnel bilingue et francophone, l'acquisition de connaissances dans les deux langues officielles à l'école ainsi que l'attractivité du canton de Berne en tant que site d'implantation pour les entreprises et en tant que lieu de résidence pour les francophones.

Contexte et descriptif

Le canton de Berne doit se tourner vers l'avenir et saisir l'opportunité que représente la présence de deux communautés linguistiques sur son territoire et transformer cet état de fait en une spécificité du canton, siège de la capitale fédérale. Bien sûr, sans oublier l'aspect de protection de la minorité, car plus une minorité est petite, plus il faut la protéger.

Le bilinguisme ne doit plus être considéré comme un fardeau imposé en raison de la présence d'une région francophone et de deux communes bilingues, mais comme une richesse et une opportunité unique de se démarquer d'autres cantons et d'apprendre ou de se perfectionner dans la deuxième langue officielle, qui plus est aussi une langue nationale.

Le bilinguisme est un enrichissement culturel réciproque des communautés linguistiques. Il favorise l'ouverture d'esprit, la diversité, la tolérance et la capacité d'adaptation ainsi que les capacités intellectuelles et cognitives. Il facilite l'apprentissage d'autres langues. Le canton de Berne en tant que lieu de domicile et de résidence devient aussi plus attractif pour des personnes en provenance tant de la Suisse romande et qu'alémanique. En tant que destination touristique, il devient aussi plus attrayant. Le bilinguisme améliore l'employabilité de la population. Il contribue à l'attractivité du site économique bernois pour la Suisse romande et alémanique et à la croissance et à la diversification du tissu économique bernois. Il permet encore à l'administration cantonale de mieux servir la population et appuie ainsi la bonne acceptation du canton.

La promotion du bilinguisme cantonal est une tâche publique transversale et sa mise en œuvre ne dépend donc pas que des administrations cantonales et communales. La mise en œuvre efficace de cette tâche publique nécessite impérativement un processus de suivi, de coordination, d'évaluation et de développement régulier et centralisé au sein de l'administration centrale et l'association de tous les acteurs publics et privés concernés.

Le canton de Berne doit donner l'impulsion et mieux jouer sa carte du bilinguisme, de trait d'union entre la Suisse romande et alémanique et s'ériger en modèle à suivre. Le gouvernement et l'administration centrale doivent montrer l'exemple et jouer le rôle d'ambassadeur et d'ambassadrice d'un bilinguisme présent, concret, vivant et vécu.

Vision

Pour ce faire, il adopte la vision du bilinguisme cantonal bernois suivante :

- 1. Cohésion cantonale : La population et les acteurs socio-économiques se sentent à l'aise dans leur canton de Berne bilingue de fait et de droit.
En respect de la territorialité des langues, le canton doit être en mesure de fournir ses prestations et services dans les deux langues officielles.*
- 2. Positionnement du canton de Berne au niveau de la Suisse : Le canton de Berne est reconnu en Suisse socialement, économiquement, politiquement et culturellement comme un canton bilingue exemplaire.
Le canton de Berne est aujourd'hui majoritairement considéré comme un canton germanophone avec une minorité linguistique francophone et une commune bilingue. Il convient de remédier à cet état de fait.*
- 3. Cohésion nationale : La Suisse peut compter sur le canton de Berne, siège de la capitale fédérale, comme trait d'union entre la Suisse romande et alémanique.*

En vertu de l'article 2, alinéa 2 de la Constitution cantonale (ConstC), le canton de Berne « coopère avec la Confédération et les autres cantons et se considère comme un lien entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. ». Ce n'est que si le canton se distingue par son exemplarité dans ses pratiques en lien avec le bilinguisme, qu'il pourra effectivement jouer le rôle de « trait d'union » entre la Suisse romande et alémanique et contribuer à la cohésion nationale.

Mesures

- Stratégie du bilinguisme : Sur la base du rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme, le canton va se doter d'une politique publique pour le bilinguisme, une politique institutionnelle transversale. Elle sera élaborée dans un processus participatif impliquant les acteurs et milieux intéressés et qui sera par la suite aussi portée par ces derniers. Des moyens financiers notamment seront nécessaires.
- Collaboration intercantonale : Le canton de Berne va s'engager en faveur de la mise en place d'une conférence intercantonale des cantons bi- et trilingues autour de la thématique du bi- et du plurilinguisme. Le but est de créer une plateforme d'échange et de discussion sur les thèmes et problèmes en lien avec les langues, la culture et la protection des minorités, en particulier dans le domaine de l'enseignement, de la santé et de la culture.
- Instruction publique : Les compétences et les ressources actuelles sont mieux regroupées dans un bureau cantonal qui gèrera les échanges scolaires pour tout le canton. Les échanges scolaires sont intensifiés et l'enseignement des langues officielles développé et amélioré.
- Personnel cantonal : L'examen des connaissances dans la deuxième langue officielle doit faire partie intégrante du processus de recrutement dans toute l'administration cantonale. Des compétences linguistiques particulières dans la deuxième langue officielle peuvent être exigées pour des postes ou fonctions définis, notamment au niveau des cadres. La possibilité de rémunérer les compétences linguistiques du personnel fera l'objet d'une analyse approfondie. L'acquisition de compétences dans la deuxième langue officielle de tout le personnel cantonal doit être favorisée notamment par le développement d'outils interactifs et informatiques pouvant être sollicités en tout temps et selon les disponibilités du personnel.
- Attractivité du canton : Dans l'esprit de la stratégie économique 2025, qui mise sur les atouts existants, le canton de Berne lancera une réflexion sur la possibilité d'exploiter le bilinguisme du canton de Berne comme une « USP » (Unique Selling Proposition) pour l'économie bernoise et une sur le développement d'une stratégie favorisant l'établissement de francophones dans le canton de Berne pour améliorer le facteur de croissance de sa population ; la démographie étant un élément clé de l'économie.

Cette proposition a été rédigée sur le modèle du programme gouvernemental actuel. Son contenu pourra être remanié pour correspondre à la nouvelle systématique et présentation du futur programme gouvernemental.

Cette recommandation constitue le premier pas pour la mise en œuvre, par étapes, du présent rapport. La mise en place d'une stratégie du bilinguisme (recommandation 2) et la mise en place d'un processus de suivi, d'évaluation et de développement de cette stratégie (recommandation 5) constituent les deux piliers essentiels de cette volonté politique.

Il est proposé au Conseil-exécutif de faire du développement du bilinguisme bernois une priorité de son programme gouvernemental de législature 2019-2022, d'y faire figurer les trois dimensions de la vision du bilinguisme de la commission d'experts et de lancer ainsi un signal politique fort.

2. Mise en place d'une stratégie pour le bilinguisme

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 à 3</i>	<i>Toutes les Directions</i>	<i>mesure unique</i>	<i>dépense unique</i>
Pondération 1 - stratégique			

La promotion du bilinguisme est certes une tâche étatique, mais sa mise en œuvre et sa réussite ne dépendent pas que de l'Etat. Le canton de Berne doit néanmoins donner l'impulsion et mieux jouer sa carte du bilinguisme, de trait d'union et s'ériger en modèle à suivre en affichant et en vivant son bilinguisme.

Le canton de Berne à travers son administration doit montrer l'exemple et jouer le rôle d'ambassadeur d'un bilinguisme présent, concret, vivant et vécu.

Le bilinguisme ne doit plus être considéré comme un fardeau imposé en raison de la présence d'une région francophone et de deux communes bilingues, mais comme une richesse et une opportunité unique de se démarquer d'autres cantons et d'apprendre ou de se perfectionner dans la deuxième langue officielle, qui plus est aussi une langue nationale.

Le canton doit se doter d'une politique publique pour le bilinguisme, une politique institutionnelle transversale. Idéalement, elle devrait être élaborée dans un processus participatif impliquant tous les acteurs et milieux intéressés et être par la suite portée par ces derniers. Elle devrait également se baser sur le présent rapport. Ainsi, le Conseil-exécutif est invité à procéder à l'appréciation politique des présentes recommandations, à sélectionner celles qu'il entend mettre en œuvre et à les prioriser pour dégager sa stratégie.

Il va de soi que cette stratégie nécessite la mobilisation de ressources. Cette stratégie peut être échelonnée, notamment en fonction des moyens financiers à disposition.

Cette tâche pourrait être confiée à l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources de la Chancellerie d'Etat. Il l'exercera en collaboration avec des partenaires externes existants.

Il appartiendra au Conseil-exécutif de décider si la mise en place d'une commission de pilotage politique, éventuellement sous la forme d'une commission extraparlamentaire permanente sur le bilinguisme, est nécessaire pour l'appui et l'accompagnement de la réalisation de cette stratégie. Cet aspect n'a pas été traité par la commission d'experts, faute de mandat.

Il est proposé au Conseil-exécutif de procéder à l'appréciation politique des présentes recommandations, de sélectionner celles qu'il entend mettre en œuvre, de les prioriser dans le temps pour dégager une stratégie du bilinguisme, de définir les structures à l'intérieur, si nécessaire, à l'extérieur de l'administration pour la mise en œuvre de cette stratégie, de mettre à disposition les ressources nécessaires et d'instaurer un processus participatif impliquant tous les acteurs et milieux intéressés.

3. Adoption d'une loi cantonale sur le bilinguisme et révision de toutes les bases légales ayant un lien avec le bilinguisme

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>CHA</i>	<i>mesure unique</i>	<i>dépense unique</i>
<i>Pondération 1 - stratégique</i>			

Les dispositions qui touchent de près ou de loin ou qui ont une influence directe ou indirecte sur la langue, la culture, le statut particulier du Jura bernois et la minorité francophone biennoise et qui sont d'importance pour la communauté linguistique francophone sont actuellement dispersées dans la législation cantonale dans des lois et ordonnances dont l'application est parfois limitée à une région définie du territoire cantonal. L'application de ces différentes bases légales soulève encore des difficultés dans la pratique. Il est donc difficile pour les citoyens et les citoyennes de s'y retrouver.

Il serait donc judicieux de régler autant que possible toutes les questions en lien avec les langues et le bilinguisme dans un acte législatif, idéalement une loi cantonale qui viendrait compléter la législation sur le statut particulier. Elle aurait comme base légale l'article 6 ConstC et réglerait par exemple les aspects suivants :

- l'utilisation des langues officielles :
 - dans l'administration, la Direction de la magistrature (JUS), les autorités judiciaires et le Ministère public,
 - dans les relations des administrés avec l'administration,
 - dans les communes et
 - dans les arrondissements administratifs.
- la promotion et le développement du bilinguisme dans l'administration, l'économie, l'instruction publique, le sport, la culture et la santé publique notamment,
- la stratégie du personnel en matière de bilinguisme,
- la base légale nécessaire à la mise à disposition de ressources et de moyens notamment financiers et
- la mise en œuvre, le controlling et l'évaluation de la politique publique du bilinguisme.

En ce qui concerne la langue de procédure pour la juridiction civile, pénale et administrative, il est suggéré de maintenir les dispositions réglant ces aspects dans les actes législatifs régissant les différentes procédures. Ceci s'explique en partie par l'existence de dispositions fédérales pour la procédure civile et pénale. Il est cependant proposé d'intégrer les dispositions du DLJ dans la loi du 11 juin 2009 portant introduction du code de procédure civile, du code de procédure pénale et de la loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs (LiCPM)⁴⁰.

La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (loi sur les langues, LLC)⁴¹ règle (art. 1) :

- « *l'emploi des langues officielles par les autorités fédérales et dans les rapports avec ces dernières;*
- *l'encouragement de la compréhension et des échanges entre les communautés linguistiques;*
- *le soutien accordé aux cantons plurilingues dans l'exécution de leurs tâches particulières;*

⁴⁰ [RSB 271.1](#)

⁴¹ [RS 441.1](#)

- *le soutien accordé aux cantons des Grisons et du Tessin au titre des mesures qu'ils prennent en faveur du romanche et de l'italien. »*

Parmi les cantons bi- et trilingues, seul le canton des Grisons a arrêté une loi sur les langues en 2006⁴² qui règle :

- l'utilisation des langues officielles au sein des autorités cantonales et des tribunaux,
- les mesures destinées au maintien et à la promotion du romanche et de l'italien ainsi qu'aux échanges entre les communautés linguistiques cantonales,
- la répartition des communes et des arrondissements dans les régions linguistiques et
- la collaboration dans le domaine de la détermination de la langue officielle et des langues des écoles entre le canton et les communes, les associations régionales et communales, les districts, les arrondissements et les autres institutions de droit public.

En Europe, le Grand-Duché du Luxembourg s'est doté en 1984 d'une loi sur le régime des langues⁴³ qui règle la langue nationale et de la législation, les langues administratives et judiciaires et celles des requêtes administratives des administrés.

Au Canada, le Canada fédéral et les provinces du Nouveau-Brunswick et du Québec ont adopté une législation sur les langues.

La loi de 1985 sur les langues officielles du Canada⁴⁴ a pour objet :

- d'assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales (notamment débats et travaux du Parlement, actes législatifs, justice, communication avec le public, la prestation des services),
- d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones,
- de favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et
- de préciser les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles.

La loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick de 2002⁴⁵ :

- assure le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Nouveau-Brunswick,
- assure l'égalité de statut et l'égalité de droits et de privilèges du français et de l'anglais quant à leur usage dans toutes les institutions de la province et
- précise les pouvoirs et les obligations des institutions de la province au regard des deux langues officielles.

La Charte de la langue française de 1977 du Québec⁴⁶ fixe notamment :

- le statut de la langue française,
- la langue officielle du Québec,
- les droits linguistiques fondamentaux,
- la langue de la législation et de la justice,
- la langue de l'administration,

⁴² [Sprachengesetz vom 19. Oktober 2006 des Kantons Graubünden \(SpG\)](#), BR 492.100, page consultée le 30 avril 2018.

⁴³ [Loi du 24 février 1984 sur le régime des langues du Grand-Duché du Luxembourg](#), page consultée le 15 mai 2018.

⁴⁴ [Loi sur les langues officielles du Canada fédéral](#), page consultée le 15 mai 2018.

⁴⁵ [Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick](#), page consultée le 15 mai 2018.

⁴⁶ [Charte de la langue française du Québec](#), page consultée le 15 mai 2018.

- la langue des organismes parapublics,
- la langue du travail,
- la langue du commerce et des affaires,
- la langue de l'enseignement,
- l'officialisation linguistique, la toponymie et la francisation,
- l'institution, la mission, les pouvoirs, l'organisation, les inspections et les enquêtes de l'Office québécois de la langue française et
- des dispositions pénales et autres sanctions.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'adopter une loi sur le bilinguisme en complément à la législation sur le statut particulier.

Il est proposé de profiter de la création de la loi sur le bilinguisme pour faire une révision de toutes les bases légales ayant un lien avec le bilinguisme. Dans ce sens, il conviendrait de soumettre les directives de 1988 sur la représentation des langues officielles dans l'administration centrale à une révision totale.

« Le corps des fonctionnaires de langue française a régulièrement donné lieu à des bilans empruntés du Conseil-exécutif au parlement. On citera ceux de 1955, 1963, 1968 et 1972. [Le mandat] du Grand Conseil au Conseil-exécutif [...] de 1973 [avait] [...] la teneur suivante :

"Le Grand Conseil exprime sa volonté de veiller :

- *à la présence de la langue française dans l'ensemble de l'administration cantonale, et notamment dans les services qui ont à traiter, de manière directe et personnelle, avec les populations de langue française ;*
- *à la présence de la langue française aux échelons les plus élevés de l'administration centrale ;*
- *à l'égalité des langues allemande et française dans l'ensemble de l'administration cantonale, et notamment dans les services qui ont traité à la fois avec les populations alémaniques et romandes ;*
- *à l'égalité des langues allemande et française dans les secteurs de l'administration cantonale où les affaires alémaniques et romandes sont régies par les législations différentes.*

Il invite le Conseil-exécutif à lui soumettre toute proposition utile tendant à traduire cette volonté dans les faits."

[...] [C]e mandat donné en 1973 est un programme sur la base duquel le Jura bernois a décidé de rester au sein du canton de Berne lors des plébiscites de 1974 et 1975 [...].⁴⁷

Le canton de Berne s'est donc doté de directives sur la représentation des langues officielles dans l'administration centrale (sur la base de l'ancienne ConstC⁴⁸). La ConstC actuelle fixe à l'article 92, alinéa 3 comme exigence pour l'administration cantonale « *une proportion équitable* » de personnel de langue française. Ces directives sont une ordonnance administrative (« *Verwaltungsverordnung* ») arrêtée par le Conseil-exécutif, qui contient des instructions générales à l'attention de ses autorités administratives subordonnées, raison pour laquelle elle n'a pas été publiée dans le recueil systématique des lois bernoises. Le Conseil-exécutif n'a pas non plus pris de décision allant dans le sens d'un changement de politique en matière de représentation des

⁴⁷ Extrait du rapport accompagnant les directives de 1988.

⁴⁸ Article 17 : « ¹ La langue allemande et la langue française sont les langues nationales. ² Les langues officielles sont : - dans le Jura bernois le français ; - dans le district de Bienne l'allemand et le français ; - dans les autres districts l'allemand. ³ Les lois, décrets, ordonnances ainsi que les arrêtés sont communiqués en allemand dans la partie allemande du canton, en français dans la partie française. »

langues officielles de son personnel. Partant, ces directives conservent aujourd'hui toute leur validité.

Ces directives de 1988 veillent à une représentation équitable de la langue française à tous les échelons dans toutes les Directions et à la Chancellerie d'Etat. A cet effet, elles fixent un certain nombre de règles à observer.

Le Conseil-exécutif d'antan était d'avis que « *[I]es problèmes que pose le plurilinguisme à un Etat ne sauraient être traités superficiellement, pas plus qu'ils ne sauraient être résolus en ayant recours au marchandage ou au compromis. Ils doivent au contraire faire l'objet d'études objectives, reposant sur des données réalistes et permettant de poser des questions auxquelles l'Etat a d'autant plus l'obligation de donner des réponses concrètes ou de trouver des solutions équitables que la répartition des deux langues en présence est inégale avec des droits pourtant égaux.* ».⁴⁹

Les directives prévoient que les Directions renseignent chaque année le Conseil-exécutif sur les efforts consentis et envisagés pour résoudre les divers problèmes d'application. Il fut un temps où une délégation de la Chancellerie d'Etat se rendait chaque année dans les Directions pour discuter de l'application de ces directives et des conclusions du rapport annuel des Directions à l'attention du Conseil-exécutif à ce sujet. Cette pratique a disparu vers 1993 avec la promotion de Michel Schwob au poste de vice-chancelier du canton de Berne.

Dans les faits, ces directives n'ont jamais été appliquées alors même que la ConstC exige « *une proportion équitable* » de personnel de langue française.

Les résultats du « Baromètre du bilinguisme du canton de Berne » ont révélé que les régions du Jura bernois et du Seeland sont les plus favorables à l'introduction d'un quota de francophones dans l'administration cantonale. 95 % des francophones et 44 % de germanophones y sont tout à fait ou plutôt favorables.

Ces directives de 1988 ne prescrivent pas des quotas définis, mais une représentation équitable de francophones « *à tous les échelons* », une mesure moins incisive que les quotas. L'accès à la fonction publique de la province autonome italienne du Haut-Adige par exemple est aussi régi par une représentation équitable de la minorité (« *ethnischer Proporz* »).⁵⁰

Une étude du Programme national PNR 56 sur le plurilinguisme de la Confédération du 9 mars 2009⁵¹ recommandait entre autres d'envisager une démarche contraignante au niveau de la représentativité linguistique du personnel. Il était proposé de procéder par un plan d'action en deux étapes. Premièrement, obliger les offices qui n'atteignent pas les valeurs cibles de représentativité linguistique à formuler des plans de promotion du plurilinguisme et à mettre en place des mesures concrètes. Deuxièmement et si malgré ces mesures ces valeurs ne sont pas atteintes après l'écoulement d'un certain temps, de contraindre les offices à appliquer une politique de discrimination positive à l'égard des communautés linguistiques sous-représentées. Ces offices étant soutenus par un centre de promotion du plurilinguisme interne à l'administration à créer.⁵²

Le 4 juin 2010, la Confédération a fixé dans l'ordonnance sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (ordonnance sur les langues, OLang)⁵³ des valeurs cibles pour la représentation des minorités linguistiques pour les départements fédéraux,

⁴⁹ Extrait du rapport accompagnant les directives de 1988.

⁵⁰ [Autonome Provinz Bozen Südtirol - Minderheitenschutz](#), page consultée le 15 mai 2018.

⁵¹ [Le plurilinguisme de la Confédération](#), page consultée le 17 mai 2018.

⁵² Idem, p. 19.

⁵³ [RS 441.11](#)

mais aussi pour les différentes unités administratives et en particulier au niveau des cadres (art. 7). La Confédération n'a donc pas non plus opté pour des quotas.

Dans son rapport du 13 mars 2015, la déléguée fédérale au plurilinguisme a présenté pour la première fois des données concernant la représentation des communautés linguistiques pour l'ensemble de l'administration fédérale. Ces chiffres servent à mesurer l'évolution dans l'atteinte de ces valeurs cible et à contrôler l'application de l'OLang.

Le canton de Berne devrait suivre l'exemple de la Confédération et la recommandation formulée dans l'étude du Programme national PNR 56. En effet, l'expérience au sein de la Confédération et la non-application des directives de 1988 dans le canton de Berne montrent qu'une démarche contraignante est indispensable.

Il est donc proposé de transposer ces directives dans une ordonnance et de veiller à ce que son application se fasse progressivement par l'instauration d'un mécanisme de contrôle et de suivi régulier. Ainsi, les Directions et la Chancellerie d'Etat seraient notamment régulièrement invitées à dresser un rapport – avec des chiffres à l'appui – sur la représentation des langues officielles. Dans ce rapport elles seraient tenues de motiver de façon claire et précise pourquoi elles dérogent à certaines dispositions de l'ordonnance (« comply or explain »). L'objectif étant de responsabiliser les Directions et la Chancellerie d'Etat dans leurs choix et d'en assurer la transparence.

Il est crucial de confier ces travaux de révision des directives à une personne de langue française et d'établir les documents en lien avec cette affaire d'abord en français.

Il est recommandé d'inclure dans cette révision législative globale aussi les directives sur les prestations linguistiques dans l'administration centrale (recommandation 11).

De plus, il serait judicieux de mettre en œuvre cette recommandation une fois que la stratégie du bilinguisme aura été adoptée.

Il est proposé au Conseil-exécutif de procéder à une révision de toutes les bases légales ayant un lien avec le bilinguisme et de soumettre les directives de 1988 sur la représentation des langues officielles dans l'administration centrale à une révision totale.

4. Création d'un Fonds cantonal de promotion du bilinguisme

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 à 3</i>	<i>CHA</i>	<i>mesure unique</i>	<i>dépense périodique</i>
<i>Pondération 1 - stratégique</i>			

L'amélioration du bilinguisme dans le canton de Berne passe nécessairement par la mise à disposition de moyens financiers. Dans l'idéal, une part définie et fixe du budget annuel du canton devrait être investie dans un Fonds cantonal de promotion du bilinguisme.

Ce Fonds servirait notamment à soutenir des projets privés et publics visant à promouvoir le bilinguisme, en complément aux ressources mises à disposition par l'Office fédéral de la culture dans le cadre de la loi fédérale sur les langues, mais aussi à soutenir les mesures mises en place par le canton pour mieux exploiter le potentiel du bilinguisme dans ses différents domaines d'activité.

Une base légale est nécessaire. Il est proposé de l'introduire dans un nouvel acte législatif, dans la nouvelle loi cantonale sur le bilinguisme suggérée dans la recommandation 3. Ce Fonds

n'étant pas uniquement destiné au Jura bernois et à la minorité francophone de Bienne et environs, elle ne peut être introduite dans la législation cantonale sur le statut particulier. Cette base légale devra régler notamment l'alimentation, l'utilisation, la gestion et le controlling de ce Fonds ainsi que les voies de recours.

Ce Fonds serait un financement spécial répondant aux prescriptions de l'article 14 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP)⁵⁴. Il serait alimenté par les fonds publics sur le modèle du Fonds de couverture des pics d'investissement⁵⁵ et rattaché au capital propre, car sa base légale, une loi cantonale, ne repose pas sur du droit supérieur. Les compétences en matière d'autorisation de dépenses du peuple et du Grand Conseil et la compétence en matière d'autorisation de crédits supplémentaires, pour autant que ceux-ci soient couverts par le capital ou les recettes supplémentaires du Fonds, seraient déléguées au Conseil-exécutif sur le modèle du Fonds d'aide aux investissements de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM)⁵⁶. La gestion du Fonds serait confiée à la Chancellerie d'Etat. La répartition des compétences financières entre la Chancellerie d'Etat et le Conseil-exécutif, les principes d'affectation, l'octroi de subventions, le calcul des subventions octroyées, la procédure de demande et les délais, les échéances, le contrôle, la restitution ainsi que la prescription des subventions devront notamment être réglés dans une ordonnance.

L'idée de Fonds a été choisie car la commission d'experts estime, d'une part, que la mise à disposition de moyens financiers est indispensable à la promotion du bilinguisme. Ces moyens doivent être récurrents afin d'assurer une promotion efficace et durable. La nécessité d'investir plus de moyens qu'actuellement doit être soulignée. D'autre part, la symbolique de la création d'un Fonds est forte et ce indépendamment du montant qui l'alimentera.

Ce Fonds vient en complément des moyens budgétisés aujourd'hui déjà par les différentes Directions et la Chancellerie d'Etat en faveur du bilinguisme ou de la minorité francophone.

La mise en œuvre des mesures en faveur du bilinguisme peut être planifiée et échelonnée en fonction des moyens financiers disponibles.

En date du 5 juin 2018, le Conseil d'Etat fribourgeois a adopté l'ordonnance sur le soutien aux initiatives en faveur du bilinguisme qui prévoit de l'argent pour soutenir les initiatives de communes, d'associations, d'entreprises, de médias ou d'Eglises dans ce domaine. « *L'aide financière est octroyée sur une base annuelle, renouvelable en principe au maximum trois fois. Elle sera accordée de préférence comme un soutien au démarrage de l'activité.* »⁵⁷

Il est proposé au Conseil-exécutif de créer un Fonds cantonal de promotion du bilinguisme destiné à soutenir des projets privés et publics visant à promouvoir le bilinguisme ainsi que des mesures mises en place par le canton pour mieux exploiter le potentiel du bilinguisme dans ses différents domaines d'activité.

⁵⁴ [RSB 620.0](#)

⁵⁵ Article 2, alinéa 1 de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissement (loi sur le Fonds d'investissement, LFI ; [RSB 621.2](#))

⁵⁶ [RSB 902.1](#)

⁵⁷ [Etat de Fribourg - Actualités, 100 000 francs pour soutenir les initiatives en faveur du bilinguisme](#), page consultée le 11 juin 2018.

5. Mise en place d'un processus de suivi, d'évaluation et de développement régulier de la stratégie du bilinguisme

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	CHA	<i>mesure périodique</i>	<i>dépense périodique</i>
Pondération 2 - importante			

La stratégie du bilinguisme (recommandation 2) doit être soumise à intervalles réguliers (p. ex. tous les 4 ans) à un examen de type « SWOT » (strengths, weaknesses, opportunities and threats) pour évaluer les résultats de la stratégie et ses effets sur la société, au regard des objectifs poursuivis et/ou en termes d'effets indirects ou indésirables.

Une enquête auprès de la population sur le bilinguisme dans le canton de Berne par exemple, constitue un instrument qui pourrait être mis en place dans le cadre de ce suivi. En effet, la ville de Biel/Bienne a réalisé en 2016 pour la quatrième fois le « Baromètre du bilinguisme de la ville de Biel/Bienne ». « *Il poursuivait l'objectif d'effectuer un nouvel état des lieux du bilinguisme à Biel/Bienne, du point de vue des groupes linguistiques principaux. Une trentaine de questions, certaines permettant la comparaison avec les précédentes études, ont été posées sous la forme d'un sondage en ligne, accessible à toute la population biennoise majeure. Les résultats ont été par la suite complétés par deux groupes de discussions qualitatifs organisés par le Forum du bilinguisme.* »⁵⁸

Le Forum du bilinguisme a indiqué effectuer ce genre d'enquêtes pour environ 60 000 francs qui incluent la préparation, la réalisation et l'évaluation pour un échantillon d'environ 200 personnes par arrondissement administratif.

Une enquête permet non seulement de toucher et d'impliquer directement la population, mais aussi de faire à intervalles réguliers un état des lieux du bilinguisme dans le canton pour mesurer son évolution et sonder les attentes de la population.

Le canton de Berne pourrait être le premier canton bilingue à se lancer dans une telle démarche, se distinguant ainsi des autres cantons bi- et trilingues.

Il est proposé au Conseil-exécutif de mettre en place un processus de suivi, d'évaluation et de développement régulier de la stratégie du bilinguisme du canton de Berne.

Il est proposé de confier cette tâche à l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources (OBLR) de la Chancellerie d'Etat.

Un inventaire des pratiques en matière de bi- et plurilinguisme à l'étranger a permis de constater que la plupart des régions, provinces et pays étrangers ont mis en place des organes spéciaux qui ont pour tâche notamment l'information, la défense, la sensibilisation, la promotion, la coordination et la surveillance de l'application des dispositions légales en lien avec le bi- et le plurilinguisme. C'est le cas des régions de Trentin-Haut-Adige et de la Vallée d'Aoste, du Canada fédéral et des provinces du Nouveau-Brunswick et du Québec.

Ces organes offrent souvent toute une palette de prestations tant pour l'administration et les autorités régionales et nationales, que pour la population. Ils s'érigent ainsi en centre de compétences spécialisé et interlocuteur privilégié pour toutes les questions en lien avec le plurilinguisme et pour tous les acteurs.

⁵⁸ Rapport final, Baromètre du bilinguisme de la ville de Biel/Bienne 2016, p. 4.

Ces pratiques étrangères mènent à la conclusion que ces instances sont nécessaires pour garantir une bonne application des dispositions en lien avec le plurilinguisme et l'existence d'un plurilinguisme effectivement vécu.

Suivant les régions, pays et provinces, cet organe est interne ou externe à l'administration.

La province autonome du Haut-Adige a mis en place dans son administration un office pour le bilinguisme et les langues étrangères (« Amt für Zweisprachigkeit und Fremdsprachen ») qui occupe onze personnes.⁵⁹

La province autonome du Trentin dispose aussi dans son administration d'un service régional de soutien aux minorités linguistiques locales (« Abteilung für die Unterstützung der lokalen sprachlichen Minderheiten »).⁶⁰ Elle a aussi mis en place une conférence des minorités (« Konferenz der Minderheiten ») qui siège deux fois l'an et qui est composée notamment du gouvernement de la région ainsi que des présidents et présidentes des communes et des districts minoritaires.⁶¹

La Vallée d'Aoste a un Bureau des rapports institutionnels qui fait le relais avec les organes institutionnels siégeant à Rome⁶² et un Bureau régional ethnologique et linguistique dont l'action couvre le territoire de la région⁶³.

Le commissaire aux langues officielles du Canada fédéral quant à lui est un agent du parlement qui est secondé par le Commissariat aux langues officielles (rattaché à l'administration fédérale canadienne) qui dispose de cinq bureaux régionaux.⁶⁴ Ce commissaire exerce les rôles suivants : ombudsman, vérificateur, coordination, vigie, promoteur et éducateur, intervenant devant les tribunaux et rapporteur.⁶⁵ Plusieurs autres instances sont en charge de la promotion du bilinguisme : la Commission de la fonction publique⁶⁶, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada⁶⁷, le Ministère de Justice canadienne⁶⁸ et patrimoine canadien^{69, 70}.

La province du Nouveau-Brunswick a une commissaire aux langues officielles (agente indépendante du parlement)⁷¹ et la direction de la Francophonie et des Langues officielles (office intergouvernemental)⁷².

La province du Québec s'est dotée d'un Office québécois de la langue française⁷³ (dirigé par un ministre du gouvernement), du Secrétariat aux relations canadiennes (dirigé par un ministre du gouvernement)⁷⁴, du Conseil supérieur de la langue française⁷⁵ (commission dont les membres

⁵⁹ [Südtiroler Landesverwaltung - Amt für Zweisprachigkeit und Fremdsprachen](#), page consultée le 23 mai 2018.

⁶⁰ [Provincia Autonoma di Trento - Abteilung für die Unterstützung der lokalen sprachlichen Minderheiten, Wir stellen uns vor](#), page consultée le 23 mai 2018.

⁶¹ [Provincia autonoma di Trento - Legge provinciale sulle minoranze linguistiche](#), article 9, page consultée le 23 mai 2018.

⁶² [Région Autonome Vallée d'Aoste - Bureau des rapports institutionnels](#), page consultée le 23 mai 2018.

⁶³ [Région Autonome Vallée d'Aoste - Bureau régional ethnologie et linguistique](#), page consultée le 23 mai 2018.

⁶⁴ [Canada fédéral - Commissariat aux langues officielles](#), page consultée le 23 mai 2018.

⁶⁵ Idem.

⁶⁶ en charge notamment de l'examen des compétences linguistiques du personnel de l'administration fédérale canadienne.

⁶⁷ en charge de l'approbation des orientations et des politiques liées aux communications avec le public et à la prestation des services, à la langue de travail et à la participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise.

⁶⁸ qui a élaboré la loi sur les langues officielles et qui continue d'assumer la responsabilité globale de cette loi.

⁶⁹ en charge de surveiller la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement fédéral de favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire et d'appuyer leur développement.

⁷⁰ [Canada fédéral - Commissaire aux langues officielles](#), page consultée le 23 mai 2018.

⁷¹ [Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick](#), page consultée le 24 mai 2018.

⁷² [Direction de la Francophonie et des Langues officielles du Nouveau-Brunswick](#), page consultée le 24 mai 2018.

⁷³ [Office québécois de la langue française](#), page consultée le 24 mai 2018.

⁷⁴ [Secrétariat aux relations canadiennes du Québec](#), page consultée le 24 mai 2018.

⁷⁵ [Conseil supérieur de la langue française Québec](#), page consultée le 5 juin 2018.

sont nommés par le gouvernement) et du Protecteur du citoyen du Québec (nommé par l'Assemblée nationale qui exerce les rôles de législateur et de contrôleur)⁷⁶.

Le canton de Berne devrait suivre ces exemples et se doter d'un organe fort qui exerce un rôle plus actif dans le domaine du bilinguisme à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration cantonale. Il serait au service de la population, mais aussi de l'administration cantonale bernoise, du parlement, de la justice, des autorités politiques et juridiques fédérales pour toutes les questions en lien avec les langues officielles du canton de Berne et le bilinguisme cantonal bernois. Il devrait déployer notamment les activités suivantes : sensibilisation, information, promotion, coordination, surveillance, évaluation et conseil.

Depuis le 1^{er} juin 2018, l'OBLR est le centre de compétences linguistiques du canton de Berne et exerce à ce titre les attributions suivantes :

- la gestion centralisée des outils d'aide à la traduction,
- la direction, la gestion, la coordination et la validation des activités terminologiques,
- le service de dépannage terminologique,
- les relations avec les instituts de formation en traduction et terminologie suisses et étrangers et
- le conseil à l'administration pour :
 - le statut et la rémunération des traducteurs-terminologues et des traductrices-terminologues (TT) et des interprètes ainsi que le tarif des mandats et
 - le recrutement et la formation continue des TT.⁷⁷

L'OBLR s'occupe aussi des affaires jurassiennes et son chef d'office, le vice-chancelier francophone, préside la CoReFra. Avec la CoReFra (cf. ch. 3.1.1), il existe déjà un réseau à l'intérieur de l'administration cantonale qui s'occupe de questions en lien avec les langues officielles et qui pourrait être mieux exploité par l'OBLR.

Il est donc proposé de préciser les tâches incombant à l'OBLR pour en faire un vrai centre de compétences actif dans le domaine du bilinguisme à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration cantonale. Il serait en charge de toutes les questions en lien avec les langues officielles du canton de Berne et le bilinguisme cantonal bernois et déploierait notamment des activités de sensibilisation, d'information, de promotion, de coordination, de surveillance et de conseil.

Il appartiendra au Conseil-exécutif de décider si la mise en place d'une commission de pilotage politique, éventuellement sous la forme d'une commission extraparlamentaire permanente sur le bilinguisme, est nécessaire. Comme exposé dans la recommandation 2, la commission d'experts ne s'est pas penchée sur cette question.

Il est proposé au Conseil-exécutif de revoir les tâches de l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources de la Chancellerie d'Etat pour qu'il puisse exercer un rôle actif dans le domaine du bilinguisme à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration cantonale (sensibilisation, information, promotion, coordination, surveillance et conseil) et de le charger de toutes les questions en lien avec les langues officielles du canton de Berne et le bilinguisme cantonal bernois.

⁷⁶ [Le protecteur du citoyen du Québec](#), page consultée le 24 mai 2018.

⁷⁷ [Chancellerie d'Etat du canton de Berne - Directives sur les prestations linguistiques dans l'administration centrale du canton de Berne](#) (art. 6), page consultée le 16 juillet 2018.

6. Renforcement des institutions et organisations existantes et actives dans le domaine du bilinguisme

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 à 3</i>	<i>CHA</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>pas de dépense</i>
Pondération 2 - importante			

En 2016, le canton de Berne et la ville de Bienne ont renouvelé le contrat de prestations avec la fondation Forum du bilinguisme pour une période de trois ans. Il stipule que le Forum du bilinguisme est subventionné à hauteur de 100 000 francs par an par le canton de Berne et la ville de Bienne.

Cette institution bien établie, connue et dotée de compétences reconnues en bi- et plurilinguisme, peut soutenir activement le canton de Berne dans la promotion du bilinguisme. Le Label du bilinguisme du Forum du bilinguisme est un instrument qui a fait ses preuves et qui connaît un bel essor. Cette procédure de labellisation permet à une entreprise, administration, institution ou autre de s'adjoindre des conseils et des expériences d'une institution externe et spécialisée dans le domaine du bilinguisme. Le public-cible de ce label sont les entreprises, administrations et organisations publiques et privées issues de régions bilingues, français/allemand. L'objectif est d'encourager et de promouvoir le bilinguisme et de sensibiliser aux problématiques existantes. Ce label est un engagement à œuvrer au respect réciproque de la langue et de la culture partenaire, au maintien de l'équilibre des langues et des cultures pour qu'ils deviennent réalité et se traduisent dans les structures et les contacts au quotidien. L'effort ne doit pas être statique, ponctuel et unique, mais s'inscrire dans un processus continu qu'il faut soigner et cultiver.⁷⁸ Toute une série d'entreprises biennoises, plusieurs administrations du canton de Berne⁷⁹ et plusieurs organisations et associations⁸⁰ ont obtenu ce Label.⁸¹ Le centre hospitalier de Bienne est le premier hôpital qui s'est vu remettre le Label du bilinguisme (en 2015).⁸² L'Office fédéral de la justice⁸³ et les services du Parlement fédéral⁸⁴ ont obtenu le Label du plurilinguisme⁸⁵.

Le Label du bilinguisme s'adresse aux entreprises, administrations et organisations publiques et privées issues de régions bilingues, français/allemand. Or, une grande partie de l'administration cantonale bernoise tant centralisée que décentralisée ainsi que bon nombre d'entreprises, d'associations et d'institutions qui servent ou peuvent potentiellement être amenées à servir la population francophone sont disséminés sur tout le territoire du canton de Berne. Il serait donc judicieux de développer aussi un Label du bilinguisme pour les régions monolingues francophone et germanophone.

Sur la base des expériences acquises et des bonnes pratiques dégagées par ce nouveau label, un code de gouvernance pour le bilinguisme dans les régions monolingues pourrait être élaboré.

Dans le cadre des mesures qui seront adoptées pour la promotion du bilinguisme, il s'agira de définir clairement la répartition des compétences entre le canton de Berne et le Forum du bilin-

⁷⁸ [Forum du bilinguisme - Label du bilinguisme, procédure de labellisation](#), page consultée le 31 mai 2018.

⁷⁹ Les sites du beco à Bienne et Nidau, l'Arrondissement III – Seeland / Jura bernois de l'Office des ponts et des chaussées et le service régional Jura bernois – Seeland de la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales de Bienne.

⁸⁰ Jura trois-lacs à Bienne, la chambre économique de Bienne-Seeland (CEBS), la Croix-Rouge Bienne-Seeland à Bienne, frac à Bienne et santé bernoise à Bienne.

⁸¹ [Forum du bilinguisme - Liste des organisations labellisées ou relabellisées](#), page consultée le 31 mai 2018.

⁸² [Communiqués médias, Le Centre hospitalier Bienne: 1^{er} hôpital à obtenir le Label du bilinguisme](#), page consultée le 24 mai 2018.

⁸³ [L'Office fédéral de la justice se voit décerner le 1^{er} Label du plurilinguisme](#), page consultée le 31 mai 2018.

⁸⁴ [Les Services du Parlement obtiennent le Label du plurilinguisme](#), page consultée le 31 mai 2018.

⁸⁵ [Forum du bilinguisme - Label du plurilinguisme](#), page consultée le 31 mai 2018.

guisme. Ce sera aussi l'occasion de préciser, de développer et de consolider la collaboration avec cette institution.

Le CJB et le CAF jouent aussi un rôle important dans la promotion du bilinguisme. Consultés, ils ont réitéré leur soutien. Les associations régionales telles que l'association seeland.biel/bienne et la Conférence des mairies du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (qui sera prochainement remplacé par l'association Jura bernois.Bienne) sont aussi des partenaires précieux. Les communes de Berne, de Bienne, d'Evilard, de Köniz, de Muri bei Bern et de Thoun sont aussi favorables au bilinguisme. Il s'agira de voir comment le canton peut mieux soutenir ces institutions lorsqu'elles contribuent activement à la promotion du bilinguisme, notamment par la traduction de documents.

Une autre institution qui mérite d'être citée est l'Institut de Plurilinguisme, fondé en 2008 et qui est le fruit d'une collaboration entre l'Université de Fribourg et la Haute Ecole pédagogique de Fribourg. En juin 2010, le Conseil fédéral a décidé d'attribuer à Fribourg le Centre de compétence national du plurilinguisme, institution issue de la LLC. « *L'institut de plurilinguisme se consacre à l'étude du plurilinguisme, dans toutes ses dimensions sociales, linguistiques, politiques, économiques et pédagogiques. Ses recherches portent en priorité sur les domaines de l'école et de l'enseignement, de la migration, des milieux de travail ainsi que sur l'évaluation des compétences langagières.* »⁸⁶

La Région capitale suisse s'engage aussi pour la promotion du bilinguisme dans les cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais, ainsi que plusieurs villes, communes et organisations régionales.

Ces acteurs et bien d'autres encore sont des partenaires précieux qui peuvent soutenir le canton de Berne dans la promotion du bilinguisme. L'OBLR peut procéder au renforcement de ces collaborations dans le cadre de ses ressources actuelles.

Le canton de Berne pourrait aussi réfléchir à l'institution d'un organe indépendant chargé d'assurer le respect des droits des citoyens et des citoyennes en matière de langues officielles : le Canada fédéral et la province du Nouveau-Brunswick se sont dotés d'un commissaire aux langues officielles et le Québec d'un Protecteur du citoyen du Québec. L'exercice de la fonction d'ombudsman est commun à ces trois instances.

Les statistiques canadiennes suivantes montrent que ces instances sont régulièrement sollicitées :

Le Commissariat aux langues du Canada fédéral fait état pour les années 2016-2017 de 1018 plaintes recevables (pour une population de 35 151 725 en 2016⁸⁷), soit une augmentation de 85 % en deux ans. 56 % des plaintes concernaient les services au public. La majorité des plaintes émane de la région de la capitale nationale (Ontario) (429), du Québec (148), de l'Ontario (106), de la région de la capitale nationale (Québec) (92) et du Nouveau-Brunswick (87).⁸⁸ L'évolution du nombre de plaintes entre 2010-2011 et 2015-2016 est le suivant : 981, 518, 415, 476, 550, 725.⁸⁹

⁸⁶ [Institut de plurilinguisme](#), page consultée le 22 juin 2018.

⁸⁷ [Statistique Canada - Coup d'œil sur le Canada 2017 Population](#), page consultée le 5 juin 2018.

⁸⁸ [Canada fédéral, Commissariat aux langues officielles - Rapport annuel 2016-2017 Feuillelet d'information](#), page consultée le 5 juin 2018.

⁸⁹ [Canada fédéral, Commissariat aux langues officielles, Rapport annuel 2016-2017, Annexe tableau 2](#), page consultée le 5 juin 2018.

Le Commissariat aux langues du Nouveau-Brunswick fait état (pour une population de 747 101 en 2016⁹⁰) de 114 plaintes recevables entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017⁹¹. L'évolution du nombre de plaintes entre 2010-2011 et 2015-2016 est le suivant : 200⁹², 115⁹³, 105⁹⁴, 59⁹⁵, 80⁹⁶ et 63⁹⁷.

Le Protecteur du citoyen du Québec fait état (pour une population de 8 164 361 en 2016⁹⁸) 7250 plaintes⁹⁹ pour 2016-2017¹⁰⁰. L'évolution du nombre de plaintes entre 2010-2011 et 2015-2016 est le suivant : 5762¹⁰¹, 5937¹⁰², 6097¹⁰³, 6201¹⁰⁴, 6944¹⁰⁵ et 7188¹⁰⁶.

Ce modèle n'est pas encore répandu en Suisse dans les cantons bi- et trilingues et pas non plus au niveau de la Confédération et constitue de ce fait une possibilité pour le canton de Berne de se démarquer en comparaison intercantonale comme suisse.

Cette tâche pourrait par exemple être confiée à une institution ou organisation active dans le domaine du bilinguisme.

Il est proposé au Conseil-exécutif de renforcer et de développer la collaboration avec les institutions et organisations existantes et actives dans le domaine du bilinguisme.

7. Initiation d'une collaboration intercantonale sur le thème du bilinguisme

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 2 et 3</i>	<i>CHA</i>	<i>analyse approfondie</i>	<i>dépense unique</i>
<i>Pondération 1 - stratégique</i>			

Le canton de Berne pourrait initier la mise en place d'une conférence intercantonale des cantons bi- et trilingues autour de la thématique du bi- et du plurilinguisme. Elle servirait de plateforme d'échange et de discussion sur les thèmes et problèmes en lien avec les langues, la culture, les échanges et la protection des minorités, en particulier dans le domaine de l'enseignement, de la santé et de la culture.

L'association de la Région capitale suisse dans ce contexte mériterait aussi réflexion. En effet, le bilinguisme est l'un de ses thèmes clé. Consultée, elle a soutenu cette recommandation et témoigné de son vif intérêt à participer à cette démarche.

⁹⁰ [Statistique Canada - Coup d'œil sur le Canada 2017 Population](#), page consultée le 5 juin 2018.

⁹¹ [Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick - Rapport annuel 2016-2017](#), page consultée le 5 juin 2018.

⁹² [Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick - Rapport annuel 2010-2011](#), page consultée le 5 juin 2018.

⁹³ [Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick - Rapport annuel 2011-2012](#), page consultée le 5 juin 2018.

⁹⁴ [Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick - Rapport annuel 2012-2013](#), page consultée le 5 juin 2018.

⁹⁵ [Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick - Rapport annuel 2013-2014](#), page consultée le 5 juin 2018.

⁹⁶ [Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick - Rapport annuel 2014-2015](#), page consultée le 5 juin 2018.

⁹⁷ [Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick - Rapport annuel 2015-2016](#), page consultée le 5 juin 2018.

⁹⁸ [Statistique Canada - Coup d'œil sur le Canada 2017 Population](#), page consultée le 5 juin 2018.

⁹⁹ Addition des rubriques « plaintes fondées », « plaintes réorientées » et « plaintes interrompues ». Ce n'est qu'au terme d'une enquête complète que le caractère fondé ou non d'une plainte est jugé.

¹⁰⁰ [Assemblée nationale Québec - Le Protecteur du citoyen, Rapport annuel d'activités 2016-2017](#), page consultée le 5 juin 2018.

¹⁰¹ [Assemblée nationale Québec - Le Protecteur du citoyen, Rapport annuel d'activités 2012-2013](#), page consultée le 5 juin 2018.

¹⁰² Idem.

¹⁰³ Idem.

¹⁰⁴ [Assemblée nationale Québec - Le Protecteur du citoyen, Rapport annuel d'activités 2016-2017](#), page consultée le 5 juin 2018.

¹⁰⁵ Idem.

¹⁰⁶ Idem.

Ce réseau peut être créé sur le modèle de ce qui se fait dans le domaine de l'instruction publique avec la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin¹⁰⁷ ou dans le domaine de l'égalité avec egalite.ch, qui réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande¹⁰⁸.

La possibilité d'un subventionnement de cette collaboration intercantonale par la Confédération sur la base de la loi fédérale sur les langues (art. 21 notamment) devrait être clarifiée avec l'Office fédéral de la culture.

Ce réseau permettrait aussi la mise en place de collaborations intercantionales dans différents domaines autour de la promotion et de la sensibilisation du bilinguisme notamment.

La promotion au cinéma de films bilingues (son dans une langue officielle et sous-titres dans l'autre), l'encouragement de collaborations entre associations professionnelles dans le domaine de la santé et des soins (pour mieux servir les francophones du canton de Berne) et la mise en place de cours de langues spécifiques pour le domaine de la santé et des soins sont des projets qui pourraient être abordés et envisagés dans ce cadre intercantonal.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'étudier, en collaboration avec la Confédération, les cantons bi- et trilingues et la Région capitale suisse, l'opportunité de mettre en place une collaboration intercantonale sur le thème du bilinguisme. L'intérêt et les besoins des cantons concernés, les tâches, l'organisation, le fonctionnement et le financement de cette collaboration intercantonale notamment seraient étudiés.

9.2.2 Organisation, coordination, structures

8. Etablissement d'un tournus entre présidents et présidentes francophones et germanophones au Grand Conseil

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>Grand Conseil</i>	<i>mesure unique</i>	<i>pas de dépense</i>
<i>Pondération 3 - souhaitable</i>			

Sous l'égide des présidentes Chantal Bornozy Flück (La Heutte) en 2009/2010 et Béatrice Struchen (Epsach) en 2014/2015, le Grand Conseil a été accoutumé au français par deux fois durant une année.

L'idée est de reconduire ces expériences à intervalles réguliers, mais assez espacés (une législature sur deux par exemple) par la mise en place d'un tournus entre francophones et germanophones pour la présidence du Grand Conseil.

Cette recommandation permet aux germanophones de se faire l'oreille en français et de favoriser le sentiment d'appartenance des francophones. Un député ou une députée francophone ne devrait plus se sentir obligé de parler l'allemand, plus souvent l'allemand standard, ni même de parler plus fort pour couvrir le bruit de fond durant les débats, pour se sentir entendu et écouté.

Il est proposé au Bureau du Grand Conseil de suggérer au parlement d'introduire un tournus entre présidents et présidentes francophones et germanophones au Grand Conseil.

¹⁰⁷ <https://www.d-edk.ch/ciip>, page consultée le 23 mai 2018.

¹⁰⁸ <http://www.egalite.ch/>, page consultée le 23 mai 2018.

9. Accroissement de la population, en particulier de francophones, et encadrement de leur accueil ainsi que de leur intégration

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
Dimensions 1 et 2	ECO et JCE	analyse approfondie	dépense périodique

Pondération 1 - stratégique

L'accroissement bien plus faible de la population bernoise ainsi que du nombre d'emplois et de personnes occupées sont des éléments qui expliquent le dynamisme économique plus faible que la moyenne suisse du canton de Berne.¹⁰⁹ Dans un article du 8 mai 2018, la BZ Berner Zeitung¹¹⁰ évoque qu'à l'horizon 2045 le canton de Berne connaîtra un facteur de croissance de sa population de 24,9 % contre 110,9 % pour le canton de Fribourg.

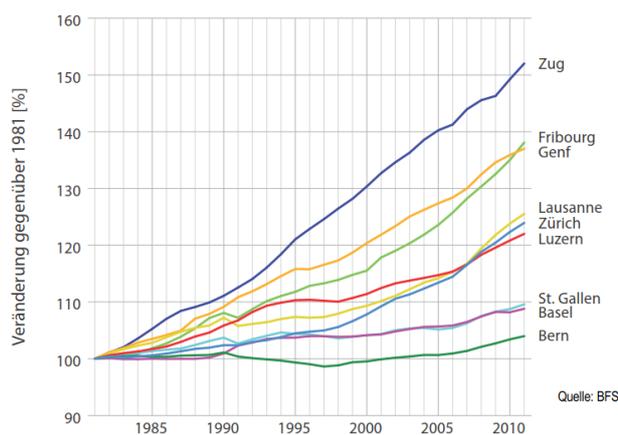
La démographie étant un facteur clé de l'économie, le canton de Berne peut, en investissant dans le bilinguisme, devenir plus attractif pour les francophones et accroître ainsi sa population et l'afflux d'entreprises francophones par la même occasion.

Le canton de Berne devrait s'investir pour devenir un lieu de résidence et pas seulement un lieu de travail attractif pour les pendulaires. Le canton de Berne doit mieux exploiter la frontière commune qu'il a avec tous les cantons romands à l'exception de Genève.

Cette mesure s'inscrit donc dans la volonté du canton de Berne d'avoir d'ici à 2025 une population plus prospère que la moyenne suisse.¹¹¹

Sotomo GmbH¹¹² a réalisé il y a quelques années une analyse démographique sur laquelle se basent les prévisions citées dans l'article de la BZ mentionné plus haut et qui démontre que sur les 56 agglomérations de Suisse, seules celles de La Chaux-de-Fonds et de Grenchen ont connu une croissance plus faible que Berne :¹¹³

Bern im Agglomerationsvergleich



Von den 56 Agglomerationen der Schweiz sind nur La Chaux-de-Fonds und Grenchen weniger gewachsen als Bern.

¹⁰⁹ [beco - Stratégie économique 2025](#) (p. 9), page consultée le 1^{er} juin 2018.

¹¹⁰ BZ Berner Zeitung – STEFAN VON BERGEN, Bevölkerungswachstum Verliererkanton Bern, Der Kanton Bern zieht viele Pendler, aber zu wenig Steuerzahler an, 8. Mai 2018.

¹¹¹ [beco - Stratégie économique 2025](#) (p. 15), page consultée le 1^{er} juin 2018.

¹¹² <https://sotomo.ch/site/>

¹¹³ Cf. annexe 6: sotomo GmbH, Bern – mehr Dynamik wagen, 26.03.2013.

Il est proposé de mandater sotomo GmbH pour actualiser et approfondir cette étude afin de faire une analyse du flux de pendulaires à la frontière des langues et une analyse comparative avec d'autres villes suisses, afin de déterminer notamment si la langue est un facteur expliquant la dépopulation du canton de Berne.¹¹⁴

En effet, en comparaison avec toutes les plus grandes agglomérations de Suisse, Berne fait état de la plus grande disparité entre la progression des places de travail et de la population, contrairement à Fribourg, dont la population connaît une croissance disproportionnée.¹¹⁵ Cette analyse du flux de pendulaires veut établir l'influence exercée dans cette tendance par les francophones, qui travaillent à Berne et qui vivent de l'autre côté de la frontière linguistique.

Actuellement, les centres urbains sont aussi marqués par un flux migratoire international important. La communauté française représente ainsi la sixième plus grande minorité à Zurich. L'analyse comparative sert à démontrer dans quelle mesure le profil francophone de la population bernoise est en recul par rapport à d'autres centres urbains.

Ces études serviront de base à la mise en place d'un train de mesures visant à favoriser l'établissement de francophones sur le territoire cantonal et leur coût est estimé, selon les indications de sotomo GmbH, entre 15 000 et 24 000 francs en fonction notamment du degré de profondeur de l'analyse.

Il est proposé au Conseil-exécutif de développer, dans le cadre de la stratégie économique 2025, un train de mesures favorisant l'accroissement de la population, en particulier de francophones.

Plus une minorité est petite, plus elle doit être protégée et choyée. Les francophones sont dispersés sur tout le territoire cantonal. Seules les communes de Bienne et d'Evilard sont officiellement bilingues et donc tenues d'utiliser les deux langues officielles dans leurs contacts avec leurs habitants et habitantes. Il y a dans le canton de Berne 308 communes de langue allemande contre 39 de langue française (état au 1^{er} janvier 2018).¹¹⁶

Les chances sont donc grandes qu'un ou une francophone soit confronté à son arrivée à une commune dont le français n'est pas la langue officielle. De plus, l'économie, l'administration cantonale et le domaine de la santé notamment manquent de personnel qualifié francophone et bilingue. Finalement, dans sa stratégie économique 2025, le canton de Berne veut atteindre une population plus prospère que la moyenne suisse.

Si le canton de Berne veut mener une politique active du bilinguisme, il doit aussi toucher la population. Il convient donc d'investir dans l'accueil et l'intégration des francophones dans les communes monolingues. Le site de l'Association romande et francophone de Berne (ARB) contient une liste de pas moins de 30 associations et organismes francophones actifs sur le territoire cantonal.¹¹⁷ Des discussions sont en cours pour faire de l'ARB l'organisation fédératrice de ces associations et organismes.

Ce contact avec la population est facilité par l'intermédiaire de ces associations et organismes. Le canton dispose ainsi de tout un réseau d'associations et d'organisations francophones actives qu'il peut exploiter pour toucher la population. Par l'intermédiaire de l'Association des Communes Bernoises, il dispose aussi d'un réseau pour toucher les communes. Le travail de sensibilisation au bilinguisme doit aussi se faire au niveau des communes.

¹¹⁴ Cf. annexe 7: sotomo GmbH, Projektskizze, Dynamik der Sprachlandschaft im Vergleich – Herausforderungen und Potenziale für Bern.

¹¹⁵ Cf. annexe 6

¹¹⁶ [Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques - Données statistiques des communes](#), page consultée le 13 juin 2018.

¹¹⁷ [ARB - Associations et organismes francophones](#), page consultée le 12 juin 2018.

Certaines communes consentent aujourd'hui déjà des efforts dans ce domaine. La possibilité pour le canton de soutenir ces efforts mériterait donc aussi réflexion.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'étudier, en collaboration avec l'Association romande et francophone de Berne et l'Association des Communes Bernoises, comment l'accueil et l'intégration des francophones dans le canton de Berne peut être amélioré. L'intérêt et les besoins de l'Association romande et francophone de Berne et des communes, les objectifs, l'élaboration, le financement et la mise en œuvre de mesures concrètes notamment seraient étudiés.

10. Prise en compte dans la répartition des ressources de la charge de travail supplémentaire engendrée par le bilinguisme

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>Toutes les Directions et JUS</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>pas de dépense</i>

Pondération 2 - importante

Les offices et services, les autorités judiciaires, le Ministère public, et la Police cantonale qui sont amenés à collaborer avec ou à travailler dans la région francophone ou dans la ville bilingue de Bienne et environs, sont régulièrement confrontés aux deux langues officielles.

La charge de travail supplémentaire réside dans le traitement d'affaires « bilingues » dans lesquelles une partie des documents sont rédigés dans « l'autre » langue officielle et où des personnes qui parlent « l'autre » langue officielle sont impliquées. La préparation et la gestion de ces dossiers nécessite plus de temps.

Dans la région administrative et judiciaire du Jura bernois-Seeland se pose dès lors régulièrement la question de savoir, si et dans quelle mesure, la dotation en personnel, par rapport aux autres régions administratives et judiciaires, doit être augmentée respectivement si le nombre d'affaires à liquider doit être baissé. La répartition des ressources devrait donc y être revue.

Si une redistribution immédiate des ressources n'est pas possible notamment en raison du fait qu'un germanophone ne peut sans autre être réaffecté dans un office ou service francophone ou bilingue, il faut profiter de départs naturels et de démissions pour réaliser progressivement une répartition des ressources tenant compte de la charge de travail supplémentaire engendrée par le bilinguisme.

Lorsque des ressources sont libérées ou si des ressources supplémentaires sont distribuées, il faudrait encore donner la priorité aux offices et services traitant des affaires dans les deux langues.

Il est proposé au Conseil-exécutif de mieux tenir compte de la charge de travail supplémentaire engendrée par le bilinguisme dans la répartition des ressources dans les Directions, la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et le Ministère public, en particulier lors de départs naturels ou de démissions et lorsque des ressources sont libérées ou augmentées.

11. Amélioration de la gestion de la traduction

- 11.1. amélioration des conditions d'engagement des traducteurs et des traductrices
- 11.2. introduction systématique des travaux de traduction dans les processus
- 11.3. traduction plus systématique d'un résumé dans l'autre langue officielle
- 11.4. subsidiairement, augmentation des ressources pour la traduction là où cela est nécessaire

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>Toutes les Directions</i>	<i>mesure unique</i>	<i>dépense périodique</i>
Pondération 2 - importante			

Les Directives du 17 juin 2009 sur les prestations linguistiques dans l'administration centrale du canton de Berne¹¹⁸, lesquelles posent les fondements en matière de gestion de la traduction, sont généralement bien respectées si elles sont connues. Le manque de ressources pour la traduction est souvent invoqué pour justifier des écarts de ces directives. Le principal problème réside toutefois dans le fait que, d'une part, les directives ne sont pas connues de tous et, d'autre part, les délais nécessaires pour la traduction ne sont pas intégrés dans la planification ou sont trop courts.

Les directives définissent clairement quels documents doivent être traduits, pour qui et dans quels délais. Il arrive néanmoins régulièrement que des besoins de traduction naissent parce que des collaborateurs et collaboratrices ne maîtrisent pas suffisamment la seconde langue officielle. Ce travail absorbe de précieuses ressources dont les services de traduction auraient besoin pour des traductions exigées dans les directives.

Si la volonté de traduire plus de documents et d'informations est généralement présente dans les Directions et à la Chancellerie d'Etat, les ressources en personnel sont insuffisantes. Souvent la nécessité de traduire un document n'est pas contestée, mais faute de ressources en personnel la traduction n'est pas faite.

Selon les directives, les textes rédigés dans les deux langues officielles doivent être mis à disposition dans les deux langues simultanément. Or il arrive que la version traduite ne soit pas livrée avec la version originale. Cette pratique éveille non seulement le soupçon qu'il n'y aura pas de traduction, mais constitue aussi une inégalité de traitement. C'est le cas notamment lorsque des modifications d'ordonnance sont soumises au Conseil-exécutif pour approbation uniquement en allemand et que la traduction française est livrée ultérieurement ou lors de la séance du gouvernement.

Cette pratique assez courante s'explique aussi par la non-prise en compte systématique des travaux de traduction dans l'élaboration du calendrier pour le traitement des affaires. Certaines fois, il n'est même pas songé à la question de savoir si une traduction est nécessaire ou pas.

Cet état de fait ne peut qu'accroître le nombre de mandats de traduction donnés à l'externe, qui sont plus chers¹¹⁹ et moins efficaces (une relecture plus attentive de la part du mandant est nécessaire, le traducteur ou la traductrice externe ne disposant pas des mêmes connaissances et compétences que le service de traduction de la Direction ou de la Chancellerie d'Etat). La qualité de la traduction peut aussi être altérée par le manque de temps à disposition pour la révision d'une traduction.

¹¹⁸ [Directives du canton de Berne sur les prestations linguistiques dans l'administration](#), page consultée le 7 mai 2018.

¹¹⁹ La traduction du présent rapport aurait par exemple coûté au moins 20 000 francs (TVA exclue).

Si un document n'est pas traduit dans la deuxième langue officielle, la possibilité d'en traduire un résumé existe. On trouve des francophones sur tout le territoire cantonal, tout comme il y a des germanophones domiciliés dans le Jura bernois. Il convient toutefois de relever que la rédaction d'un bon résumé demande autant de temps qu'une bonne traduction.

Le canton ne devrait en principe pas publier de documents et informations dans une langue seulement. En l'absence d'une traduction intégrale, on devrait donc proposer plus systématiquement un résumé dans la deuxième langue officielle (cela vaut pour les deux langues). La traduction d'un résumé ne devrait dès lors plus constituer uniquement une demi-mesure pour les francophones.

Si les traducteurs et traductrices étaient impliqués dans la planification dès le début et que des délais réalistes étaient fixés, il devrait être possible de publier les textes simultanément dans les deux langues. Il convient en outre de souligner à nouveau l'importance des directives et de leur respect. Il n'est pas acceptable que les services de traduction doivent compenser une planification déficiente.

Il ne faut en outre pas oublier que l'engagement de personnel francophone supplémentaire conduit inévitablement à un accroissement du besoin de traduction du français vers l'allemand, ce qui implique une augmentation de ces ressources.

Les traducteurs et traductrices sont en principe titulaires d'un diplôme universitaire (au moins un Master) délivré par une université ou une haute école spécialisée. Ce sont des médiateurs et des médiatrices linguistiques et culturels au bénéfice de solides connaissances dans un domaine philologique.

Les classes de traitement dans la description des fonctions-types ne tiennent pas compte de ce fait. En comparaison avec les autres personnes diplômées des hautes écoles qui sont engagées en qualité de « collaboratrices ou collaborateurs scientifiques » et affectées au minimum à la classe de traitement 21, les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale sont nettement moins bien considérés et désavantagés sur le plan salarial, puisqu'ils sont affectés aux classes de traitement 15, 19 et 20.

La Confédération a tendance à proposer des conditions d'engagement plus avantageuses aux traducteurs et traductrices, ce qui rend plus difficile le recrutement de personnel. En effet, les candidatures aux postes à pourvoir au sein de l'administration cantonale ne proviennent pratiquement que de personnes fraîchement diplômées ou de traducteurs et traductrices sans formation ou expérience pertinente. Les services de traduction du canton complètent la formation de ces collaborateurs et collaboratrices, et leur mettent le pied à l'étrier. Au terme de cette période d'initiation à la profession, laquelle peut durer entre une ou deux années, il n'est pas rare que ces personnes démissionnent. Ainsi, un premier engagement au canton sert très souvent de tremplin à une carrière à la Confédération. A chaque départ, le canton perd de précieuses ressources (fuite de cerveaux et perte de connaissances).

Si la fonction était revalorisée, il ne fait aucun doute, d'une part, que la jeune génération resterait fidèle à l'employeur canton de Berne passé cette période d'initiation à la profession et, d'autre part, que des traducteurs et traductrices plus qualifiés et plus expérimentés s'intéresseraient aux postes mis au concours au sein de l'administration cantonale. A terme, cela accroîtrait la qualité et la productivité, ce qui se traduirait par une baisse des coûts.

Compte tenu de la variation du volume de travail et des capacités à disposition pour le réaliser, il n'est pas rare que l'administration cantonale doive faire ponctuellement appel à des traducteurs et traductrices indépendants.

Les tarifs pratiqués par l'administration cantonale (96 à 108 francs par page standard de 1800 frappes selon le degré de difficulté pour la traduction ; 70 francs de l'heure pour les travaux de révision) sont si peu attractifs pour la Suisse qu'ils ne permettent plus de faire appel à des traducteurs et traductrices expérimentés qui fournissent un travail de qualité.

Comparatif :

- Depuis le 1^{er} juin 2017, l'administration fédérale se calque sur les prix du marché, au sens où ce sont les traducteurs et traductrices externes qui fixent leurs propres tarifs. Avant la modification des instructions sur les prestations linguistiques, les tarifs allaient de 4 à 5,20 francs, selon le degré de difficulté, pour la traduction d'une ligne de 60 frappes, et s'élevaient à 90 francs de l'heure pour les travaux de révision.
- Le canton de Fribourg tient compte non seulement de la longueur et du degré de difficulté des textes, mais aussi du statut du ou de la mandataire. Les traductions comptant jusqu'à 20 lignes réalisées par des personnes exerçant une activité dépendante sont payées entre 71 à 82 francs et par des personnes exerçant une activité indépendante entre 78 et 90 francs. Pour une page standard de 1650 frappes, les personnes exerçant une activité dépendante sont indemnisées entre 106.50 et 123 francs ; les personnes exerçant une activité indépendante reçoivent quant à elles entre 117 et 135 francs. En outre, « un tarif supérieur peut être appliqué pour des traductions extrêmement difficiles ou fastidieuses. »
- Dans le canton du Valais, les textes de plus de 20 lignes sont payés entre 3,50 et 4 francs la ligne de 55 frappes, soit entre 105 et 120 francs par page standard. Pour les mandats urgents, un supplément de l'ordre de 25 à 50 pour cent est appliqué.
- Dans le canton des Grisons, aucun tarif n'a été fixé pour les mandats de traduction donnés à l'extérieur.

Si le tarif des mandats de traduction donnés à l'externe reste aussi bas qu'actuellement, l'administration cantonale risque de voir un nombre croissant de personnes inexpérimentées réaliser ces mandats. La sous-enchère salariale (dumping) est également un risque important puisque, souvent, seuls des traducteurs et traductrices indépendants ou des agences de traduction à l'étranger peuvent opérer avec de tels tarifs ; cette distance nuit à la qualité, car la connaissance des réalités bernoises fait généralement défaut dans ce cas-là.

Ces recommandations rendent nécessaires une révision des directives sur les prestations linguistiques de l'administration centrale du canton de Berne¹²⁰. Il faudrait par ailleurs profiter de cette occasion pour revoir la conception de ces directives, voire d'envisager, en fonction des mesures qui seront prises par le Conseil-exécutif dans le cadre du présent rapport, une révision totale.

L'amélioration de la coordination et de la planification de la traduction peut être mise en place rapidement et avec les ressources actuelles. Elle permettra d'utiliser de manière plus judicieuse les ressources de traduction actuellement disponibles. L'amélioration des conditions salariales des traducteurs et des traductrices, qui engendre une augmentation des ressources financières mais pas en dotation de personnel, constitue une autre mesure à mettre en œuvre avant de se poser la question de l'augmentation de la dotation en personnel de traduction.

¹²⁰ ACE n° 1066 du 17 juin 2009.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'améliorer les conditions d'engagement du personnel dans la traduction, d'introduire les travaux de traduction dans tous les processus, de fixer l'exigence de traduire plus systématiquement au moins un résumé dans l'autre langue officielle, par une révision partielle, voire totale, dans les directives sur les prestations linguistiques de l'administration centrale du canton de Berne et subsidiairement, d'augmenter les ressources pour la traduction dans l'administration cantonale là où cela est nécessaire.

9.2.3 Formation

Pas de recommandations.

9.2.4 Ressources humaines

12. Transparence en matière de répartition du personnel dans les classes salariales par langue officielle

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 à 3</i>	<i>FIN</i>	<i>mesure unique</i>	<i>pas de dépense</i>
Pondération 2 - importante			

L'article 92, alinéa 3 ConstC fixe comme exigence pour l'administration cantonale « *une proportion équitable* » de personnel de langue française.

Il n'y a pas de représentation proportionnelle de francophones dans toutes les classes salariales, alors même que dans l'ensemble, il y a effectivement assez de francophones occupés dans l'administration cantonale, en relation avec la proportion de francophones habitant le canton.

Une étude menée par le programme national de recherche au sein de la Confédération a démontré l'importance du profil linguistique des cadres sur la représentation des langues officielles au sein d'un office ou d'un service.¹²¹

Les données concernant la représentation des communautés linguistiques pour l'ensemble de l'administration fédérale, par département, Chancellerie fédérale incluse, par unité administrative et par groupes de classe salariale sont disponibles dans le rapport « Promotion du plurilinguisme : évaluation et recommandations » du 13 mars 2015 de la déléguée fédérale au plurilinguisme.¹²²

Les statistiques démontrant la répartition par langue de correspondance et par classe salariale du personnel permettent non seulement une prise de conscience du problème, mais aussi la prise de mesures adéquates et la surveillance de l'évolution de la dotation en personnel francophone.

Renseignements pris auprès du Controlling du personnel de la Direction des finances, ces chiffres sont disponibles. Dans la collecte de données, il est même fait la distinction entre la langue maternelle des employés et employées et leur langue de correspondance.

Ces statistiques ne sont cependant pas publiées sur le portail de la statistique du canton de Berne, ni dans le « Rapport 2017 sur les ressources humaines »¹²³. Le canton de Berne devrait

¹²¹ [Le plurilinguisme de la Confédération. Représentation et pratiques linguistiques dans l'administration fédérale](#) (p. 17), page consultée le 7 mai 2018.

¹²² [Rapport « Promotion du plurilinguisme: évaluation et recommandations » du 13 mars 2015](#), page consultée le 7 mai 2018.

¹²³ [Rapport 2017 sur les ressources humaines](#), page consultée le 8 mai 2018.

mettre ces statistiques à disposition sur le portail de la statistique et dans les rapports sur les ressources humaines.

Certaines Directions du canton sont mieux dotées en personnel francophone que d'autres et l'administration cantonale manque de cadres francophones ; une unité administrative n'emploie même aucun francophone, comme le montrent les chiffres qui suivent :¹²⁴

Unité administrative	Classes de traitement															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Nombre de personnes au 31.12.2017																
Langue de correspondance																
41 Contrôle des finances et Services parlementaires		1												5		
allemand														5		
français		1														
42 Chancellerie d'Etat		1									1	1	14	6	8	6
allemand		1								1	1	12	5	5	6	
français												2	1	3		
43 Direction de l'économie publique		16	20	1	11		12		4	39	20	52	20	37	44	39
allemand		15	20	1	11		11		4	5	19	49	19	31	42	37
français		1					1			34	1	3	1	6	2	2
44 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale		20	2	3	3	1	3	3	2		8	36	44	42	54	18
allemand		20	2	2	3	1	3	3	2		8	35	43	41	54	17
français				1								1	1	1		1
45 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques		27		3	1			2	2	2	6	15	102	111	157	75
allemand		25		2	1			2	2	2	6	13	92	104	138	68
français		2		1								2	10	7	19	7
46 Direction de la police et des affaires militaires		174			1		2	18	18	46	68	110	305	447	737	1'028
allemand		153			1		2	18	17	46	67	107	288	421	695	951
français		21							1		1	3	17	26	42	77
47 Direction des finances								1		4	15	73	35	171	135	56
allemand								1		4	14	68	34	160	122	51
français											1	5	1	11	13	5
48 Directions de l'instruction publique		290		3	26	14	2	14	9	6	11	110	226	116	101	91
allemand		245		3	23	14	2	4	8	5	8	93	197	100	94	79
français		45			3			10	1	1	3	17	29	16	7	12
49 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie		1	15		4	1			5	1	24	207	34	67	20	74
allemand			15		4	1			5	1	21	191	30	59	19	66
français		1									3	16	4	8	1	8
51 Autorité de surveillance de la protection des données																
allemand																
52 Juridiction et ministère public		43							1	11	2	31	71	91	51	122
allemand		39							1	9	2	31	66	79	41	104
français		4								2			5	12	10	18
52 Caisse de chômage (ECO beco)										1		1	7	22	42	11
allemand										1		1	7	19	40	11
français														3	2	
55 Offices régionaux de placement (ECO beco)										1		63	1	15	27	172
allemand										1		55	1	14	24	151
français												8		1	3	21
Résultat général	1	583	22	10	46	16	19	38	41	111	155	699	859	1'130	1'376	1'692
Résultat général allemand	0	513	22	8	43	16	18	28	39	74	146	644	789	1'038	1'274	1'541
Résultat général français	1	74	0	2	3	0	1	10	2	37	9	55	70	92	102	151

¹²⁴ Données obtenues de la Direction des finances.

Nombre de personnes au 31.12.2017 Unité administrative Langue de correspondance	Classes de traitement													
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
41 Contrôle des finances et Services parlementaires	6		5		8	13	2	4	7	3	2		1	1
allemand	6		5		8	12	2	4	7	3	2		1	1
français						1								
42 Chancellerie d'Etat	4	3	11	3	5	16	7	8		3	3	1		1
allemand	3	3	8	3	4	15	5	5		2	3			1
français	1		3		1	1	2	3		1		1		
43 Direction de l'économie publique	88	65	38	68	103	127	72	18	15	8	3	2	2	1
allemand	82	64	36	61	99	123	69	17	14	8	3	2	2	1
français	6	1	2	7	4	4	3	1	1					
44 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	44	10	8	29	64	44	31	11	8	2	1	6	1	1
allemand	44	10	8	26	62	42	31	11	8	2	1	6	1	1
français				3	2	2								
45 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	72	72	46	106	87	70	558	59	34	15	1	27		1
allemand	63	68	37	97	74	68	519	55	30	13	1	26		1
français	9	4	9	9	13	2	39	4	4	2		1		
46 Direction de la police et des affaires militaires	710	354	135	125	104	63	72	34	13	8	12	4	1	2
allemand	645	332	122	120	96	57	69	34	13	8	12	4	1	2
français	65	22	13	5	8	6	3							
47 Direction des finances	42	94	24	52	76	194	59	28	10	16	7	5	2	1
allemand	39	87	21	49	71	187	54	27	10	15	7	5	2	1
français	3	7	3	3	5	7	5	1		1				
48 Directions de l'instruction publique	25	42	30	109	95	167	156	57	15	5	5	4		1
allemand	22	39	28	95	85	150	137	52	13	4	4	4		1
français	3	3	2	14	10	17	19	5	2	1	1			
49 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	25	39	13	31	109	91	62	36	16	4	10	4	3	1
allemand	25	35	13	21	101	87	59	34	16	4	10	4	2	1
français		4		10	8	4	3	2					1	
51 Autorité de surveillance de la protection des données					1		3	2			1			
allemand					1		3	2			1			
52 Juridiction et ministère public	32	36	20	3	9	7	195	9			4	199	2	45
allemand	28	33	17	3	9	7	178	8			4	175	2	41
français	4	3	3				17	1				24		4
52 Caisse de chômage (ECO beco)	8	5	1	6		2				1				
allemand	7	5	1	6		2				1				
français	1													
55 Offices régionaux de placement (ECO beco)	11	28	25	5	13	18	4	2			1	1		
allemand	10	25	22	5	12	16	4	2			1	1		
français	1	3	3		1	2								
Résultat général	1'067	748	356	537	674	812	1'216	268	118	65	50	253	12	55
Résultat général allemand	974	701	318	486	622	766	1'130	251	111	60	49	227	11	51
Résultat général français	93	47	38	51	52	46	91	17	7	5	1	26	1	4

La langue de correspondance des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale ne renseigne pas sur les compétences linguistiques de ces derniers. Dans de petites unités administratives le personnel bilingue peut couvrir la deuxième langue officielle. La commission d'experts est d'avis que ces collaborateurs et collaboratrices bilingues devraient être pris en compte d'une manière ou d'une autre et figurer dans les statistiques en plus des employés et employées francophones et germanophones. L'opportunité de faire figurer les traducteurs et traductrices parmi le personnel de langue française mériterait aussi réflexion.

Cette recommandation s'inscrit dans le prolongement de celles qui concernent les directives de 1988 sur la représentation des langues officielles dans l'administration centrale (cf. recommandation 3).

Il est proposé au Conseil-exécutif d'établir et de publier des statistiques précises sur la représentation des langues officielles au sein du personnel par Direction et classe salariale.

13. Amélioration des compétences linguistiques dans les deux langues officielles du personnel dans l'administration cantonale

13.1. Recrutement

- 13.1.1. mise au concours de postes modifiée pour l'engagement de personnel francophone, bilingue et parfaitement bilingue
- 13.1.2. exigences égales pour la maîtrise de la deuxième langue officielle pour les germanophones et les francophones
- 13.1.3. examen des compétences dans la deuxième langue officielle avant et à l'entretien d'embauche
- 13.1.4. exigence de n'engager que des personnes bilingues pour les postes de cadre dans les unités dont le cahier des charges comprend les contacts entre les citoyens et l'administration dans les deux langues officielles
- 13.1.5. rémunération des compétences linguistiques

13.2. Formation continue

- 13.2.1. détermination pour chaque poste des compétences linguistiques précises dans la deuxième langue officielle selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
- 13.2.2. mise en place de mesures contraignantes pour qu'elles soient respectées
- 13.2.3. développement de l'acquisition de compétences linguistiques au moyen d'outils interactifs et informatiques pouvant être sollicités en tout temps et selon les disponibilités du personnel
- 13.2.4. sensibilisation aux spécificités des différentes régions du canton
- 13.2.5. organisation et institutionnalisation d'échanges d'employés et d'employées entre unités administratives des deux régions linguistiques

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 à 3</i>	<i>FIN</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>dépense périodique</i>
<i>Pondération 1 - stratégique</i>			

Cette recommandation concerne le personnel de l'administration cantonale, celui des autorités judiciaires, du Ministère public et de la JUS ainsi que le corps enseignant. Il est crucial de confier les travaux en lien avec cette recommandation à une personne de langue française et d'établir les documents en lien avec cette affaire d'abord en français.

RECRUTEMENT

Un effort supplémentaire devrait être consenti pour le recrutement de personnes bilingues, parfaitement bilingues et francophones. En particulier, la publication de la mise au concours dans les quotidiens francophones et sur les portails électroniques d'offres d'emplois externes devrait être favorisée. La pratique actuelle veut que la Bourse d'emploi électronique du canton de Berne soit sollicitée en premier lieu. La publication dans la presse écrite n'est possible que si la publication sur la Bourse d'emploi électronique du canton ne fournit pas de candidature adéquate et après la publication de la mise au concours sur un portail électronique d'offres d'emploi externe qui est « *moins coûteuse que la presse écrite et donne en outre de très bons taux de retour* ».¹²⁵

¹²⁵ Instruction interne de la Direction des finances sur la mise au concours de postes du canton de Berne.

Une prise de contact avec des portails électroniques d'offres d'emplois externes romands bien positionnés (p.ex. www.jobup.ch) dans le but de conclure un contrat cadre, permettant la publication d'offres d'emplois à des conditions plus attractives, pourrait être envisagé.

De plus, les descriptifs des postes vacants devraient être plus systématiquement traduits. En effet, faute de traduction les francophones maîtrisant bien l'allemand pourraient ne pas se sentir visés ou ne pas voir l'annonce s'ils ne changent pas la langue de l'environnement de la Bourse de l'emploi du canton de Berne. L'instruction précitée prescrit actuellement ce qui suit : « *Il convient de vérifier dans chaque cas s'il est opportun de publier la mise au concours d'un poste à la fois en français et en allemand* ». La mise au concours de postes de cadres au moins devrait être systématiquement traduite.

Il est proposé au Conseil-exécutif de modifier l'instruction réglant la procédure de mise au concours des postes pour prévoir une mise au concours de postes modifiée pour l'engagement de personnel francophone, bilingue et parfaitement bilingue.

Il est notoire que les exigences requises en allemand pour les francophones sont plus élevées que celles demandées aux germanophones en français. De plus, les compétences passives en français des germanophones ne sont pas testées de façon aussi pointue que les compétences passives en allemand des francophones. Il est aussi patent que dans le doute sur la suffisance des compétences en allemand d'un francophone, la préférence est donnée à un germanophone qui se débrouille à tout le moins en français.

Cette pratique n'est pas pour favoriser ni la compréhension mutuelle et la cohésion des communautés linguistiques, ni l'attractivité de l'administration en tant qu'employeur pour les francophones ainsi que les personnes parfaitement bilingues et bilingues et encore moins le mélange des cultures.

De plus, l'engagement d'un germanophone qui maîtrise bien le français à la place d'un francophone représente une charge de travail supplémentaire pour les services de traduction. En effet, même une très bonne maîtrise à l'oral de la deuxième langue officielle ne signifie encore de loin pas aussi une bonne aisance à l'écrit.

L'étude du Programme national PNR 56 sur le plurilinguisme de la Confédération du 9 mars 2009¹²⁶ a démontré que les communautés linguistiques minoritaires étaient victimes d'une discrimination non-consciente dans la présélection des dossiers de candidatures et dans les entretiens d'embauches en raison du fait que la majorité des recruteurs sont germanophones. En effet, les affinités culturelles peuvent jouer un rôle dans la présélection des candidatures.¹²⁷

Le canton des Grisons va assez loin dans sa loi sur les langues (art. 6) en fixant qu'à compétences égales la préférence est en principe donnée au candidat ou à la candidate qui dispose de connaissances dans une deuxième, voire une troisième langue officielle.

Il serait dès lors souhaitable de ne plus faire de distinction entre germanophones et francophones dans la fixation des exigences quant à la maîtrise de la deuxième langue officielle et à l'examen de ces compétences à l'embauche.

Une discussion entre le CJB et le CAF et l'office du personnel a eu lieu en mars 2018. Les places d'apprentissage et les offres d'emploi publiées dans chaque langue officielle par le canton de Berne y ont été abordées.

¹²⁶ [Le plurilinguisme de la Confédération](#), page consultée le 17 mai 2018.

¹²⁷ Idem, p. 14.

L'Office du personnel a reconnu que la formulation des exigences en matière de compétences linguistiques dans la deuxième langue divergeait entre les postes réservés aux francophones et ceux réservés aux germanophones. Il a été décidé d'aborder ce sujet avec les responsables du personnel des Directions.

Il est proposé au Conseil-exécutif de fixer des exigences égales pour la maîtrise de la deuxième langue officielle pour les germanophones et les francophones et de veiller à leur mise en œuvre effective.

Les pratiques de recrutement donnent la priorité aux qualifications, à l'expérience professionnelles et aux compétences sociales. La promotion du bilinguisme au sein de l'administration cantonale commence cependant avec le recrutement du personnel, qui est la carte de visite du canton de Berne vers l'extérieur.

Le canton de Berne devrait appliquer, dans toute la mesure du possible, l'exigence d'avoir au moins de bonnes connaissances passives dans la deuxième langue officielle comme critère d'exclusion. S'il est contraint d'engager du personnel qui n'a pas ces compétences linguistiques, notamment en regard aux compétences professionnelles requises pour un poste, il doit veiller à ce que cette personne améliore ses compétences linguistiques en emploi.

Toujours selon l'étude du Programme national PNR 56 précitée, les communautés linguistiques minoritaires sont victimes d'une discrimination non-consciente aussi dans les entretiens d'embauche en raison du fait que la majorité des recruteurs sont germanophones. En effet, les connaissances passives en allemand des candidats et candidates francophones et italophones sont testées d'emblée, car chacun a le droit de s'exprimer dans sa langue maternelle durant un entretien d'embauche et la majorité des recruteurs est de langue allemande.¹²⁸

Au sein de la Confédération, les compétences linguistiques dans la deuxième langue officielle sont testées de différentes manières lors de l'entretien d'embauche. Elles vont de pas du tout à l'utilisation d'un test en ligne.¹²⁹ L'examen oral des compétences linguistiques est pratiqué le plus couramment et n'est pas toujours annoncé aux candidats et aux candidates.¹³⁰

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) a fixé dans des directives (« Leitfaden zur Förderung der Mehrsprachigkeit im ARE ») des compétences linguistiques précises dans la deuxième langue officielle pour les différentes fonctions (B2 pour les cadres et leurs remplaçants p. ex.). Le but de ces directives est de favoriser la représentation des minorités linguistiques et la diversité linguistique et culturelle au sein du personnel. Pour les personnes nouvellement engagées, les compétences linguistiques sont examinées lors du recrutement. Les candidats et candidates qui n'ont pas le niveau exigé partent en principe avec un traitement de départ annuel réduit de 3000 francs pour un engagement à 100 pour cent et ce jusqu'à l'obtention d'un certificat de langues pour le niveau exigé.

La province autonome du Haut-Adige a introduit en 1976 la justification de la maîtrise de la deuxième et de la troisième langue officielle (pour certains postes seulement) pour pouvoir travailler dans l'administration publique (« Zwei-und Dreisprachigkeitsprüfungen »).¹³¹ Dans la Vallée

¹²⁸ Idem, p. 14.

¹²⁹ CORAY, KOBELT, ZWICKY, KÜBLER, DUCHÊNE, Mehrsprachigkeit verwalten ? Spannungsfeld Personalrekrutierung beim Bund, Zürich, 2015, S.157.

¹³⁰ Idem, p. 159.

¹³¹ [Südtiroler Landesverwaltung - Die Zweisprachigkeitsprüfung](#), [Südtiroler Landesverwaltung - Ladinischprüfung](#), pages consultées le 15 mai 2018.

d'Aoste, le recrutement au sein des collectivités et organismes publics de l'administration régionale « est subordonné à la vérification préliminaire de la maîtrise du français ou de l'italien. »¹³².

La Commission de la fonction publique, organe du Canada fédéral, est l'organisme central chargé de l'application de la loi sur l'emploi dans la fonction publique¹³³. Elle joue un rôle important dans la surveillance de l'application des dispositions linguistiques en matière de dotation du personnel au sein de la fonction publique. Elle est notamment responsable de l'évaluation linguistique de la langue seconde pour la fonction publique.¹³⁴

Dans la province du Québec, « [p]our être nommé, muté ou promu à une fonction dans l'Administration, il faut avoir de la langue officielle une connaissance appropriée à cette fonction. [...] Chaque organisme de l'Administration établit les critères et modalités de vérification, soumis à l'approbation de l'Office québécois de la langue française. [...] ».¹³⁵

Il est proposé au Conseil-exécutif de mettre en place un contrôle systématique des compétences linguistiques dans la deuxième langue officielle lors du recrutement du personnel.

Idéalement, chacun devrait pouvoir parler sa langue et se faire comprendre. Cela implique de bonnes connaissances du moins passives dans la deuxième langue officielle.

L'étude du Programme national PNR 56 a encore démontré que les compétences linguistiques de l'ensemble du personnel dans une deuxième langue officielle, ainsi que la sensibilité de la direction pour les questions de plurilinguisme sont des « variables cruciales ».¹³⁶ En effet, plus le nombre de francophones au sein d'une unité de travail est élevé, plus l'usage du français comme langue de travail est répandu. Ensuite, la langue la plus utilisée dans un office se définit aussi en fonction des non-compétences linguistiques de la majorité du personnel.¹³⁷

L'exemple de la justice le montre bien : les deux langues y sont maîtrisées, car leur maîtrise est prescrite par la loi : « *Doivent comprendre et parler les deux langues officielles* » notamment les membres à titre principal de la Cour suprême, du Tribunal administratif, du Tribunal cantonal des mesures de contrainte, du Tribunal pénal économique et le procureur général ou la procureure générale ainsi que les procureurs généraux suppléants et les procureures générales suppléantes.¹³⁸ Il s'agirait donc d'appliquer ce principe aussi aux cadres de l'administration cantonale.

Pour toutes ces raisons, l'engagement de personnes bilingues et idéalement, parfaitement bilingues, pour les postes de cadre des unités dont le cahier de charge comprend les contacts entre les citoyens et citoyennes et l'administration dans les deux langues officielles devrait s'imposer.

Est considérée comme bilingue la personne qui a une très bonne compréhension orale de l'autre langue officielle et qui la parle couramment. Cette personne doit être bien intégrée dans son domaine de travail, c'est-à-dire avoir un certain bagage de vocabulaire dans le domaine dans lequel elle évolue. Elle doit aussi avoir une certaine connaissance ou du moins sensibilité et compréhension pour la culture de l'autre communauté linguistique. Elle doit encore être apte à donner des conseils, des recommandations et des ordres précis ainsi qu'à mener une discussion

¹³² [Art. 41 ch. 4 de la loi régionale n° 22 du 23 juillet 2010](#), page consultée le 15 mai 2018.

¹³³ [Loi sur l'emploi dans la fonction publique](#), page consultée le 15 mai 2018.

¹³⁴ [Commission de la fonction publique du Canada, Évaluation de langue seconde pour la fonction publique](#), pages consultées le 15 mai 2018.

¹³⁵ [Charte de la langue française du Québec, art. 20](#), page consultée le 15 mai 2018.

¹³⁶ Idem, p. 15.

¹³⁷ Idem, p. 12 s.

¹³⁸ Article 29, alinéa 2 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; [RSB 161.1](#))

mêlant des termes techniques propres au domaine d'activité dans la langue officielle de son supérieur ou de sa subordonnée.

La rédaction dans l'autre langue officielle est un plus. Ces personnes peuvent être qualifiées de parfaitement bilingues.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'introduire par une modification de la législation cantonale sur le personnel l'exigence de n'engager que des personnes bilingues pour les postes de cadres dans les unités dont le cahier des charges comprend les contacts entre les citoyens et l'administration dans les deux langues officielles.

*« Le monde du travail actuel est caractérisé par une économie globalisée et une augmentation de la migration et de la mobilité. Les pratiques plurilingues sont de plus en plus importantes dans ce nouvel environnement économique, social et technologique, et représentent un défi supplémentaire pour les travailleurs. »*¹³⁹ Les connaissances linguistiques sont de nos jours un atout sans conteste sur le marché du travail au même titre que les qualifications, l'expérience professionnelles et les compétences sociales. Si les qualifications, l'expérience professionnelle et les compétences sociales sont aujourd'hui prises en considération dans le calcul du salaire, les compétences linguistiques dans la deuxième langue officielle ne le sont pas. Dans le secteur privé les compétences linguistiques sont couramment rémunérées.

Le canton bilingue de Berne a, contrairement aux cantons monolingues, un intérêt à engager le plus possible de personnel maîtrisant autant que possible les deux langues officielles qui est plus polyvalent, car il peut traiter des affaires dans les deux langues. Les personnes à l'aise à l'oral et à l'écrit dans les deux langues officielles sont rares et il est en plus difficile de les fidéliser. De plus, la maîtrise à l'écrit et à l'oral de la deuxième langue officielle nécessite un investissement personnel et régulier, la maîtrise d'une langue, autre que la langue maternelle, n'étant jamais acquise.

La reconnaissance et l'appréciation de ces compétences linguistique passe nécessairement par la rémunération salariale. Il s'agit d'accorder au moins une reconnaissance symbolique pour ces compétences supplémentaires qu'ils apportent, s'ils les mettent au service du canton dans le cadre des tâches qu'ils exercent. L'importance de tels symboles, qui témoignent de l'attachement à la deuxième langue officielle, ne doit pas être sous-estimée.

Il est patent qu'à compétences égales, une personne maîtrisant les deux langues officielles sera préférée à une personne n'en maîtrisant qu'une seule et ce, même si la maîtrise de la deuxième langue officielle ne figure pas dans le cahier des charges pour le poste mis au concours. Dans le cas contraire, si des compétences dans les deux langues officielles sont exigées pour un poste et qu'aucune candidature ne remplit cette exigence, l'autorité d'engagement ne va pas non plus renoncer à repourvoir le poste.

La Vallée d'Aoste, par exemple, verse une « prime de bilinguisme » (mensuelle) basée sur des barèmes définis et pour les employés et employées disposant de compétences officiellement attestées en langue française.¹⁴⁰

Le canton du Valais ne rémunère pas spécialement les compétences linguistiques, ni l'obtention d'un certificat de langue dans la deuxième langue officielle. A l'embauche, les compétences linguistiques ne sont prises en compte dans la simulation salariale que si elles sont expressément

¹³⁹ [Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme - Accès au marché du travail, chômage et compétences linguistiques](#), page consultée le 8 mai 2018.

¹⁴⁰ [Loi régionale n° 63 du 22 novembre 1988, portant réglementation de l'attribution de la prime de bilinguisme au personnel d'inspection, de direction, enseignant et éducateur des établissements scolaires dépendant de la Région Autonome Vallée d'Aoste](#), page consultée le 7 mai 2018.

exigées (mise au concours d'un poste de secrétaire bilingue p. ex.). Il est parti du principe que les collaborateurs et les collaboratrices ont du moins des connaissances passives dans la deuxième langue officielle.

Dans le canton de Fribourg, les compétences linguistiques ne donnent pas droit à une rémunération supplémentaire particulière à l'engagement, l'obtention d'un certificat non plus. Il est parti du principe que chaque collaborateur et chaque collaboratrice a acquis les connaissances de base dans la deuxième langue officielle durant son cursus scolaire et/ou professionnel. Ces connaissances acquises sont ainsi déjà intégrées dans le système salarial.

Dans le canton des Grisons, les compétences linguistiques ne donnent pas droit à une rémunération supplémentaire particulière à l'engagement. Si une fonction exige certaines compétences linguistiques, ces dernières sont prises en compte dans la rémunération liée à la fonction. Si de bonnes compétences linguistiques dans une deuxième (et troisième) langue officielle sont exigées pour une fonction, les candidatures qui ne les remplissent pas sont écartées. L'obtention d'un certificat ne fait pas l'objet d'une rémunération supplémentaire particulière.

En rémunérant les compétences linguistiques de ses employés et employées, le canton de Berne pourrait se démarquer des autres cantons bi- et trilingues et améliorer son attractivité en tant qu'employeur.

Il est proposé au Conseil-exécutif, idéalement dans le cadre de la stratégie du personnel, d'examiner dans quelle mesure les compétences linguistiques que les candidats et candidates amènent à l'embauche peuvent être intégrées dans la simulation salariale et comment les compétences linguistiques que les collaborateurs et les collaboratrices acquièrent en emploi peuvent être rémunérées ou gratifiées.

FORMATION CONTINUE

Le bilinguisme dans une administration de plus en plus standardisée est un défi de tous les jours, qui consiste à trouver un équilibre entre le droit légitime des communautés linguistiques à voir leur culture et leur langue reconnues et l'exigence d'un déroulement efficace des processus. Le mélange de cultures met aussi au défi la gestion de la diversité des ressources humaines. Sans compter l'importance que joue la localisation de l'administration¹⁴¹ et le profil linguistique des cadres sur la représentation des langues officielles au sein d'un office ou d'un service¹⁴².

Il est important que chaque communauté linguistique puisse travailler et se faire comprendre dans sa langue. Ceci implique comme condition sine qua non de bonnes connaissances dans la deuxième langue officielle de la part de la communauté linguistique germanophone, comme francophone. Les francophones ne devraient plus se sentir obligés de parler la plupart du temps en allemand standard pour avoir l'impression de se faire entendre et d'être écoutés.

Ainsi, la communauté linguistique francophone se sentira aussi plus considérée et respectée, ce qui accroîtra sa disposition à travailler hors de la région francophone et dans des services ou offices majoritairement germanophones ainsi qu'à faire preuve de plus d'ouverture à l'égard des germanophones, tout en favorisant le mélange des cultures, enrichissant à bien des égards.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues¹⁴³ permet de fixer des exigences claires en matière de maîtrise des langues et de contrôler aussi si elles sont respectées. Un ni-

¹⁴¹ CORAY, KOBELT, ZWICKY, KÜBLER, DUCHÊNE, Mehrsprachigkeit verwalten ? Spannungsfeld Personalrekrutierung beim Bund, Zürich, 2015, S.193.

¹⁴² [Le plurilinguisme de la Confédération, Représentation et pratiques linguistiques dans l'administration fédérale](#) (p. 17), page consultée le 7 mai 2018.

¹⁴³ [Conseil de l'Europe - Cadre commun de référence pour les langues](#), page consultée le 19 juin 2018.

veau élevé doit être exigé pour les classes salariales supérieures. Si les compétences fixées ne sont pas atteintes, la fréquentation d'un cours de langue sur les heures de travail doit être imposée.

L'étude du Programme national PNR 56 sur le plurilinguisme de la Confédération du 9 mars 2009¹⁴⁴ a démontré que les compétences linguistiques de l'ensemble du personnel dans une deuxième langue officielle, ainsi que la sensibilité de la direction pour les questions de plurilinguisme sont des « *variables cruciales* ». ¹⁴⁵ En effet, plus le nombre de francophones au sein d'une unité de travail est élevé, plus l'usage du français comme langue de travail est répandu. Ensuite, la langue la plus utilisée dans un office se définit aussi en fonction des non-compétences linguistiques de la majorité du personnel. ¹⁴⁶

Cette même étude recommande notamment un investissement dans la formation linguistique du personnel pour améliorer la maîtrise des langues minoritaires, le renforcement du travail de sensibilisation interne à l'administration et la mise en place d'un centre de promotion du plurilinguisme interne à l'administration. ¹⁴⁷

L'ARE par exemple a fixé dans des directives (« Leitfaden zur Förderung der Mehrsprachigkeit im ARE »¹⁴⁸) des compétences linguistiques dans la deuxième langue officielle précises pour les différentes fonctions (B2 pour les cadres et leurs remplaçants p. ex.). Le but de ces directives est de favoriser la représentation des minorités linguistiques et la diversité linguistique et culturelle au sein du personnel. En 2015, les compétences linguistiques dans la deuxième langue officielle de tous les collaborateurs et collaboratrices ont été vérifiées et des priorités fixées. Si les compétences linguistiques obligatoires fixées ne sont pas remplies, des cours sur le temps de travail et aux frais de l'ARE (maximum 2 500 francs par employé ou employée et par niveau) doivent en principe être suivis.

L'exemple de l'ARE pourrait être repris par l'administration cantonale. Il est aussi envisageable de limiter cette exigence à certains postes, par exemple à partir d'une certaine classe salariale.

Si les compétences linguistiques figurent aujourd'hui déjà dans les descriptifs de poste et que la détermination du niveau des compétences linguistiques revient aux unités administratives, la commission d'experts constate que cette pratique manque de transparence. Existe-t-il des directives qui guident les unités administratives sur la détermination des compétences linguistiques requises pour les différents postes ? Comment l'égalité de traitement entre les employés et employées d'une même unité administrative est-elle garantie ? Comment une certaine uniformité dans la pratique des différentes unités administratives est-elle garantie ? Sur la base de quelles données et selon quels critères sont évaluées les pratiques des différentes unités administratives ?

Dans la province du Québec, « [...] Chaque organisme de l'Administration établit les critères et modalités de vérification [de la connaissance appropriée à sa fonction de la langue officielle], soumis à l'approbation de l'Office québécois de la langue française. A défaut de quoi, l'Office peut les établir lui-même. Si l'Office estime insatisfaisants les critères et modalités, il peut soit demander à l'organisme concerné de les modifier, soit les établir lui-même. »¹⁴⁹

Depuis 2004, l'Ecole de la fonction publique du Canada assure l'accès à la formation linguistique des fonctionnaires fédéraux. Cette école s'occupe plus généralement notamment de former les

¹⁴⁴ [Le plurilinguisme de la Confédération](#), page consultée le 17 mai 2018.

¹⁴⁵ Idem, p. 15.

¹⁴⁶ Idem, p. 12 s.

¹⁴⁷ Idem, p. 18 s.

¹⁴⁸ cf. annexe 5

¹⁴⁹ [Charte de la langue française du Québec, art. 20](#), page consultée le 15 mai 2018.

fonctionnaires et de les appuyer dans la progression de leur carrière. Elle propose entre autres des outils interactifs en ligne pour améliorer la compréhension orale et écrite ainsi que la maîtrise des deux langues officielles.¹⁵⁰

La commission d'experts constate que le canton de Berne propose des cours de langues « sur mesure » et des tandems linguistiques pour son personnel et que les cours sont régulièrement fréquentés.

Cette offre en formation n'est aucunement remise en question par la présente recommandation. Des interrogations subsistent sur la suite qui est donnée à la sollicitation de ces offres de manière générale et en particulier lorsqu'elle n'a pas permis au collaborateur ou à la collaboratrice d'atteindre le niveau exigé ou d'améliorer ses compétences linguistiques. En effet, le suivi de cours de langue ne garantit pas l'amélioration des compétences linguistiques. L'acquisition de compétences linguistiques n'est pas uniquement liée à la méthodologie choisie. En effet, elle dépend aussi de la régularité de la fréquentation des cours et des efforts consentis par le collaborateur ou la collaboratrice.

Il convient de garantir l'accès aux cours de langues aussi aux employés et employées ayant un emploi du temps chargé, par exemple par le développement de l'acquisition de compétences linguistiques au moyen d'outils interactifs et informatiques pouvant être sollicités en tout temps et selon les disponibilités du personnel.

La Confédération propose des cours de langue en ligne. Cela permet aux personnes qui ont un agenda chargé d'avoir plus de flexibilité. L'utilisateur détermine lui-même le rythme des cours en ligne qui permettent de passer un certificat par la suite.

Si les raisons qui s'opposent à l'achat d'un outil en ligne standard sont convaincantes, il n'en demeure pas moins que les cadres de l'administration jouent un rôle crucial dans la promotion de la deuxième langue officielle. L'exercice de leur fonction ne leur permet pas toujours de suivre de manière régulière des cours de langues.

La commission d'experts suggère dès lors de développer un cours en ligne propre au canton de Berne sur la base du concept « sur mesure » de ses cours de langues. Cet outil pourrait faire l'objet d'un projet ou d'un travail de fin d'études d'un étudiant ou d'une étudiante d'une Haute école pédagogique, ce qui permettrait le développement d'une solution avantageuse financièrement.

Il est proposé au Conseil-exécutif de déterminer pour chaque poste des compétences linguistiques précises dans la deuxième langue officielle selon le Cadre européen commun de référence pour les langues, de prévoir des mesures contraignantes pour qu'elles soient respectées et d'investir dans l'acquisition de compétences linguistiques au moyen d'outils interactifs et informatiques qui peuvent être sollicités en tout temps et selon les disponibilités du personnel.

Un travail de sensibilisation accru accompagnant ces mesures est indispensable. Il s'agit de favoriser la prise de conscience, le respect et la considération de la langue et de la culture de l'autre. La fréquentation du cours de deux jours « Den Berner Jura kennenlernen – Découvrir le Jura bernois » proposé par l'Office du personnel du canton de Berne par exemple devrait être imposé plus systématiquement. Un pendant pour les francophones sur les spécificités des régions germanophones du canton pourrait être envisagé et organisé à intervalles réguliers.

Il est proposé au Conseil-exécutif de sensibiliser activement le personnel à la langue et à la culture de l'autre communauté linguistique.

¹⁵⁰ [Ecole de la fonction publique du Canada - Formation linguistique](#), page consultée le 15 mai 2018.

Il est proposé aux Directions et à la Chancellerie d'Etat d'étudier la possibilité d'organiser des échanges facultatifs dans l'autre région linguistique pour leurs collaborateurs et collaboratrices (y. c. les stagiaires).

Ces échanges sont facilités pour les Directions qui disposent d'unités décentralisées dans l'arrondissement administratif du Jura bernois et de Biel/Bienne.

Les objectifs de ces échanges peuvent être divers : par exemple une immersion linguistique pour mieux maîtriser le suisse allemand ou le français (le collaborateur ou la collaboratrice effectue son travail ordinaire dans un environnement imprégné par l'autre langue officielle) ou l'apprentissage de la deuxième langue officielle (le collaborateur ou la collaboratrice effectue le travail dans l'autre langue officielle et dans un environnement imprégné par l'autre langue officielle). Différentes modalités sont possibles : un échange réciproque ou unilatéral.

Un échange se fait actuellement par exemple au sein de la Direction de l'instruction publique : une employée de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO) qui travaille à Tramelan se rend un jour par semaine à Berne. Cet échange a été mis en place suite à son initiative personnelle. Elle effectue le travail qu'elle fait normalement à Tramelan depuis Berne un jour par semaine. En plus, de s'immerger dans la culture suisse allemande, elle a ainsi non seulement l'opportunité de communiquer en allemand mais aussi de s'échanger de vive voix avec certains collègues germanophones sur des dossiers communs. Cet échange n'est pas limité dans le temps. Le temps et les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par la Direction de l'instruction publique.

La possibilité d'intégrer l'apprentissage de compétences linguistique dans la deuxième langue officielle dans un concept d'échange temporaire de personnel (rotation de postes) mériterait aussi réflexion.

Des partenariats de formation ont aussi été mis sur pied par l'office du personnel dans le cadre de la stratégie du personnel. Ces derniers s'inscrivent dans le quotidien du personnel, élargissent son horizon professionnel et lui permettent de développer tant son réseau que ses compétences spécialisées et personnelles.¹⁵¹ Ils constituent une excellente opportunité de découvrir la région, la langue et la culture de l'autre.

Comme mesure incitative, la Direction ou la Chancellerie d'Etat pourrait rembourser les frais de déplacement.

Il est proposé au Conseil-exécutif de proposer des échanges d'employés et d'employées facultatifs entre unités administratives des deux régions linguistiques et de les promouvoir de manière active.

¹⁵¹ [Office du personnel du canton de Berne - Partenariats de formation](#), page consultée le 26 août 2018.

14. Utilisation plus systématique de la deuxième langue officielle par le personnel de l'administration cantonale

- 14.1. tenue régulière de séances et de pauses dans l'autre langue officielle
- 14.2. organisation d'interventions dans les deux langues officielles lors de formations internes ou de team building (PowerPoint dans les deux langues au moins)
- 14.3. encouragement du personnel à s'exprimer dans la langue officielle qu'ils maîtrisent moins bien

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>Toutes les DIR et JUS</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>pas de dépense</i>

Pondération 2 - importante

Ces recommandations sont simples, peuvent être mise en œuvre tout de suite et elles ne coûtent rien, mais requièrent de la discipline, des efforts et de la volonté.

La tenue régulière de séances dans l'autre langue officielle crée une occasion fixe de pratiquer activement l'autre langue officielle. Elle permet surtout aux germanophones de se mettre à la place d'un francophone qui évolue dans un environnement majoritairement germanophone, ce qui contribue aussi à la prise de conscience et à la sensibilisation au bilinguisme.

Il y a aussi des occasions moins formelles de pratiquer la deuxième langue officielle : à la Chancellerie d'Etat, par exemple, une équipe de jeunes collaborateurs et collaboratrices converse en langue française tous les jeudis à midi durant une heure. Ce temps n'est pas compté comme temps de travail et constitue un investissement personnel et volontaire de leur part. Au sein de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, un « Café Tandem » en français est proposé une fois par mois. La bonne participation des germanophones (10 à 20 en moyenne) n'a pas manqué de surprendre.

Les chefs et les cheffes d'office et de service doivent montrer l'exemple et parler les deux langues officielles. Ils devraient aussi encourager leurs employés et employées à parler la langue officielle qu'ils maîtrisent moins bien, plutôt que de demander aux francophones de s'exprimer en français.

Cette recommandation s'adresse au personnel de l'administration cantonale, à celui des autorités judiciaires, du Ministère public et de la JUS ainsi qu'au corps enseignant.

Il est proposé au Conseil-exécutif de favoriser l'utilisation plus systématique de la deuxième langue officielle par le personnel dans le cadre de la gestion des affaires courantes par exemple en tenant régulièrement des séances et pauses dans l'autre langue officielle, en organisant des interventions dans les deux langues officielles lors de formations internes ou de team building (PowerPoint dans les deux langues au moins) et en encourageant le personnel à s'exprimer dans la langue officielle qu'ils maîtrisent moins bien.

9.2.5 Visibilité, sensibilisation, valorisation

15. Instauration d'une Journée du bilinguisme cantonale

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 à 3</i>	<i>Toutes les Directions</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>dépense périodique</i>
Pondération 3 - souhaitable			

Cette recommandation fait référence à une initiative lancée par la Région capitale suisse. « *Fondée en décembre 2010, l'association Région capitale suisse a pour but de renforcer l'importance des régions concernées en tant qu'espace de vie et espace économique novateur tant sur le plan national qu'international. Elle regroupe les cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais, ainsi que plusieurs villes, communes et organisations régionales.* »¹⁵²

Au printemps 2018, le canton de Berne représenté par Bernhard Pulver et Christoph Ammann, a signé une déclaration d'intention de la Région capitale suisse dont la teneur est reproduite en page 31.

Afin de concrétiser cette déclaration d'intention, le groupe de travail en charge du bilinguisme de la Région capitale suisse a proposé l'organisation d'une journée du bilinguisme le 9 septembre 2018.

Il serait judicieux de coordonner cet événement avec la journée du bilinguisme dans les établissements de la scolarité obligatoire du canton de Berne.

Le canton de Fribourg organise chaque année le 26 septembre la Journée fribourgeoise du bilinguisme. En 2017, cette manifestation grand public a réuni de nombreux acteurs du bilinguisme (associations, institutions, écoles, Hautes écoles, Université, traducteurs et traductrices de l'Etat, Conseil des Jeunes) qui ont proposé à la population des animations ludiques et conviviales, gratuites (notamment en ville), en collaboration avec Radio Fribourg/Freiburg.¹⁵³

Il est proposé au Conseil-exécutif de donner une suite favorable à l'initiative de la Région capitale suisse d'organiser une journée du bilinguisme cantonale et de coordonner cet événement avec la journée du bilinguisme dans les établissements de la scolarité obligatoire du canton de Berne.

16. Meilleure prise en compte du bilinguisme dans la conception du site internet du canton de Berne

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 à 3</i>	<i>Toutes les Directions</i>	<i>mesure unique</i>	<i>pas de dépense</i>
Pondération 2 - importante			

Il s'agit non seulement de garantir que toutes les informations émanant du canton soient disponible en français sur le site internet du canton, mais aussi de traduire en allemand les pages disponibles uniquement en français (qui concernent par exemple des unités administratives francophones sises dans le Jura bernois).

¹⁵² [Région capitale suisse - organisation](#), page consultée le 5 juin 2018.

¹⁵³ [FRI2FREI - Journée du bilinguisme du canton de Fribourg](#), page consultée le 16 mai 2018.

En effet, il y a des germanophones établis dans le Jura bernois, tout comme il y a des francophones domiciliés dans l'Oberland bernois. Cette proposition permet aussi de ne plus mettre en évidence ce qui est mis en place « seulement » pour les francophones (surtout dans le Jura bernois) et de ne plus suggérer implicitement un traitement différent des francophones par rapport aux germanophones.

Il est proposé de profiter du projet « newweb », destiné à rendre le site internet du canton de Berne plus lisible et plus attrayant en supprimant les pages obsolètes et en rafraîchissant les contenus, de veiller au moins à ce que les pages les plus consultées et celles contenant des informations importantes soient systématiquement traduites.

Il est proposé au Conseil-exécutif de veiller à une meilleure prise en compte du bilinguisme dans la conception du site internet du canton de Berne.

17. Amélioration de la prise en compte du bilinguisme dans les contrats de prestations lorsque des tâches publiques sont déléguées

- 17.1. introduction systématique d'une clause sur le bilinguisme
- 17.2. en région bilingue, obligation d'employer du personnel dans les deux langues officielles
- 17.3. sensibilisation au bilinguisme
- 17.4. meilleure intégration du bilinguisme dans l'image des prestataires

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>Toutes les Directions</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>pas de dépense</i>
Pondération 2 - importante			

La motion 135-2017 Dunning « Bilinguisme : pour un accès égalitaire aux prestations cantonales »¹⁵⁴ adoptée par le Grand Conseil lors de la session de mars 2018 demande au Conseil-exécutif au chiffre 3 « de vérifier que toutes les offres de prestataires mandatés soient accessibles aux mêmes conditions dans les deux langues officielles du canton et d'y remédier si ce n'est pas le cas soit en exigeant des services bilingues de la part des prestataires soit en trouvant un prestataire supplémentaire pouvant offrir des services comparables dans l'autre langue officielle. »

Dans sa réponse, le Conseil-exécutif a proposé d'adopter ce chiffre 3 sous forme de postulat et de soumettre cette problématique à la commission d'experts. Le Grand Conseil a suivi cette proposition.

Renseignements pris auprès de la Direction des finances publiques, il n'existe pas d'inventaire global des prestataires à qui des tâches publiques sont déléguées en vertu de l'article 95 ConstC. Une multitude de prestataires exercent des tâches publiques. Rien que pour l'Office des personnes âgées et handicapées de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, figurent sur la liste des établissements médicaux-sociaux 15 établissements pour la ville de Bienne et 18 pour le Jura bernois.¹⁵⁵ Il ne s'agit ici que des prestataires d'un seul office cantonal pour une tâche publique.

¹⁵⁴ 2017.RRGR.368 - Motion 135-2017 Dunning « Bilinguisme: pour un accès égalitaire aux prestations cantonales »

¹⁵⁵ [Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, Office des personnes âgées et handicapées - Liste des établissements médico-sociaux dans le canton de Berne](#), page consultée le 13 juin 2018.

Les principales entreprises et institutions sont soumises à la « Stratégie générale de surveillance et de controlling des participations, entreprises et institutions cantonales »¹⁵⁶ qui s'applique aux « *entreprises, participations et institutions cantonales qui présentent des liens financiers, personnels ou juridiques avec le canton et qui revêtent pour celui-ci une certaine importance financière et/ou politique* ». Elles sont soumises à la surveillance de la Direction des finances publiques.

Il convient donc de mettre l'accent sur ces entreprises et institutions parmi lesquelles figurent notamment la Banque cantonale bernoise BCBE SA, Bedag Informatique SA, BKW SA, BLS AG, le Groupe de l'île (Insel Gruppe AG), les Services psychiatriques régionaux (Regionale Psychiatrische Dienste AG, RPD), les Centres régionaux hospitaliers (CRH) SA, Hôpital du Jura bernois SA, la Fondation Musée d'histoire de Berne, la Fondation faîtière du Musée des Beaux-arts de Berne – Zentrum Paul Klee, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise (HES-BE), la Haute école pédagogique germanophone, la Haute Ecole Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE) et la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

Il est proposé d'introduire dans les nouveaux contrats de prestations une clause stipulant la nécessité de fournir des prestations dans les deux langues officielles. Pour les contrats conclus, il est recommandé de profiter de leur renouvellement pour procéder à l'ajout de cette clause. En région bilingue, cette clause devrait fixer l'obligation de disposer de personnel dans les deux langues officielles.

Il est encore nécessaire de sensibiliser les prestataires qui exercent des tâches publiques en vertu de l'article 95 ConstC à l'importance et à la signification du bilinguisme. Pour les prestataires en contact direct avec la population du Jura bernois ou de l'arrondissement administratif bilingue de Biel/Bienne, il convient en particulier de sensibiliser à la nécessité de disposer de personnel maîtrisant les deux langues officielles.

Finalement, le canton devrait faire des contrôles régulièrement et prévoir un système de sanctions (financières p. ex.) en cas de non-respect de cette clause.

En outre, le canton doit veiller à ce que ces prestataires intègrent mieux le bilinguisme dans leur identité. Il devrait par exemple veiller à ce que les noms des services et autres organisations et institutions dans lesquelles il est impliqué ou auxquelles il transfère des tâches publiques ne prennent pas des noms, abréviations ou slogans germanophones. Par le passé, l'abréviation « BKW » avait un pendant francophone, à savoir FMB (Forces Motrices Bernoises) qui a malheureusement été abandonné. En tant que prestataire de services pour tout le territoire cantonal et donc aussi des francophones, une abréviation francophone pour les BKW devrait s'imposer tout comme il existe une abréviation francophone pour le « KAIO » (OIO), la « GVB » (AIB) et une abréviation germanophone pour le CJB (« BJR ») et le CAF (« RFB »).

Les institutions étatiques et paraétatiques peuvent donner encore plus de visibilité au bilinguisme notamment au moyen des actions suivantes : logo bilingue, panneaux, informations et site internet dans les deux langues et promotion active du bilinguisme à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution. L'obtention du Label du bilinguisme est un autre moyen de favoriser l'identité et la fourniture de prestations bilingues.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'introduire une clause rappelant la nécessité de fournir des prestations dans les deux langues officielles dans les contrats de prestations qu'il conclut lorsqu'il délègue l'exécution de tâches publiques et en région bilingue, une clause prévoyant l'obligation d'employer du personnel dans les deux langues officielles, de sensibiliser ces prestataires au bilinguisme et de veiller à ce qu'ils intègrent mieux le bilinguisme dans leur identité.

¹⁵⁶ [Direction des finances publiques - Controlling des participations](#), page consultée le 13 juin 2018.

18. Création d'un site et d'une brochure présentant les langues, l'histoire, les cultures, les traditions et les systèmes éducatifs des deux communautés linguistiques du canton de Berne

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimension 1</i>	<i>CHA</i>	<i>mesure unique</i>	<i>dépense unique</i>

Pondération 3 - souhaitable

Cette proposition s'inscrit dans le prolongement de la recommandation d'adopter une loi cantonale sur le bilinguisme et d'améliorer l'accessibilité aux informations sur et en lien avec les langues officielles, le bilinguisme, le statut particulier du Jura bernois et les minorités.

Il faut présenter de façon accessible les langues, l'histoire, les cultures, les traditions, les systèmes éducatifs des deux communautés linguistiques, affronter les problèmes que la minorité rencontre dans la défense de son identité et partager les solutions trouvées ainsi que jouer avec les préjugés qui règnent sur chaque communauté linguistique.

Le bilinguisme biennois est inscrit au nombre des traditions vivantes en Suisse dans la catégorie « expressions orales ». ¹⁵⁷ Les traditions vivantes forment le patrimoine culturel immatériel et établissent des ponts entre les générations et favorisent les échanges. ¹⁵⁸

La chaîne de télévision régionale valaisanne bilingue Canal9 Kanal9 produit depuis 2012 l'émission « Walliwood » qui consiste en des reportages sur les clichés des Haut-Valaisans et des Bas-Valaisans. Cette émission a été récompensée par le « Prix Passerelle » en 2017 par la Fondation bernoise pour la radio et la télévision. ¹⁵⁹

Le canton de Fribourg a mis en place une plateforme internet FRI2FREI qui met en valeur les activités et les initiatives en faveur du bilinguisme et de la compréhension entre les deux communautés linguistiques fribourgeoises. ¹⁶⁰

Cette recommandation est une manière de rendre le bilinguisme plus accessible et donc plus compréhensible dans le but de réduire les appréhensions et les méconnaissances qui règnent de part et d'autre vis-à-vis de l'autre communauté linguistique, mais aussi de montrer son impact et sa plus-value dans la vie de tous les jours.

Cette tâche pourrait être confiée à l'OBLR de la Chancellerie d'Etat ou au Forum du bilinguisme.

Il est proposé au Conseil-exécutif de créer un site internet et une brochure présentant de façon accessible notamment les langues, l'histoire, les cultures, les traditions et les systèmes éducatifs des deux communautés linguistiques du canton de Berne.

¹⁵⁷ [Traditions vivantes - Le bilinguisme à Biel/Bienne](#), page consultée le 19 juin 2018.

¹⁵⁸ [Traditions vivantes - Informations](#), page consultée le 19 juin 2018.

¹⁵⁹ [Fondation Bernoise pour la Radio et la Télévision - Les lauréats 2017 du Prix des médias](#), page consultée le 16 mai 2018.

¹⁶⁰ [FRI2FREI](#), page consultée le 16 mai 2018.

19. Utilisation du logo bilingue composé de l'écusson et du nom du canton de Berne dans les deux langues officielles

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 à 3</i>	<i>CHA</i>	<i>mesure unique</i>	<i>pas de dépense</i>
Pondération 2 - importante			

Cette recommandation permet de donner facilement et efficacement plus de visibilité au bilinguisme cantonal.

Les cantons de Fribourg et du Valais disposent déjà d'un logo bilingue ; celui du canton des Grisons est même trilingue. Sur le site internet du canton de Berne le logo est visible en allemand dans l'environnement allemand et vice versa. Sur les sites internet des autres cantons bi- et trilingues, il l'est dans les deux ou trois langues pour tous les environnements.



Le canton de Berne dispose d'un logo bilingue.



Dans le cadre de la révision de la Charte graphique en cours, il est proposé de le moderniser, de le mettre au goût du jour et de favoriser autant que possible son utilisation. Le canton pourrait par exemple jouer avec le « e » qui différencie la dénomination francophone « Berne » de la germanophone « Bern ». Cette manière de faire permettrait de symboliser la cohésion, tout en soulignant discrètement la présence de deux communautés linguistiques.

Il est proposé au Conseil-exécutif de profiter des travaux de révision de la Charte graphique du canton de Berne actuellement en cours pour mieux mettre en valeur son logo bilingue.

20. Mise en place d'une campagne de sensibilisation au bilinguisme avec notamment des ambassadeurs et ambassadrices du bilinguisme

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 à 3</i>	<i>CHA</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>pas de dépense</i>
Pondération 2 - importante			

La mise en place d'une campagne de sensibilisation au bilinguisme s'inscrit dans la volonté d'améliorer la cohésion entre les deux communautés linguistiques, de réduire les appréhensions et les méconnaissances qui règnent de part et d'autre, de souligner ce qu'il apporte au canton et à sa population et de chiffrer et de concrétiser cette plus-value.

En effet, le bilinguisme est un enrichissement culturel réciproque des communautés linguistiques. Il favorise l'ouverture d'esprit, la diversité, la tolérance et la capacité d'adaptation ainsi

que les capacités intellectuelles et cognitives. Il facilite l'apprentissage d'autres langues. Le canton de Berne en tant que lieu de domicile et de résidence devient aussi plus attractif pour des personnes en provenance tant de la Suisse romande et que de la Suisse alémanique. En tant que destination touristique, il devient aussi plus attrayant. Le bilinguisme améliore l'employabilité de la population. Il contribue à l'attractivité du site économique bernois pour la Suisse romande et alémanique et à la croissance et à la diversification du tissu économique bernois. Il permet encore à l'administration cantonale de mieux servir la population et appuie ainsi la bonne acceptation du canton.

Le travail de sensibilisation est une des missions prioritaires du Forum du bilinguisme, institution subventionnée par le canton de Berne. Partant, cette campagne de sensibilisation peut être mise en place dans ce cadre. La Chancellerie d'Etat peut aussi compter sur le soutien des institutions cantonales existantes telles que le CJB et le CAF. La Région capitale suisse est aussi un partenaire précieux.

La province autonome du Haut-Adige, par exemple, a lancé en 2009 une campagne intitulée « Sprachen öffnen den Mund ». Elle consistait notamment en des photos de personnes de tous âges et plus ou moins connues qui tiraient la langue et étaient accompagnées d'un smiley qui lui aussi tirait la langue.¹⁶¹

Les réseaux sociaux sont un bon moyen de toucher facilement, rapidement et à moindre coût les jeunes et de les sensibiliser à l'autre culture. Un autre moyen consiste en des interventions ponctuelles et régulières au cours de la scolarité obligatoire. Les parents, les autorités, les institutions, les secteurs économiques et autres acteurs influents doivent aussi être sensibilisés à l'existence de deux langues et de deux cultures sur le territoire du canton de Berne.

Un autre bon moyen serait de mieux tenir compte du bilinguisme dans les animations proposées dans le cadre de la Nuit des musées, l'Hôtel du gouvernement (Rathaus) étant désormais ouvert au public chaque année à cette occasion.

La sensibilisation peut aussi passer par des témoignages d'ambassadeurs et ambassadrices, de tous âges, issus de différents milieux tels que la culture, le sport, l'économie, de la scolarité obligatoire et de la formation professionnelle par exemple. Dans le domaine de la culture par exemple, on pourrait penser aux rappeurs Greis¹⁶² et Nemo¹⁶³, ou encore à Stephan Eicher¹⁶⁴, au groupe biennois Pegasus¹⁶⁵ ou à Bligg¹⁶⁶ (qui a composé une chanson intitulée « MundART »¹⁶⁷ qui a pour thème les langues [français, italien, romanche] et les dialectes de Suisse [BE, ZH, BL, Ht-VS, GR et SG] et qu'il chante dans ces différentes langues et dialectes). Dans le domaine du sport on peut notamment penser à Mujinga Kambundji et Nicole Büchler.

La campagne bilingue « Ici c'est Bienne » de la ville de Bienne mérite aussi d'être citée.¹⁶⁸

Il est encore proposé de profiter de la renommée d'entreprises établies sur le territoire cantonal bernois pour encourager, rendre visible et promouvoir le bilinguisme dans le secteur privé. Cette proposition permet aussi de valoriser l'effort consenti par l'entreprise ainsi que de faire connaître et de répandre des bonnes pratiques en matière de bilinguisme.

¹⁶¹ [Sensibilisierungskampagne "Sprachen öffnen den Mund"](#), page consultée le 7 mai 2018.

¹⁶² [Greis](#), page consultée le 9 juin 2018.

¹⁶³ [Nemo](#), page consultée le 9 juin 2018.

¹⁶⁴ [Stephan Eicher](#), page consultée le 9 juin 2018.

¹⁶⁵ [Pegasus](#), page consultée le 9 juin 2018.

¹⁶⁶ [Bligg](#), page consultée le 9 juin 2018.

¹⁶⁷ [Bligg, Service Publigg, MundART](#), page consultée le 11 juin 2018.

¹⁶⁸ [Ville de Bienne - Vidéo Best of Bienne](#), page consultée le 19 juin 2018.

Les médias peuvent aussi contribuer notablement à la sensibilisation. La chaîne de télévision régionale valaisanne bilingue Canal9 Kanal9 a consacré la saison 6 de l'émission « Walliwood », qui consiste en des reportages sur les clichés des Haut-Valaisans et des Bas-Valaisans, à une série de reportages sur des jeunes qui n'ont pas peur de traverser la Raspille pour leurs études ou leur travail et pour apprendre l'autre langue.¹⁶⁹ Cette émission a été primée avec le « Prix Passerelle » en 2017 par la Fondation bernoise pour la radio et la télévision.¹⁷⁰

La campagne de sensibilisation englobant les ambassadeurs et ambassadrices du bilinguisme pourrait être mise sur pied par le canton conjointement avec le Forum du bilinguisme et éventuellement les villes de Berne et de Bienne. Cette tâche pourrait être confiée à l'OBLR de la Chancellerie d'Etat.

La sensibilisation accompagne l'amélioration de la visibilité du bilinguisme cantonal et favorise la prise de conscience de l'existence de l'autre communauté linguistique ainsi que sa prise en considération et, par effet induit, aussi l'ouverture de la communauté linguistique minoritaire qui se trouve encore trop souvent en situation de défense.

Il est proposé au Conseil-exécutif de mettre sur pied une campagne de sensibilisation englobant notamment des ambassadeurs et ambassadrices du bilinguisme en collaboration avec tous les acteurs et milieux intéressés.

21. Intervention du canton auprès de la Confédération pour que la SSR tienne mieux compte du bilinguisme du canton

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
Dimensions 1 à 3	CHA	mesure unique	pas de dépense
Pondération 2 - importante			

Le 19 mars 2010, Hans Stöckli déposait une intervention parlementaire au Conseil national qui demandait au Conseil fédéral de « créer une chaîne télévisée nationale afin d'encourager les échanges et la compréhension mutuelle entre les régions linguistiques. ». Dans sa réponse du 19 mai 2010, le Conseil fédéral admet que « la surveillance des programmes réalisée en Suisse a effectivement révélé que ceux de la SSR accordaient nettement moins d'importance aux autres régions linguistiques. De fait, la SSR doit prendre des mesures pour mieux remplir son mandat. La SSR va informer le DETEC sur ce point ; elle présentera dans un rapport [sur] les modalités et les moyens à mettre en œuvre pour garantir un meilleur respect de ses obligations relevant de la concession. En tant qu'autorité de surveillance, l'Office fédéral de la communication soutiendra activement ce processus et entreprendra, le cas échéant, les démarches appropriées. ».¹⁷¹

De plus, lorsque la RTS présente des chiffres au moyen d'une carte ou d'un graphique, le canton de Berne est considéré comme canton germanophone, alors qu'il a une minorité francophone à Bienne et une région francophone.

Finalement, il va sans dire que le maintien du site de la SSR à Berne dans la capitale politique est crucial pour la participation politique, pour la cohésion nationale et pour la diversité culturelle de la Suisse.

¹⁶⁹ [Canal9 Kanal9 - Walliwood saison 6 sur les jeunes et le bilinguisme](#), page consultée le 16 mai 2018.

¹⁷⁰ [Fondation Bernoise pour la Radio et la Télévision - Les lauréats 2017 du Prix des médias](#), page consultée le 16 mai 2018.

¹⁷¹ [10.3317 - Motion Stöckli](#), page consultée le 13 juin 2018.

Le Conseil-exécutif devrait s'engager activement auprès de la Confédération pour que la SSR remplisse mieux son mandat et tienne mieux compte du bilinguisme bernois.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'intervenir auprès de la Confédération pour que la SSR remplisse mieux son mandat et tienne mieux compte du bilinguisme bernois.

22. Visibilité du bilinguisme dans les médias régionaux francophones, germanophones et bilingues

- 22.1. encouragement de la création dans les médias régionaux d'une fenêtre hebdomadaire consacrée à l'autre langue officielle et à sa culture
- 22.2. promotion des coopérations ponctuelles entre les médias régionaux

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
Dimensions 1 à 3	CHA	mesure périodique	dépense périodique
Pondération 3 - souhaitable			

Les médias jouent aussi un rôle important dans les représentations du bilinguisme et son image. Suivie quotidiennement, la presse écrite et audiovisuelle contribue à l'information de la population et à la formation de l'opinion publique. Elle est de ce fait un bon moyen de véhiculer des messages pour faire évoluer l'opinion publique et remédier aux méconnaissances et préjugés sur l'autre communauté linguistique.

En vertu de l'article 24, alinéa 1, lettre a de la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision (LRTV)¹⁷², la SSR doit « fournir à l'ensemble de la population des programmes de radio et de télévision complets et de même valeur dans les trois langues officielles ».

La RTS a produit l'émission culte « 26 minutes » durant plusieurs années. Il s'agit d'un faux magazine d'actualité hebdomadaire qui passe en revue les faits marquants de la semaine écoulée, en Suisse et dans le monde. Cette émission était considérée comme le pendant de « Giacobbo Müller » de SRF.¹⁷³ Le 30 mars 2017, « die beiden Westschweizer Spassvögel Vincent Kucholl und Vincent Veillon verpass[t]en ihrer Kultsendung « 26 minutes » einen deutschen Anstrich. ».¹⁷⁴

Les émissions de « 26 minutes » sont encore disponibles sur le site internet de SRF avec des sous-titres en allemand.¹⁷⁵

La présence dans le canton de Berne de médias francophones, germanophones et bilingues, due au bilinguisme, doit être mieux exploitée.

La chaîne de télévision régionale valaisanne bilingue Canal9 Kanal9 par exemple produit depuis 2012 l'émission « Walliwood » qui consiste en des reportages sur les clichés des Haut-Valaisans et des Bas-Valaisans. Cette émission a été récompensée par le « Prix Passerelle » en 2017 par la Fondation bernoise pour la radio et la télévision.¹⁷⁶ La saison 6 était consacrée à une série de reportages sur des jeunes qui n'ont pas peur de traverser la Raspille pour leurs études ou leur travail.¹⁷⁷

¹⁷² RS 784.40

¹⁷³ «26 Minutes»: [Wie zwei Westschweizer Komiker die Schweiz sehen](#), page consultée le 1^{er} mai 2018.

¹⁷⁴ [Welsche Satire auf Hochdeutsch!](#), page consultée le 1^{er} mai 2018.

¹⁷⁵ [Episodes de « 26 minutes » sous-titrés en allemand](#), page consultée le 1^{er} mai 2018.

¹⁷⁶ [Fondation Bernoise pour la Radio et la Télévision - Les lauréats 2017 du Prix des médias](#), page consultée le 16 mai 2018.

¹⁷⁷ [Canal9 Kanal9 - Walliwood saison 6 sur les jeunes et le bilinguisme](#), page consultée le 16 mai 2018.

Le journal gratuit et bilingue BIELBIENNE¹⁷⁸ a publié dans son numéro 14 des 4 et 5 avril 2018 une petite rubrique intitulée « *Verstehen Sie Bärndütsch ? Comprenez-vous le Bärndütsch ?* ». Figuraient sous ce titre les huit mots suivants : « *Stutz* », « *Troom* », « *wäh, bäh* », « *zable* », « *afüüre* », « *Büüchli* », « *d Levite läse* » et « *glüschtele* ». Leur signification en allemand standard et en français était publiée quelques pages plus loin.

La Direction de l'instruction publique finance chaque année la journée cantonale de formation professionnelle sur les radios locales. Dans ce cadre, le thème du bilinguisme est régulièrement traité.

Ce genre d'initiatives devrait être soutenu, promu et encouragé par le canton.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'encourager la création dans les médias régionaux d'une fenêtre hebdomadaire consacrée à l'autre langue officielle et à sa culture ainsi que les coopérations ponctuelles entre les médias régionaux.

9.3 Economie, agriculture, tourisme et infrastructures

9.3.1 Volonté politique, exemplarité, cohésion (financement public, législation, etc.)

23. Développement d'une stratégie d'intégration d'entreprises dans le contexte cantonal bilingue

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>ECO</i>	<i>mesure unique</i>	<i>dépense unique</i>

Pondération 1 - stratégique

« *La région du Seeland se caractérise par une forte présence de l'industrie de précision (à l'inclusion de l'horlogerie). Il s'agit de la région à plus fort taux d'exportation du canton (30 % des exportations cantonales générant un total de 4 milliards de francs).*

La région administrative du Jura bernois [...] abrite environ 5 pour cent de la population bernoise et 4 pour cent des personnes actives occupées. Aucune autre région bernoise n'est autant marquée par le secteur secondaire : l'industrie horlogère et la métallurgie, surtout, y sont très largement représentées. Le Jura bernois et le pied sud du Jura forment une région industrielle importante. »¹⁷⁹

« *La stratégie économique 2025 mise sur les atouts existants. Elle concerne le canton entier et tous ses habitants* » est un des quatre « *principes décrivant le système de valeurs qui sous-tendent la stratégie économique 2025* ». ¹⁸⁰ Or, la présence de deux communautés linguistiques et donc de deux langues officielles sur le territoire cantonal est un atout existant que le canton de Berne pourrait mieux exploiter pour devenir plus concurrentiel.

L'accroissement bien plus faible de la population bernoise ainsi que du nombre d'emplois et de personnes occupées sont des éléments qui expliquent le dynamisme économique plus faible que la moyenne suisse du canton de Berne. ¹⁸¹

Le bilinguisme du canton de Berne est un facteur d'implantation pour les entreprises et devrait de ce fait être exploité comme une « USP » (Unique Selling Proposition) pour l'économie bernoise.

¹⁷⁸ [Journal BIELBIENNE](#), page consultée le 1^{er} mai 2018.

¹⁷⁹ [beco - Stratégie économique 2025](#) (p. 50), page consultée le 1^{er} juin 2018 (chiffres : état août 2018).

¹⁸⁰ Idem, p. 8.

¹⁸¹ Idem, p. 9.

Encore très localisé actuellement, il devrait être répandu à tout le territoire cantonal. En tant qu'élément essentiel d'une stratégie de croissance, il favorise l'accroissement économique, le développement du tissu économique et l'attractivité du canton de Berne comme site d'implantation pour de futures entreprises issues tant de Suisse orientale que de Suisse occidentale. Le canton de Berne partage cette « USP » avec les cantons de Fribourg et du Valais. Il s'agira donc de trouver un moyen de se démarquer de ces deux cantons dans le cadre de la mise en place d'un train de mesures.

Le développement d'un train de mesures en collaboration avec la Région capitale suisse et à l'échelle de son périmètre mériterait aussi réflexion. En effet, cela permettrait d'en faire profiter les régions limitrophes au canton et celles à la limite de la frontière linguistique. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que, consultée, la commune de Köniz a indiqué être concernée de près par le bilinguisme. En effet, elle expose avoir un nombre important d'habitants et d'habitantes de langue maternelle française (« stättliche Anzahl »), qui sont employés auprès d'entreprises ou de l'administration fédérale. De plus, des entreprises choisiraient Köniz comme site d'implantation en raison de sa proximité à la frontière linguistique et dans le but de recruter plus facilement du personnel de l'autre côté de cette frontière.

Ce train de mesures doit inclure l'accompagnement (éventuellement par les chambres économiques) de l'intégration d'entreprises unilingues dans l'autre région linguistique ou dans la région bilingue de Bienne et environs.

Cette recommandation s'inscrit dans la Stratégie économique du Jura bernois 2030 de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP), qui mise entre autres sur la collaboration étroite avec l'agglomération bilingue biennoise pour accroître le développement économique régional.¹⁸²

Il est proposé au Conseil-exécutif d'intégrer le contexte cantonal bilingue dans un train de mesures en lien avec sa stratégie économique pour l'exploiter comme une « USP » (Unique Selling Proposition) en collaboration avec et dans le périmètre de la Région capitale suisse. Il s'agira de déterminer exactement pour quelles entreprises bernoises le bilinguisme représente un atout, comment il peut être mis en valeur et comment le canton de Berne peut encourager cette mise en valeur.

9.3.2 Organisation, coordination, structures

9.3.3 Formation

24. Mise en place d'un réseau intercantonal d'entreprises bernoises et d'une plateforme pour permettre des échanges et stages dans l'autre langue officielle

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimension 1</i>	<i>ECO</i>	<i>analyse approfondie</i>	<i>dépense unique</i>

Pondération 2 - importante

L'idée est de mettre à disposition des entreprises de tout le canton une plateforme qui facilite la mise au concours et la recherche de places de stages en entreprise dans l'autre région linguistique et favorise les échanges d'apprentis et d'apprenties, de stagiaires et de personnel entre les entreprises des deux régions linguistiques.

En effet, la main d'œuvre bilingue français-allemand est très recherchée par les entreprises actives sur le marché national. Ces échanges permettent non seulement d'améliorer les compé-

¹⁸² [CEP - Stratégie économique du Jura bernois 2030](#), page consultée le 22 juin 2018.

tences linguistiques des personnes monolingues, mais aussi d'enrichir leur expérience professionnelle.

Ce projet pourrait être réalisé en collaboration avec notamment les chambres économiques, l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne et la Région capitale suisse. La plateforme pourrait aussi être exploitée pour étendre le recrutement pour des places d'apprentissage ou de stages dans l'autre région linguistique.

Cette mesure vient en soutien de l'éducation, de la formation et de la gestion des ressources humaines. Elle vise une immersion des jeunes et moins jeunes dans l'autre langue officielle et dans l'autre culture dans un contexte professionnel concret, ce qui donne du sens à l'enseignement des langues et montre les opportunités auxquelles il donne accès.

L'extension de cette recommandation au périmètre de la Région capitale suisse est judicieuse.

La Chambre d'économie publique du Jura bernois a déposé un projet visant l'échange de jeunes ingénieurs au début de leur carrière professionnelle, afin de développer leurs compétences dans la deuxième langue officielle, pour bénéficier d'un financement sur la base de la Nouvelle politique régionale (NPR). L'inclusion de ce projet dans le réseau intercantonal mériterait réflexion.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'étudier, en collaboration avec les chambres économiques, l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne, la Région capitale suisse et l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle, l'opportunité de créer un réseau et une plateforme intercantonale d'échanges entre régions linguistiques pour les apprentis et apprenties, stagiaires et le personnel des entreprises. Les besoins et l'intérêt des entreprises ainsi que l'organisation, le fonctionnement et le financement de cette plateforme notamment seraient étudiés.

25. Création d'un « prix de l'apprenti ou de l'apprentie bilingue »

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>INS</i>	<i>mesure unique</i>	<i>dépense périodique</i>
<i>Pondération 2 - importante</i>			

Sur le modèle de l'« apprenti ou apprentie méritante », il est proposé de créer le prix de l'« apprenti ou de l'apprentie bilingue » qui pourrait récompenser un apprenti ou une apprentie qui a décidé de faire tout son apprentissage, une partie de son apprentissage ou une quatrième année d'apprentissage dans l'autre langue officielle.

Cette personne pourrait aussi faire partie des ambassadeurs et ambassadrices du bilinguisme et servir de modèle à suivre pour d'autres jeunes (cf. recommandation 20).

Il est proposé au Conseil-exécutif d'encourager, en collaboration avec les chambres économiques, l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne et la Région capitale suisse, la création, sur le modèle du « prix de l'apprenti ou de l'apprentie méritante » du « prix de l'apprenti ou de l'apprentie bilingue ».

26. Mise en place d'un CFC bilingue d'agriculteur ou d'agricultrice

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>INS</i>	<i>analyse approfondie</i>	<i>dépense unique</i>
Pondération 3 - souhaitable			

Même si le français s'établit toujours plus dans la région francophone du Jura bernois dans le milieu agricole, le cercle d'agriculteurs et d'agricultrices demeure restreint de manière générale. La barrière des langues constitue donc une difficulté supplémentaire dans un contexte professionnel déjà difficile.

Le CFC d'agriculteur ou d'agricultrice mis en place dans le cadre de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) pourrait être étendu à l'échelle BEJUNE et éventuellement aussi au canton de Fribourg. Le canton de Fribourg dispose d'une école d'agriculture à Grangeneuve et le canton de Neuchâtel à Cernier. Leur proximité pourrait être exploitée. Cette collaboration permettrait aussi de redynamiser et de donner un élan nouveau à cette profession.

L'accomplissement d'une année d'apprentissage dans l'autre langue officielle permet aux apprentis et apprenties non seulement de se perfectionner dans cette langue, mais aussi de découvrir une autre culture et d'enrichir leur expérience professionnelle dans une autre exploitation agricole. La compréhension mutuelle des agriculteurs et agricultrices est ainsi favorisée, ce qui contribue à leur cohésion, au renforcement du réseautage et des collaborations et, par effet induit, au renforcement de la compétitivité du secteur de l'agriculture.

Ces recommandations s'inscrivent donc dans la volonté du canton de Berne de renforcer la compétitivité du secteur de l'agriculture, qui constitue un facteur économique important.¹⁸³

Il est proposé au Conseil-exécutif d'étudier, en collaboration avec la FRI, l'opportunité et la possibilité d'étendre la FRI au territoire BEJUNE, les possibilités de mettre sur pied une formation bilingue pour le CFC d'agriculteur ou d'agricultrice en collaboration avec les écoles d'agriculture de Cernier et de Grangeneuve.

9.3.4 Ressources humaines

27. Développement de la mise en place de tandems linguistiques dans les entreprises

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>ECO</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>dépense périodique</i>
Pondération 3 - souhaitable			

Les tandems linguistiques misent sur l'échange et l'apprentissage de la langue et de la culture de l'autre. Deux personnes de langues différentes forment un tandem et s'enseignent réciproquement leur langue. Les deux sont donc à la fois apprenants et enseignants.

La Confédération, l'administration cantonale bernoise, la ville de Bienne, le canton de Fribourg, les administrations des villes de Berne et de Neuchâtel (collaboration avec la Région capitale Suisse), l'Université de Berne, la BFH-TI (Haute école spécialisée bernoise Technique et infor-

¹⁸³ [Pour une agriculture compétitive et écologique](#), page consultée le 24 avril 2018.

matique), la BFH-HAFL (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires) et BFH-AHB (architecture, bois et génie civil) organisent des tandems linguistiques.

La Région capitale suisse a mené en 2017 et en collaboration avec le Forum du bilinguisme un projet-pilote de tandems linguistiques dans les communes de Neuchâtel et de Berne.¹⁸⁴ Il a été couronné de succès et sera reconduit en 2018. La Région capitale suisse envisage désormais d'étendre ce projet-pilote à tout son périmètre.

Il est proposé au Conseil-exécutif de soutenir la Région capitale suisse dans l'extension du projet pilote des tandems linguistiques et de veiller à ce qu'elle englobe les entreprises.

9.3.5 Visibilité, sensibilisation, valorisation

28. Visibilité du bilinguisme sur les chemins et sentiers de mobilité douce et dans le tourisme

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
Dimensions 1 et 2	CHA et TTE	analyse approfondie	dépense unique
Pondération 2 - importante			

« La randonnée est l'activité sportive et récréative la plus prisée en Suisse, puisque près de la moitié de la population la pratique comme le démontre une nouvelle étude sur la randonnée réalisée par SuisseRando en 2013 avec ses partenaires. »¹⁸⁵ Elle est l'activité la plus populaire en Suisse alémanique, où elle est pratiquée par 46 % de la population contre 40 % en Suisse romande et au Tessin.¹⁸⁶ L'Oberland bernois est dans le top 3 des destinations particulièrement prisées pour les voyages et les vacances de randonnée derrière le Valais et les Grisons.¹⁸⁷ Les panneaux indicateurs et les marquages permanents sont les supports les plus courants pour l'orientation en cours de randonnée pour près de deux tiers des randonneurs.¹⁸⁸ « Deux tiers des personnes qui pratiquent la randonnée dans le cadre d'un séjour de vacances sont originaires de Suisse. »¹⁸⁹

La Fédération SuisseRando est l'organisation faîtière des associations cantonales de tourisme pédestre. La Fondation « SuisseMobile » s'engage en faveur d'offres de loisirs et de tourisme durables de mobilité douce. Le site internet de SuisseMobile propose 63 itinéraires régionaux de randonnée pédestre, dont dix dans la région de Berne¹⁹⁰ ; sur 294 itinéraires locaux, 36 se trouvent dans la région de Berne¹⁹¹.

« Les dépenses des randonneurs et celles consacrées à l'entretien du réseau des chemins de randonnée pédestre s'avèrent lucratives pour les régions. Elles s'accompagnent d'une création de valeur et d'emplois dans les branches directement bénéficiaires des dépenses liées aux randonnées pédestres (hôtellerie-restauration, entreprises de transport ou de bâtiment, etc.). Mais les entreprises qui fournissent les consommations intermédiaires (produits alimentaires, énergie, etc.) profitent aussi, indirectement, des dépenses des randonneurs.

¹⁸⁴ [Forum du bilinguisme - Tandem Région capitale suisse: villes de Berne et Neuchâtel](#), page consultée le 27 août 2018.

¹⁸⁵ [Office fédéral des routes OFROU - Randonnée en Suisse 2014, résumé](#), (p. 7), page consultée le 13 juin 2018.

¹⁸⁶ Idem, p. 12.

¹⁸⁷ Idem, p. 16.

¹⁸⁸ Idem, p. 17.

¹⁸⁹ Idem, p. 30.

¹⁹⁰ [SuisseMobile - Itinéraires régionaux région de Berne](#), page consultée le 13 juin 2018.

¹⁹¹ [SuisseMobile - Itinéraires locaux région de Berne](#), page consultée le 13 juin 2018.

Globalement, l'effet de création de valeur total (direct et indirect) avoisine 1,2 milliard de CHF par an. L'incidence des randonnées pédestres sur l'emploi totalise quelque 12 600 emplois à temps plein pour 3,4 millions de personnes travaillant en équivalent temps plein en Suisse. ». Le canton de Berne est le canton qui profite le plus de ces retombées.¹⁹²

Les chemins et sentiers de mobilité douce sont un autre moyen facile de rendre le bilinguisme cantonal visible pour petits et grands, de façon ludique et récréative et dans un contexte détendu, idyllique et qui sort du commun.

Il y a aussi du potentiel dans la promotion touristique, qui est notamment axée sur la Suisse alémanique en ce qui concerne BE ! Tourisme SA. Ce serait aussi l'occasion d'améliorer et de renforcer la collaboration entre BE ! Tourisme SA et Jura & trois-lacs. L'association du Parc régional Chasseral, du Naturpark Gantrisch et du Parc du Doubs méritait aussi réflexion.

Si la législation fédérale n'est pas favorable à la signalisation des chemins et sentiers pédestres et d'attractions touristiques en deux langues en dehors de Bienne et environs, des activités ludiques telles qu'un jeu de piste ou une chasse au trésor sur le thème du bilinguisme pourraient notamment être imaginés.

Cette recommandation pourrait être une mesure s'inscrivant dans les travaux de sensibilisation (recommandation 20).

Il est proposé au Conseil-exécutif de réaliser, en collaboration avec le Forum du bilinguisme, le Conseil du Jura bernois, le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne SuisseRando, SuisseMobile, l'association Chemins pédestres bernois, BE ! Tourisme SA et Jura & trois-lacs, une étude sur l'opportunité et les possibilités de rendre le bilinguisme visible sur les chemins et sentiers de mobilité douce et dans le tourisme.

29. Meilleure prise en compte du bilinguisme par les entreprises régionales de transports publics

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimension 1</i>	<i>TTE</i>	<i>mesure unique</i>	<i>pas de dépense</i>
Pondération 2 - importante			

Le site internet de la communauté tarifaire Libero (mylibero.ch) est disponible en français, tout comme son application « LiberoTickets ».

Sur les 15 partenaires de la communauté tarifaire Libero, les sept suivants ont des sites internet disponibles dans les deux langues officielles : Aare Seeland mobil AG, BLS AG, CFF SA, busland ag, Chemins de fer du Jura, PostAuto Region Bern, transports publics biennois Verkehrsbetriebe Biel. A noter que les CFF, CarPostal, BLS AG et busland ag ont également traduit leurs sites internet en italien et en anglais.

BERNMOBIL, Busbetrieb Grenchen und Umgebung AG, Busbetrieb Solothurn und Umgebung AG, Elektrischer Personenaufzug Matte-Plattform, Funiculaire Saint-Imier–Mont-Soleil SA, Gurtenbahn Bern AG, Marzilibahn et Regionalverkehr Bern-Solothurn AG ne proposent que des sites internet, et pour certains aussi une application, monolingues.

¹⁹² [Office fédéral des routes OFROU - Fondements économiques des chemins de randonnée pédestre](#) (p. 25 à 27), page consultée le 13 juin 2018.

BERNMOBIL, pour citer un exemple, est une institution autonome de droit publique.¹⁹³ Son site internet et son application « ÖV Plus » ne sont disponibles qu'en allemand. L'affichage sur l'écran tactile de ses distributeurs à billets est quant à lui disponible en quatre langues (allemand, français, italien et anglais). Par contre, les instructions d'utilisation du distributeur et les informations sur le plan de zone, le système des tarifs et la durée de validité des titres de transport, qui sont collés sur les deux côtés du distributeur, ne sont disponibles qu'en allemand.

La communauté tarifaire Libero couvrant les territoires du Jura bernois et de Bienne, les sites internet et applications de tous ses partenaires devraient aussi être disponibles dans les deux langues officielles. Il en va de même de leurs distributeurs de billets.

La possibilité de prévoir, pour les entreprises régionales de transports publics, une disposition contraignante favorisant la prise en compte du bilinguisme dans la législation cantonale, sur le modèle de ce qui figure à l'article 3, alinéa 5 de la loi sur les soins hospitaliers pour les hôpitaux, pourrait aussi être envisagée.

Il faudrait, à tout le moins, que les entreprises régionales proposant des prestations de transport public sur le territoire cantonal mettent à disposition des supports digitaux (p. ex. distributeurs de billets, site internet et application) dans les deux langues officielles.

A plus long terme, il pourrait être envisagé de mettre en place des lignes, arrêts, panneaux d'arrêts et annonces dans les moyens de transports dans les deux langues officielles.

Il est proposé au Conseil-exécutif de veiller à ce que les entreprises régionales de transports publics tiennent mieux compte du bilinguisme.

9.4 Instruction publique, sport et culture

9.4.1 Volonté politique, exemplarité, cohésion (financement public, législation, etc.)

9.4.2 Organisation, coordination, structures

30. Promotion des échanges linguistiques scolaires

- 30.1. création d'un vrai bureau d'échanges linguistiques qui gère tous les échanges linguistiques pour tout le canton sur le modèle de celui du canton du Valais
- 30.2. organisation et institutionnalisation d'échanges linguistiques scolaires obligatoires à tous les degrés
- 30.3. intensification de la collaboration avec Movetia

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>INS</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>dépense périodique</i>
Pondération 1 - stratégique			

« Le Valais est le leader en Suisse des échanges scolaires et les chiffres augmentent chaque année grâce aux différents programmes proposés, que ce soit une année d'immersion dans l'autre région linguistique pendant la scolarité ou après l'obtention d'un CFC ou des échanges de plus courte durée. »¹⁹⁴ Le Valais a mis en place le Bureau des Echanges Linguistiques (BEL) en 1991. Il fonctionne bien et avec peu de ressources. Il est souvent cité comme exemple à suivre dans les milieux scolaires.

¹⁹³ [Portrait, Organisation von BERNMOBIL](#), page consultée le 30 avril 2018.

¹⁹⁴ [Communiqué pour les médias du Canton du Valais - Rentrée scolaire 2017-2018](#), page consultée le 16 janvier 2018.

Actuellement dans le canton de Berne et pour les échanges linguistiques, il n'y a pas moins de quatre interlocuteurs : un responsable pour la partie germanophone, un pour la partie francophone, un pour le degré secondaire II et l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO).¹⁹⁵ A remarquer, que les échanges pour le primaire et le secondaire I pour les germanophones sont aussi gérés depuis Tramelan.

Il est suggéré d'améliorer encore le regroupement de ces compétences et ressources par la création d'un bureau cantonal qui gère les échanges pour tout le canton (germanophones et francophones) et pour tous les degrés (école obligatoire, écoles moyennes, formation professionnelle et degré tertiaire). La centralisation de l'organisation, de la gestion et de la promotion des échanges a les avantages suivants :

- Elaboration et mise en œuvre de stratégies et de procédures identiques pour tous les degrés.
- Simplification des procédures et augmentation de leur efficacité.
- Economies de coûts en lien avec l'infrastructure notamment.
- Facilitation de la coordination des échanges.
- Gestion meilleure des échanges et à l'échelle cantonale.
- Mise à disposition d'un seul interlocuteur pour les élèves, les parents, les directions des écoles, les enseignants et enseignantes, les professeurs et Movetia.
- Professionnalisation du service, développement de meilleures connaissances et de compétences spécifiques chez les collaborateurs et les collaboratrices.
- Augmentation de la visibilité de l'institution et des offres.
- Meilleure gestion des finances.
- Facilitation du développement et de la promotion des échanges.
- Facilitation de la collaboration avec l'orientation professionnelle.
- Dispense de conseils s'étendant sur tout le cursus scolaire et professionnel.

S'agissant du secondaire II et afin de faciliter la recherche d'informations, il est recommandé de donner une meilleure visibilité aux enseignements multilingues proposés dans les différentes branches professionnelles, idéalement sur une nouvelle page internet dédiée à l'enseignement multilingue à tous les degrés. La page actuelle¹⁹⁶ n'est pas très visible dans le plan du site.

Le bureau d'échange cantonal devra collaborer étroitement avec l'OECO et l'orientation professionnelle, actuellement sis à Tramelan. Ces trois unités devraient idéalement être réunies sous le même toit. Il s'agira de tenir compte de cet élément dans le cadre de la réorganisation de l'administration décentralisée sise dans le Jura bernois et à Bienne. La localisation de ce nouveau bureau cantonal, compétent pour l'ensemble du territoire cantonal, dans le Jura bernois serait un signal d'attachement fort pour la région.

Il est proposé au Conseil-exécutif de mieux regrouper les compétences et ressources dans un vrai bureau cantonal qui gère les échanges pour tout le canton et pour tous les degrés.

« Un séjour dans une autre culture permet non seulement d'acquérir des compétences professionnelles et sociales essentielles mais élargit aussi l'horizon culturel et personnel. Sur le plan institutionnel, les échanges et la mobilité renforcent la cohésion nationale dans notre pays et internationalisent la formation, la culture et l'économie. »¹⁹⁷

Le canton de Berne propose différentes possibilités d'échanges pour l'école obligatoire :

¹⁹⁵ [Direction de l'instruction publique - Echanges linguistiques - Organisation](#), page consultée le 15 mai 2018.

¹⁹⁶ [Direction de l'instruction publique - Multilinguisme et mobilité](#), page consultée le 27 août 2018.

¹⁹⁷ [Movetia](#), page consultée le 15 mai 2018.

- « 2 langues – 1 Ziel » : échange linguistique entre les cantons du Valais et de Berne,
- « Sprachbad – Immersion » : un projet pilote de la Région capitale suisse,
- « Deux im Schnee »,
- « Vas-y ! Komm ! » : projet pilote entre les cantons du Valais et de Berne,
- douzième année linguistique (DAL) et
- échange durant les vacances.

Ont participé durant les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018 au projet « 2 langues – 1 Ziel » :¹⁹⁸

Ecole	Elèves	
	16/17	17/18
Berne-Mittelland	262	323
Schule Riggisberg	32	39
Schulzentrum Schlossmatt und Schulzentrum Rebacker	100	78
Oberstufe Kehrsatz	20	27
Sekstufe Wichtrach	51	--
Schule Spiegel	46	45
Oberstufe Allenlütten	13	35
Berne Lorraine	--	11
Bern Manuel	--	38
Schule Konolfingen	--	22
Oberstufenschule Hinterkappelen	--	28
Bienne-Seeland	41	108
Oberstufenzentrum Orpund	41	50
Real-/Sekundarschule Aarberg	--	58
Emmental-Haute Argovie	101	109
Schule Walterswil	8	5
Oberstufe Gsteighof	44	37
Schulzentrum Pestalozzi	49	21
Schule Roggwil	--	25
Schule Wynigen-Seeberg	--	21
Oberland bernois	176	221
Oberstufe Progymatte Thun	48	32
Schule Matten	31	20
Schule Wimmis	19	15
Oberstufe Zentrum Oberhasli Meiringen	44	29
Schule linke Zulg	12	11
Oberstufenschule Thierachern	22	25
Schule Unterseen	--	33
Schule Wilderswil	--	27
Oberstufenschule Hünibach	--	29

¹⁹⁸ Renseignements obtenus de l'OECD

Ecoles privées	35	23
Campus Muristalden Bern	30	14
John F. Kennedy International School AG	5	9
TOTAL	615	784

En 2016/2017 et 2017/2018, ont participé au projet « Sprachbad – Immersion » :¹⁹⁹

Ecole	Elèves	
	16/17	17/18
Berne-Mittelland	105	157
Bern Kirchenfeld	22	24
Oberstufe Belp	41	61
Sekundarstufe I Oberdiessbach	42	39
Bern Kirchenfeld-Schlosshalde	--	24
Schulkreis Bümpliz	--	9
Bienne-Seeland	59	--
Schule Lengnau	59	--
Emmental-Haute Argovie	10	--
Volksschule Langenthal Kreuzfeld	10	--
Jura bernois	13	8
Ecole secondaire de la Courtine	13	8
Oberland bernois	31	60
Schule Krattigen	11	--
Primarschule Neufeld	10	55
Schule Interlaken	10	5
TOTAL	218	225

Ont participé durant les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018 au projet « Deux im Schnee » :²⁰⁰

Ecole	Elèves	
	16/17	17/18
Emmental-Haute Argovie	78	45
Langenthal	78	45
Berne-Mittelland	--	81
Schule Stapfenacker	--	20
Bümpliz Sek.	--	21
Länggasse-Felsenau	--	20
OS Allenhüften	--	20
TOTAL	78	126

¹⁹⁹ Renseignements obtenus de l'OECD

²⁰⁰ Renseignements obtenus de l'OECD

Les écoles suivantes ont touché durant l'année scolaire 2016/2017 des subventions pour des échanges ou excursions dans l'autre partie du canton :²⁰¹

Ecole	Elèves
Berne-Mittelland	70
Oberstufenzentrum Ittigen	28
Oberstufenzentrum Köniz	22
Primarschule Grafenried	20
Jura bernois	109
Ecole primaire de Tavannes	46
Ecole primaire de St-Imier	19
Ecole secondaire de la Courtine	11
Ecole secondaire du Bas-Vallon	14
Collège du District La Neuveville	19
TOTAL	179

Selon le « Baromètre du bilinguisme dans le canton de Berne », 61 % des participants et participantes soutiennent l'idée de rendre les échanges scolaires entre régions linguistiques obligatoires pour tous les élèves de l'école obligatoire du canton. L'acceptation dans la région du Jura bernois est significativement plus élevée que dans les autres régions (au moins 20 %). Il n'y a pas de différence significative entre les autres régions. Les francophones – toutes régions confondues – sont nettement plus favorables à cette proposition que les germanophones (28 % de plus).

Le Gymnase Hofwil à Münchenbuchsee prévoit un séjour obligatoire de trois semaines en Suisse romande durant les vacances d'été à l'issue de la troisième.²⁰² La propagation de ce modèle mérite au moins d'être étudiée. La commune de Köniz a aussi indiqué avoir des écoles qui ont instauré un échange standardisé.

Dans le canton de Fribourg, les échanges linguistiques de classes sont obligatoires pour les classes 10H francophones et germanophones depuis la rentrée scolaire 2016/2017. Pour les faciliter, le canton de Fribourg a développé une plateforme électronique pour le corps enseignant.²⁰³

La commission d'experts est d'avis que le canton de Berne doit tendre à mettre en place un échange linguistique obligatoire sous une forme ou une autre, à un moment donné durant la scolarité obligatoire. Ainsi dans l'idéal, à l'échéance de la scolarité obligatoire chaque élève devrait avoir accompli au moins un échange linguistique dans l'autre langue officielle.

Les collaborations intercantionales avec les cantons romands voisins permettent de résoudre les problèmes en lien avec la disproportion entre la population bernoise francophone et germanophone.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'introduire un échange linguistique obligatoire au courant de la scolarité obligatoire.

²⁰¹ Renseignements obtenus de l'OECD

²⁰² [Gymnasium Hofwil - Sprachaufenthalt](#), page consultée le 27 août 2018.

²⁰³ [Canton de Fribourg - Actualités de la Scolarité obligatoire](#), page consultée le 16 mai 2018.

Le canton de Berne a la chance de disposer d'une offre en deux langues en matière de formation dans le secondaire II et dans le tertiaire. Il est suggéré de mieux exploiter ce potentiel et de créer par exemple des synergies entre écoles supérieures (ES), Hautes écoles spécialisées (HES) et Hautes écoles pédagogiques (HEP) proposant les mêmes cursus pour favoriser les échanges entre écoles.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'introduire des échanges linguistiques obligatoires dans le secondaire II et le tertiaire.

Movetia est l'agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité. Elle est soutenue par la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM), qui a été créée en mars 2016 par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), l'Office fédéral de la culture (OFC), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Ses missions sont les suivantes :

- encourager et soutenir, à l'échelle nationale et internationale, des projets et des activités dans le domaine des échanges et de la mobilité dans la formation et la formation continue, dans le contexte aussi bien scolaire qu'extrascolaire ainsi que
- mettre en réseau des organisations et des institutions du domaine des échanges et de la mobilité et créer les contacts entre les prestataires et les participants potentiels aux projets et aux activités.²⁰⁴

Movetia propose des programmes d'encouragement pour les individus (élèves, apprentis et apprenties, étudiants et étudiantes, adolescents et adolescentes), les classes, les enseignants et enseignantes, les professeurs, les formateurs et formatrices ou les animateurs et animatrices de jeunesse, les institutions de formation et les organisations de jeunesse.²⁰⁵ Elle propose aussi des échanges durant les vacances scolaires.²⁰⁶

Movetia soutient actuellement financièrement trois projets d'échanges durant la scolarité obligatoire du canton de Berne : « Sprachbad – Immersion », « Deux im Schnee » et « 2 langues – 1 Ziel ».

Il est proposé au Conseil-exécutif d'intensifier la collaboration avec Movetia pour que l'offre en échanges puisse être développée pour englober les élèves, les apprentis et apprenties, les étudiants et étudiantes, les adolescents et adolescentes, les classes, les enseignants et enseignantes, les professeurs, les formateurs et formatrices et les animateurs et animatrices dans les domaines de la scolarité obligatoire, des écoles moyennes, de la formation professionnelle et du degré tertiaire.

31. Promotion du site de Bienne comme chef-lieu de fédérations sportives nationales et internationales

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 3</i>	<i>ECO et POM</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>dépense périodique</i>
Pondération 3 - souhaitable			

²⁰⁴ [Movetia - A notre propos](#), page consultée le 15 mai 2018.

²⁰⁵ [Movetia - Page d'accueil](#), page consultée le 15 mai 2018.

²⁰⁶ [Movetia - News: une culture des échanges et de la mobilité se met en place en Suisse](#), page consultée le 28 mai 2018.

La présence de l'Office fédéral du sport (OFSP) et de la Haute école fédérale de Sport HEFSM à Macolin ainsi que du Karl-Heinz Kipp National Tennis Center de Swiss Tennis à Bienne font du site de Bienne un lieu attractif pour les fédérations sportives nationales et internationales. Ces projets ont pu être réalisés grâce au concours des Directions de la police et des affaires militaires et de l'économie publique.

En 2014 et 2015, la ville de Bienne a accueilli les « Masters », deux tournois européens de beach-volleyball de la Confédération européenne de volley-ball (CEV), et en 2016, le Championnat d'Europe de beach-volleyball, ce qui a fait de la ville de Bienne, selon son maire Erich Fehr, « *un centre important du beach-volley européen* ». ²⁰⁷

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les plus grands talents du football féminin suisse s'entraînent dans la Credit Suisse Football Academy de l'Association Suisse de Football (ASF) à Bienne. ²⁰⁸

Le complexe de la TISSOT Arena de Bienne accueille aussi depuis 2015 dans sa halle de curling sur six rinks plus de 300 passionnés de curling de toute la région. ²⁰⁹ Cette halle accueille régulièrement des championnats suisses dans les catégories Elite, Nachwuchs et Breitensport organisés par la Swisscurling Association. ²¹⁰

Le canton de Berne pourrait mieux exploiter cet atout pour attirer des fédérations sportives nationales et internationales et faire de Bienne leur chef-lieu, comme la ville de Lausanne est « LA Capitale Olympique » ²¹¹. Plus largement, il pourrait faire de Bienne un laboratoire des échanges et du bilinguisme dans le sport et dans la formation y relative.

Dans ce sens, des discussions s'imposent avec Swiss Olympic, l'organisation faîtière du sport suisse, l'OFSP et la ville de Bienne notamment. En effet, en mars 2017, la Confédération a externalisé l'encouragement de la relève dans le sport de compétition à Swiss Olympic. ²¹²

Il est proposé au Conseil-exécutif et au conseil municipal de la ville de Bienne d'engager des discussions avec Swiss Olympic pour promouvoir activement le site de Bienne comme chef-lieu de fédérations sportives nationales et internationales.

²⁰⁷ [Ville de Bienne - Presse: BEACHMANIA: l'élite européenne du beach-volleyball invitée à Bienne](#), page consultée le 9 juin 2018.

²⁰⁸ [ASF - Credit Suisse Football Academy Biel](#), page consultée le 9 juin 2018.

²⁰⁹ [Halle de curling Bienne](#), page consultée le 9 juin 2018.

²¹⁰ [Suissecurling Association - Liste des championnats 18/19](#), page consultée le 9 juin 2018.

²¹¹ [Ville de Lausanne - Sport et Olympisme](#), page consultée le 29 juin 2018.

²¹² [Communiqué de presse du 22.03.2017 - La Confédération externalise l'encouragement de la relève sportive vers le privé](#), page consultée le 15 mai 2018.

9.4.3 Formation

32. Amélioration de l'enseignement des langues officielles dans l'instruction publique

- 32.1. promotion de l'enseignement des langues officielles par des enseignants et enseignantes dont c'est la langue maternelle
- 32.2. utilisation de la deuxième langue officielle pour l'enseignement de contenu dans d'autres branches (méthode d'enseignement CLIL)
- 32.3. utilisation de moyens d'enseignement plus poussés
- 32.4. évolution de la façon de travailler des enseignants et des enseignantes pour les pousser à réfléchir et à développer ensemble l'enseignement des langues
- 32.5. donner la priorité à l'apprentissage des langues officielles

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
Dimensions 1 à 3	INS	mesure périodique	dépense périodique
Pondération 1 - stratégique			

« L'enseignement des langues est le cœur de toute politique de la promotion du plurilinguisme. »²¹³

Le Conseil d'Etat fribourgeois a renforcé en 2009 ses efforts en matière d'apprentissage des langues avec un « Concept cantonal de l'enseignement des langues »²¹⁴, à tous les niveaux de l'école obligatoire, avec des prolongements vers le gymnase et la formation professionnelle. Il s'agit de saisir toutes les opportunités d'apprendre durant et après la scolarité obligatoire. L'objectif est l'« acquisition d'une langue partenaire – ou étrangère – utile, utilisable et utilisée ». Le canton de Fribourg pratique aussi l'enseignement bilingue intégré, l'utilisation partielle de la deuxième langue officielle dans quelques disciplines et modulée dans la journée et la semaine.²¹⁵

Le canton trilingue des Grisons a arrêté des directives qui permettent la mise en place d'un enseignement bilingue dans certaines classes ou certaines écoles dans le sens d'une immersion partielle et comme mesure visant à favoriser l'italien et le romanche. La moitié des branches sont enseignées dans une autre langue officielle.²¹⁶

Dans la province autonome du Haut-Adige l'enseignement de l'allemand et de l'italien est réservé aux enseignants et enseignantes dont c'est la langue maternelle.²¹⁷

Dans le Grand-Duché de Luxembourg, « le volume d'heures consacré à l'apprentissage des langues durant tout le parcours scolaire atteint 50 % du total des matières. »²¹⁸ Dans la Vallée d'Aoste, « dans les écoles de tout ordre et degré qui dépendent de la Région, un nombre d'heures égal à celui qui est consacré à l'enseignement de l'italien est réservé, chaque semaine, à l'enseignement du français. Certaines matières peuvent être enseignées en français. »²¹⁹ Dans la province autonome du Trentin, les langues étrangères sont enseignées dès la petite enfance

²¹³ BORGI/PREVITALI, Droit suisse des langues, n 215 dans : EHRENZELLER (Hrsg.), Schweizerisches Bundesverwaltungsrecht, Band IX, Bildungs-, Kultur- und Sprachenrecht, 2018, Basel.

²¹⁴ [Concept cantonal de l'enseignement des langues du canton de Fribourg](#), page consultée le 16 mai 2018.

²¹⁵ [Canton de Fribourg - Actualités de la Scolarité obligatoire](#), page consultée le 16 mai 2018.

²¹⁶ [Kanton Graubünden - Zweisprachige Schulen](#), page consultée le 16 mai 2018.

²¹⁷ [Art. 19 Abs. 1 des Dekrets des Präsidenten der Republik vom 31. August 1972, Nr. 670](#), page consultée le 30 avril 2018.

²¹⁸ [Portail officiel du Grand-Duché de Luxembourg - Quelles langues pour l'école?](#), page consultée le 30 avril 2018.

²¹⁹ [Loi constitutionnelle n° 4 du 26 février 1948 Statut spécial pour la Vallée d'Aoste, art. 39](#), page consultée le 15 mai 2018.

et même à l'université pour créer un environnement dans lequel la communication dans les trois langues que sont l'italien, l'anglais et l'allemand est possible.²²⁰

Une alternative à l'augmentation des heures d'enseignement des langues officielles est la méthode d'enseignement CLIL, qui consiste à mettre les langues au service de l'enseignement de contenu dans d'autres branches. Elle est pratiquée avec succès dans la province autonome du Haut-Adige.²²¹ L'enseignement de branches telles que les cours de gym, de musique ou de bricolage par exemple pourraient être dispensés dans la deuxième langue officielle dans le canton de Berne.

La province autonome du Trentin respecte aussi les conclusions de la présidence du Conseil européen de Barcelone de mars 2002, qui préconise l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge.²²²

Le Haut-Adige a encore mis en place des « Sprachenklassen » au niveau de la scolarité obligatoire, qui prévoient l'enseignement et l'utilisation simultanés de l'allemand, de l'italien et de l'anglais dès la première année²²³ et un groupe de travail interdisciplinaire qui étudie la mise en place d'un instrument de planification (« Mehrsprachencurriculum ») pour les écoles, qui a pour but la promotion de la conscientisation du plurilinguisme²²⁴.

Le Haut-Adige met à disposition du corps enseignant et des élèves des outils interactifs destinés à l'apprentissage des langues.²²⁵ Il a aussi participé à un projet de l'Union Européenne qui a produit 52 épisodes du dessin animé « Hocus & Lotus die Dinosaurier » en allemand et en anglais, qui entend favoriser l'immersion précoce des enfants dans les langues. Le modèle « Hocus et Lotus » est utilisé par les éducateurs, éducatrices et par le corps enseignant pour l'enseignement des langues.²²⁶

La Sarre a développé et adopté en 2011 un concept pluridisciplinaire pour l'instruction publique (Sprachenkonzept Saarland 2011).²²⁷ Le but général de ce concept est que tous les élèves de la Sarre acquièrent sur la base d'une compétence élevée dans la langue allemande, des compétences interculturelles et de communication spécifiques à leur cursus et à leur profession en français et en anglais. Il poursuit notamment les objectifs suivants :

- l'enseignement des langues étrangères selon le Cadre européen commun de référence pour les langues,
- l'optimisation de l'enseignement du français et de l'anglais,
- la promotion de l'enseignement des langues avec des certificats de langues,
- le développement des mesures en faveur de l'enseignement de l'allemand comme deuxième langue,
- le développement de l'enseignement bilingue,
- l'apprentissage culturel et interculturel,
- l'utilisation des nouveaux médias et
- l'introduction de nouvelles compétences et de compétences élargies pour le corps enseignant et éducatif.

²²⁰ [Piano Trentino Trilingue](#), page consultée le 7 mai 2018.

²²¹ [CLIL \(Content and Language Integrated Learning\)](#), page consultée le 30 avril 2018.

²²² [Conclusions de la présidence du Conseil européen de mars 2002](#), page consultée le 30 avril 2018.

²²³ [Sprachenklassen - Neues Schulmodell an der Grundschule Bruneck](#), page consultée le 30 avril 2018.

²²⁴ [Mehrsprachig lehren und lernen](#), page consultée le 7 mai 2018.

²²⁵ [Bildungsserver "Blick"](#), page consultée le 30 avril 2018.

²²⁶ [Hocus & Lotus die Dinosaurier, mit denen die Kinder Sprachen lernen](#), page consultée le 7 mai 2018.

²²⁷ [Sprachenkonzept Saarland 2011, Neue Wege zur Mehrsprachigkeit im Bildungssystem](#), page consultée le 15 mai 2018.

En s'engageant de manière très active dans le « projet Passepartout », le canton de Berne a fait preuve de ses ambitions en termes d'enseignement du français aux élèves alémaniques, en posant avec les deux Bâle, Soleure, Fribourg et le Valais, des exigences clairement supérieures à celles des autres cantons de Suisse alémanique. Ces moyens d'enseignement vont clairement au-delà des attentes fondamentales. Il a également contribué au développement de moyens d'enseignement spécifiques et exigeants et a investi des moyens importants en termes de formation continue de son personnel enseignant.

L'enseignement des langues peut et doit encore être amélioré. Différents milieux ont relevé à l'occasion des workshops que les apprentis et apprenties parlaient mal la deuxième langue officielle. De plus, il est patent qu'il n'est pas évident d'enseigner une langue qui n'est pas sa langue maternelle. La réaction de la commune de Muri bei Bern à la présente recommandation est d'ailleurs révélatrice : le corps enseignant n'aurait pas les compétences d'enseigner la gym, la musique et le bricolage en L2, alors qu'il enseigne cette langue. Finalement, l'enseignement des langues officielles par une personne dont c'est la langue maternelle est une condition sine qua non pour garantir sa qualité et cette condition n'est actuellement pas fixée dans le canton de Berne.

Plusieurs possibilités sont envisageables pour mettre en œuvre cette recommandation : promotion de l'enseignement du français et de l'allemand par des enseignants et enseignantes dont c'est la langue maternelle, utilisation de la deuxième langue officielle pour l'enseignement de contenu dans d'autres branches (méthode d'enseignement CLIL), utilisation de moyens d'enseignement plus poussés, évolution de la façon de travailler des enseignants et des enseignantes pour les pousser à réfléchir et à développer ensemble l'enseignement des langues et ne pas enseigner l'anglais au détriment des langues officielles.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'améliorer l'enseignement des langues, notamment par la promotion de l'enseignement des langues par des enseignants et enseignantes dont c'est la langue maternelle, l'utilisation de la deuxième langue officielle pour l'enseignement de contenus dans d'autres branches (méthode d'enseignement CLIL), l'utilisation de moyens d'enseignement plus poussés, l'évolution de la façon de travailler des enseignants et des enseignantes pour les pousser à réfléchir et à développer ensemble l'enseignement des langues et la priorisation de l'apprentissage des langues officielles.

33. Développement des filières bilingues à l'école obligatoire, dans le secondaire II et le tertiaire

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>INS</i>	<i>analyse approfondie</i>	<i>dépense unique</i>
Pondération 2 - importante			

« Le concept de filière bilingue (FiBi) se base sur le principe de l'immersion réciproque. Par ailleurs, chaque classe est composée à parts égales d'enfants germanophones et francophones et, par principe, l'enseignement est dispensé à parts égales en allemand et français. L'on encourage modérément la langue principale des enfants dans des disciplines d'enseignement linguistiquement homogènes. Ce modèle permet la transmission de compétences linguistiques, non seulement dans le cadre de l'enseignement, mais aussi dans le cadre des contacts entre élèves, no-

tamment lors des pauses et durant les loisirs. »²²⁸ En 2010, des classes bilingues étaient déjà tenues avec succès au niveau du cycle secondaire II.²²⁹

Ce concept de la ville de Bienne datant du 29 janvier 2010 a étendu la filière bilingue à la scolarité obligatoire avec le soutien de la Direction de l'instruction publique.²³⁰ « *Par principe, la FiBi est conçue de telle façon que les enfants restent dans des classes bilingues durant la totalité de la scolarité obligatoire, de l'école enfantine à la fin du cycle secondaire.* »²³¹

La première Filière Bilingue du secondaire I (FiBiS) a ouvert ses portes à Bienne en août 2018. « *Une grille horaire a été élaborée spécifiquement pour la FiBiS à partir des deux plans d'étude en vigueur dans le canton de Berne : le plan d'étude romand et le « Lehrplan 21 ».* »²³²

Dans le cadre d'une expérience pédagogique « Classes bilingues de la ville de Berne », un enseignement bilingue allemand-français sera proposé pour le secondaire I à l'école Altstadt-Schosshalde en ville de Berne à raison d'une classe par année scolaire dès la rentrée d'août 2019.²³³

Pour le secondaire II, plusieurs filières bilingues sont aujourd'hui déjà proposées pour certains métiers dans les écoles ou filières francophones ou germanophones suivantes : ceff commerce, Ecole supérieure de commerce La Neuveville, Ecole supérieure de commerce de Bienne, Centre de formation professionnelle CFP Bienne, Ecole d'arts visuels Berne et Bienne, Wirtschaftsmittelschule WMS Biel, Berufsbildungszentrum BBZ Biel-Bienne, BWZ Lyss, gibb Gewerblich-Industrielle Berufsschule Bern et SfG BB Schule für Gestaltung Bern und Biel.²³⁴ A partir du 1^{er} janvier 2019, l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle met l'accent sur la promotion de l'enseignement bilingue ou multilingue dans la formation professionnelle avec des moyens financiers modestes.

Il ressort du rapport d'évaluation de juillet 2017 sur la filière bilingue de Bienne, mandaté par la Direction de l'instruction publique, que des cantons monolingues aussi ont mené des projets d'enseignement bilingue en immersion. C'est par exemple le cas des cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Vaud, Argovie, Lucerne et Saint-Gall.²³⁵

La mise en œuvre de filières bilingues est favorisée par le cursus bilingue, mis sur pied conjointement avec la Haute Ecole Pédagogique germanophone, qui est proposé à la HEP BEJUNE depuis août 2018. Il permettra aux futurs diplômés et diplômées d'enseigner dans les deux langues et selon les deux plans d'études.²³⁶

La HEP BEJUNE propose un Certificate of Advanced Studies (CAS) « Education & Plurilinguisme – Bildung & Mehrsprachigkeit », qui s'adresse aux enseignants et enseignantes qui souhaitent développer les approches plurilingues et interculturelles, indépendamment du degré et du type d'enseignement. Cette formation est modulaire et demande un investissement de 375 heures.²³⁷

²²⁸ Ville de Bienne, Concept de filière bilingue (FiBi) CM2013, 22 novembre 2013, p. 3.

²²⁹ [Ville de Bienne - Concept de filière bilingue \(FiBi\) 29.01.2010](#) (p. 3), page consultée le 4 juin 2018.

²³⁰ Idem, p. 25.

²³¹ Ville de Bienne, Concept de filière bilingue (FiBi) CM2013, 22 novembre 2013, p. 8.

²³² [Ville de Bienne - Bienne lance un projet unique de Filière Bilingue au degré secondaire](#), page consultée le 4 juin 2018.

²³³ [Ville de Berne - Konzept classes bilingues de la ville de Berne](#), page consultée le 14 juin 2018.

²³⁴ [Direction de l'instruction publique du canton de Berne - Multilinguisme et mobilité](#), page consultée le 27 août 2018.

²³⁵ PFEUTI SANDRA, Une expérience d'enseignement bilingue en immersion sous la loupe, Evaluation Filière Bilingue à Bienne, juillet 2017, p.13.

²³⁶ [HEP BEJUNE - Cursus bilingue / Bilingualer Studiengang](#), page consultée le 4 juin 2018.

²³⁷ HEP BEJUNE - CAS « Éducation & Plurilinguisme – Bildung & Mehrsprachigkeit », page consultée le 9 juin 2018.

Sur la base des expériences acquises à Bienne, il est proposé d'étudier la possibilité de transposer les concepts FiBi (primaire) et FiBiS (secondaire I) de Bienne sur tout le territoire cantonal, à commencer par le Jura bernois et la ville de Berne. Il est primordial que le canton veille à préserver toutes les filières bilingues existantes à tous les niveaux, à les renforcer et à renoncer à leur éventuel démantèlement. Il va de soi que cette recommandation n'a de sens que si la volonté des établissements scolaires coïncide avec la volonté politique.

Au niveau tertiaire, le développement de filières bilingues doit aussi être soutenu. Un parcours de formations conjointes se prête spécialement entre la HE-Arc et la Haute école spécialisée bernoise.

Un soutien spécialisé et financier dans la conception et la mise en place de la filière bilingue, dans l'évaluation et l'adaptation de son concept ainsi que dans la formation du personnel enseignant semble approprié et nécessaire pour favoriser le développement de filières bilingues. Il s'agit aussi de centraliser, de diffuser et de partager les expériences faites et le savoir acquis par les différents établissements scolaires. Le canton devra aussi veiller à coordonner le développement des filières bilingues sur son territoire dans l'optique d'avoir des effectifs suffisants et une certaine uniformité dans les pratiques des différents établissements.

Le conseiller aux Etats Beat Vonlanthen a déposé en date du 6 juin 2018 une motion demandant au Conseil fédéral d'étendre l'application de l'article 16 LLC pour que la Confédération puisse allouer aux cantons des aides financières pour l'institution, la conception et la mise en œuvre de modèles d'enseignement bilingues dans les langues officielles à tous les niveaux.²³⁸

Pour compléter son offre, la Direction de l'instruction publique devrait encore s'investir davantage dans le développement de filières bilingues dans le tertiaire.

Suite à une discussion avec le CJB et le CAF, l'Université de Berne a engagé une chargée des affaires francophones rattachée à son secrétariat général en avril 2017 afin d'améliorer les offres existantes, d'en développer de nouvelles et de soutenir les étudiants, les étudiantes, les collaborateurs et les collaboratrices francophones.

Les brochures et formulaires d'inscription et les documents majeurs concernant les études à l'Université de Berne sont disponibles en allemand, en français et en anglais. Les contenus en français de son site internet ont été mis à jour et complétés ce printemps. Depuis fin juin 2018, tout le site de la faculté Vetsuisse sera disponible dans les deux langues officielles. L'Université de Berne propose aussi des cours d'allemand et des tandems linguistiques. L'Université des aînés de langue française (UNAB), qui fête ses 30 ans cette année, est placée sous le patronage de l'Université de Berne. La communication à l'attention des étudiants et des étudiantes se fait dans les trois langues. Le rapport annuel est traduit et les communiqués de presse aussi dans la mesure du possible. D'ici la fin de l'année 2018 sont prévus : un guide sur le langage épïcène en français, la mise en évidence sur le site internet des règlements universitaires existant en français, la mise à disposition des statistiques en français et la rédaction partielle ou entière en français de divers journaux de l'Université.

L'Université de Berne fait en outre partie du réseau BENEFRI régi par une convention-cadre²³⁹. Il a pour but de « *créer un véritable espace d'échange dans la recherche et l'enseignement en particulier en élargissant l'offre des cours accessibles aux étudiants du réseau BENEFRI* ». Chaque université établit elle-même la liste des enseignements accessibles aux étudiants et étudiantes du réseau BENEFRI (art. 3, alinéa 2). Ces derniers peuvent faire valider et reconnaître les enseignements BENEFRI dans leurs plans d'études (art. 4 et 6).

²³⁸ [18.3459 - Motion Vonlanthen](#), page consultée le 9 juin 2018.

²³⁹ [Convention-cadre du 27 octobre 2014 relative au réseau BENEFRI](#), page consultée le 4 juin 2018.

Au niveau du Bachelor, l'Université de Berne propose en français le cursus « Langue et Littérature française » ; au niveau du Master : « Langue et Littérature française », « Eastern European Studies » et « Gender and Religion ». Les enseignants et enseignantes des universités partenaires « peuvent demander l'élaboration d'un programme conjoint dans un domaine d'études » (art. 8, al. 1).

Il est proposé au Conseil-exécutif de soutenir plus activement le développement des filières bilingues à l'école obligatoire, dans le secondaire II et le tertiaire, et de poursuivre de manière attentive le développement de programmes d'études bilingues au sein de BENEFR1 au travers du controlling de l'Université de Berne par l'office concerné, de sorte à donner plus de poids au vœu du Conseil-exécutif.

34. Instauration d'une quatrième année d'apprentissage facultative dans l'autre langue officielle

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimension 1</i>	<i>INS</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>dépense périodique</i>
Pondération 2 - importante			

Les statistiques fournies par le Département de l'économie et de la formation du canton du Valais montrent un nombre croissant d'apprentis et d'apprenties qui effectuent leur apprentissage dans une situation bilingue. Le bilinguisme pendant l'apprentissage est encouragé au moyen d'une allocation de 500 francs par année pour un minimum de six mois d'immersion. Environ 3,5 % de jeunes, suivent, durant leur apprentissage, une partie de la formation pratique dans une entreprise sise dans l'autre partie linguistique du canton. Par contre, la formation en école professionnelle se déroule majoritairement dans la première langue.

Pour compléter son offre, le canton du Valais propose également une quatrième année d'apprentissage dans l'autre région linguistique au travers du programme PRO L2. « *Une immersion linguistique d'une année en entreprise après l'apprentissage permet d'acquérir le vocabulaire métier et d'enrichir l'expérience professionnelle. Des cours de culture et langue à raison d'un jour par semaine complètent la pratique.* »²⁴⁰

Le projet de formation PRO L2 est né en 2015. La première rentrée scolaire a eu lieu en 2016-2017. Elle connaît un vif succès, et un engouement réel. Un contrat de stage étant obligatoire pour suivre les cours de langue, les jeunes doivent écrire des lettres de motivation pour trouver une entreprise dans l'autre région linguistique du canton. Cette recherche se révèle difficile pour certains jeunes, qui finissent par se désinscrire. D'autres ont indiqué que leur préoccupation en dernière année d'apprentissage était la réussite du CFC. La recherche ne peut donc débuter assidument qu'après les examens de fin d'apprentissage. Finalement, certaines places de stage ne correspondent pas au secteur d'activité et, de ce fait, les jeunes doivent se résigner à abandonner leur projet de quatrième année facultative.

Dans la partie germanophone du canton, les places de stage pour les employés et employées de commerce sont limitées. Beaucoup de jeunes ne parviennent donc pas à décrocher une place de stage.

Afin d'augmenter les chances que chaque jeune inscrit puisse suivre cette formation, le Département a repoussé la date de la rentrée scolaire 2018-2019 au 21 septembre 2018. Les personnes inscrites qui n'ont pas encore trouvé de place de stage à la rentrée peuvent malgré tout suivre les cours durant un mois.

²⁴⁰ [Canton du Valais - PRO L2](#), page consultée le 16 mai 2018.

Année	Francophones			Germanophones		
	inscrits	avec contrat	désistements	inscrits	avec contrat	désistements
2016-2017	45	12	33	10	5	5
2017-2018	35	6	29	14	5	9
2018-2019	25	5		10	4	

Cette quatrième année d'apprentissage facultative est couronnée par un certificat de langues et un certificat de travail de l'employeur. Lors de la première rentrée, les examens choisis étaient le Goethe-Zertifikat²⁴¹ du Goethe Institut et le test de maîtrise de la langue française TFI de Educational Testing Service (ETS)²⁴². Le Goethe-Zertifikat s'est révélé peu adapté à la situation professionnelle des stagiaires. Il a donc été décidé que l'examen serait remplacé par le Test WiDaF®²⁴³ de la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie, qui est un test beaucoup plus approprié aux situations professionnelles.

Il s'agit de tests d'évaluation et l'échec est donc impossible. Les scores des tests dépendent du nombre de réponses correctes, qui est converti selon une échelle pour fournir un score échelonné et corrélé sur les barèmes du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Dans le canton de Berne, cette année supplémentaire ne serait envisagée qu'après l'obtention du CFC. Consultée, la ville de Berne a manifesté son intérêt à mener un projet-pilote dans ce sens et à l'évaluer.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'instaurer une quatrième année d'apprentissage facultative dans l'autre langue officielle.

35. Immersion précoce des élèves dans la langue et la culture de l'autre communauté linguistique

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>INS</i>	<i>mesure unique</i>	<i>dépense unique</i>
Pondération 2 - importante			

Dans le canton de Fribourg, les plus jeunes sont progressivement sensibilisés à la deuxième langue dès l'école enfantine.²⁴⁴ Les écoles fribourgeoises dispensent aussi régulièrement des séquences d'enseignement dans la deuxième langue officielle : en 1H et 2H, il s'agit d'activités conduites dans la deuxième langue puis plus tard, de la 3H jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, de séquences d'enseignement, partiellement ou complètement données dans l'autre langue. Ainsi, le recours à la deuxième langue officielle est favorisé dans les disciplines autres que celles destinées à l'apprentissage des langues.²⁴⁵

La Sarre participe au programme fédéral allemand « Sprach-Kitas » qui veut favoriser chez les enfants pris en charge dans des crèches, l'acquisition des compétences linguistiques au quotidien (« alltagsintegrierte sprachliche Bildung »).

²⁴¹ [Goethe Institut - Goethe-Zertifikat](#), page consultée le 27 juin 2018.

²⁴² [ETS - TFI](#), page consultée le 27 juin 2018.

²⁴³ [Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie - Test WiDaF®](#), page consultée le 27 juin 2018.

²⁴⁴ [Fribourg, le canton à la couture des langues](#), page consultée le 16 mai 2018.

²⁴⁵ [Fribourg, le canton à la couture des langues](#), page consultée le 16 mai 2018.

Il est proposé de développer, sur le modèle de ce que fait le canton de Fribourg, une stratégie d'immersion qui consiste à sensibiliser progressivement les enfants à la langue et la culture de l'autre (les germanophones au français et les francophones au suisse allemand) dès leur entrée en crèche. Il est crucial de commencer l'immersion le plus tôt possible, soit dans les crèches. L'intérêt des crèches de participer à cette démarche devrait être sondé.

Des interventions ponctuelles d'enseignants et d'enseignantes spécialement formés et engagés à cet effet et qui font le tour des classes de toutes les écoles pourraient être envisagées, tout comme l'enseignement des branches sportives, culturelles et créatives dans l'autre langue.

La mise en œuvre de cette recommandation est favorisée par le cursus bilingue, mis sur pied conjointement avec la Haute Ecole Pédagogique germanophone, qui est proposé à la HEP BEJUNE depuis août 2018. Il permettra aux futurs diplômés et diplômées d'enseigner dans les deux langues et selon les deux plans d'études.²⁴⁶

La HEP BEJUNE propose un Certificate of Advanced Studies (CAS) « Education & Plurilinguisme – Bildung & Mehrsprachigkeit », qui s'adresse aux enseignants et enseignantes qui souhaitent développer les approches plurilingues et interculturelles, indépendamment du degré et du type d'enseignement. Cette formation est modulaire et demande un investissement de 375 heures.²⁴⁷

L'immersion proposée constituerait une belle opportunité pour les enseignants et enseignantes fraîchement diplômés du cursus HEP bilingue et/ou du CAS « Education & Plurilinguisme » de faire leurs premières expériences avant d'être engagés dans une filière bilingue.

Il est proposé de confier la conduite de ce projet à l'OECO, qui déterminera la forme concrète que pourrait prendre une telle collaboration.

Il est proposé au Conseil-exécutif de mettre sur pied, en collaboration avec la Haute Ecole Pédagogique germanophone et la HEP BEJUNE, un projet-pilote d'immersion à la langue et à la culture de l'autre communauté linguistique pour la scolarité obligatoire et de sonder l'intérêt des crèches de participer à cette démarche.

36. Mise en place de leçons supplémentaires de la deuxième langue officielle

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>INS</i>	<i>mesure unique</i>	<i>dépense périodique</i>
Pondération 3 - souhaitable			

Dans le cadre de la FiBi de Bienne, deux leçons supplémentaires L2 en première et deuxième année du degré primaire sont financées par la Direction de l'instruction publique pour compléter l'enseignement par immersion. Le cours « dialecte alémanique, allemand spécial FiBi » pour les francophone et « Frühfranzösisch » pour les germanophones ont les taux de participation suivants : 23 % pour 2013-2014, 49 % pour 2014-2015, 51 % pour 2015-2016 et 46 % pour 2016-2017.²⁴⁸

²⁴⁶ [HEP BEJUNE - Cursus bilingue / Bilingualer Studiengang](#), page consultée le 4 juin 2018.

²⁴⁷ [HEP BEJUNE - CAS "Éducation & Plurilinguisme – Bildung & Mehrsprachigkeit"](#), page consultée le 9 juin 2018.

²⁴⁸ PFEUTI SANDRA, Une expérience d'enseignement bilingue en immersion sous la loupe, Evaluation Filière Bilingue à Bienne, juillet 2017, p. 45.

Ces leçons ont par ailleurs bénéficié d'une contribution financière fédérale de 25 000 francs pour les années 2010 à 2013 sur la base de l'article 17 OLang.²⁴⁹

Les leçons supplémentaires constituent un setting scolaire spécifique actuellement envisagé pour les écoles proposant une offre bilingue. L'ajout sans mesure compensatoire d'une leçon supplémentaire dans l'ensemble des classes de première année, respectivement de 3H, induirait à l'échelle du canton des coûts de l'ordre de 2,5 millions de francs environ. L'introduction de leçons de L2 supplémentaire devrait être compensée par une diminution dans d'autres domaines, probablement en L1 et en mathématiques.

La commission d'experts suggère d'examiner l'adéquation de la distribution des ressources par branche au vu des résultats de la dernière enquête internationale du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et d'adapter le cas échéant, la répartition du nombre de leçons par branche.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'examiner l'adéquation de la distribution des ressources par branche au vu des résultats de la dernière enquête internationale du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et d'adapter le cas échéant, la répartition du nombre de leçons par branche.

37. Mise en place d'une offre régionale de cours facultatifs de suisse allemand

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>INS</i>	<i>analyse approfondie</i>	<i>dépense unique</i>
<i>Pondération 3 - souhaitable</i>			

Le 24 janvier 2018, une motion sur les cours de suisse allemand à l'école a été déposée au Grand Conseil bernois.²⁵⁰ Dans sa réponse, le Conseil-exécutif explique que ce sujet ressurgit épisodiquement et qu'il a été traité par la Commission des moyens d'enseignement et du plan d'études (COME) dans les années 2000 et suite à une interpellation du conseiller de ville alors responsable d'Ecole et Sport de la ville de Bienne.

En 2003, sollicitée par les écoles de Bienne, la Direction de l'instruction publique a instauré la possibilité pour les écoles de proposer des leçons de suisse allemand dès la septième année et dans le cadre de l'enseignement facultatif. Cependant, les écoles sont tenues de présenter un choix d'options équilibré aux élèves, la leçon à option de dialecte n'est pas présente dans le choix de chaque école et s'il l'est, le cours facultatif peut être ouvert uniquement si l'effectif minimal est atteint.

Force est donc de constater que l'offre de cours de suisse allemand dépend de plusieurs facteurs. Une collaboration régionale des écoles pourrait remédier au manque d'effectifs et motiver les écoles à proposer plus facilement les leçons de suisse allemand dans leur choix d'options.

Une alternative à la tenue de leçons facultatives serait l'organisation de blocs de cours intensifs et interdisciplinaires durant les vacances. La province autonome du Haut-Adige par exemple,

²⁴⁹ Idem.

²⁵⁰ [2018.RRGR.43 - Motion 014-2018 Dunning "Des cours de suisse-allemand à l'école!"](#), page consultée le 14 juin 2018.

organise des camps bilingues et interdisciplinaires²⁵¹, l'Eurorégion du Tyrol, du Haut-Adige et du Trentin des camps d'été pour les jeunes passionnés par les langues²⁵².

Cette tâche pourrait aussi être déléguée à des privés. L'association « Les Ateliers de l'Arc-en-ciel » par exemple propose à Bienne des ateliers de suisse-allemand pour enfants francophones et de français pour enfants germanophones à partir de 4 ans par immersion totale par le jeu et la conversation, avec une animatrice bilingue et en groupes de maximum 10 enfants.²⁵³

Une autre possibilité serait de suivre l'exemple de la Vallée d'Aoste, qui dispose d'une Ecole populaire du patois dont les cours s'adressent à un public divers dans le but d'enseigner le patois à ceux qui ne le connaissent pas et d'améliorer les compétences de ceux qui le parlent déjà et désirent perfectionner leurs connaissances, explorer toutes ses formes et variétés, ou bien apprendre à l'écrire.²⁵⁴

La mise en œuvre de cette recommandation peut être progressive (par région administrative par exemple) et peut précéder une phase pilote.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'étudier les possibilités de mettre sur pied une offre régionale ponctuelle ou continue de cours facultatifs de suisse allemand.

9.4.4 Ressources humaines

cf. recommandations sous chiffre 9.2.4

9.4.5 Visibilité, sensibilisation, valorisation

38. Extension du soutien au bilinguisme dans le milieu culturel sur tout le territoire cantonal

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>INS</i>	<i>analyse approfondie</i>	<i>dépense unique</i>
<i>Pondération 2 - importante</i>			

Dans le domaine de la culture, une distinction est faite entre les projets et les institutions.

Pour les projets, le canton a établi en collaboration avec le CAF une notice visant à consolider les conditions de soutien à la culture dans l'espace bilingue (périmètre d'action du CAF qui correspond depuis le 1^{er} juin 2018 à celui de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne). Cette notice est un complément à la pratique habituelle de l'Office de la culture en matière d'encouragement des activités culturelles.²⁵⁵ Actuellement et pour les projets, le bilinguisme est donc encouragé uniquement dans le périmètre d'action du CAF.

Des événements d'envergure cantonale par exemple devraient se tenir en français et en allemand. Le « 51. Bernisch-Kantonales Jodlerfest 2018 » qui a eu lieu du 15 au 17 juin 2018 à Wangen an der Aare n'a pas été organisé dans les deux langues et le site internet de la manifestation n'est disponible qu'en allemand.²⁵⁶ Le livret de fête de cette manifestation comporte cinq pages rédigées en français sur 199, dont quatre pages de règlement. Seul le discours du

²⁵¹ [Glaziologie-Camp](#), page consultée le 30 avril 2018.

²⁵² [Euregio Summer Camp](#), page consultée le 7 mai 2018.

²⁵³ [Les Ateliers de l'Arc-en-ciel](#), page consultée le 19 juin 2018.

²⁵⁴ [École populaire de patois de la Vallée d'Aoste](#), page consultée le 15 mai 2018.

²⁵⁵ [Direction de l'instruction publique - Encouragement des activités culturelles du canton de Berne, notice portant sur les critères de soutien à la culture en espace culturel bilingue](#), page consultée le 14 juin 2018.

²⁵⁶ <https://www.jodlerfest2018.ch/>, page consultée le 27 juin 2018.

président du comité d'organisation a été traduit en français (p. 7). Le discours de Christoph Neuhaus, alors président du Conseil-exécutif, n'y figure qu'en allemand (p. 9).

Au fil du temps et pour la région de Bienne et environs, une pratique en lien avec la promotion du bilinguisme dans le milieu culturel s'est établie. Le bilinguisme biennois est même inscrit au nombre des traditions vivantes en Suisse dans la catégorie « expressions orales ». ²⁵⁷ Les traditions vivantes forment le patrimoine culturel immatériel et établissent des ponts entre les générations et favorisent les échanges. ²⁵⁸

Aux dires du CAF, cette extension respecte la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) ²⁵⁹ et des cas d'application ponctuels existent à ce jour : le projet Ciné-Rencontres de Berne (festival de films français à Berne) et l'extension du Festival du Film français d'Helvétie (FFFH) ²⁶⁰ de Bienne à Berne.

Dans ce même esprit, la création d'un « Prix de la culture francophone du canton de Berne » pourrait être imaginée.

Le CAF est prêt à soutenir la Direction de l'instruction publique dans cette démarche.

Il est proposé au Conseil-exécutif de s'inspirer de la pratique établie dans l'espace culturel bilingue et de voir dans quelle mesure le bilinguisme pourrait être mieux soutenu dans le milieu culturel en dehors du périmètre d'action du CAF.

39. Introduction du monitoring du respect du bilinguisme dans les musées d'importance régionale et nationale

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>INS</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>dépense périodique</i>
<i>Pondération 2 - importante</i>			

Les musées d'importance régionale et nationale sont considérés comme des institutions soutenues via des contrats de prestations. Actuellement, les musées biennois d'importance régionale et nationale sont tenus contractuellement d'apporter un soin particulier au bilinguisme.

Les institutions peuvent aussi faire des demandes de subventions pour des projets concrets.

Ces institutions devraient impérativement afficher au moins dans les deux langues officielles toutes les explications, les légendes, les informations et autres de leurs expositions.

Le canton devrait effectuer des contrôles réguliers et prévoir un système de sanctions (financières p.ex.) en cas de non-respect de cette clause contractuelle (cf. aussi la recommandation 17).

Actuellement, l'introduction de mesures contraignantes n'est envisageable que pour les musées d'importance régionale de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne et de la région administrative du Seeland. La commission d'experts suggère d'examiner la possibilité d'étendre cette possibilité à tous les musées d'importance régionale et dans l'esprit de la recommandation 38 sur l'extension du soutien au bilinguisme dans le milieu culturel sur tout le territoire cantonal.

²⁵⁷ [Traditions vivantes - Le bilinguisme à Biel/Bienne](#), page consultée le 19 juin 2018.

²⁵⁸ [Traditions vivantes - Informations](#), page consultée le 19 juin 2018.

²⁵⁹ [RSB 423.11](#)

²⁶⁰ [Le FFFH en ville de Berne](#), page consultée le 21 août 2018.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'introduire des mesures contraignantes pour contrôler et faire respecter le bilinguisme dans les musées d'importance régionale et nationale.

9.5 Santé, sécurité, justice et intégration

9.5.1 Volonté politique, exemplarité, cohésion (financement public, législation, etc.)

40. Mise en place d'un pool pour la traduction pour tous les hôpitaux, cliniques privés et autres institutions et les professionnels ainsi que les associations professionnelles de la santé et des soins

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>SAP</i>	<i>analyse approfondie</i>	<i>dépense unique</i>
Pondération 3 - souhaitable			

Les hôpitaux, les cliniques privés et autres institutions et les professionnels ainsi que les associations professionnelles de la santé et des soins recourent en principe à un service de traduction externe lorsqu'ils doivent traduire des documents et informations. En effet, une certaine masse critique de traductions est nécessaire pour justifier l'engagement d'un traducteur ou d'une traductrice, même à temps partiel. Ainsi, le recours à des services de traduction externe constitue la règle dans le domaine de la santé et des soins.

Ce service de traduction externe ne dispose pas forcément du bagage terminologique nécessaire pour la traduction. Il n'est donc non seulement pas à même de fournir la qualité garantie par les services de traduction « spécialisés » des différentes Directions et de la Chancellerie d'Etat, mais a besoin de plus de temps pour effectuer la traduction. De plus, à la livraison de la traduction, la révision effectuée par le donneur d'ouvrage (relecture et corrections) sera plus fastidieuse. Finalement, la réutilisation de ce qui a déjà été traduit n'est pas favorisée, ce qui ne permet pas de garantir la cohérence et la continuité. Le recours à un service de traduction externe n'est donc ni économique, ni efficient.

Dans certaines circonstances, il est aussi recouru à des interprètes, qui devraient idéalement être disponibles rapidement.

La mise en place d'un pool de traduction permettrait non seulement la mise à disposition de personnel qualifié disposant du bagage terminologique nécessaire et garantissant une certaine qualité ainsi que la fourniture des traductions dans un délai raisonnable, mais aussi la mise à disposition de personnes pouvant servir d'interprètes en cas de nécessité.

Il ne s'agit pas de mettre à disposition un service de traduction gratuit. Le canton mettrait à disposition ou subventionnerait partiellement l'infrastructure et la mise en place du pool. Les donneurs d'ouvrage devront payer pour les traductions qu'ils confient au pool.

Il existe déjà des services d'interprétation. Caritas Bern, par exemple, a un service d'interprétariat communautaire pour les régions de Fribourg, du Jura et du Jura bernois dénommé « se comprendre »²⁶¹ et Caritas Bern le « Dolmetschdienst Comprendi »²⁶² pour la région germanophone. Interunido²⁶³ à Langenthal propose aussi des prestations d'interprétation.

²⁶¹ [Caritas Suisse - se comprendre](#), page consultée le 27 août 2018.

²⁶² [Caritas Bern - Dolmetschdienst Comprendi](#), page consultée le 27 août 2018.

²⁶³ [Interunido](#), page consultée le 27 août 2018.

Une mise en œuvre coordonnée de cette recommandation avec celle sur la centralisation de la rédaction et de la traduction de documents, formulaires et informations standards dans le domaine de la santé (recommandation 43) est suggérée. En effet, les deux mesures concernent les mêmes institutions.

Selon les premières estimations, la mise en œuvre de ces deux recommandations nécessite 30 pour-cent de poste sur une période d'une année environ ; le suivi subséquent dix pour-cent.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'étudier, en collaboration avec tous les hôpitaux, les cliniques privées et autres institutions et les professionnels ainsi que les associations professionnelles de la santé et des soins, l'opportunité de mettre en place un pool de traduction dans le domaine de la santé et des soins. L'intérêt et les besoins des milieux concernés, les tâches, l'organisation, le fonctionnement et le financement de ce pool notamment seraient étudiés.

41. Mise en place d'une solution pour la traduction pour les autorités judiciaires et le Ministère public

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>JCE et JUS</i>	<i>analyse approfondie</i>	<i>dépense unique</i>

Pondération 3 - souhaitable

Au sein des autorités judiciaires et du Ministère public, il est recouru à un service de traduction externe si les documents et informations ne sont pas traduits par le personnel, qui, souvent, n'est pas formé à cet effet. Le recours à des services de traduction externe constitue la règle pour les autorités judiciaires et le Ministère public.

Ce service de traduction externe ne dispose pas forcément du bagage terminologique nécessaire pour la traduction. Il n'est donc non seulement pas à même de fournir la qualité garantie par les services de traduction « spécialisés » des différentes Directions et de la Chancellerie d'Etat, mais a besoin de plus de temps pour effectuer la traduction. De plus, à la livraison de la traduction, la révision effectuée par le donneur d'ouvrage (relecture et corrections) sera plus fastidieuse. Finalement, la réutilisation de ce qui a déjà été traduit n'est pas favorisée, ce qui ne permet pas de garantir la cohérence et la continuité. Le recours à un service de traduction externe n'est donc ni économique, ni efficient.

La mise en place d'un service de traduction permettrait la mise à disposition de personnel qualifié disposant du bagage terminologique nécessaire et garantissant une certaine qualité ainsi que la fourniture des traductions dans un délai raisonnable. Cette solution a été écartée lors de la deuxième réforme de la Justice, notamment en raison d'une charge de travail insuffisante pour occuper un service de traduction.

Le recours à la traduction n'étant pas contesté, il faut néanmoins pouvoir garantir la qualité de la traduction et le respect de la terminologie officielle, ce qui est difficile sans service de traduction. Dans ce sens, il est suggéré que soit étudiée la possibilité d'acheter des prestations auprès du service de traduction de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'étudier, en collaboration avec la Direction de la magistrature, la mise en place d'une solution pour la traduction pour les autorités judiciaires et le Ministère public.

42. Contrôle du respect des dispositions sur le bilinguisme de la loi sur les soins hospitaliers

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>SAP</i>	<i>mesure périodique</i>	<i>dépense périodique</i>
Pondération 2 - importante			

En vertu de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH)²⁶⁴, « *[l]es hôpitaux et les maisons de naissance répertoriés utilisent la langue officielle de l'arrondissement administratif où ils sont situés, les services de sauvetage celle de l'arrondissement administratif où l'intervention a lieu, les hôpitaux universitaires les deux langues officielles du canton.* »

L'Office des hôpitaux veille à assurer des soins accessibles à tous, de qualité, conformes aux besoins et économiquement supportables. Pour ce faire, il effectue régulièrement des entretiens avec les prestataires. Ces entretiens sont l'occasion d'aborder la question du bilinguisme et de veiller à ce que les prescriptions de la LSH soient respectées. Sont touchés notamment l'affichage et les sites internet des établissements ainsi que les connaissances linguistiques du personnel.

L'affichage dans les bâtiments de l'Hôpital de l'Île par exemple est majoritairement en allemand. L'inscription « *Inselspital willkommen* » accueille les patients et les patientes et les visiteurs et visiteuses à l'entrée principale à la Freiburgstrasse 18. Les panneaux dans les couloirs indiquant la direction à suivre pour les différents instituts et centres sont en allemand, tout comme le panneau à côté des ascenseurs. Les toilettes, par contre, sont signalisées en trois langues et les panneaux à l'entrée principale contiennent quelques bribes de français.

Le canton devrait inciter activement à tout le moins l'affichage dans les deux langues dans les établissements hospitaliers visés par l'article 3, alinéa 5 LSH. Ceci permet aussi au personnel tant francophone, que germanophone et allophone qui déambule quotidiennement dans les couloirs des établissements hospitaliers de prendre conscience de l'existence de deux langues officielles et de se familiariser avec la terminologie dans l'autre ou dans les deux langues.

Le canton devrait aussi effectuer des contrôles réguliers et prévoir un système de sanctions (financières p. ex.) en cas de non-respect des dispositions de la LSH.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'introduire des mesures contraignantes pour contrôler et faire respecter le bilinguisme dans les établissements hospitaliers, notamment l'affichage, le site internet, la documentation à l'intention de la patientèle ainsi que les connaissances linguistiques du personnel.

9.5.2 Organisation, coordination, structures

43. Centralisation de la rédaction et de la traduction de documents, formulaires et informations standards dans le domaine de la santé

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>SAP</i>	<i>analyse approfondie</i>	<i>dépense unique</i>
Pondération 3 - souhaitable			

²⁶⁴ [RSB 812.11](#)

Les workshops avec les gens du terrain ont révélé l'existence de doublons dans la rédaction et la traduction de documents et d'informations mises à disposition par les hôpitaux, les cliniques privées et les professionnels de la santé notamment en ce qui concerne les informations générales destinées aux patients et patientes, celles sur certaines maladies, traitements, médicaments, vaccins et autres.

En effet, chaque institution établit ses notices informatives et les fait traduire. Les mêmes informations sont donc non seulement rédigées, mais aussi traduites à plusieurs reprises.

Une mise en œuvre coordonnée de cette recommandation avec celle sur la mise en place d'un pool pour la traduction pour tous les hôpitaux, cliniques privés et autres institutions et les professionnels ainsi que les associations professionnelles de la santé et des soins (recommandation 40) est suggérée. En effet, les deux mesures concernent les mêmes institutions.

Selon les premières estimations, la mise en œuvre de ces deux recommandations nécessite 30 pour-cent de poste sur une période d'une année environ ; le suivi subséquent dix pour-cent.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'étudier, en collaboration avec les hôpitaux, les cliniques privées, les professionnels de la santé et les associations professionnelles du domaine de la santé, la possibilité de centraliser la rédaction et la traduction de documents, formulaires et informations standards dans le domaine de la santé. L'intérêt et les besoins des milieux concernés, les modalités de cette centralisation, son financement ainsi que la sélection des documents, formulaires et informations qui pourraient faire l'objet d'une centralisation notamment seraient étudiés.

9.5.3 Formation

44. Organisation et institutionnalisation d'échanges facultatifs dans l'autre région linguistique ou les cantons romands pour les policiers et policières

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>POM</i>	<i>analyse approfondie</i>	<i>dépense unique</i>
<i>Pondération 2 - importante</i>			

Au sein de la Police cantonale, les directives sont rédigées et les formations dispensées dans les deux langues officielles.

Dans la gestion des opérations, les membres de la Police cantonale doivent pouvoir se comprendre mutuellement et être interopératoires, d'où l'importance de maîtriser la deuxième langue officielle. La collaboration entre les polices des différents cantons suisse s'en trouve facilitée et le canton de Berne a la capacité d'intervenir en Suisse romande et en Suisse alémanique.

Dans l'arrondissement administratif du Jura bernois, le contact avec les citoyens en français est garanti. Dans celui de Biel/Bienne, il est garanti la plupart du temps dans les deux langues. Le bilinguisme représente un grand défi organisationnel qui est rendu possible grâce à l'implication et à la flexibilité de chacun.

Pour le service de piquet, la peur d'être confronté à un cas dans la langue officielle qui n'est pas la langue maternelle est grande. L'acquisition et le perfectionnement de compétences linguistiques par le suivi de cours de langues en emploi est compliquée en raison notamment des horaires irréguliers.

Il est proposé de mettre sur pied des échanges facultatifs pour les policiers et les policières cantonaux. Ces derniers sont facilités car la Police cantonale dispose de plusieurs unités dispersées dans le Jura bernois (à La Neuveville, Moutier, Péry et St-Imier), à Bienne et à Nidau. Les locaux de la Police cantonale de Moutier par exemple comprennent un petit studio qui pourrait être mis à disposition d'une personne qui souhaiterait faire un échange pour améliorer son français. L'échange devrait être réciproque dans l'idéal.

Les objectifs de ces échanges peuvent être divers : par exemple une immersion dans le suisse allemand ou le français (le collaborateur ou la collaboratrice effectue son travail ordinaire dans un environnement imprégné par l'autre langue officielle) ou l'apprentissage de la deuxième langue officielle (le collaborateur ou la collaboratrice effectue le travail dans l'autre langue officielle et dans un environnement imprégné par l'autre langue officielle). Différentes modalités sont possibles : un échange réciproque ou unilatéral.

La possibilité d'intégrer l'apprentissage de compétences linguistique dans la deuxième langue officielle dans un concept d'échange temporaire de personnel (rotation de postes) mériterait aussi réflexion.

Comme mesure incitative, la Direction de la police et des affaires militaires pourrait rembourser les frais de déplacement.

Cette recommandation s'inscrit dans la déclaration d'intention de la Région capitale suisse.

La Direction de la police et des affaires militaires a mis sur pied récemment un programme de stages d'échanges linguistiques. Elle n'est pas encore en mesure d'en chiffrer les coûts.

Il est proposé au Conseil-exécutif de proposer des échanges de policiers et de policières facultatifs entre unités administratives des deux régions linguistiques et de les promouvoir de manière active.

45. Amélioration des compétences linguistiques dans la deuxième langue officielle des candidats et candidates aux examens d'avocat

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>JCE et JUS</i>	<i>mesure unique</i>	<i>pas de dépense</i>

Pondération 3 - souhaitable

Une révision totale de l'ordonnance du 25 octobre 2006 sur l'examen s'avocat (OExA)²⁶⁵ est actuellement en cours. La question de maintenir l'obligation de suivre des cours pour pouvoir se présenter aux examens est notamment discutée.

Il est proposé de traiter la question de l'amélioration des compétences linguistiques des futurs avocats et avocates dans le cadre de cette révision. En effet, les workshops organisés par la commission d'experts sur le bilinguisme ont fait apparaître que le recrutement de personnel francophone et bilingue au Ministère public était difficile. Ce qui soulève aussi la question de l'attractivité de la patente d'avocat ou d'avocate du canton de Berne pour les francophones.

Il est proposé au Conseil-exécutif de thématiser la question de l'amélioration des compétences linguistiques des futurs avocats et avocates et de l'attractivité de la patente pour les francophones dans le cadre de l'OExA.

²⁶⁵ [RSB 168.221.1](#)

9.5.4 Ressources humaines

cf. recommandations sous chiffre 9.2.4

46. Encouragement de la mise en place d'une offre de formation linguistique dans les deux langues officielles à l'échelle cantonale pour les professionnels de la santé et des soins

Vision	Concerne	Type de mesure	Répercussions financières
<i>Dimensions 1 et 2</i>	<i>SAP</i>	<i>analyse approfondie</i>	<i>dépense unique</i>
Pondération 2 - importante			

Le manque au niveau du bilinguisme dans le domaine de la santé et des soins s'explique aussi par la pénurie de personnel soignant qualifié. Il y a actuellement de moins en moins de médecins qui sont formés dans le canton de Berne.²⁶⁶ Le recrutement de personnel à l'étranger s'en trouve donc encouragé. Ce personnel n'étant pas formé sur place, la sensibilité aux langues officielles n'est pas favorisée.

La mise en place d'une offre de formation linguistique dans les langues officielles à l'échelle cantonale pour tous les professionnels de la santé et des soins permettrait non seulement de mettre sur pied une formation adaptée aux besoins de ce domaine, mais aussi d'en réduire les coûts supportés par les hôpitaux, les cliniques privées et les professionnels de la santé et des soins.

Le concours de la Haute école pédagogique germanophone et de la HEP BEJUNE est judicieux. Ce sujet pourrait aussi être traité dans le cadre de la collaboration intercantonale avec les autres cantons bi- et trilingues dans le domaine du bilinguisme qui est suggérée plus haut dans le chapitre consacré à la politique, à l'administration, aux institutions et aux médias.

Il est proposé au Conseil-exécutif d'étudier, en collaboration avec les hôpitaux, les cliniques privées, les professionnels de la santé et les associations professionnelles du domaine de la santé, la Haute école pédagogique germanophone et la HEP BEJUNE, l'opportunité de proposer une offre de formation linguistique dans les deux langues officielles à l'échelle cantonale pour les professionnels de la santé et des soins. L'intérêt et les besoins des milieux concernés, les modalités de cette formation et son financement notamment seraient étudiés.

9.5.5 Visibilité, sensibilisation, valorisation

cf. recommandations sous chiffres 9.2.5 et 9.4.5

²⁶⁶ Propos de Pierre Alain Schnegg cités dans le quotidien Courrier de Berne du 18 avril 2018, WERLÉ CHRISTINE, Sale temps pour le bilinguisme dans les soins.

10 Résultats de la consultation

Le présent rapport a notamment fait l'objet d'une consultation auprès des instances et organisations suivantes : le CJB, le CAF, les communes de Berne, de Bienne et d'Evilard, le Forum du bilinguisme, la Région capitale suisse, la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne, l'association seeland.biel/bienne, l'Association des Communes Bernoises, la chambre économique Bienne-Seeland et la chambre d'économie publique du Jura bernois.

Dans l'ensemble, le rapport a été accueilli favorablement. Le changement de paradigme et la vision du bilinguisme cantonal sont largement soutenus. Les réactions aux différentes recommandations sont aussi très encourageantes. Il convient de souligner particulièrement le soutien au bilinguisme témoigné par les communes de Berne, de Bienne, d'Evilard, de Köniz, de Muri bei Bern et de Thoune.

Seule une proposition de nouvelle recommandation a été déposée, ce qui témoigne de l'ampleur du travail effectué par la commission d'experts. Il a pu être tenu compte des demandes, des rectifications, des remarques et des propositions dans une très large mesure.

La grande majorité des propositions émises s'inscrivent dans le prolongement des considérations de la commission d'experts. Le partage d'expériences en lien avec le bilinguisme, finalement, a permis de concrétiser encore mieux le présent rapport.

11 Conclusions

Le canton de Berne doit se tourner vers l'avenir et saisir l'opportunité que représente la présence de deux communautés linguistiques sur le territoire cantonal et transformer cet état de fait en une spécificité du canton, siège de la capitale fédérale. Bien sûr, sans oublier l'aspect de protection de la minorité, car plus une minorité est petite, plus il faut la protéger.

Le bilinguisme ne doit plus être considéré comme un fardeau imposé en raison de la présence d'une région francophone et de deux communes bilingues, mais comme une richesse et une opportunité unique de se démarquer d'autres cantons et d'apprendre ou de se perfectionner dans la deuxième langue officielle, qui plus est aussi une langue nationale.

La promotion du bilinguisme cantonal passe nécessairement par une volonté politique claire et la mise à disposition de moyens financiers importants. Elle est une tâche publique transversale et sa mise en œuvre ne dépend donc pas que des administrations cantonales et communales. La mise en œuvre efficace de cette tâche publique nécessite impérativement un processus de suivi, de coordination, d'évaluation et de développement régulier et centralisé au sein d'un office de l'administration centrale. Il s'agira d'examiner dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du bilinguisme, si une structure supplémentaire, externe à l'administration, est profitable. Le projet que représente cette mise en œuvre sera un travail de longue haleine qui devra faire l'objet d'une gestion professionnelle et minutieuse, qui tiendra notamment compte de la multitude des acteurs publics et privés concernés.

Le canton de Berne doit donner l'impulsion et mieux jouer sa carte du bilinguisme, de trait d'union et s'ériger en modèle à suivre. Pour ce faire, les instances politiques, l'administration et les institutions étatiques et paraétatiques, que ce soit au niveau fédéral, cantonal au communal, les établissements de l'instruction publique, l'économie et le tourisme notamment doivent montrer l'exemple et jouer le rôle d'ambassadeurs et d'ambassadrices d'un bilinguisme présent, concret, vivant et vécu.

Le canton de Berne a tout à gagner en misant sur le bilinguisme :

- Le bilinguisme est un enrichissement culturel réciproque des communautés linguistiques.
- Il favorise l'ouverture d'esprit, la diversité, la tolérance et la capacité d'adaptation ainsi que les capacités intellectuelles et cognitives.
- Il facilite l'apprentissage d'autres langues.
- Le canton de Berne en tant que lieu de domicile et de résidence devient aussi plus attractif pour des personnes en provenance tant de Suisse romande que de Suisse alémanique.
- En tant que destination touristique, il devient aussi plus attrayant.
- Le bilinguisme améliore l'employabilité de la population.
- Economiquement, il contribue notablement à l'attractivité du site économique bernois pour la Suisse romande et la Suisse alémanique ainsi qu'à la croissance et à la diversification du tissu économique bernois.
- Il permet encore à l'administration cantonale de mieux servir la population et appuie ainsi la bonne acceptation du canton.

La commission d'experts invite le Conseil-exécutif à faire l'appréciation politique des présentes recommandations, à définir sa stratégie pour le bilinguisme et à lancer un signal politique fort avec une mise en œuvre conséquente.

12 Annexes

1. Rapport sur les résultats du « Baromètre du bilinguisme dans le canton de Berne », rapport intermédiaire soumis et approuvé par la DAJ le 28 février 2018 (17 pages)
2. Liste des participants et participantes aux Workshops (4 pages)
3. Comptes rendus des Workshops (14 pages)
4. Règlement du 22 août 2016 de la Conférence des Relais francophones des Directions et de la Chancellerie d'Etat du canton de Berne (CoRefra) (2 pages)
5. Leitfaden zur Förderung der Mehrsprachigkeit im ARE, Version vom 15.11.2017 (3 pages) (en allemand)
6. sotomo GmbH, Bern – mehr Dynamik wagen, 26.03.2013 (25 pages) (en allemand)
7. sotomo GmbH, Projektskizze, Dynamik der Sprachlandschaft im Vergleich – Herausforderungen und Potenziale für Bern (3 pages) (en allemand)

Résultats du « Baromètre du bilinguisme dans le canton de Berne »

Table des matières

1	Démarche	2
2	Introduction	3
3	Résumé des résultats	4
4	Conclusions	6
5	Résultats commentés	7
5.1	Données sociodémographiques	7
5.2	Connaissances et utilisation de la langue partenaire	8
5.3	Perception du bilinguisme officiel pratiqué par l'administration cantonale.....	9
5.4	Bilinguisme officiel du canton de Berne	10
5.5	Bilinguisme dans l'économie et la vie professionnelle.....	14
5.6	Bilinguisme à l'école obligatoire	15
5.7	Bilinguisme et santé.....	15
5.8	Bilinguisme dans la culture et le tourisme	16

1 Démarche

La commission d'experts sur le bilinguisme (ci-après : la commission d'experts), instituée par le Conseil-exécutif, est chargée d'établir jusqu'à la fin du mois de juin 2018, un rapport sur l'état et les possibilités de développement du bilinguisme dans le canton de Berne. Ce rapport contiendra des propositions de mesures concrètes pour promouvoir le bilinguisme dans le canton et exploiter encore mieux le potentiel offert par la présence de deux langues et de deux cultures.

Afin de déterminer l'état actuel du bilinguisme dans le canton de Berne, la commission d'experts a réalisé, en collaboration avec le Forum du bilinguisme, début janvier 2018 une enquête auprès de la population bernoise des cinq régions administratives du canton.

Les résultats de cette enquête intitulée « Baromètre du bilinguisme dans le canton de Berne » font l'objet du présent rapport.

Sur la base de ces résultats, quatre workshops ont été organisés en février et mars 2018 sur les thèmes suivants :

- économie, innovation, infrastructures, tourisme et agriculture,
- éducation, sport et culture,
- santé, sécurité, justice et intégration et
- politique et société (administration, institutions, médias).

Participent à ces workshops des acteurs du terrain, issus de ces différents domaines, qui ont été choisis par la commission d'experts.

Les workshops poursuivent les buts suivants :

- affiner, préciser et approfondir les résultats de l'enquête,
- collecter des bonnes pratiques et des exemples éprouvés et
- développer des mesures concrètes et efficaces pour la promotion du bilinguisme dans le canton de Berne.

Ils portent sur :

- les résultats de l'enquête,
- des questions générales et
- des problèmes concrets.

Les résultats de l'enquête et des workshops serviront de base à la commission d'experts pour l'élaboration d'une liste de propositions de mesures concrètes qu'elle va soumettre au Conseil-exécutif dans le rapport qu'elle doit livrer fin juin 2018.

La ville bilingue de Bienne étant intégré dans la région du Seeland, les principaux résultats du « Baromètre du bilinguisme de la ville de Biel/Bienne 2016 » (ci-après : le baromètre 2016 de Bienne) ont été intégrés dans la rubrique qui suit dans des notes de bas de page.

2 Introduction

Le « Baromètre du bilinguisme dans le canton de Berne » s'inspire du « Baromètre du bilinguisme de la ville de Biel/Bienne » - une étude générale destinée à toute la population résidente et majeure - et traite de la **relation entre la population du canton de Berne et le bilinguisme officiel du canton d'une part et la langue partenaire d'autre part.**

Son objectif est d'établir un état des lieux du bilinguisme français-allemand auprès de la population des cinq régions (Bern-Mitteland, Seeland [incl. Biel/Bienne], Jura bernois, Oberland bernois et Emmental-Haute-Argovie) du canton.

Huit grands thèmes ont été abordés dans cette enquête :

- les connaissances et l'utilisation de la langue partenaire,
- la perception du bilinguisme officiel pratiqué par l'administration cantonale,
- le bilinguisme dans l'économie et la vie professionnelle,
- le bilinguisme à l'école obligatoire,
- le bilinguisme et la santé,
- le bilinguisme dans la culture et le tourisme et
- le bilinguisme officiel du canton de Berne.

Certaines questions étaient orientées vers un développement du bilinguisme. Ainsi, les participants à l'enquête ont notamment pu donner leur avis sur des mesures concrètes possibles, mais aussi proposer eux-mêmes des mesures.

Pour les personnes ayant rempli le formulaire en langue allemande, le français était considéré comme langue partenaire et vice versa. Cette hypothèse de travail était spécifiée aux participants en début du questionnaire.

Tous les résultats sont disponibles par région. Certains ont encore été filtrés et pondérés selon la langue du questionnaire pour faire la comparaison entre communautés linguistiques, soit entre francophones et germanophones.

Les résultats détaillés (82 pages) sont disponibles sur demande.

3 Résumé des résultats

Cent personnes par région du canton ont participé au « Baromètre du bilinguisme dans le Canton de Berne ». Il traite de la relation entre la population du canton de Berne et le bilinguisme officiel du canton d'une part et la langue partenaire d'autre part.

Connaissances et utilisation de la langue partenaire

La compréhension orale (comprendre) de la langue partenaire est la compétence linguistique la mieux maîtrisée par les participants dans toutes les régions, suivie de la compréhension écrite (lire). La région du Seeland atteste des meilleures connaissances dans les quatre compétences (comprendre, lire, écrire et parler).

Dans les régions du Seeland et du Jura bernois, la langue partenaire est utilisée bien plus fréquemment.

La langue partenaire est le plus utilisée - toutes régions confondues - dans l'environnement professionnel, suivie par les loisirs (organisations culturelles, sportives ou associatives) et les amis et connaissances. Elle n'est que peu utilisée à l'école, lors des études ou lors de formations.

Toutes régions confondues, la langue partenaire est jugée importante pour sept des neuf domaines proposés, soit : tourisme, formation et éducation, administration, santé, médias, commerce et culture. Il ne joue par contre pas de rôle dans les domaines de l'industrie et de l'agriculture.¹

Perception du bilinguisme officiel de l'administration cantonale

Les germanophones reçoivent majoritairement les informations de l'administration cantonale dans leur langue principale.

Le Jura bernois est la région qui se sent le moins bien représentée d'un point de vue linguistique dans les autorités politiques, suivi du Seeland. Toutes régions confondues, 39% des francophones ne se sentent pas ou pas du tout représentés.

Au total 84% des participants (mais seulement 66% des francophones) jugent que l'administration cantonale accorde une attention suffisante aux deux langues officielles du canton de Berne.

La région du Jura bernois est la plus favorable à l'introduction d'un quota de francophones dans l'administration cantonale, suivie du Seeland. 95 % des francophones contre 44 % de germanophones y sont tout à fait ou plutôt favorables.

Bilinguisme officiel du canton

En moyenne, 73% des participants sont d'avis que le canton de Berne doit « faire le lien entre Suisse alémanique et Suisse romande », 60% qu'il doit servir d'« exemple à suivre pour d'autres cantons sur la pratique des langues », 56% d'« exemple à suivre pour d'autres cantons sur le vivre ensemble des communautés » et 10% qu'il ne doit « pas jouer de rôle » en matière de bilinguisme à l'échelle nationale.

¹ Selon le baromètre 2016 de Bienne, 30% des Biennois parlent régulièrement le français, 36% le suisse-allemand et 19% l'allemand standard sur leur lieu de travail. Le manque de connaissances en français n'est pas un obstacle à la recherche d'emploi pour les germanophones de Bienne, tandis que le manque de connaissances linguistiques en allemand l'est pour 54% des francophones.

Toutes les régions s'accordent pour dire que la société bénéficie majoritairement de la plus-value du bilinguisme, suivie de près par la politique et l'économie, puis par la culture.

Dans l'Oberland bernois, les participants sont plutôt d'avis que le bilinguisme ne leur apporte rien de particulier contrairement à ceux des régions du Seeland, du Jura bernois et de Bern-Mitteland qui estiment en tirer surtout des avantages.

Le bilinguisme représente un avantage pour la maîtrise des deux langues officielles pour toutes les régions. Aucune région ne considère le bilinguisme comme un désavantage pour le tissu économique bernois, l'enrichissement culturel et l'employabilité.²

Les avis des régions divergent sur les relations entre les communautés linguistiques francophone et germanophone dans le canton de Berne. La moyenne penche pour une cohabitation « côte-à-côte ».³

Les participants de la région du Jura bernois sont plutôt d'avis que la communauté francophone est traitée « avec trop peu d'égards » et ceux des autres régions qu'elle l'est « avec assez d'égards ». Les participants de la région du Jura bernois sont plutôt d'avis que la communauté germanophone est traitée « avec trop d'égards » et ceux des autres régions qu'elle l'est « avec assez d'égards ».⁴

Toutes les régions ont jugé l'importance, pour les habitants et les habitantes du canton de Berne des compétences dans la langue partenaire, dans le même ordre : la compréhension orale est la compétence la plus importante, suivie de l'expression orale, de la compréhension écrite et de l'expression écrite. Les résultats des régions divergent de manière significative pour les compétences « lire » et « écrire ».

81% des participants estiment que la maîtrise du suisse allemand est la plus importante pour s'intégrer dans la vie sociale, politique et culturelle du canton.

69% des participants estiment que le bilinguisme contribue à l'attractivité du canton.

Economie et vie professionnelle

8% des participants du Jura bernois travaillent dans la partie germanophone du canton. Aucun participant des régions germanophones et bilingue ne travaille dans la partie francophone du canton.

Dans le secteur privé, de manière générale et toutes régions confondues, la compréhension orale de la langue partenaire est la compétence jugée la plus importante, suivie de l'expression orale, de la compréhension écrite et de l'expression écrite.

Dans le secteur public, de manière générale et toutes régions confondues, la compréhension et l'expression orales de la langue partenaire sont les compétences jugées les plus importantes à égalité, suivies de la compréhension écrite et de l'expression écrite.

² Dans le baromètre 2016 de Bienne, les principaux avantages du bilinguisme suivants ont été indiqués : apprendre l'autre langue (21%), échanges culturels et diversité (20%), élargissement de l'horizon et enrichissement (18%), bonne entente, tolérance et capacité d'adaptation (15%) et communication simplifiée et vivante (13%).

³ Cette tendance correspond à celle qui ressort du baromètre 2016 de Bienne selon lequel 50% des personnes interrogées penchent pour le « vivre côte à côte » (pas de différence significative entre francophones et germanophones). A noter cependant que lors du « Baromètre du bilinguisme de la ville de Biel/Bienne 2008 », 62% des participants optaient pour le « vivre ensemble ».

⁴ Dans le baromètre 2016 de Bienne, 13% des francophones contre 68% des germanophones estimaient que les deux communautés linguistiques étaient traitées de la même manière à Bienne. En 2008, ces taux étaient de 47% et de 72%.

Ecole obligatoire

80% des participants sont tout à fait favorables ou plutôt favorables à l'introduction d'un enseignement facultatif bilingue à tous les niveaux de la scolarité obligatoire.⁵

61% des participants soutiennent l'idée de rendre les échanges scolaires entre régions linguistiques obligatoires pour tous les élèves de l'école obligatoire du canton.⁶

Santé

L'importance des langues officielles dans le domaine de la santé est validée en moyenne par 88% des participants et par 99% des participants du Jura bernois.

La responsabilité de l'hôpital de garantir une prise en charge minimale des patients dans les deux langues officielles est entérinée en moyenne par 89% des sondés, ce chiffre grimpe jusqu'à 96% dans le Jura bernois.

Culture et tourisme

En moyenne, 59% des participants soulignent l'importance pour le canton de Berne de disposer d'une offre culturelle dans les deux langues.

Toutes les régions sont d'avis que les offices du tourisme ainsi que les sites touristiques cantonaux devraient systématiquement proposer leurs offres au minimum en allemand et en français (87% en moyenne).

4 Conclusions

Tant les régions que les deux communautés linguistiques estiment que le bilinguisme contribue à l'attractivité du canton.

La majorité des participants est d'avis que le canton de Berne doit jouer un rôle au niveau national en matière de bilinguisme.

Le bilinguisme représente un avantage pour la maîtrise des deux langues officielles pour toutes les régions. Aucune région ne considère le bilinguisme comme un désavantage, ni pour les participants eux-mêmes, ni pour l'économie, la politique, la société et la culture.

Toutes les régions attachent de l'importance à la langue partenaire et y sont sensibles, même si la maîtrise et l'utilisation de la langue partenaire varie sensiblement d'une région à l'autre.

La langue partenaire joue un rôle important pour une majorité des participants dans les domaines suivants : tourisme, formation et éducation, administration, santé, médias, commerce et culture.

Les compétences dans la langue partenaire jugées les plus importantes sont la compréhension et l'expression orales (comprendre et parler) tant dans le secteur public, que dans le secteur privé.

L'importance du suisse allemand est soulignée par toutes les régions et par les deux communautés linguistiques.

⁵ En 2016, 82% des Biennois y étaient tout à fait ou plutôt favorables.

⁶ Dans le baromètre 2016 de Bienne, 86% des participants se sont prononcés en faveur de l'augmentation de l'offre d'échanges linguistiques entre la Suisse romande et alémanique.

Les francophones et les régions du Jura bernois et du Seeland ne se sentent pas assez considérés et représentés.

5 Résultats commentés

5.1 Données sociodémographiques

Cent personnes par région ont été interrogées. Les participants ont été priés d'indiquer aussi le code postal de leur commune de domicile.

48% des participants à l'enquête sont des hommes. Les femmes représentant 50,9% de la population bernoise, elles sont donc légèrement surreprésentées. La répartition selon l'âge des participants correspond à la pyramide des âges du canton.

Tous les niveaux d'éducation scolaire sont représentés et la répartition selon le niveau d'éducation des participants correspond généralement à celle du canton. Les différents secteurs d'activité sont équilibrés entre le secteur public, le secteur privé activité dépendante et privé activité indépendante. « Sans activité professionnelle » est légèrement surreprésenté.

L'identité linguistique des participants correspond à la ou aux langues officielles de la région :

Région	Francophones	Germanophones	Bilingues FR - DE	Autres
Jura bernois	79%	5%	13%	3%
Seeland	12%	76%	9%	3%
Bern-Mitteland	1%	92%	3%	4%
Oberland bernois	0%	95%	3%	2%
Emmental-Haute-Argovie	0%	95%	3%	2%
MOYENNE	19%	73%	6%	3%

La répartition par langue principale des participants est la suivante (plusieurs réponses étaient possibles) :

Région	Français	Allemand	Suisse allemand	Autres
Jura bernois	93%	10%	2%	3%
Seeland	19%	65%	32%	15%
Bern-Mitteland	4%	79%	38%	19%
Oberland bernois	6%	80%	35%	12%
Emmental-Haute-Argovie	2%	70%	38%	10%
MOYENNE	25%	61%	29%	12%

5.2 Connaissances et utilisation de la langue partenaire

Les participants ont évalué leurs connaissances dans la langue partenaire selon une échelle allant de 0 (aucune connaissance) à 6 (connaissances excellentes) pour les compétences suivantes :

Région	COMPRENDRE			PARLER		
	0 - 2	3 - 4	5 - 6	0 - 2	3 - 4	5 - 6
Jura bernois	18%	53%	29%	33%	44%	23%
Seeland	9%	44%	49%	24%	39%	37%
Bern-Mitteland	18%	51%	31%	39%	46%	15%
Oberland bernois	22%	50%	28%	37%	45%	18%
Emmental-Haute-Argovie	17%	50%	33%	36%	50%	14%
MOYENNE	17%	50%	34%	34%	44%	22%

Région	LIRE			ECRIRE		
	0 - 2	3 - 4	5 - 6	0 - 2	3 - 4	5 - 6
Jura bernois	27%	43%	30%	43%	42%	15%
Seeland	17%	45%	38%	39%	44%	17%
Bern-Mitteland	22%	51%	27%	50%	40%	10%
Oberland bernois	24%	51%	25%	38%	49%	13%
Emmental-Haute-Argovie	28%	47%	25%	55%	32%	13%
MOYENNE	24%	47%	29%	55%	41%	13%

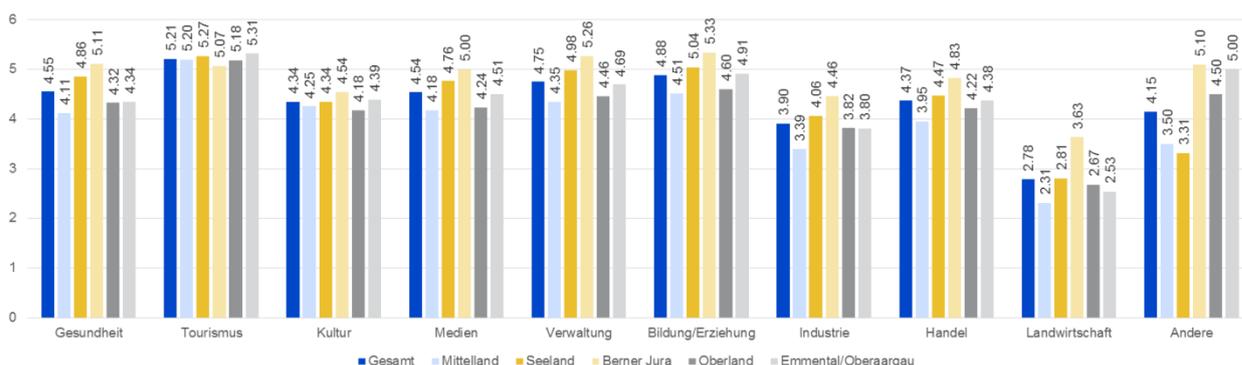
La compréhension orale (« comprendre ») de la langue partenaire est la compétence linguistique la mieux maîtrisée et pour toutes les régions, suivie de compréhension écrite (« lire »). La région du Seeland atteste des meilleures connaissances dans les quatre compétences. Les différences entre régions ne sont pas significatives.

Dans les régions du Seeland et du Jura bernois, la langue partenaire est utilisée bien plus fréquemment. Il n'y a pas de différence significative entre les trois autres régions :

Région	Jamais ou presque jamais	Au moins une fois par mois	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par jour
Jura bernois	17%	19%	29%	35%
Seeland	18%	20%	30%	32%
Bern-Mittelland	39%	34%	19%	8%
Oberland bernois	37%	33%	27%	3%
Emmental-Haute-Argovie	50%	21%	23%	6%
MOYENNE	32%	25%	26%	17%

La langue partenaire est la plus utilisée - toutes régions confondues - dans l'environnement professionnel (54%), suivie par les loisirs (organisations culturelles, sportives ou associatives) (37%) et les amis et connaissances (34%). Elle n'est que peu utilisée à l'école, lors des études ou lors de formations (11%). La réponse la plus fréquemment donnée sous la rubrique « autres » sont les vacances (7%). Dans le Seeland, 54% des participants utilisent la langue partenaire dans leurs rapports avec leurs amis et connaissances. A noter que les participants avaient la possibilité d'indiquer plusieurs réponses.

Toutes régions confondues, la langue partenaire est jugée importante (4 et plus sur une échelle de 6) pour sept des neuf domaines proposés soit : tourisme, formation et éducation, administration, santé, médias, commerce et la culture. La comparaison entre communautés linguistiques montre une légère tendance des francophones (au plus 1 point de différence) d'accorder plus d'importance au bilinguisme dans les domaines proposés, à l'exception du tourisme et de la culture.



5.3 Perception du bilinguisme officiel pratiqué par l'administration cantonale

90% des participants indiquent recevoir toujours les informations de l'administration cantonale dans leur langue principale. Ce taux est de 85% dans la région francophone du Jura bernois et de 93% dans le Seeland bilingue.

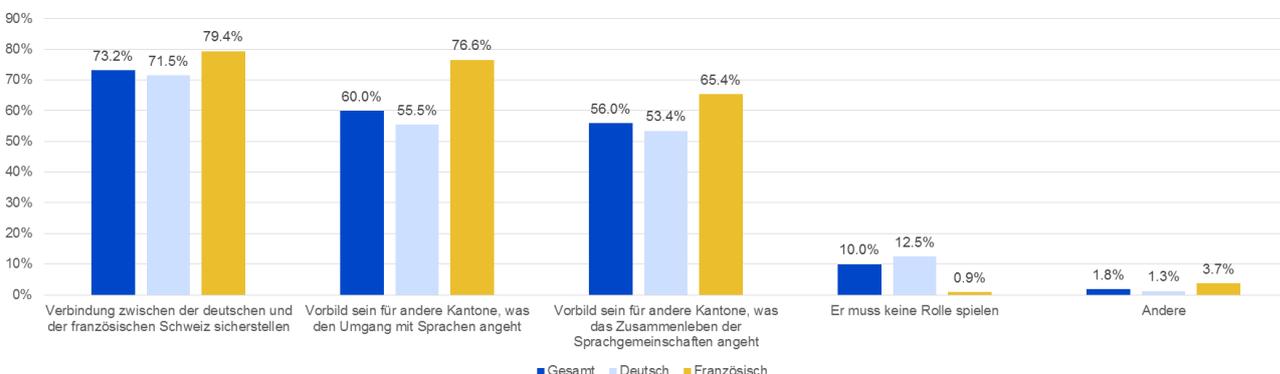
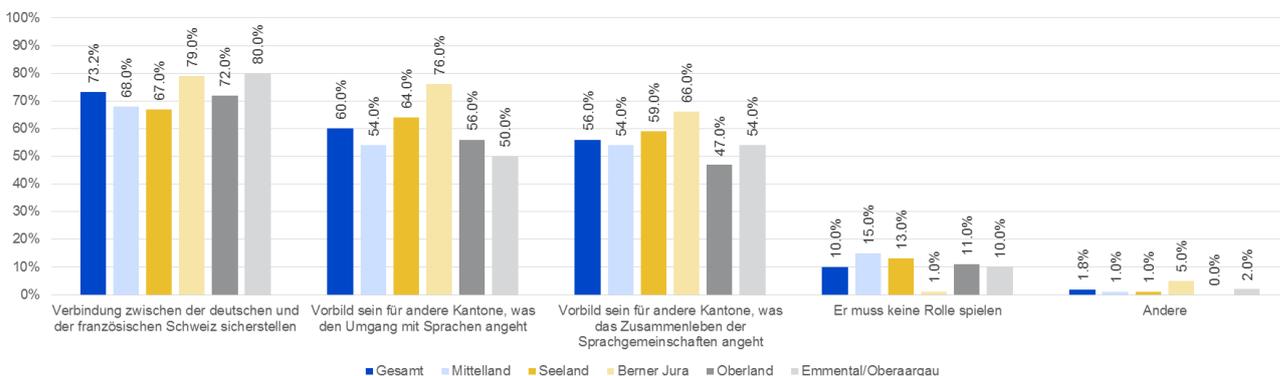
Le Jura bernois est la région qui se sent la moins bien représentée d'un point de vue linguistique au sein des autorités politiques cantonales (38% des participants ne se sentent pas ou pas du tout représentés), suivie du Seeland (10%). Toutes régions confondues, 39% des francophones ne se sentent pas ou pas du tout représentés.

84% des participants jugent que l'administration cantonale accorde une attention suffisante aux deux langues officielles du canton de Berne (Jura bernois 66% et Seeland 81%). Toutes régions confondues, 66% des francophones partagent cette appréciation. A noter que sur les 500 participants 105 ont indiqué « je ne sais pas », dont 29 en Emmental-Haute-Argovie, 20 dans l'Oberland, 17 dans le Seeland et 15 dans le Jura bernois. Sur ces 105 participants, 15 seulement sont francophones.

La région du Jura bernois est la plus favorable à l'introduction d'un quota de francophones dans l'administration cantonale (93% sont « tout à fait » ou « plutôt d'accords »), suivie du Seeland (54%) pour une moyenne de 55% pour les cinq régions. 95% des francophones contre 44% de germanophones y sont tout à fait ou plutôt favorables.

5.4 Bilinguisme officiel du canton de Berne

En moyenne, 73% des participants sont d'avis que le canton de Berne doit « faire le lien entre Suisse alémanique et Suisse romande », 60% qu'il doit servir d'« exemple à suivre pour d'autres cantons sur la pratique des langues », 56% d'« exemple à suivre pour d'autres cantons sur le vivre ensemble des communautés » et 10% qu'il ne doit « pas jouer de rôle » en matière de bilinguisme à l'échelle nationale. A noter que les participants pouvaient indiquer plusieurs réponses. Les disparités entre régions sont les plus importantes pour les réponses « exemple à suivre pour d'autres cantons sur le vivre ensemble des communautés » (19% au plus) et « exemple à suivre pour d'autres cantons sur la pratique des langues » (26% au plus). Toutes régions confondues, les francophones sont plus souvent d'avis que le canton doit servir d'exemple sur le vivre ensemble de communautés linguistiques et la pratique des langues et les germanophones que le canton n'a pas de rôle à jouer.



La moyenne des participants évalue la plus-value du bilinguisme dans les domaines société, économie, politique et culture de la manière suivante :

Domaine	Très importante	Plutôt importante	Plutôt pas importante	Pas importante
Société	29%	51%	15%	5%
Economie	29%	47%	18%	6%
Politique	34%	45%	15%	6%
Culture	19%	45%	28%	8%

La plus-value du bilinguisme pour la *société* est jugée de manière quasi équivalente dans toutes les régions (différence de 14% au plus). La comparaison – toutes régions confondues – entre communautés linguistiques montre qu’aux yeux des francophones elle est plus importante. S’agissant de la plus-value du bilinguisme pour l’*économie*, elle est jugée de manière quasi équivalente dans toutes les régions (différence de 18% au plus) et aussi en comparaison – toutes régions confondues – entre les communautés linguistiques. La plus-value du bilinguisme pour la *politique* est jugée de manière quasi équivalente dans toutes les régions (différence de 18% au plus) et aussi en comparaison – toutes régions confondues – entre les communautés linguistiques. La plus-value du bilinguisme pour la *culture* obtient les estimations les plus faibles dans la région du Seeland (26% pour « très importante » et 33% pour « plutôt importante ») et la plus haute dans le Jura bernois (22% et 55%), suivie de près par Bern-Mitteland (13% et 56%). Les germanophones – toutes régions confondues – sont plutôt d’avis que la plus-value du bilinguisme pour la culture est faible et les francophones qu’elle est importante.

Les participants jugent ce que leur apporte le bilinguisme du canton de Berne de la manière suivante :

Région	Surtout des avantages	Surtout des désavantages	Ni l’un, ni l’autre
Jura bernois	57%	16%	27%
Seeland	62%	8%	30%
Bern-Mitteland	47%	8%	45%
Oberland bernois	42%	7%	51%
Emmental-Haute-Argovie	43%	7%	50%
MOYENNE	50%	9%	41%

Dans l’Oberland bernois, les participants sont plutôt d’avis que le bilinguisme ne leur apporte rien de particulier contrairement à ceux des régions du Seeland, du Jura bernois et de Bern-Mitteland qui estiment en tirer surtout des avantages. La comparaison entre les communautés linguistiques – toutes régions confondues – confirme ce clivage.

Les participants ont évalué l'apport du bilinguisme selon une échelle allant de 0 (inconvenient) à 6 (avantage) dans les domaines suivants :

Région	Tissu économique bernois			Enrichissement culturel		
	0 - 2	3 - 4	5 - 6	0 - 2	3 - 4	5 - 6
Jura bernois	8%	36%	56%	4%	32%	64%
Seeland	9%	55%	36%	6%	36%	58%
Bern-Mitteland	17%	64%	19%	9%	59%	32%
Oberland bernois	17%	56%	27%	8%	51%	41%
Emmental-Haute-Argovie	15%	68%	17%	7%	50%	43%
MOYENNE	13%	56%	31%	7%	45%	48%

Région	Maîtrise de deux langues			Meilleure employabilité		
	0 - 2	3 - 4	5 - 6	0 - 2	3 - 4	5 - 6
Jura bernois	4%	20%	76%	9%	26%	65%
Seeland	2%	12%	76%	5%	37%	58%
Bern-Mitteland	6%	31%	63%	12%	50%	38%
Oberland bernois	3%	37%	60%	7%	44%	49%
Emmental-Haute-Argovie	2%	29%	69%	5%	52%	44%
MOYENNE	3%	26%	69%	7%	42%	51%

Le bilinguisme représente un avantage pour la maîtrise des deux langues officielles pour toutes les régions. Aucune région ne considère le bilinguisme comme un désavantage dans ces domaines.

58% des participants ont indiqué que les communautés linguistiques francophone et germanophone vivent « côté-à-côte », 34% « ensemble » et 8% « en confrontation ». Le Jura bernois a obtenu le plus haut score de « en confrontation » (18%), l'Emmental-Haute-Argovie celui de « côte-à-côte » (65%) et l'Oberland celui d'« ensemble » (39%).

63% des participants estiment que la communauté francophone est traitée « avec assez d'égards », 28% « avec trop peu d'égards » et 9% « avec trop d'égards ». A noter que 59 participants (12%), majoritairement répartis dans les régions germanophones (48) ont répondu « je ne sais pas ». Les participants de la région du Jura bernois sont plutôt d'avis que la communauté francophone est traitée « avec trop peu d'égards » et ceux des autres régions qu'elle l'est « avec assez d'égards ». Le résultat du Jura bernois se détache significativement (29% au plus) de ceux des quatre autres régions qui ne font pas état de différence significative.

74% des participants estiment que la communauté germanophone est traitée avec assez d'égards, 19% qu'elle l'est avec trop d'égards et 7% avec trop peu d'égards. Les participants de la région du Jura bernois sont plutôt d'avis que la communauté germanophone est traitée « avec trop d'égards » et ceux des autres régions qu'elle l'est « avec assez d'égards ». Le résultat du Jura bernois se détache significativement (22.5% au plus) de ceux des quatre autres régions qui ne font pas état de différence significative.

Les participants ont jugé l'importance pour les habitants et habitantes du canton de Berne des compétences dans la langue partenaire de la manière suivante (plusieurs réponses possibles) :

Région	Comprendre	Parler	Lire	Ecrire
Jura bernois	95%	71%	49%	23%
Seeland	87%	67%	32%	6%
Bern-Mitteland	85%	64%	33%	15%
Oberland bernois	85%	60%	16%	10%
Emmental-Haute-Argovie	84%	63%	27%	15%
MOYENNE	87%	65%	31%	14%
DELTA	11	11	33	17

Toutes les régions ont classé les compétences dans le même ordre : la compréhension orale (« comprendre ») est la compétence la plus importante, suivie de l'expression orale (« parler »), de la compréhension écrite (« lire ») et de l'expression écrite (« écrire »). L'oralité (compréhension et expression orale) est clairement soulignée. Les résultats des régions divergent de manière significative pour les compétences « lire » et « écrire ». La région du Jura bernois et les francophones – toutes régions confondues - accordent le plus d'importance à toutes les compétences.

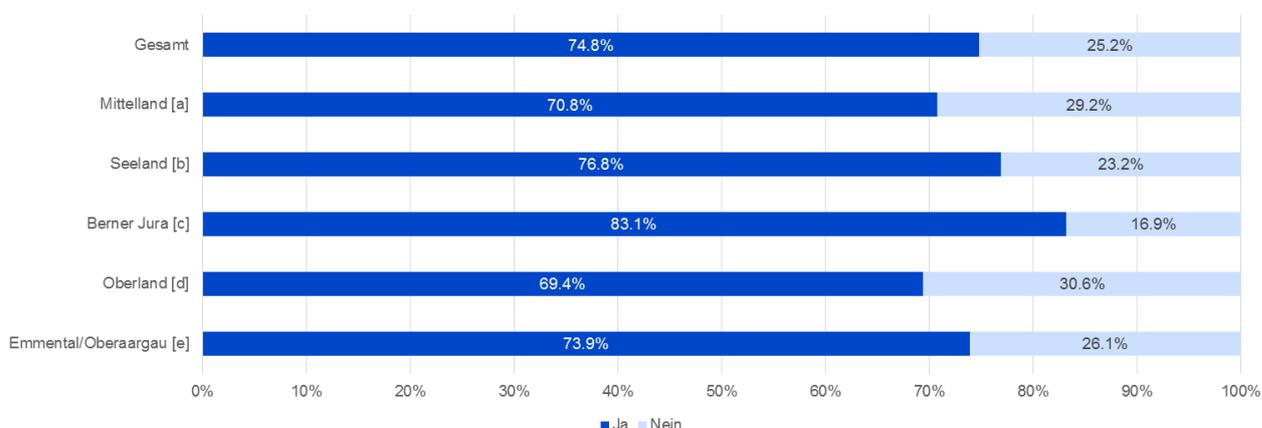
Les participants ont estimé qu'il fallait maîtriser les langues suivantes pour s'intégrer dans la vie sociale, politique et culturelle du canton de Berne (plusieurs réponses possibles) :

Région	Français	Allemand	Suisse Allemand
Jura bernois	63%	48%	73%
Seeland	52%	74%	82%
Bern-Mitteland	42%	79%	87%
Oberland bernois	40%	72%	85%
Emmental-Haute-Argovie	33%	70%	78%
MOYENNE	46%	69%	81%
DELTA	30	31	14

Toutes les régions estiment que la maîtrise du suisse allemand est la plus importante, suivie de l'allemand pour les régions bilingue et germanophones et du français pour la région francophone.

Les disparités entre régions sont peu significatives pour le suisse allemand contrairement à l'allemand et au français.

Toutes les régions estiment à 69,4% au moins que le bilinguisme contribue à l'attractivité du canton :



En fin de questionnaire, les participants avaient la possibilité de mentionner des mesures concrètes visant à promouvoir le bilinguisme du canton de Berne. La promotion du français à l'école est la réponse qui a été citée le plus souvent (par 93 participants). Ont encore notamment été indiqués : l'encouragement des échanges scolaires (39), des cours de langue gratuits (24), l'enseignement du français à la place de l'anglais (20) et des mesures politiques (13).

5.5 Bilinguisme dans l'économie et la vie professionnelle

Le lieu de travail des participants se répartit comme suit :

Région	Partie germanophone du canton	Partie francophone du canton	Bienne et environs	Hors du canton
Jura bernois	8%	49%	17%	26%
Seeland	50%	0%	35%	15%
Bern-Mittelland	85%	0%	2%	13%
Oberland bernois	86%	0%	2%	12%
Emmental-Haute-Argovie	80%	0%	1%	20%
MOYENNE	62%	10%	11%	17%

8% des participants du Jura bernois travaillent dans la partie germanophone du canton. Aucun participant des régions germanophones et bilingue ne travaille dans la partie francophone du canton.

Dans le secteur privé, de manière générale et toutes régions confondues, la compréhension orale de la langue partenaire (« comprendre ») est la compétence jugée la plus importante, suivie de l'expression orale (« parler »), de la compréhension écrite (« lire ») et de l'expression écrite (« écrire »). Les participants du Seeland et du Jura bernois accordent le plus d'importance aux quatre compétences, ceux de l'Emmental-Haute-Argovie le moins.

Dans le secteur public, de manière générale et toutes régions confondues, la compréhension et l'expression orales de la langue partenaire sont les compétences jugées les plus importantes à valeur égale, suivies de la compréhension écrite et de l'expression écrite. Les participants du Seeland et de Bern-Mitteland accordent le plus d'importance aux quatre compétences, ceux de l'Emmental-Haute-Argovie et du Jura bernois le moins.

La comparaison des moyennes toutes régions confondues par compétence et par secteur se résume ainsi :

Compétence	PRIVÉ			PUBLIC		
	Pas important	Important	Très important	Pas important	Important	Très important
Comprendre	27%	46%	27%	25%	46%	29%
Parler	33%	52%	15%	25%	57%	18%
Lire	45%	49%	6%	45%	42%	13%
Ecrire	61%	36%	3%	62%	33%	5%

41% des participants estiment que pour les entreprises privées, le bilinguisme est « un avantage dans la plupart des cas » et 37% qu'il constitue « un avantage dans certains cas seulement ». Les différences entre les régions et les communautés linguistiques ne sont pas significatives. A noter que 75 personnes (15%) ont indiqué « je ne sais pas » dont 54 germanophones.

5.6 Bilinguisme à l'école obligatoire

A la question « Le Canton de Berne devrait offrir la possibilité de suivre un enseignement facultatif bilingue (enseignement de certaines branches dans l'autre langue officielle) à tous les niveaux de la scolarité obligatoire ? », 42% des participants ont répondu « tout à fait d'accord » et 38% « plutôt d'accord ». L'acceptation dans la région du Jura bernois est significativement plus élevée (au moins 15%) que dans les régions germanophones. Les francophones – toutes régions confondues – sont nettement plus favorables (au moins 28%) à cette proposition que les germanophones.

61% des participants soutiennent l'idée de rendre les échanges scolaires entre régions linguistiques obligatoires pour tous les élèves de l'école obligatoire du canton. L'acceptation dans la région du Jura bernois est significativement plus élevée que dans les autres régions (au moins 20%). Il n'y a pas de différence significative entre les autres régions. Les francophones – toutes régions confondues - sont nettement plus favorables à cette proposition que les germanophones (28% de plus).

5.7 Bilinguisme et santé

L'importance des langues officielles dans le domaine de la santé est confirmée en moyenne par 88% des participants et par 99% des participants du Jura bernois. Il n'y a pas de différence significative entre les quatre autres régions.

La responsabilité de l'hôpital de garantir une prise en charge minimale des patients dans les deux langues officielles est validée en moyenne par 89% des participants et par 96% des participants du Jura bernois. Il n'y a pas de différence significative entre les quatre autres régions.

5.8 Bilinguisme dans la culture et le tourisme

En moyenne, 59% des participants acquiescent l'importance pour le canton de Berne de disposer d'une offre culturelle dans les deux langues. Les francophones – toutes régions confondues – accordent significativement plus d'importance (30%) à une offre culturelle dans les deux langues officielles que les germanophones.

Toutes les régions sont d'avis que les offices du tourisme ainsi que les sites touristiques cantonaux devraient systématiquement proposer leurs offres au minimum en allemand et en français (87% en moyenne). La comparaison entre les communautés linguistiques toutes régions confondues ne montre pas de différence significative.

lundi 19 février 2018, 10 à 12h, cip à Tramelan

Workshop économie, innovation, infrastructures, tourisme et agriculture

1	Office des ponts et chaussées du canton de Berne	Monsieur	Cédric	Berberat
2	Chocolats Camille Bloch SA	Monsieur	Daniel	Bloch
3	Promotion économique du canton de Berne	Monsieur	Sebastian	Friess
4	Chambre économique Bienne-Seeland	Monsieur	Gilbert	Hürsch
5	BE Tourismus AG	Monsieur	Harry	John
6	Chambre d'agriculture du Jura bernois	Monsieur	Martin	Kohli
7	Jakob AG	Monsieur	Rudolf	Lehmann
8	Chambre d'agriculture du Jura bernois	Monsieur	Bernard	Leuenberger
9	Chambre d'économie publique du Jura bernois	Monsieur	Patrick	Linder
10	Jura & trois-lacs	Monsieur	Jérôme	Longaretti
11	Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne	Monsieur	Kurt	Rohrbach
12	Ville de Bienne, Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement	Madame	Barbara	Schwickert
13	Golfhotel Les Hauts de Gstaad & SPA	Madame	Andrea	Sprenger
14	MPS Micro Precision Systems SA	Madame	Nicola	Thibaudeau
15	Promotion économique du canton de Berne, Tourisme et développement régional	Monsieur	Martin	Tritten
16	Chambre d'agriculture du Jura bernois	Monsieur	Christian	Tschanz
17	Compagnie des Montres Longines Francillon S.A.	Monsieur	Walter	von Kaenel

Membres de la commission d'experts:

18	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne	Monsieur	David	Gaffino
19	Manufacture des montres ROLEX SA, département des ressources humaines	Monsieur	Urs	Heil
20	BERNbilingue	Monsieur	Michaël	Stämpfli
21	Chancellerie d'Etat du canton de Berne, office des services linguistiques et juridiques	Monsieur le vice-chancelier	Michel	Walthert
22	Chambre économique du Jura bernois	Monsieur	Roland	Zaugg

Commission d'experts sur le bilinguisme

Participants Workshop 4

Mercredi 21 février 2018, 15 à 17h, maison Blösch à Bienne

Workshop politique et société (administration, institutions, médias)

1 Oertli-Stiftung	Monsieur	Marco	Baschera
2 Conseil du Jura bernois	Monsieur	Roland	Benoit
3 Délégué interjurassien à la jeunesse	Monsieur	Alain	Berberat
4 Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne	Madame la Présidente	Pierrette	Berger-Hirschi
5 Conseiller national	Monsieur	Manfred	Bühler
6 Büro Cortesi Biel	Monsieur	Mario	Cortesi
7	Monsieur	Roger	de Weck
8 Commune d'Évilard	Madame la mairesse	Madeleine	Deckert
9 Ville de Bienne	Monsieur le maire	Erich	Fehr
10 Groupe Gassmann	Monsieur	Marcel	Geissbühler
11	Madame	Vania	Kohli
12 Office AI Canton de Berne	Madame	Aurélie	Müller
13 Conseillère nationale	Madame	Regula	Rytz
14 Campus pour la démocratie Fondation Dialogue	Madame	Carol	Schafroth
15 Ville de Bienne, direction des finances	Madame	Silvia	Steidle

Membres de la commission d'experts:

16 Forum helveticum	Madame	Corina	Casanova
17 Conseil du Jura bernois	Monsieur	Francis	Daetwyler
18 Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne	Monsieur	David	Gaffino
19 Université de Berne, chargée des affaires francophones	Madame	Simone	Hebeisen

Commission d'experts sur le bilinguisme

Participants Workshop 2

vendredi 2 mars 2018, 10 à 12h, Hôtel du gouvernement à Berne

Workshop éducation, sport et culture

1		Monsieur	Mario	Annoni
2	Kanton Graubünden, Auftraggeber	Monsieur	Ivo	Berther
3	Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, Service du sport OSSM	Monsieur	Martin	Brin
4	Section francophone de l'Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle	Monsieur	Florent	Cosandey
5	Direction de l'instruction publique	Monsieur	Aldo	Dalla Piazza
6	Office de la culture	Monsieur	Hans-Ulrich	Glärner
7	Haute école spécialisée bernoise	Monsieur	René	Graf
8	Chancellerie d'Etat de Fribourg	Madame	Marianne	Küng
9		Monsieur	Thierry	Luterbacher
10	Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM	Monsieur	Urs	Mäder
11	Association professionnelle formation Berne	Monsieur	Pino	Mangiarratti
12	Ville de Bienne, Direction de la formation, de la culture et du sport	Monsieur	Cédric	Némitz
13	Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation	Monsieur	Thomas	Raaflaub
14	NMB Nouveau Musée Bienne	Madame	Bernadette	Walter

Personnes excusées:

Chancellerie d'Etat de Fribourg	Monsieur	Lorenzo	Brancher
Kunstmuseum Bern	Madame	Maria-Teresa	Cano
swissuniversities	Madame	Astrid	Epiney
Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM	Monsieur	Walter	Mengisen

Membres de la commission d'experts:

15	Région capitale Suisse	Monsieur	Bernhard	Altermatt
16	Université de Genève, Observatoire ELF (observatoire économie langues formation)	Professeur	François	Grin
17	Déléguée fédérale au plurilinguisme	Madame	Nicoletta	Mariolini
18	Association romande et francophone de Berne et environs (ARB)	Madame	Sacra	Tomisawa-Schumacher
19	Chancellerie d'Etat du canton de Berne, office des services linguistiques et juridiques	Monsieur le vice-chancelier	Michel	Walthert

Commission d'experts sur le bilinguisme

Participants Workshop 3

Vendredi 2 mars 2018, 15 à 17h, Préfecture de Thoune

Workshop santé, sécurité, justice et intégration

1	Parquet général du canton de Berne	Monsieur le procureur général	Michel-André	Fels
2	Ville de Bienne, Département de l'action sociale et de la sécurité	Monsieur	Beat	Feurer
3	BKSE	Madame	Caroline	Jean-Quartier
4	Association bernoise des établissements médico-sociaux	Monsieur	Peter	Keller
5	Association des Pharmaciens du Canton de Berne	Monsieur	Samuel	Laroche
6	Centre hospitalier Bienne	Madame	Anita	Ronchetti
7	Santé bernoise	Monsieur	Dietmar	Sahli
8	Police cantonale bernoise, chef de la Police régionale Seeland - Jura bernois	Monsieur	Fabian	Sauvain
9	Centre hospitalier Bienne, direction	Monsieur	Kristian	Schneider
10	Cour suprême du canton de Berne	Monsieur le président	Stephan	Stucki

Personnes excusées:

Direction de la santé publique et de la prévoyance	Monsieur	Yves	Bichsel
Hirslanden Bern AG	Madame	Diana	Ferrara
Inselspital	Monsieur	Ulrich	von Allmen

Membres de la commission d'experts:

11	Chancellerie d'Etat du canton de Berne, office des services linguistiques et juridiques	Monsieur le vice-chancelier	Michel	Walthert
----	---	-----------------------------	--------	----------

Workshop économie, innovation, infrastructures, tourisme et agriculture 19 février 2018, Tramelan

1 Remarques générales sur les résultats de l'enquête

Il faut distinguer entre les entreprises qui font de l'exportation internationale (horlogerie p.ex.) et celles qui se concentrent sur le marché local, national.

L'anglais, qui n'est pas mentionné dans l'enquête, est souvent préféré à l'allemand et au français et aussi bien par les francophones que par les germanophones.

L'importance du bilinguisme et les préoccupations des gens y relatives sont souvent sous-estimées.

2 Résultats du sous-groupe 1

L'anglais n'a pas la même importance dans toutes les **entreprises**. L'orientation de l'entreprise vers le marché national ou international joue cependant un rôle important. L'anglais prévaut donc surtout dans les rapports qu'entretient l'entreprise avec ses clients.

Certaines entreprises ont défini une des deux langues officielles comme langue utilisée par l'entreprise dans les rapports avec ses employés. Cet élément est important pour assurer la bonne compréhension à l'interne de l'entreprise.

Hormis pour les entreprises sises dans le Jura bernois, il est difficile de recruter du personnel francophone ou bilingue. Vu la proximité avec la France, le Jura bernois peut aussi compter sur les frontaliers.

La ville de Berne est un site intéressant pour le marché suisse romand.

A Bienne, les candidatures francophones se font de plus en plus rares. Une des raisons est la crainte de se retrouver seul (ou en minorité) parmi des germanophones. Raison pour laquelle il est souvent recouru à l'engagement de germanophones qui maîtrisent le français.

La sensibilité pour l'autre langue est considérée comme un avantage économique.

L'apprentissage des langues officielles à l'école obligatoire doit absolument être amélioré. Il est surprenant de constater qu'un canton bilingue utilise les mêmes moyens d'enseignement pour les langues que les cantons monolingues et qu'il n'accorde pas plus d'attention et d'heures à l'enseignement de ses langues officielles.

La maîtrise des deux langues officielles est sans conteste un atout pour tous les citoyens du canton.

L'importance de l'**anglais** aux yeux de la population est indiscutable, mais il faudrait que la deuxième langue officielle ait au moins la même importance.

Beaucoup d'**agriculteurs** du Jura bernois parlent encore l'allemand, d'autres absolument pas ou que très peu. La connaissance de l'allemand diminue, voire disparaît au fil des générations, ce qui est aussi dû au fait que le français est la langue principale enseignée à l'école dans le Jura bernois.

Il serait utile de faire une année d'apprentissage dans l'autre langue officielle en se déplaçant dans l'autre partie du canton. La communication dans ce milieu fonctionne actuellement grâce aux agriculteurs bilingues. Historiquement, les agriculteurs du Jura bernois sont souvent à l'aise dans la langue partenaire.

Dans le **tourisme**, le canton de Berne est très actif en Suisse romande qui représente 4% du marché. 45% des touristes sont suisses et 25% viennent d'Europe. Les promotions faites en Suisse romande ont du succès.

Vu de l'extérieur du canton, Berne n'est pas connu comme étant bilingue. La langue française devrait être présente partout, sur tout le territoire du canton et pas seulement dans le Jura bernois et à Bienne.

« Pourquoi ne pas mettre des panneaux en allemand sur les chemins pédestres dans le Jura bernois ? », car les touristes suisse allemands sont nombreux à s'y promener.

3 Résultats du sous-groupe 2

Pour tous les participants, il est important de faire une différence entre les besoins internes d'une entreprise et les besoins en lien avec les consommateurs finaux.

Pour les **entreprises** ayant un réseau de distribution axé sur le marché suisse, ou le DACH (Deutschland, Autriche et CH), le français, l'allemand et le suisse-allemand sont indispensables dans les négociations et les contacts avec des partenaires externes (finaux ou intermédiaires).

Pour les entreprises, dont l'exportation représente une grande part du chiffre d'affaires, l'anglais prend de l'importance et est souvent une langue de travail.

Une stratégie du bilinguisme dépend avant tout de la volonté politique. Vision idéale : Chacun parle sa langue et tout le monde se comprend.

« Le bilinguisme est une question culturelle. »

L'économie recherche des collaborateurs et collaboratrices plurilingues. Il faut parler la langue du marché.

Le canton a un atout particulier pour attirer des entreprises suisses, donc potentiellement franco-phones et germanophones, dans sa région, d'où l'importance du recrutement de personnel bilingue.

Dans le Jura bernois, l'**agriculture** est encore imprégnée du suisse allemand. Un atout serait de proposer une année d'apprentissage sur trois dans l'autre langue officielle.

Le canton de Berne a une carte à jouer avec ses offres en plusieurs langues dans le **tourisme**. Elles permettent de toucher non seulement un public suisse, mais aussi les pays voisins que sont la France et l'Allemagne.

« L'**éducation** linguistique est un investissement à moyen terme. »

4 Discussion en plénum

La clé du bilinguisme est l'éducation. Elle représente certes un certain coût, mais c'est un investissement durable.

La maturité bilingue, après des débuts difficiles, connaît aujourd'hui un bel essor. Les classes sont désormais équilibrées entre francophones et germanophones, alors qu'au début il y avait plus de germanophones.

La proximité des écoles d'agriculture de Neuchâtel et de Grangeneuve est intéressante.

Il faut des moyens financiers pour le bilinguisme et surtout ne pas suivre l'exemple de la Confédération qui économise dans le domaine du soutien au plurilinguisme.

Un changement des mentalités des germanophones et des francophones est nécessaire.

Le canton doit se doter d'une vision, d'une stratégie de son bilinguisme et y associer et impliquer tous les acteurs intéressés, soit l'économie, la politique, les institutions. Il faut que cette vision soit pluridisciplinaire. Cette posture intellectuelle doit marquer la culture et dépasser l'élément linguistique.

5 Pistes de réflexion à approfondir par la Commission d'experts

- Rendre visible le bilinguisme dans tout le canton surtout pour les touristes
- Promouvoir la filière bilingue dans le canton
- Offrir la possibilité de faire une maturité bilingue français/allemand dans tout le canton
- Rendre les échanges scolaires obligatoires
- Favoriser les apprentissages bilingues
- Améliorer au moins les contenus des cours de langues
- Créer un réseau d'entreprises pour des stages professionnels
- Favoriser les échanges avec des succursales sises dans d'autres régions linguistiques de Suisse ou d'autres pays
- Elaborer une vision cantonale et pluridisciplinaire du bilinguisme

Ce qu'il faut retenir :

Il doit être tenu compte de l'anglais dont l'importance est indéniable.

L'économie manque de personnel bilingue français-allemand.

L'enseignement du français et de l'allemand à l'école et durant la formation professionnelle est perfectible.

45% des touristes sont suisses.

Des moyens financiers notamment sont nécessaires.

L'allemand est encore répandu dans le monde agricole, mais disparaît au fil des générations.

Workshop politique et société (administration, institutions et médias)

21 février 2018, Bienne

1 Remarques générales sur les résultats de l'enquête

Sur demande, il est précisé que les personnes interrogées sont toutes de nationalité suisse.

Il est souligné qu'aucune question en lien avec le coût du bilinguisme n'a fait l'objet de l'enquête et que les Biennois sont inclus dans la région du Seeland. Il est précisé que les résultats du Baromètre du bilinguisme de la ville de Biel/Bienne seront intégrés dans le rapport final.

« Je vis depuis 8 ans en ville de Berne et n'ai jamais eu l'impression de vivre dans un canton bilingue. ». Le canton doit revoir son identité.

Il faut non seulement engager des moyens financiers, mais aussi s'engager en faveur du bilinguisme.

2 Résultats du sous-groupe 1

Il y a des méconnaissances crasses de la langue et de la culture partenaires de part et d'autre du canton. Le bilinguisme est vraiment présent uniquement à Bienne. L'éducation, la culture, la carrière et les intérêts imprègnent l'attitude qu'a la population envers le bilinguisme.

Il faut immerger chaque communauté linguistique dans la culture de l'autre et les médias ont une carte à jouer dans ce contexte. En effet, peu de médias traitent des deux communautés linguistiques.

Il est proposé d'institutionnaliser l'échange de cultures, notamment par le biais d'un bureau d'échange. Aussi pourrait-on notamment imaginer des échanges entre enseignants et enseignantes des différentes régions linguistiques du canton.

L'armée favorise aussi l'immersion dans la culture de l'autre. L'apprentissage des langues peut aussi se faire dans la rue et durant les loisirs, dans le cadre du sport. De nos jours quasiment tous les jeunes sont bilingues (une langue nationale et une langue étrangère), la Suisse comptant plus de 300 langues.

Le sentiment d'appartenance ne doit pas être sous-estimé. Qu'est-ce qui peut le créer ? La mobilité entre les régions peut constituer un élément. La population est très mobile de nos jours. Un autre élément est la diffusion des informations et l'influence qui peut être exercée sur la prise de décision au niveau politique.

Il faut cultiver la sensibilité par rapport à la deuxième langue officielle et ainsi accroître sa prise en considération.

L'introduction de quotas de francophones dans les secrétariats généraux des Directions et de la Chancellerie d'Etat est évoquée.

Le vivre côte-à-côte (plutôt qu'ensemble) est-il une conséquence de la territorialité des langues ?

L'éparpillement des partis politiques représente un obstacle pour la représentation des francophones dans les instances politiques du canton.

3 Résultats du sous-groupe 2

Pour de nombreux participants, il s'agit avant tout d'une prise de conscience de l'identité du canton. Le canton doit, si telle est sa volonté, s'engager dans une stratégie bilingue afin de positionner son bilinguisme (USP) à l'interne comme à l'externe. Pour cela, le budget devrait être revu à la hausse.

« Les Romands travaillant à Berne sont des extraterrestres. »

Le déficit d'image bilingue du canton par rapport à d'autres cantons (FR, VS) est soulevé. Les pages Internet des cantons de Fribourg et du Valais présentent un logo en deux langues. Ce qui n'est pas le cas de Berne. Stratégie de positionnement : pourquoi ne pas modifier le logo et l'écusson bernois en y rajoutant le mot « bilingue ».

Il serait également nécessaire d'améliorer l'image du canton de Berne en Romandie afin de diminuer l'appréhension envers le bilinguisme et rendre le canton plus accessible.

Il faut commencer par l'éducation et la formation. Plusieurs idées sont émises : stratégie renforcée de la journée du bilinguisme en milieu scolaire, prévoir des courses d'écoles dans l'autre région linguistique du canton, faire du bilinguisme un thème scolaire, intensifier/rendre obligatoire les échanges scolaires, plus de filières bilingues français-allemand, promotion du suisse allemand (cours et/ou activités obligatoires).

Il faudrait susciter la passion pour l'autre langue. Il ne faut pas enseigner le français ou l'allemand dans le canton de Berne comme on le fait dans des cantons monolingues.

Bienne et région dispose de plusieurs médias actifs dans les deux langues et desservant la population des deux communautés linguistiques. L'idée de développer le bilinguisme au niveau des médias électroniques du canton de Berne est émise. La BZ et le Bund pourraient également imprimer une petite rubrique en français.

Les émissions multilingues audio/visuelles ne marchent pas vraiment au niveau national.

4 Discussion en plénum

Il est soulevé qu'à l'embauche, les compétences linguistiques exigées dans la deuxième langue officielle ne sont souvent pas les mêmes pour les germanophones et les francophones.

Le journal bilingue BIELBIENNE marche actuellement bien, même si son pronostic lors de son lancement était mauvais. La publicité sur cette chaîne est majoritairement germanophone.

Le canton de Berne pourrait-il bénéficier d'une sorte de bonus du fait qu'il est bilingue et pour que la représentation des francophones au Conseil national soit garantie ?

5 Pistes de réflexion à approfondir par la Commission d'experts

- Donner une image francophone en particulier à la ville de Berne, capitale de la Suisse, siège du parlement et du gouvernement fédéral et chef-lieu du canton bilingue de Berne
- Mener une campagne de promotion du bilinguisme à l'intérieur et à l'extérieur du canton
- Revoir les tâches et objectifs de l'Office de la Chancellerie d'Etat en charge du bilinguisme
- Mettre en place un quota de collaborateurs et de collaboratrices francophones au sein de l'administration
- Créer un bureau d'échange scolaire pour tout le canton sur le modèle de celui du canton du Valais
- Approfondir l'influence de la territorialité des langues sur le bilinguisme et la cohabitation des communautés linguistiques
- Assurer la représentation des francophones du canton de Berne dans le Conseil national

Ce qu'il faut retenir :

Le canton doit mieux vendre son image de canton bilingue.

Le bilinguisme du canton n'est véritablement visible et vécu qu'à Bienne.

L'enseignement du français et de l'allemand et l'immersion dans l'autre culture doivent être favorisés.

Les médias ont un rôle à jouer dans le rapprochement entre les deux cultures.

Les deux cultures devraient être représentées équitablement dans les instances politiques fédérales représentant le canton et dans l'administration cantonale.

Des moyens financiers notamment sont nécessaires.

Workshop éducation, sport et culture

2 mars 2018, Berne

1 Remarques générales sur les résultats de l'enquête

Les résultats de la région d'Emmental sont positivement surprenants. Ils permettent de remédier à certains clichés. A noter aussi, que le Jura bernois et l'Oberland votent régulièrement la même chose.

La sensibilité à la deuxième langue officielle existe et l'enquête le prouve. Il y a donc une attitude positive et non pas de l'indifférence.

L'idée de considérer le bilinguisme comme une troisième culture surtout vécue à Bienne, est émise. Elle n'est pas partagée par tous les participants.

Actuellement, 3% des élèves du canton participent à un échange pendant leur scolarité. Les efforts à consentir pour accroître ce taux sont importants, car il faut persuader les directions des écoles, les professeurs et les parents, malgré l'ouverture qui existe manifestement selon les résultats de l'enquête.

La reconnaissance de la minorité linguistique francophone favorise son ouverture vis-à-vis de l'autre communauté linguistique, ce qui permet des collaborations et de remédier au vivre côte-à-côte (au lieu d'ensemble).

Les cartes de la RTS qui ne mentionnent jamais le Jura bernois ou Bienne lorsqu'il est question des romands au niveau suisse : ceci devrait être modifié sans délai, car c'est un moyen de rendre visible le bilinguisme du canton de Berne.

Il faudrait sortir de la logique « majorité – minorité » et parler de partenariat. Ceci est difficile, car tout le système suisse est construit sur cette logique. Il s'agit d'un système unique, qui ne fonctionne qu'en Suisse.

2 Résultats du sous-groupe 1

A Bienne, quasiment toutes les écoles ont des enseignants et des enseignantes de langue maternelle française et allemande ; pourtant des échanges d'enseignantes et d'enseignants permettant l'enseignement des langues par une personne dont c'est la langue maternelle, n'ont pratiquement jamais lieu.

Il faut donner du sens à l'enseignement des langues. Les maturités bilingues connaissent un grand succès même dans les cantons monolingues. Ce qui peut être une motivation pour apprendre les langues durant la scolarité obligatoire. Il faudrait donc que la motivation vienne d'en haut (maturité et apprentissage bilingue p.ex.).

„Die andere Sprache wird nur gesprochen wenn man muss.“

Les maturités bilingues gymnasiales et professionnelles marchent bien. Mais pour certains métiers, le rapport à la deuxième langue est difficile. Pour certains aussi, la maîtrise d'une langue officielle déjà est difficile.

La Confédération mène actuellement un projet pilote pour des échanges d'apprentis d'une semaine au Tessin. Durant cette semaine, ils ont non seulement des cours, mais aussi des activités. Le but est de sensibiliser les apprentis à la langue et à la culture italienne. Il faut créer la conscience de l'existence des minorités.

Il faut « désacraliser » l'apprentissage des langues en appliquant d'autres méthodes d'enseignement. Par exemple en mettant la langue au service d'un projet ou d'acteurs économiques. Dans ce genre de projets, l'apprentissage de la langue se fait aussi et naturellement, mais ce n'est pas le but premier.

« Il faut faire bouger les lignes chez les enseignants et les enseignantes ». Ces derniers ont l'habitude de travailler seuls. Il faut les faire travailler en équipe et les sensibiliser.

Le canton a été d'accord de s'éloigner des plans d'études pour en créer un spécifique destiné au secondaire I à Bienne. Le même mode de procéder pourrait être appliqué aux enseignements de l'allemand et du français dans tout le canton pour la scolarité obligatoire.

Il faut jouer avec le dialecte suisse allemand dès le plus jeune âge par exemple en essayant de prononcer des mots. Il faut faire du suisse allemand un terrain de jeux.

Une meilleure employabilité ne doit pas être la seule motivation pour apprendre les langues. Il faut aussi une ouverture culturelle.

Le bilinguisme doit faire partie de l'image et de l'identité de l'institution et de l'école. Il faut parler de et soutenir cette image, qui doit aussi être véhiculée par le personnel.

Beaucoup de personnes n'osent pas s'exprimer dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle de peur de faire des erreurs. Il faut faire tomber le perfectionnisme qui règne.

Il est souvent ressenti comme méprisant lorsqu'un germanophone répond en français, alors qu'un francophone se donne la peine de parler en allemand. Les germanophones préfèrent aussi parler le français parce qu'ils n'aiment pas parler le bon allemand.

Il ne faut pas mettre des contraintes, mais créer des opportunités. A l'inverse, il y a un certain nombre de principes et de mandats dans la Constitution fédérale qui doivent être respectés et qui ne le sont pas actuellement.

3 Résultats du sous-groupe 2

L'apprentissage du **suisse allemand** parlé est un défi pour les francophones. En revanche, il faudrait amener les jeunes à un niveau de connaissances suffisant en matière de compréhension. Les germanophones « sont à vélo » ; ils doivent parler tant le bon allemand que le suisse-allemand et apprennent le français à l'école.

Les générations plus âgées ont plus de peine à parler le bon allemand, en revanche chez les jeunes la réticence est moindre à parler la langue de Goethe (esprit multiculturel). La pratique du bon allemand, et non pas du suisse allemand, devrait être systématique avec les francophones ; ceci afin de leur faciliter l'accès et faire tomber leurs appréhensions à s'exprimer. Le suisse allemand est un deuxième pas.

L'apprentissage du suisse allemand est préconisé, mais pas durant l'**école obligatoire**. L'idée d'une 12^e année facultative dans une autre région linguistique est suggérée. Selon expérience faite, les élèves deviennent de parfaits bilingues et maîtrisent le bon allemand, le suisse allemand et le français. Ils ont ainsi de meilleures chances sur le marché de l'emploi.

L'apprentissage par immersion dès le plus jeune âge devrait être favorisé. Cette immersion doit absolument se faire par des « native speakers ». Il faut absolument profiter des compétences linguistiques des enseignants et des enseignantes : le français enseigné par un francophone dans les classes germanophones et inversement.

Il est étonnant de constater que l'apprentissage de deux langues surcharge les élèves en scolarité obligatoire, mais pas dans la formation gymnasiale.

Les échanges scolaires devraient être encouragés non seulement dans le canton, mais également au niveau national. Les ressources à disposition sont trop faibles. Une intervention de la Confédération dans ce sens est souhaitable.

Le suisse allemand peut être appris dans un cadre informel, notamment dans la pratique des **loisirs** et du **sport**. Les associations sportives, les scouts/Pfadi, etc. pourraient envisager des rapprochements.

Il est également suggéré de faire de Biel/Bienne le chef-lieu de fédérations sportives nationales et internationales. L'OFSPPO et Swiss Tennis pourraient servir de moteurs.

Il y a de la réticence quant à la promotion du bilinguisme dans le milieu de la **culture**. La culture bilingue est plutôt « consommée » par la classe élitaires de la société, des personnes qui sont généralement ouvertes, curieuses et intéressées par le bilinguisme.

Le bilinguisme doit être naturel et authentique. Pourquoi ne pas profiter de la renommée de certaines personnalités issues de milieux différents (économie, sport, culture, etc.) pour servir **d'ambassadeurs du bilinguisme dans le canton de Berne**. Cette mesure doit s'inscrire dans une stratégie globale d'une promotion du bilinguisme.

4 Discussion en plénum

Il faut des moyens financiers.

Les aspects financiers peuvent dissuader. Il faut commencer par des projets modestes et intelligents, puis les développer en essayant de ne pas reporter trop de frais sur les personnes qui en bénéficient.

Il ne faut pas tout vouloir tout de suite, mais poser des priorités claires.

5 Pistes de réflexion à approfondir par la Commission d'experts

- Modifier les cartes de la RTS pour faire figurer Bienne et le Jura bernois en Suisse romande
- Favoriser des échanges d'enseignants et d'enseignantes entre écoles pour garantir que les langues soient enseignées par une personne dont c'est la langue maternelle
- Donner du sens à l'enseignement des langues, démarche top – down
- Etendre l'offre en formation bilingue (apprentissage et maturités notamment)
- Désacraliser l'enseignement de la langue et mettre son apprentissage au service de projets et d'acteurs économiques
- Créer un plan d'études bilingue à tous les niveaux de la scolarité obligatoire sur le modèle biennois pour le secondaire I
- Sensibiliser les enseignants et enseignantes afin qu'ils changent leur façon de travailler pour les faire réfléchir et travailler en groupe.
- Intégrer le bilinguisme dans l'identité des institutions et des écoles.
- Faire du suisse allemand un terrain de jeu à l'école
- Propager la culture du bilinguisme au travers du sport pour toucher toutes les couches de la société
- Faire de Bienne chef-lieu de fédérations sportives internationales

Ce qu'il faut retenir :

Il faut innover dans l'enseignement des langues, ce qui demande des efforts de la part des directions des écoles, des enseignants et des enseignantes et des parents.

Le bilinguisme doit être inscrit dans l'image du canton et des institutions en charge de l'éducation et de la formation.

Il faut oser parler la langue partenaire sans aspirer au perfectionnisme.

Le suisse allemand est très répandu dans le canton de Berne, ce qui représente une barrière supplémentaire pour les francophones.

Le sport et les loisirs, plus que la culture, se prêtent pour la promotion du bilinguisme et l'apprentissage du suisse allemand.

Des moyens financiers notamment sont nécessaires.

Workshop santé, sécurité, justice et intégration

2 mars 2018, Thoue

1 Résultats de la discussion

Dans le **domaine hospitalier** un effort doit être consenti. Beaucoup de personnel médical est originaire d'Allemagne ou de France. Un test dans les deux langues officielles est pratiqué à l'embauche.

Il faut améliorer la base de données des patients pour garantir que ces derniers reçoivent les informations et la documentation dans leur langue maternelle. Les patients et les patientes ont le droit de savoir ce qu'on leur fait.

Des cours de langues sont proposés au personnel.

Il y a des doublons dans la traduction de certains documents utilisés dans les différents hôpitaux, notamment des informations générales sur certaines maladies et dédiées aux patients et patientes. Il faudrait donc améliorer la collaboration entre les hôpitaux du canton.

Il y a des logiciels de traduction assez évolués comme par exemple deepL.com auxquels le personnel pourrait avoir recours en cas d'impérieuse nécessité.

Trouver quelqu'un qui a non seulement les compétences et connaissances professionnelles requises pour un emploi et des bonnes connaissances dans deux langues officielles est un immense défi.

Les langues sont un atout sans conteste pour les **pharmaciens**. Pour le recrutement, du personnel maîtrisant deux à quatre langues est généralement recherché. Dans le cadre de leur formation, les apprentis en pharmacie doivent cependant choisir entre l'apprentissage d'une deuxième langue officielle et l'anglais.

Les compétences linguistiques sont en outre bien rémunérées. Malgré cela, il est difficile de garder le personnel bilingue.

La loi fédérale impose un certificat de langue dans la deuxième langue nationale pour le personnel médical.

Les documents en lien avec la vaccination contre la grippe et mis à disposition par la SAP ont dû être traduits par l'association des pharmaciens.

La collaboration entre Bâle-Ville et la République et Canton du Jura est intéressante.

« Il faut un soutien du canton pour ancrer le bilinguisme dans la culture ».

Il faudrait organiser des échanges entre pharmacies des deux régions linguistiques, notamment pour les apprentis.

La traduction prend du temps et réduit donc l'efficacité.

Dans les homes, il y a de plus en plus de personnel étranger qui ne maîtrise pas bien les deux langues officielles et encore moins le suisse allemand. C'est un réel problème.

Il n'y a aussi pas assez de personnel soignant qualifié dans les homes, les hôpitaux étant plus attractifs comme employeurs.

Dans les associations bernoises des professions médicales, les francophones sont souvent très minoritaires. Il faudrait donc tendre à une collaboration avec les cantons romands pour améliorer leur situation.

Il n'y a pas de collaboration entre les écoles des différents cantons en matière d'aide sociale.

Dans la formation dans ce domaine, les compétences linguistiques ne sont pas mises en valeur.

Le bilinguisme impose des exigences élevées aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'à toute l'organisation. Pour cette raison, la **Police cantonale** bernoise garantit, dans l'arrondissement administratif du Jura bernois, un contact avec les citoyens uniquement en français. Dans l'arrondissement administratif de Bienne, les deux langues sont garanties. Le bilinguisme reste, dans ce cas, un grand défi organisationnel qui est toutefois rendu possible grâce à l'implication et la flexibilité de chacun. Comme le bilinguisme est vécu au quotidien dans la ville de Bienne et ses alentours, l'effort porté sur cette zone tampon est grande. Dans l'arrondissement du Seeland, il n'est malheureusement pas toujours possible de garantir les deux langues pour des raisons organisationnelles.

Dans la gestion des opérations, les policiers et les policières doivent pouvoir se comprendre mutuellement et être interopérationnels. Pour cette raison, les formations ont lieu en français et en allemand. Ceci facilite la collaboration entre les polices des différents cantons suisse. Ainsi, le canton de Berne a la capacité d'intervenir en Suisse romande et en Suisse alémanique.

Une application intitulée « Polivoc » est mise à disposition par l'Institut suisse de police. Il s'agit d'un « guide de conversation police » développé avec des policiers de terrain. Ces moyens techniques ne compensent pas les compétences linguistiques, mais peuvent représenter une aide supplémentaire.

Actuellement, grâce au commandant Dr. Stefan Blättler qui connaît bien les défis du bilinguisme au sein de la Police, la sensibilité pour les deux langues est présente. En outre, toutes les directives cantonales sont traduites systématiquement en français et en allemand. Il est veillé, bien entendu, à ce que cette sensibilité ne soit pas en baisse. La situation pourrait se détériorer avec le départ de Moutier.

Pour le service de piquet, la peur d'être confronté à un cas dans la langue officielle qui n'est pas la langue maternelle est grande. Les compétences linguistiques devraient d'ailleurs être rémunérées. Il est déjà difficile de former des binômes femme – homme. Il n'est actuellement pas possible de former systématiquement des binômes bilingues. La flexibilité devrait aussi venir des clients, autrement dit des citoyens. Il s'agit d'une question de culture et de respect mutuel.

Au niveau de la charge de travail, il n'est pas tenu compte du travail supplémentaire généré par le bilinguisme dans le Jura bernois et à Bienne dans l'attribution des ressources de la Police et de la justice.

Le **Parquet général** est contraint légalement de maîtriser les deux langues officielles, raison pour laquelle le système fonctionne bien.

Les postes de cadres au sein des unités dont le cahier de charge comprend les contacts entre les citoyens et l'unité dans les deux langues officielles (offices cantonaux) devraient être occupés uniquement par des personnes bilingues maîtrisant à l'écrit et à l'oral les deux langues officielles.

Il est difficile de trouver des romands qui sont d'accord de venir travailler à Berne et encore plus difficile d'en trouver pour Bienne, alors que les cas de la justice pénale traités à Bienne sont intéressants. Il semble que les intéressés et intéressées préfèrent de travailler dans les cantons romands voisins (Salaire ? Peur du bilinguisme ?). A Bienne, il y a une unité de francophones et une de germanophones, qui doivent les deux régulièrement travailler dans les deux langues.

Le problème réside d'une part et surtout dans la formation linguistique pauvre déjà à l'école et d'autre part dans la formation juridique qui est trop monolingue et qui n'accorde pas assez d'importance aux langues.

Il faudrait aussi mettre en place un service de traduction pour la justice.

En ce qui concerne les tribunaux, ils sont aussi contraints de maîtriser les deux langues officielles.

Quelques échanges de greffiers entre les régions linguistiques se font actuellement déjà.

La langue de procédure est clairement réglée. Les « procédures bilingues » posent cependant problème. Ce sont des procédures où par exemple la langue de témoins par exemple ne correspond pas à la langue de la procédure. La traduction résout le problème généralement, mais elle a un coût.

Actuellement, il y a un apprenti francophone dans les tribunaux. La traduction du matériel pédagogique mis à disposition des apprentis germanophones (un classeur fédéral) a été estimée à 60 000 francs selon un devis.

Pour l'**intégration**, le bilinguisme est défavorable. Les étrangers étant contraints d'apprendre deux, voire trois langues si on compte le suisse allemand.

Dans ce milieu, l'apprentissage de la langue française est plus facile.

Le fait que Bienne soit une ville multiculturelle favorise l'intégration, car ses habitants et habitantes ont plus d'ouverture envers les étrangers.

2 Pistes de réflexion à approfondir par la Commission d'experts

- Créer un pool de personnel pour la traduction pour tous les hôpitaux et cliniques privées du canton de Berne
- Pratiquer des tests dans les deux langues officielles à l'embauche
- Proposer systématiquement l'enseignement d'une deuxième langue officielle aux apprentis en pharmacie
- Organiser des échanges entre pharmacies des deux régions linguistiques pour les apprentis
- Mettre en place une collaboration avec les cantons romands pour les associations professionnelles pour renforcer la position des francophones du canton
- Mettre en place d'un service de traduction pour la justice
- Fixer l'exigence de n'engager que des personnes bilingues pour les postes de cadres dans les unités dont le cahier de charge comprend les contacts entre les citoyens et l'administration dans les deux langues officielles (offices cantonaux).
- Organiser des échanges linguistiques entre greffiers
- Fixer les compétences linguistiques comme composante du salaire
- Tenir compte de la charge de travail liée au bilinguisme dans la répartition des ressources dans la Justice et la Police cantonale

Ce qu'il faut retenir :

Il y a des doublons dans la traduction de certains documents utilisés dans les différents hôpitaux.

Le personnel bilingue français-allemand dans les professions de la santé manque. La maîtrise du suisse allemand est un plus.

L'enseignement des langues n'est pas systématiquement favorisé dans l'apprentissage dans le domaine de la santé et des soins.

Le bilinguisme est un grand défi organisationnel. La Police ne peut garantir pour tout le canton et en tout temps la mise à disposition de personnel maîtrisant les deux langues officielles dans tous ses domaines d'intervention. Pour cette raison, l'accent est mis sur l'arrondissement administratif de Biel/Bienne où le bilinguisme est vécu au quotidien.

Il n'est pas tenu compte du travail supplémentaire généré par le bilinguisme dans le Jura bernois et à Bienne dans l'attribution des ressources de la Police et de la justice

Les tribunaux et le parquet général sont contraints de maîtriser et maîtrisent de ce fait effectivement les deux langues officielles.

Le recrutement de personnel francophone et bilingue est difficile pour les autorités judiciaires.

Le bilinguisme a son coût.

Règlement de la Conférence des Relais francophones des Directions et de la Chancellerie d'Etat du canton de Berne (CoRefra)

Article 1 – Nom

Le chancelier, dans l'exercice de ses attributions en matière de bilinguisme¹ et en vertu du chiffre 4 de l'ACE n°128 du 11 février 2015 sur le développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal, institue sous la dénomination « Conférence des Relais francophones » un organe de coordination des collaborateurs et collaboratrices ayant pour tâches de veiller à ce que la sensibilité francophone soit représentée au sein de l'administration centrale.

Article 2 – Buts

La conférence a pour buts

- a) de sensibiliser l'administration centrale afin qu'elle prenne les mesures nécessaires en vue de la promotion du bilinguisme cantonal ;
- b) de coordonner les activités des personnes désignées comme « Relais francophone » au sein de l'administration centrale ;
- c) de favoriser la collaboration et les échanges entre ses membres ;
- d) de relayer au chancelier ou à la chancelière les besoins et attentes du Conseil du Jura bernois et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne en matière de bilinguisme, notamment au sein de l'administration et
- e) de débattre de l'évolution, des défis et des problèmes liés à la promotion et à la réalisation d'un bilinguisme cantonal vivant au sein de l'administration centrale.

Article 3 – Qualité de membre

Sont membres de la conférence les personnes déléguées par les Directions et la Chancellerie d'Etat pour faire office de Relais francophones.

Article 4 – Tâches et compétences

Outre les tâches découlant des buts de la conférence (art. 2), la conférence est notamment chargée

- a) d'émettre des recommandations à l'intention du chancelier ou de la chancelière;
- b) de mandater, en cas de besoin, un expert ou une experte externe;
- c) d'instituer d'éventuels groupes de travail et
- d) de proposer au chancelier ou à la chancelière des modifications du présent règlement.

Article 5 – Présidence

¹ La présidence est attribuée d'office et de manière permanente à la Chancellerie d'Etat (vice-chancelier ou vice-chancelière francophone).

² Le président ou la présidente surveille et coordonne les travaux de la conférence et de son secrétariat.

³ Il ou elle dirige les assemblées.

⁴ Il ou elle représente la conférence à l'extérieur.

¹ Article 1, alinéa 1, lettre h de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat (ordonnance d'organisation CHA, OO CHA ; RSB 152.211)

Article 6 – Secrétariat

Le secrétariat de la conférence est assumé par la Chancellerie d'Etat.

Article 7 – Assemblées

¹ La conférence se réunit en assemblée ordinaire autant de fois que la marche des affaires l'exige, mais au moins deux fois par an.

² Un membre peut demander en tout temps la convocation d'une assemblée extraordinaire.

³ Chaque membre est habilité à proposer des points à mettre à l'ordre du jour de l'assemblée.

⁴ La conférence organise une rencontre annuelle avec les secrétaires généraux du Conseil du Jura bernois et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne.

Article 8 – Décisions

¹ La conférence délibère valablement lorsque la majorité de ses membres sont présents.

² Elle prend en principe ses décisions par consensus.

³ En l'absence de consensus, la décision est prise à la majorité absolue des membres présents ; chaque membre dispose d'une voix. En cas d'égalité des voix, le président ou la présidente a voix prépondérante.

Article 9 – Rapport

¹ Tous les quatre ans, la conférence établit un rapport à l'intention du chancelier ou de la chancelière.

² Le rapport renseigne notamment sur l'activité de la conférence et sur les états de fait qui, de l'avis de la conférence, nécessitent une intervention du Conseil-exécutif.

Article 10 – Indemnités, frais, dédommagement

¹ Chaque Direction est responsable de l'indemnisation de son Relais francophone qui accomplit ce mandat dans le cadre de son cahier des charges.

² La Chancellerie d'Etat prend en charge les frais relatifs au fonctionnement de la conférence, met à disposition la personne chargée du secrétariat et assume les coûts inhérents aux experts externes et à la mise en place de groupes de travail.

Article 11 – Adoption et modification

¹ Le présent règlement entre en vigueur au jour de son approbation par le chancelier.

² Le chancelier ou la chancelière adopte les modifications du présent règlement sur proposition de la conférence.

Berne, le 22 août 2016

Le chancelier :

Christoph Auer

Leitfaden zur Förderung der Mehrsprachigkeit im ARE

Version vom 15.11.2017¹

Einführung

Die Schweiz ist ein vielsprachiges Land. Zu den vier angestammten Sprachen Deutsch, Französisch, Italienisch und Rätoromanisch sind als Folge von Zuwanderung und internationalem Austausch viele andere Sprachen hinzugekommen.

Das ARE legt Wert auf eine grosse Vielfalt hinsichtlich Sprache, Alter, Geschlecht, beruflicher Herkunft etc. Wir kümmern uns um gesamtschweizerische Fragestellungen und leisten auch einen Beitrag zum nationalen Zusammenhalt. Wir haben sehr viele Kontakte zu Kantonen und Gemeinden, Medien etc. aus allen Landesteilen, und eine noch bessere Verständigung kommt allen zugute. Die Beherrschung einer zweiten Amtssprache ist daher wichtig und notwendig, sei es im internen oder externen Austausch.

Zudem sind die revidierten Fassungen der Sprachenverordnung vom 4. Juni 2010 (SpV; SR 441.11) und der Mehrsprachigkeitsweisungen vom 27. August 2014 des Bundesrates am 1. Oktober 2014 in Kraft getreten.

Mitarbeitende mit häufigen Kontakten auf internationaler Ebene müssen zudem über ausreichende Englischkenntnisse verfügen.

Es ist daher unerlässlich, einerseits die Vertretung der sprachlichen Minderheiten (Erfüllung der eingeführten Sollwerte gemäss Departementsstrategie 2012, Bereich Personalpolitik) zu stärken, und andererseits die Mehrsprachigkeit und kulturelle Vielfalt unter den bereits angestellten Mitarbeitenden zu fördern. Im Folgenden wird näher auf diesen zweiten Aspekt eingegangen.

Angesicht knapper Ressourcen und dem Primat der Aufgabenerfüllung ist eine Verbesserung der Mehrsprachigkeit sehr wünschenswert, jedoch kein einfaches Unterfangen. Die GL hat daher einen pragmatischen Ansatz gewählt.

Grundprinzipien zur Förderung der Mehrsprachigkeit der ARE Mitarbeitenden

A. Erwartete Sprachkompetenz

1. Alle Kadermitarbeitenden inkl. deren Stellvertretende, wissenschaftlichen Projektleitenden und wissenschaftlichen Mitarbeitenden sowie Assistenzen verfügen mindestens über gute aktive Kenntnisse einer zweiten Amtssprache Niveau B2 (d.h. innerhalb B2).
2. Alle Mitarbeitenden mit häufigen Kontakten zu internationalen Gremien etc. verfügen zusätzlich zur 2. Amtssprache mindestens über sehr gute aktive Englischkenntnisse Niveau C1 (d.h. innerhalb C1).
3. Die Anforderungen an die Fremdsprachenkenntnisse der übrigen Mitarbeitenden werden stellen- und funktionspezifisch festgelegt. Es wird allerdings begrüsst, wenn sie eine zweite Amtssprache zumindest verstehen.
4. Die GL kann höhere Anforderungen definieren als unter A.1 und A.2 erwähnt.

¹ Ersetzt Leitfaden, Version 11.4.2016 (GL-Entscheide 6.11.2017 und 15.11.2017)

B. Erwerb der erwarteten Sprachkompetenz in der 2. Amtssprache bei bereits angestellten ARE-Mitarbeitenden (bedarfsorientierte Sprachausbildung)

Bei bereits angestellten Mitarbeitenden wurde im Jahr 2015 die vorhandene Sprachkompetenz in der 2. Amtssprache über den Einstufungstest Migros oder über Zertifikate (nicht weiter zurückliegend als 5 Jahre) überprüft. Es wurden von den vorgesetzten Stellen auch die Erwartungen definiert. Die GL hat diese geprüft und danach folgende Prioritäten festgelegt (gemäss Richtlinien ARE):

1. Zwingende Sprachanforderungen noch nicht erfüllt (1. Priorität)
Unterstützung Amt: 100 % Kosten- und Zeitübernahme. In rund 60 wöchentlichen Lektionen à 75 Minuten erarbeiten die Teilnehmer/innen das angestrebte Sprachzertifikat. Im Maximum werden jedoch CHF 2'500.-- als Kurskosten pro Niveau übernommen.
2. Verbesserungspotenzial (wünschenswert, 2. Priorität) = Handlungsempfehlung (gemäss Entscheidung GL) und für Mitarbeitende gemäss A.2 (Englisch)
Unterstützung Amt: 100 % Kosten- und Zeitübernahme (wobei der Nachweis mittels nochmaligem Migrostest am Ende des Kurses und nicht zwingend mittels Zertifizierung erbracht werden muss). Im Maximum werden jedoch CHF 2'500.-- als Kurskosten pro Niveau übernommen.

C. Anforderungen an neue ARE-Mitarbeitende in der 2. Amtssprache

1. Die erwartete Fremdsprachenkompetenz wird bereits bei der Rekrutierung erfragt. Die offerierte Bruttolohnsumme (Anfangslohn) bei einer 100%-Anstellung ist um CHF 3'000.-- tiefer als gemäss berechnetem Anfangslohn bzw. die Lohnabhängigkeit der Sprachkompetenz wird bei den Lohnverhandlungen offengelegt.
2. Im Idealfall liegt das Testergebnis des/der neuen Mitarbeitenden bereits vor Vertragsunterzeichnung vor (Testergebnis möglichst direkt im Anschluss an letztes Vorstellungsgespräch im ARE).
3. Entspricht das Testergebnis nicht der erwarteten Fremdsprachenkompetenz, so wird ein Vorgehen wie unter Punkt B.1 erwähnt vereinbart und der Arbeitsvertrag mit einem Anfangslohn wie unter Punkt C.1 ausgestellt. Der Test kann am Anfang des Anstellungsverhältnisses wiederholt werden; danach kann er frühestens nach 6 Monaten wiederholt werden.
4. Wenn/Sobald die vorausgesetzten Sprachkenntnisse einer 2. Amtssprache gemäss Stellenbeschreibung erreicht sind (gemäss Testergebnis), wird der Grundlohn per Stellenantritt bzw. auf den nächsten Monatsbeginn um die gekürzten CHF 3'000.-- (= 230.75 pro Monat bei 100 %) erhöht.
5. Vom Grundprinzip unter Punkt C.1 kann ausnahmsweise (v.a. bei ausgetrocknetem Arbeitsmarkt) abgewichen werden. Die Direktorin entscheidet aufgrund eines Antrags von Linie und HR-Leitung.

D. Anforderungen 3. Amtssprache (bedarfsorientierte Sprachausbildung)

Gemäss Artikel 8 der Sprachenverordnung vom 4. Juni 2010 werden von Kaderpersonen auch passive Kenntnisse einer 3. Amtssprache verlangt. Sprachausbildungen hierzu stehen in der 3. Priorität (gemäss GL-Entscheidung vom 28.08.2017) und sind jeweils unter Berücksichtigung der aktuellen betrieblichen und ressourcenmässigen Möglichkeiten des Amtes festzulegen.

E. Freiwillige Verbesserung der Mehrsprachigkeit (bedürfnisorientierte Sprachausbildung)

1. Ein höheres Niveau in der zweiten Amtssprache, als unter A definiert, wird grundsätzlich begrüsst. Die Unterstützung des Amtes erfolgt gemäss « Richtlinien ARE » und gemäss ressourcenmässigen Möglichkeiten des Aus- und Weiterbildungskredites.
2. Die Förderung der Sprachkompetenzen in der dritten « Amtssprache » oder in Englisch, welche über die Anforderungen gemäss D resp. A hinausgeht, erfolgt gemäss « Richtlinien ARE ».

F. Weitere Förderungsmassnahmen und –angebote zur Mehrsprachigkeit

Die Mehrsprachigkeit im ARE wird insbesondere auch durch folgende, bisherige und künftige Massnahmen und -angebote gefördert (keine abschliessende Aufzählung):

Freiwillige Angebote

- Sprach-Tandems
- Sprachkurse (Online)
- Une section tient ses séances en français toutes les deux semaines
- „Film francophone“-Veranstaltung, französischer Spielabend o.ä. (unter der Voraussetzung, dass sich die Organisation aus dem Kreis der Mitarbeitenden findet)

Weitere Förderungsmassnahmen

- Angepasste Diversity-Formulierungen der Stellenausschreibungen
- Diversity Veranstaltungen UVEK
- vermehrte Werbung für Bundes- oder UVEK-Veranstaltungen (Bike to Work; Umwelttag etc.) in allen 3 Amtssprachen
- fresh@are-Veranstaltung von Zeit zu Zeit auf Französisch
- Zeitungen/Zeitschriften im ARE auf D und F sowie zusätzlich eine auf I
- ARE-Presseschau (Artikel auf D, F, I, (E))
- Link TERMDAT: Übersetzung von Fachbegriffen
- Intranet-Rubrik „Expression du mois“
- Sensibilisierung aller Mitarbeitenden, damit Übersetzungen frühzeitig eingeleitet werden und genügend Zeit für die Relecture eingeräumt wird

Grundlagen

- Sprachengesetz vom 5. Oktober 2007 (SpG; SR 441.1)
- Sprachenverordnung vom 4. Juni 2010 (SpV; SR 441.11)
- Mehrsprachigkeitsweisungen des Bundesrates vom 27. August 2014
- Umsetzungskonzept der Departementsstrategie 2012, Bereich Personalpolitik
- Richtlinien für die Aus- und Weiterbildung im ARE

sotomo

gesellschaft, politik & raum ■ ■ ■

Dr. Michael Hermann

Bern NEU gründen, Kornhausforum, 26. März 2013

Bern – mehr Dynamik wagen

Geographisches Institut



**Universität
Zürich** ^{UZH}

Stagnation in Zeiten der
Reurbanisierung

Bern bewegt sich...



Tram Bern West



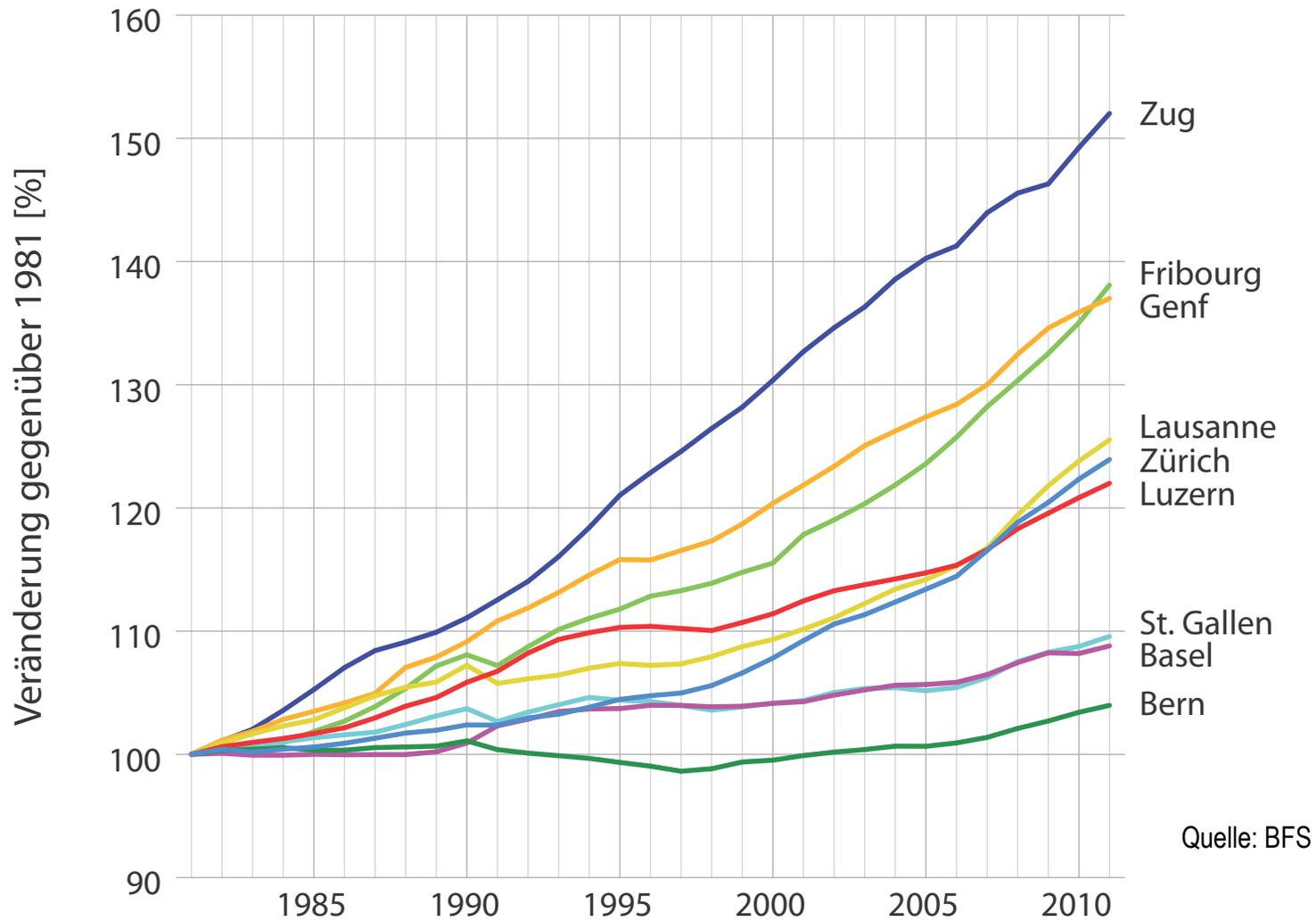
Hochhausplanung Bären Ostermundigen

Bild: Gemeinde Ostermundigen



s Blatter

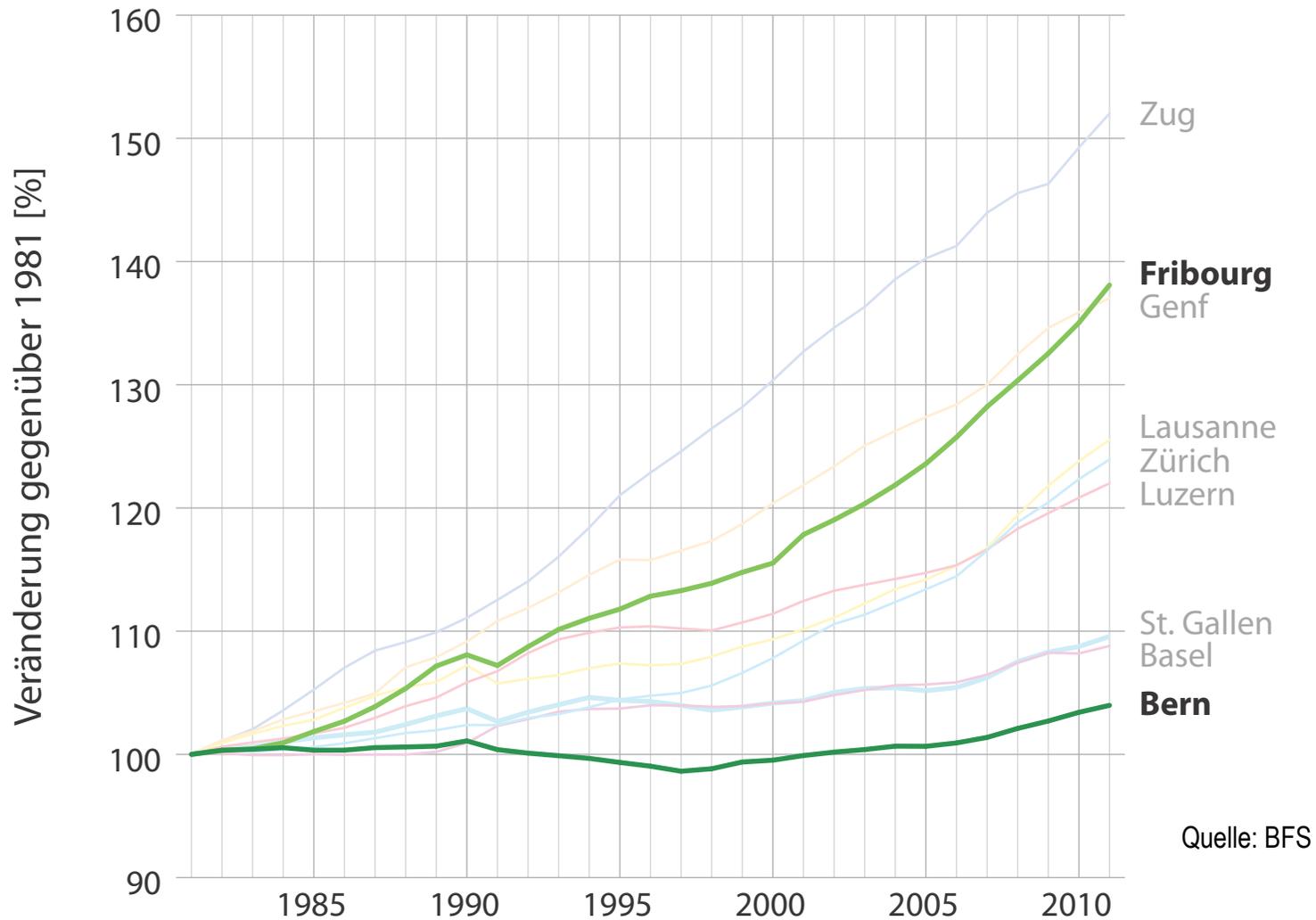
Bern im Agglomerationsvergleich



Quelle: BFS

Von den 56 Agglomerationen der Schweiz sind nur La Chaux-de-Fonds und Grenchen weniger gewachsen als Bern.

Kontrast zur Agglomeration Freiburg



Ohne Freiburger Gemeinden Wünnewil-Flamatt, Bösinggen & Schmitten wäre die Agglo Bern nur 2 statt 4 Prozent gewachsen

Rede und Widerrede

«Bern will kein zweites Zürich sein»

Dies steht ohnehin nicht zur Diskussion. Die Frage ist, ob sich Berns Wachstumsdynamik tatsächlich an La Chaux-de-Fonds und Grenchen messen soll.

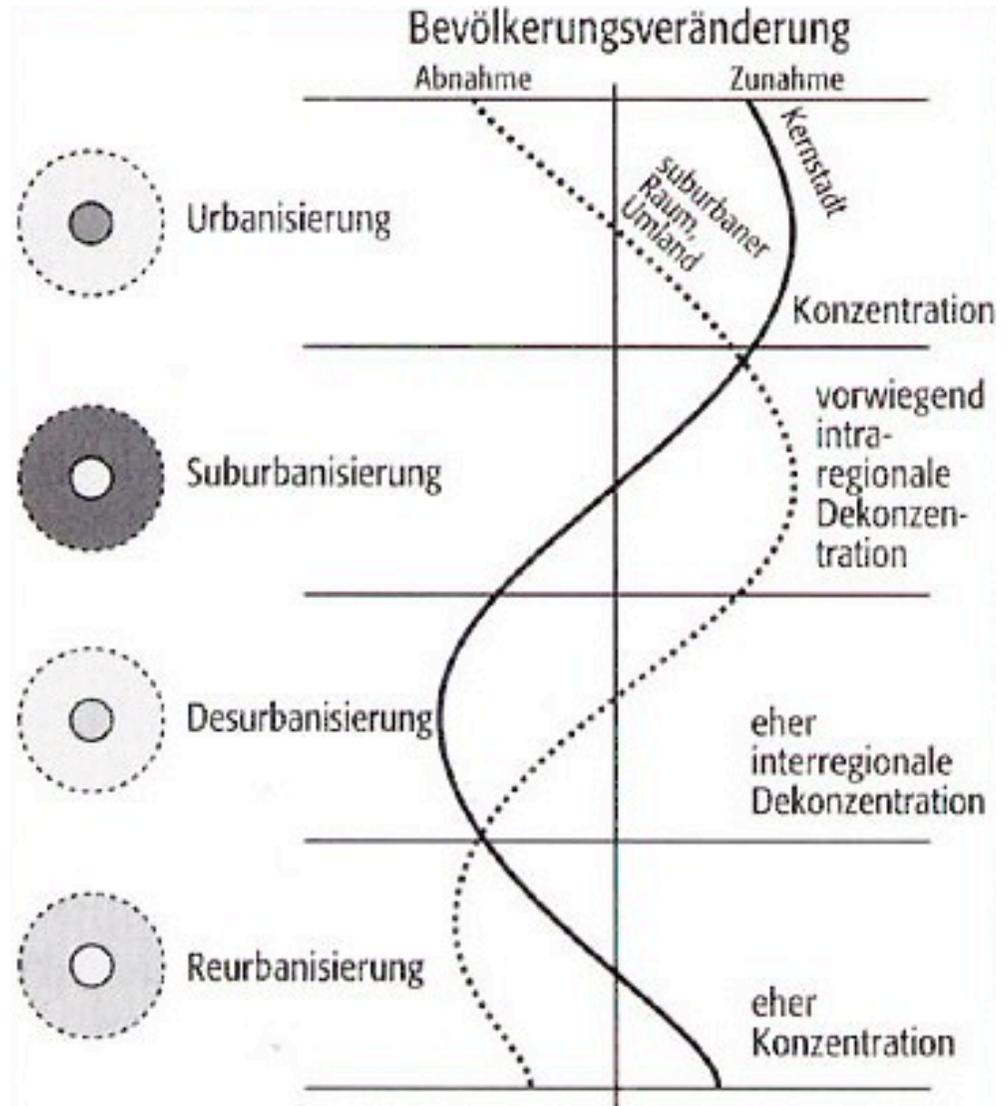
«Lieber Qualität als Quantität»

Qualität und Quantität lassen sich nicht immer trennen. Gerade im Fall Bern hat die fehlende Quantität negative qualitative Folgen (was zu zeigen ist)

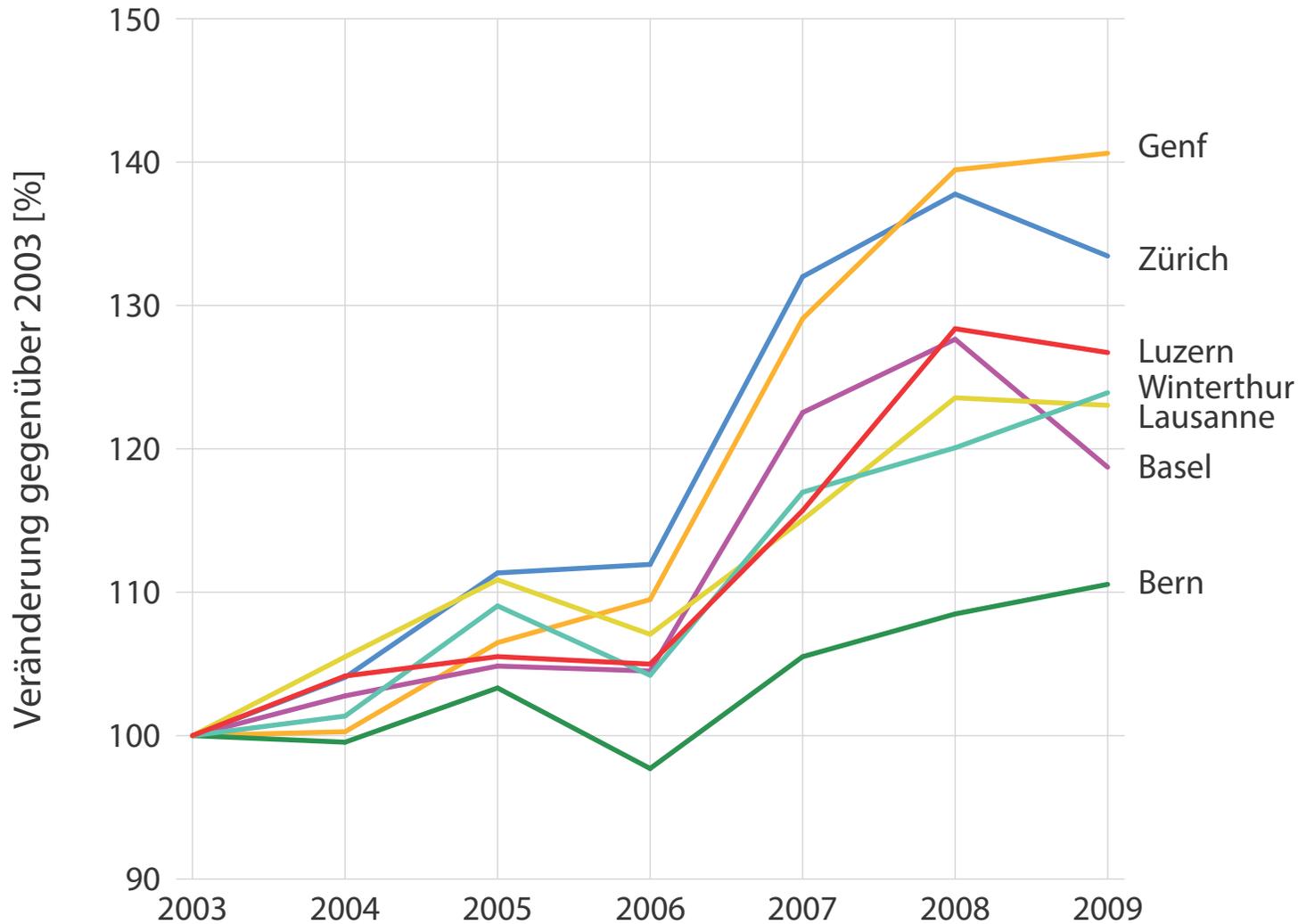
Phasen der Urbanisierung

bis 1960er

ab 1990er



Unterdurchschnittliche Einkommensentwicklung

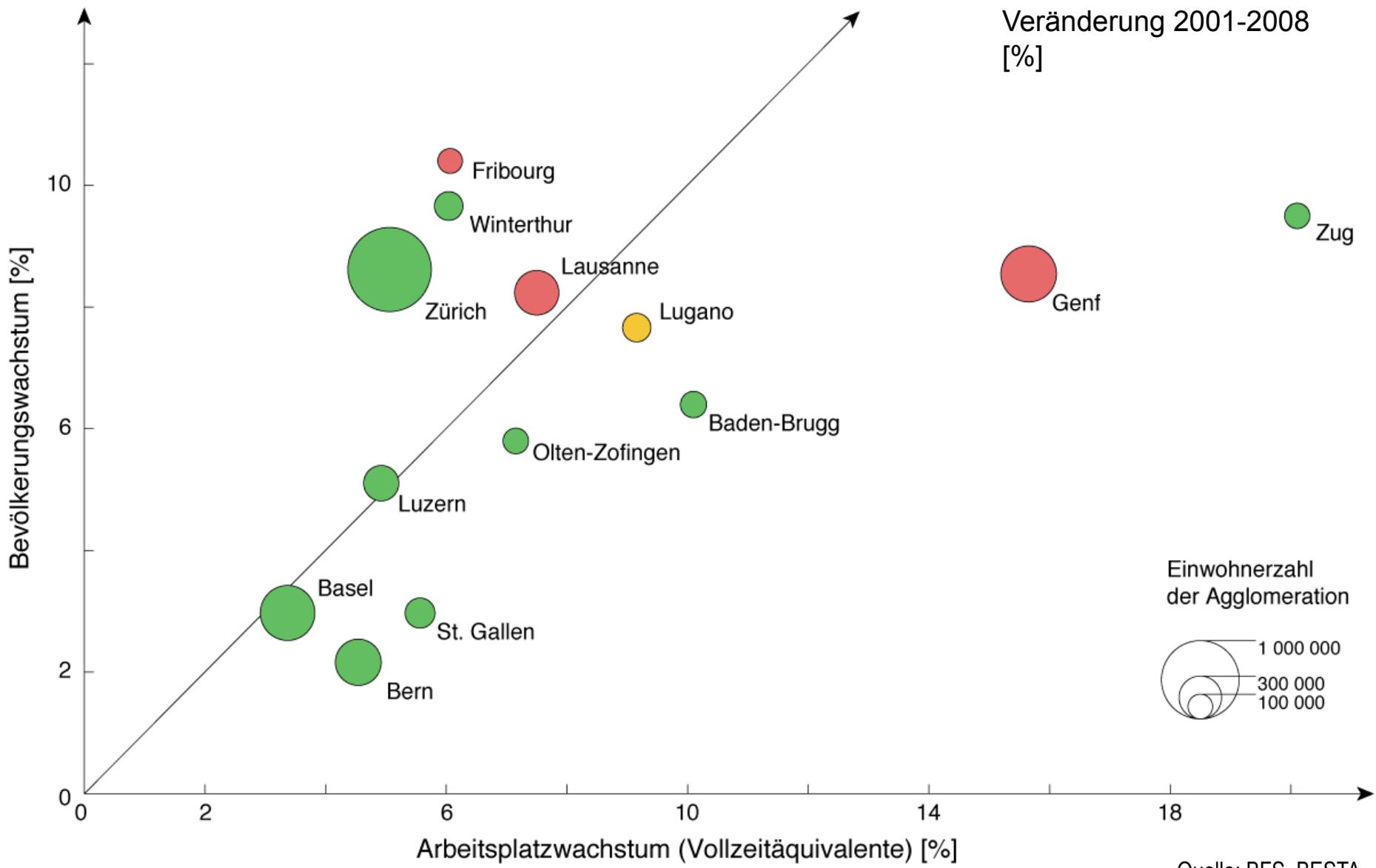


Entwicklung des Pro-Kopf-Einkommens im Städtevergleichs

Quelle: Eidgenössische Steuerverwaltung

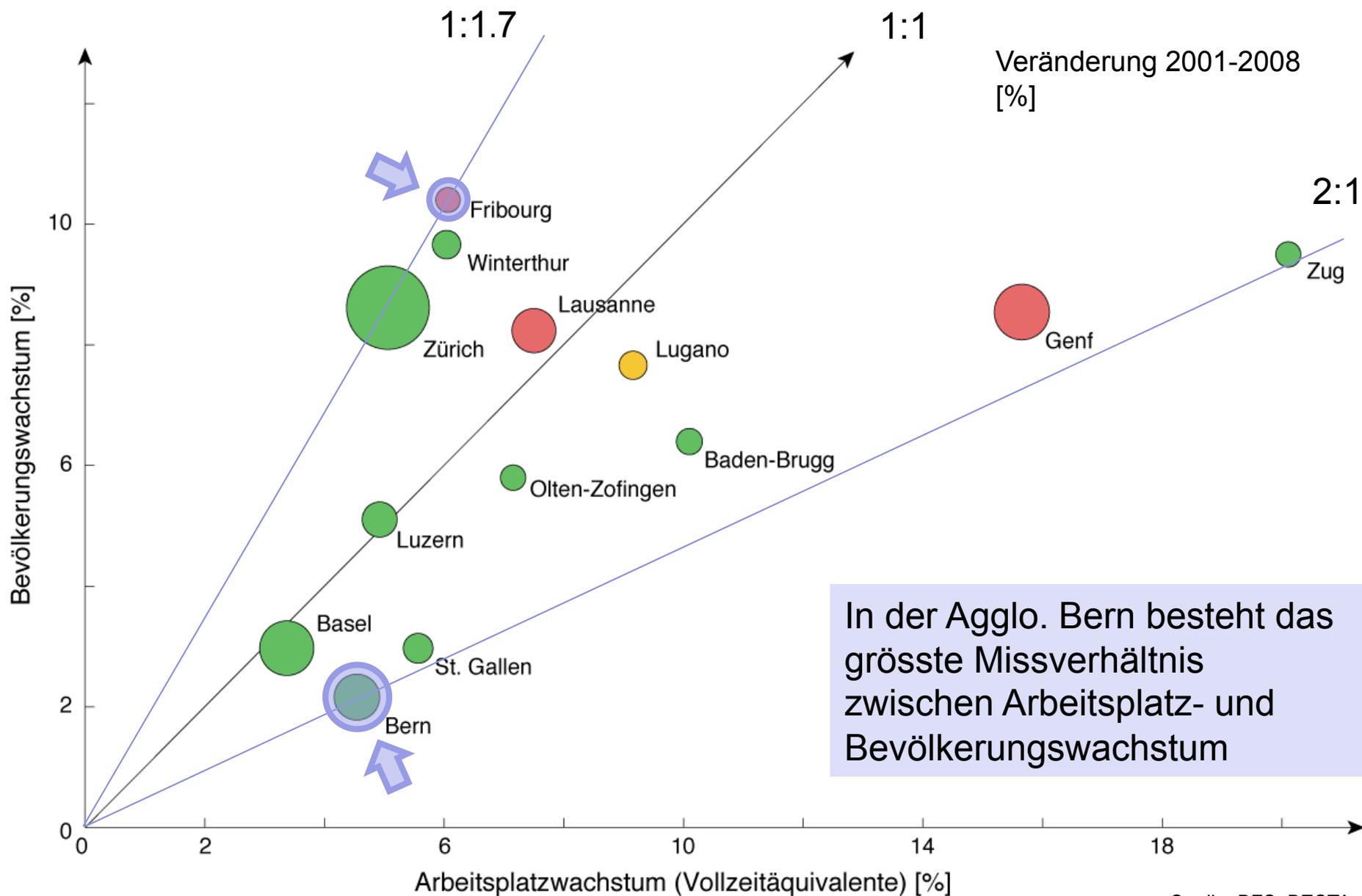
Exportiertes Wachstum

Arbeitsplatz- und Bevölkerungswachstum im Vergleich



Quelle: BFS, BESTA

Missverhältnis zwischen Arbeitsplatz- und Bevölkerungswachstum



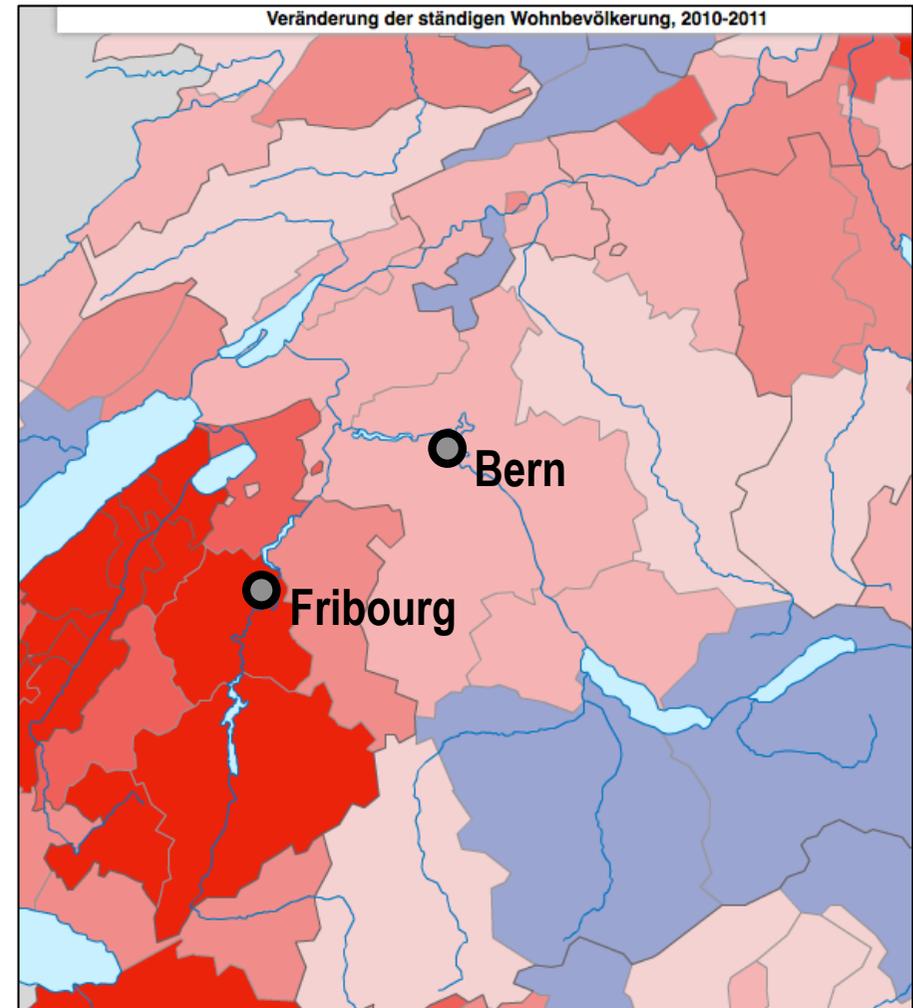
Exportiertes Bevölkerungswachstum

Im Verhältnis zur Zahl der Arbeitsplätze ist die Einwohnerzahl der Agglomeration Bern ausgesprochen tief.

Dieses Missverhältnis hat sich in den letzten Jahren weiter verstärkt.

Das Gegenstück zur Agglomeration Bern bildet die Agglomeration Fribourg mit ihrem überproportionalen Bevölkerungswachstum.

Die Region Bern exportiert einen substantziellen Teil ihres Bevölkerungswachstums.



Veränderung Wohnbevölkerung 2010/11

Rot: Zunahme

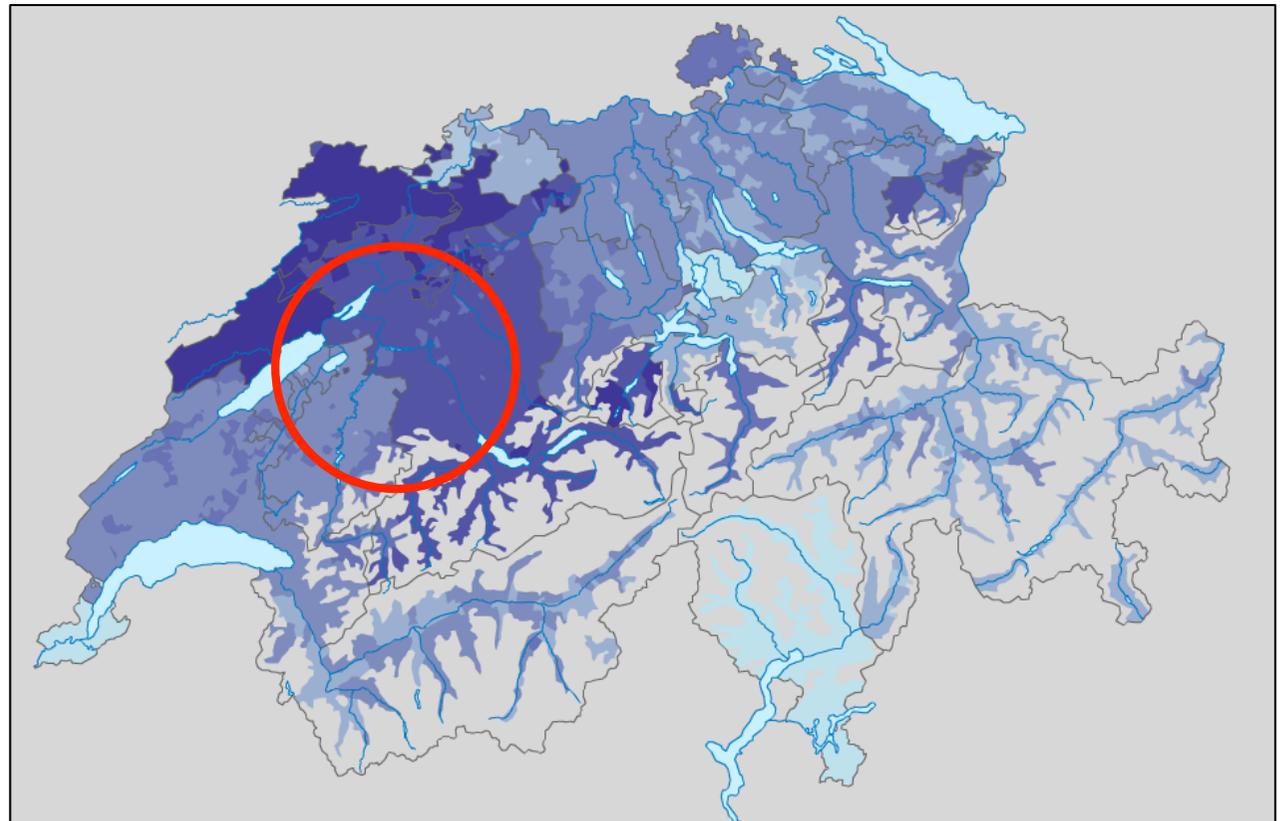
Blau: Abnahme

Unterschiede in der Steuerbelastung

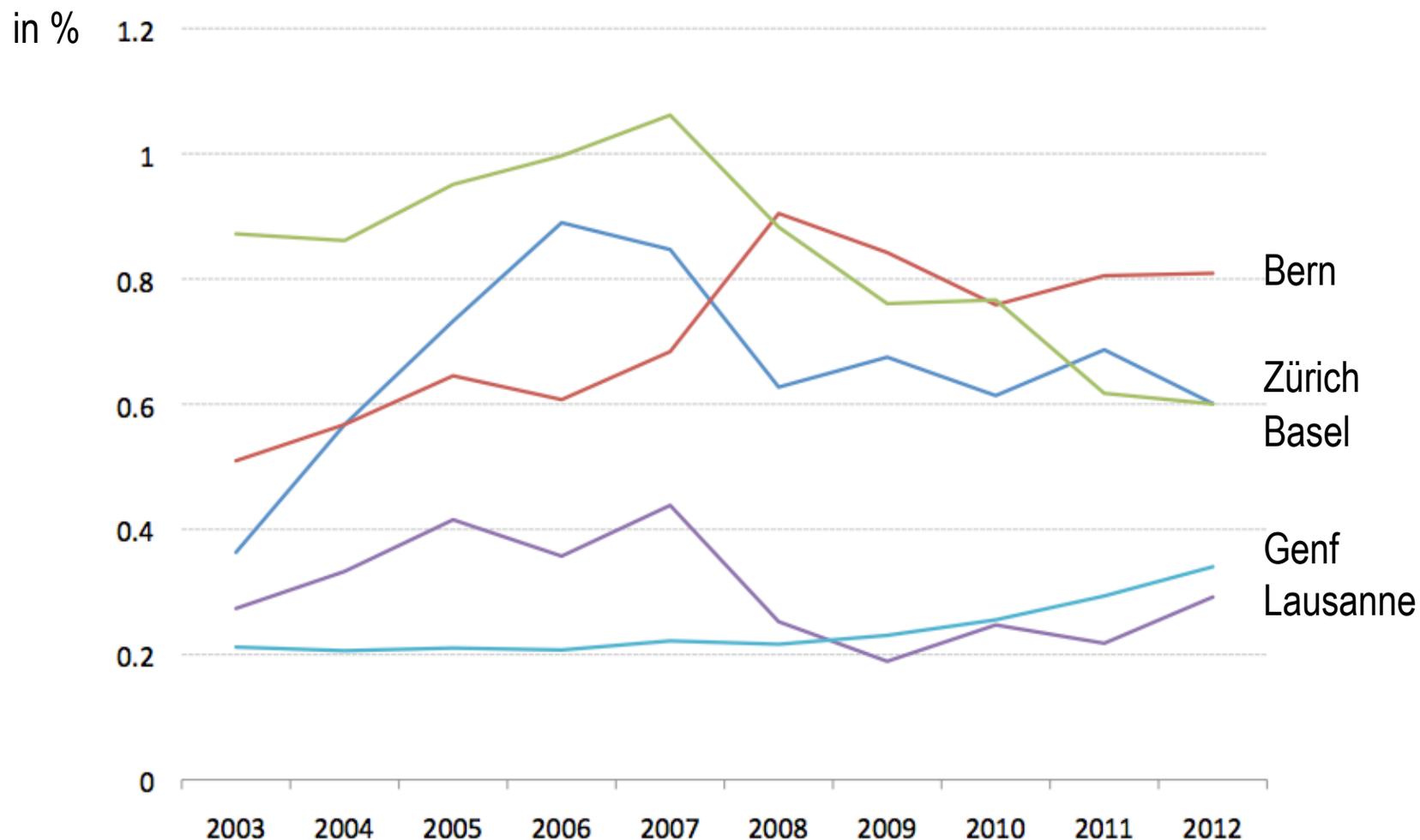
Angestellter, verheiratet, 2 Kinder, 100'000.- Einkommen
(Durchschnitt: Staat, Gemeinde, Kirche)

- Kanton BE: 8710.-
- Kanton FR: 6886.-

Steuerbelastung
ist in Bern zirka
20 Prozent höher
als in Fribourg



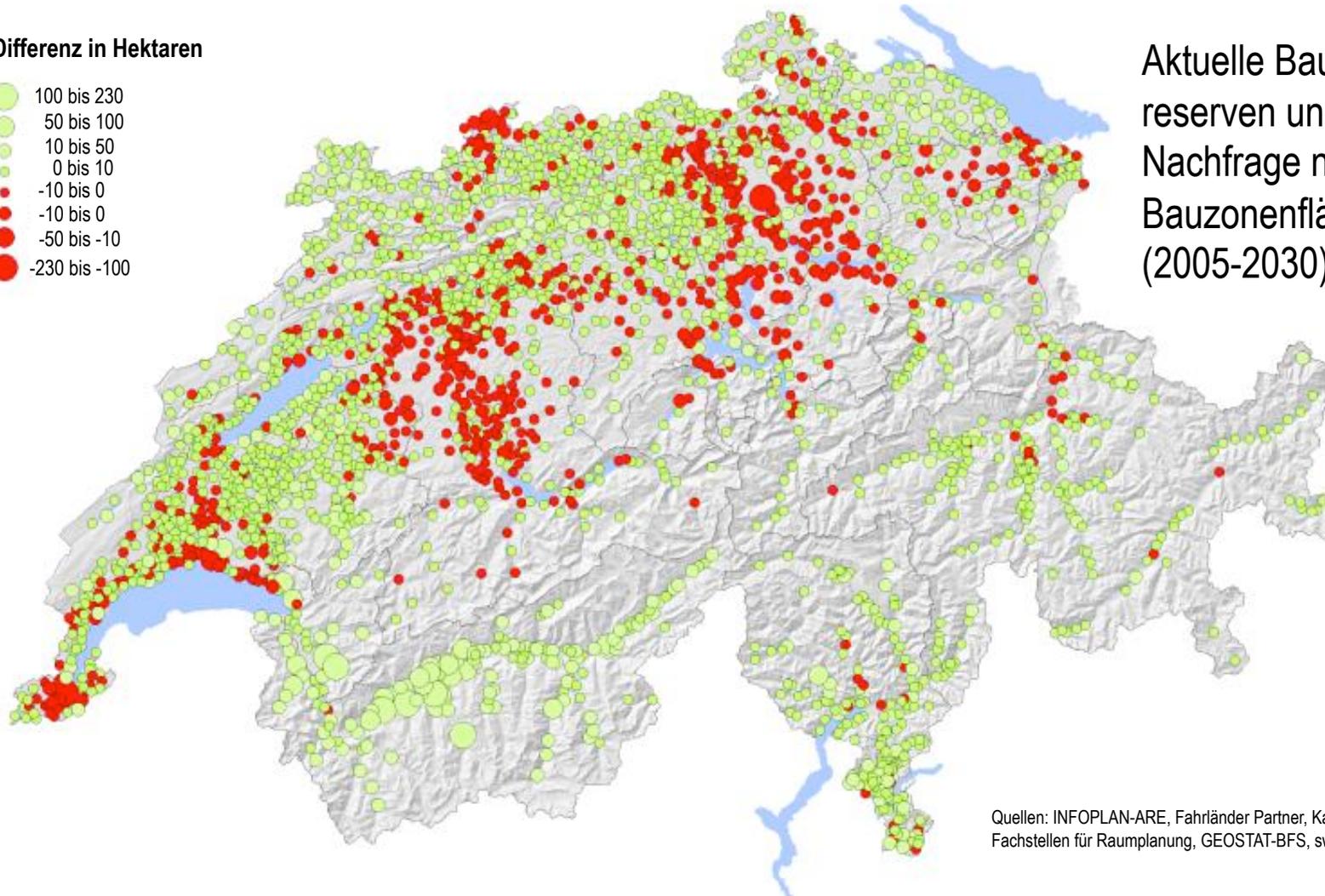
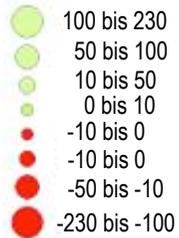
Geringe Unterschiede in den Leerwohnungsziffern



Leerwohnungsziffer in der Agglomeration Bern ist nur unwesentlich höher als in den andern Deutschschweizer Grossagglomerationen

Fehlende Baulandreserven

Differenz in Hektaren

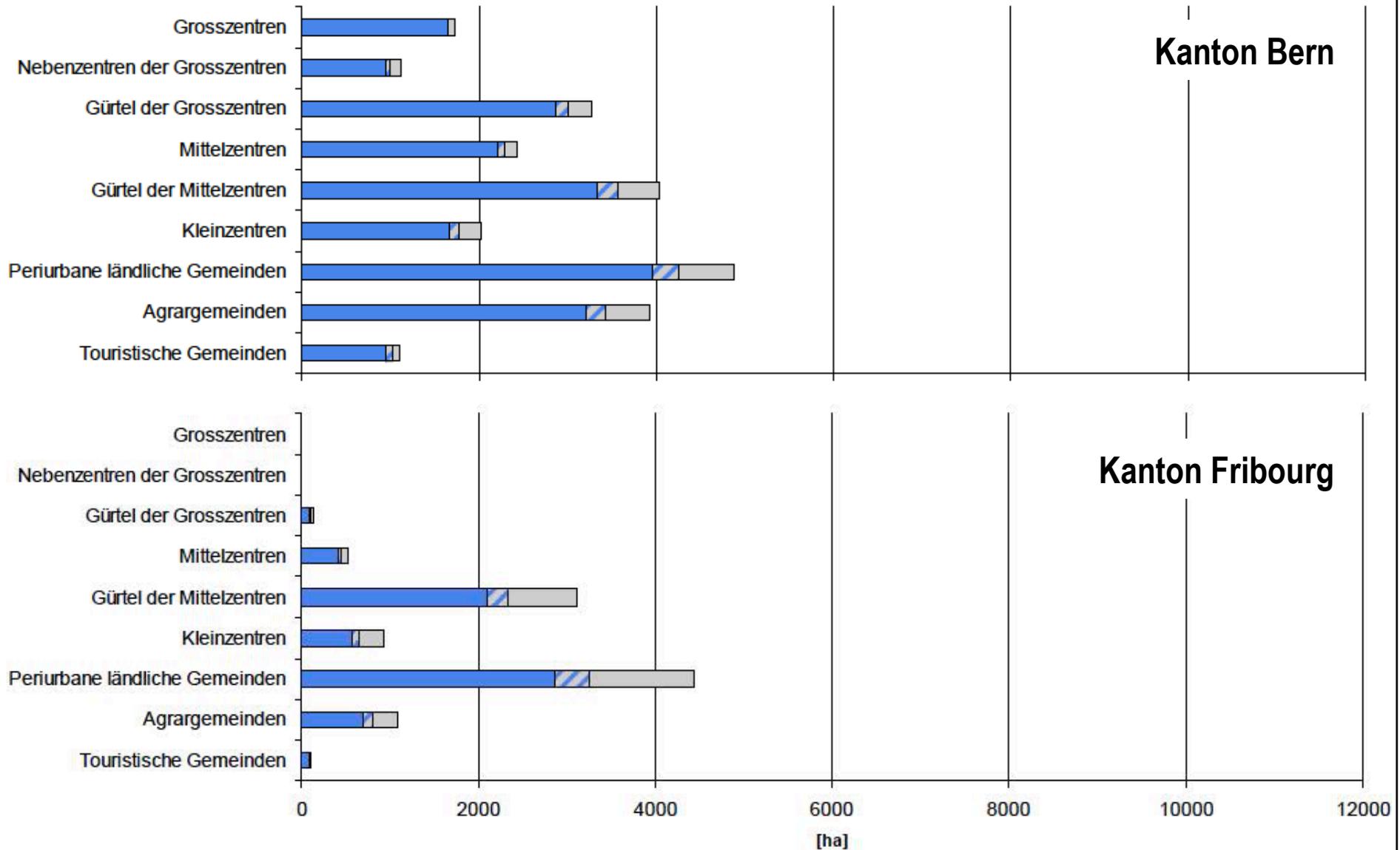


Aktuelle Bauzonenreserven und künftige Nachfrage nach Bauzonenfläche (2005-2030)

Quellen: INFOPLAN-ARE, Fahrländer Partner, Kantonale Fachstellen für Raumplanung, GEOSTAT-BFS, swisstopo

Bemerkenswert: Trotz tiefsten Wachstumsraten fehlen in der Region Bern Baulandreserven

Bauzonen: Knappheit vs. Überfluss



Widerstand gegen Einzonungen

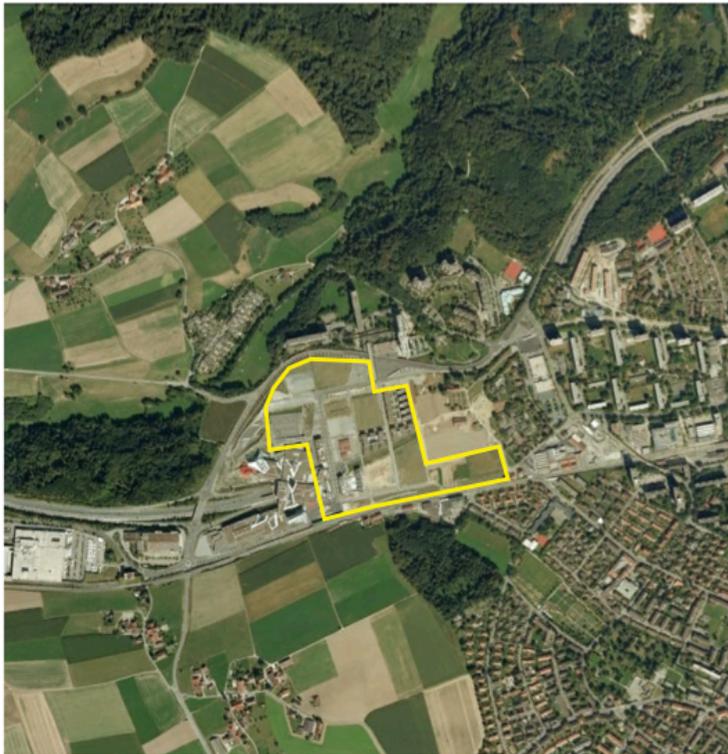
Freiburg	2000/2010*	Bern	2000/2010	Einzonungen
Düdingen	8.6%	Bern	0.6%	
Bösingen	6.2%	Bolligen	0.2%	abgelehnt
Heitenried	11.2%	Bremgarten	7.6%	abgelehnt (nur kleine Fläche)
St. Ursen	7.2%	Köniz	2.6%	Moratorium
Schmitten	14.9%	Muri	1.3%	abgelehnt
Tafers	4.9%	Wohlen	0.5%	abgelehnt
Ueberstorf	8.6%	Ittigen	-0.2%	abgelehnt
Wünnewil-Flamatt	6.6%	Ostermundigen	-0.1%	
		Zollikofen	6.4%	
		Münsingen	7.6%	mehrheitlich angenommen
		Belp	13.5%	mehrheitlich angenommen

*Bevölkerungswachstum (CH: 9,3%)

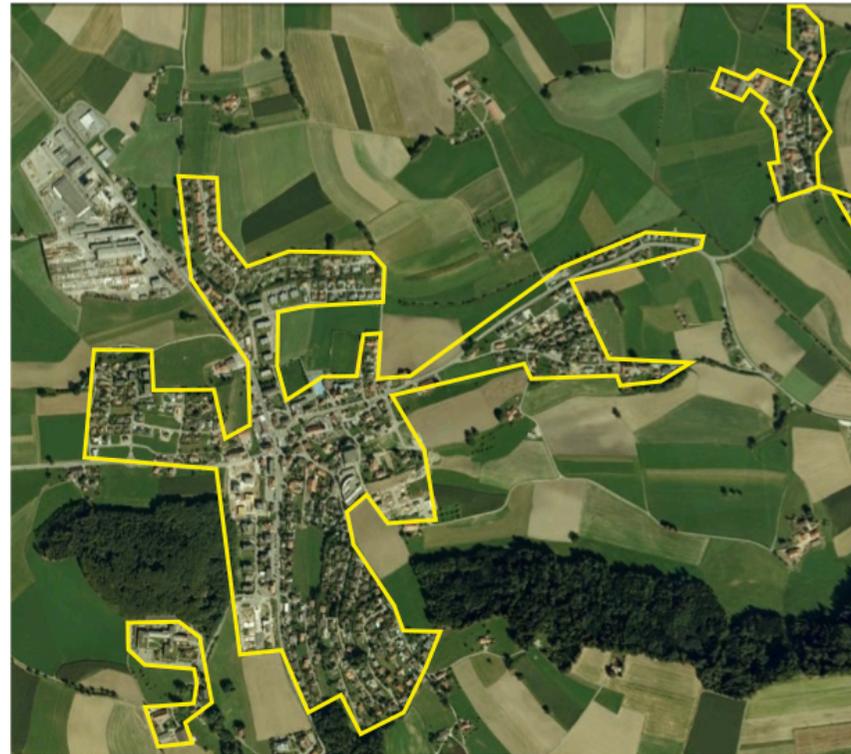
Quelle: Regionalkonferenz Bern-Mittelland

Folge: Zersiedelung

Quelle: Regionalkonferenz Bern-Mittelland



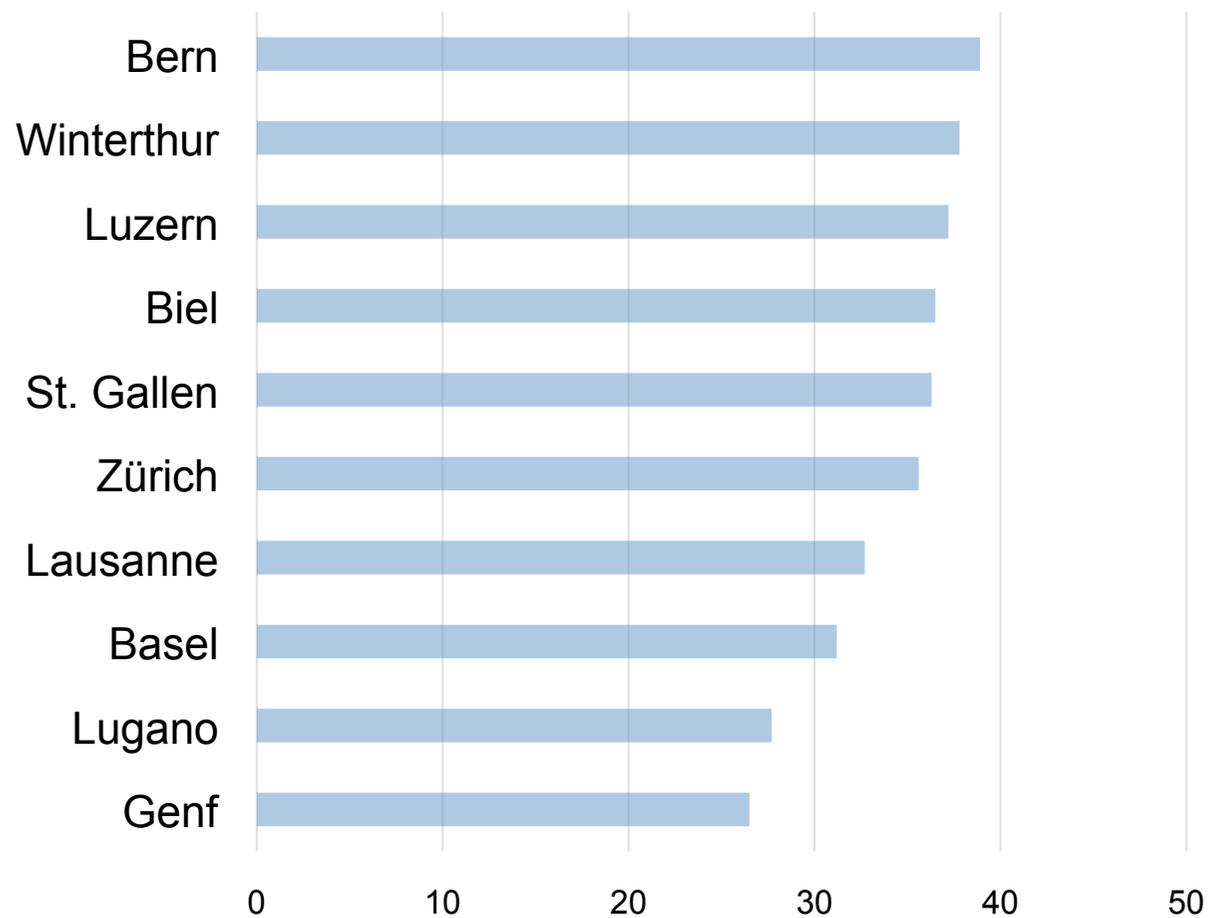
Brünnen, geplant für
2600 Einwohner



Tafers 2009
2627 Einwohner

Folge: Mehrverkehr

Mittlere Tagesdistanz (in km) in den Agglomerationen



Quelle: Mikrozensus Mobilität 2010

Gefahr eines Teufelkreises

Steuerliche Nachteile und Mangel an Bauland führen zu einem Export des Bevölkerungswachstums von der Hauptstadtregion in die Nachbarregionen (namentlich nach Fribourg)

- ➔ Die Vorteile der Entwicklung (Wachstum, Steuern) fallen in den Nachbarregionen an.
- ➔ Die Nachteile der Entwicklung (Verkehr, Zentrumslasten) führen zu einer zusätzlichen Belastung der Region Bern.
- ➔ Bestehende Unterschiede nehmen weiter zu, polare Entwicklung verstärkt sich.

Auch eine Mentalitätsfrage

Tief verwurzelte Wachstums skeptik

Unternehmensverbot für Mitglieder des Grossen Rats 1747

«Die alten Berner Eliten denken staatswirtschaftlich und agrarisch, nicht aber privatwirtschaftlich, unternehmerisch und gewinnorientiert»

Verspäteter Anschluss ans Eisenbahnnetz nach 1850

«Mit dem Beginn des Bahnzeitalters fällt der Kanton Bern hinter die ökonomische Schweizer Durchschnittsleistung zurück»



von Bergen/Steiner (2012)

Wo sich Gegensätze berühren



Rudolf Minger ruft 1917 im Bierhübeli
den Kampf gegen die zersetzende
«**Überindustrialisierung**» aus



Räumung der alternativen
Wohnsiedlung Zaffaraya 1987

Vier Illusionen

1. Weniger Wachstum in der Agglo Bern heisst noch lange nicht mehr Ökologie (Ecopop-Illusion).
2. Die Hauptstadtregion fällt nicht nur im Vergleich zu Zürich und dem Arc Lémanique zurück, sondern im Vergleich zu den allermeisten Agglomerationen.
3. Die Losung «Qualität statt Quantität» scheitert am fehlenden Geld für Investitionen in Qualität.
4. Mit dem Schwarzpeterspiel zwischen Stadt und Land wird von den hausgemachten Problemen abgelenkt.



Wer mehr Dynamik für Bern will, muss gegen diese Illusionen ankämpfen.

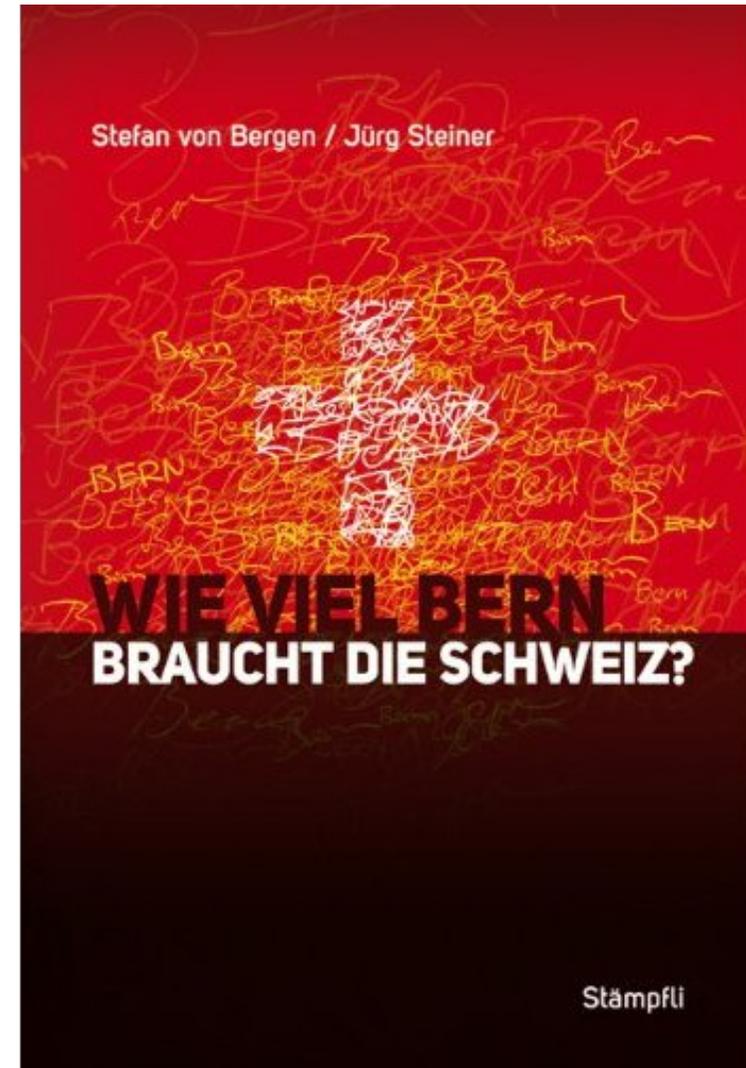
5. Illusion: Mentalitäten lassen sich nicht ändern

Bern holt auf (1890 bis 1920)

Industrialisierungsschub: Tobler, Wander, Von Roll, Hasler und Stämpfli

Infrastrukturentwicklung:
Lötschbergtunnel, erste elektrische
Bahn Europas, Jungfraubahn, BKW

*«Um 1900 zeigte sich, dass
Innovationsfeindlichkeit und
Innovationsscheu nicht einfach fix
verwurzelt sind in der Berner Mentalität»*



von Bergen/Steiner (2012)

Datenanalyse und Einordnung

Dynamik der Sprachenlandschaft im Vergleich – Herausforderungen und Potenziale für Bern

sotomo GmbH
Dolderstrasse 24
8032 Zürich

Dr. Michael Hermann

Zürich, 23. Juli 2018

1. Warum es geht

Der Kanton Bern entwickelt gegenwärtig eine Strategie zur Stärkung der Frankophonie. Dabei steht nicht nur der Berner Jura, sondern auch der deutschsprachigen Kantonsteil und insbesondere die Bundestadt Bern im Fokus. In der vorliegenden Projektskizze wird eine empirische Datenanalyse der Entwicklung der Sprachenlandschaft in Bern und in Vergleichsregionen vorgeschlagen. Damit sollen Hypothesen überprüft und es sollen Entwicklungen aufgezeigt werden, die für die Zukunft der Frankophonie im Kanton Bern relevant sind. Auf Basis dieser Analysen werden Empfehlungen abgeleitet für die Stärkung des zweisprachigen Kantons Bern. Die harte empirische Basis bildet dabei eine gute Grundlage auch als Argumentation gegenüber der Öffentlichkeit.

2. Inhalte der Analyse

2.1 Wanderungs- und Pendleranalyse an der Sprachgrenze

Im Vergleich aller grösseren Agglomerationen der Schweiz, ist der Raum Bern durch das grösste Missverhältnis zwischen Arbeitsplatz- und Bevölkerungswachstum gekennzeichnet (siehe Beilage). Gemessen am Potential wächst die Bevölkerung hier klar unterdurchschnittlich. Demgegenüber verzeichnet die Agglomeration Freiburg im Verhältnis zu den Arbeitsplätzen das stärkste Bevölkerungswachstum. Bern exportiert offenbar einen Teil seines Bevölkerungswachstumspotenzials in den Westen. Die Folgen sind Steuerausfälle und überlange Pendelwege.

In dieser Analyse soll untersucht werden, wie weit dieser Trend durch frankophone Personen verstärkt wird, die in Bern arbeiten und jenseits der Sprachgrenze leben. Etwas weiter gefasst, sollen die Pendel- aber auch die Wanderungsbewegungen zwischen Bern und den angrenzenden Kantonen Jura, Neuenburg, Freiburg und Wallis jeweils für Französisch- und für Deutschsprachige untersucht werden. Bestätigt sich die These eines von der Sprachsituation mitverursachten «Wachstumsexports» nach Westen, bildet dies ein wichtiges Argument für die Stärkung und Pflege der Frankophonie auch im deutschsprachigen Teil des Kantons Bern. Diese Stärkung hätte dann neben Implikationen auf die kulturelle Vielfalt direkte Auswirkung auf die Raumentwicklung (weniger Pendelmobilität) und auf die Steuerbasis (mehr Steuerertrag).

2.2 Vergleichende Städteanalyse

Die Existenz eines frankophonen Kantonsteils, die geographische Nähe zur Romandie sowie die historischen Verbindungen Richtung Westen geben den Kanton Bern im Vergleich zu weiter östlich davon gelegenen Kantonen eine nahliegende Affinität zur Frankophonie. Im Raum Bern wird dies verstärkt durch die Präsenz der mehrsprachigen Bundesverwaltung.

Insbesondere die urbanen Zentren sind heute zunehmend durch grossräumige, oftmals nicht nur nationale, sondern internationale Wanderungsbewegungen gekennzeichnet. So hat sich etwa in Zürich seit dem Jahr 2000 die Zahl der Personen französischer Nationalität

beinahe vervierfacht. Franzosen bilden heute die sechstgrösste Minderheit in Zürich (noch vor den Serben, Türken und Kosovaren). Durch die grossräumigen Migrationsbewegungen der Gegenwart wird die traditionelle Nähe Berns zum frankophonen Sprachraum relativiert. Mit einer gezielten Stärkung der Frankophonie in Bern und einer entsprechenden Aussen- darstellung bestehen jedoch zugleich Potenziale im «Wettbewerb» der Deutschschweizer Zentren um qualifizierte Zuwandernde aus dem französischen Sprachraum. Mit einer ver- gleichenden Städte- bzw. Agglomerationsanalyse soll untersucht werden, wie weit das fran- kophone Profil der Bevölkerung Berns im Vergleich zu anderen Zentren in Rückstand gera- ten ist. Um Rückschlüsse über mögliche Nachfragegruppen für die frankophone Kultur Berns zu erhalten, werden die Herkunftsregionen (innerhalb und ausserhalb der Schweiz) der Frankophonen in den grösseren Zentren der Deutschschweiz systematisch verglichen. Diese Kenntnisse bilden einerseits die Grundlage für einen (womöglich) nötigen Weckruf bzw. Konkurrenzsituation Berns im Vergleich zu anderen Zentren der Deutschschweiz. An- dererseits lassen sich Kenntnisse über die Herkunftsregionen und Wanderungsbewegungen der frankophonen Bevölkerung in der Deutschschweiz nutzen, um gezielter für Bern als Wohnregion zu werben.

3. Konditionen

Die Kosten für die beiden Analysen inklusive Berichterstattung laufen auf pauschal auf rund CHF 15'000 bis 24'000. (Der Betrag ist abhängig von der Analysetiefe und der Erwei- terung der Analyse durch Konzeptarbeit.)

Aufgrund der teilweise langwierigen Datenbeschaffung beim BFS muss mit einer Bearbei- tungszeit von zwei bis drei Monaten gerechnet werden.